NOTE D'INFORMATION

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
PROSPECTEUR DE VALEURS

Emission d'obligations convertibles en actions cotées à la Bourse de Casablanca

Nombre maximum de titres à émettre : 250 000

Valeur nominale : MAD 1 000

Montant maximum global de l'émission : MAD 250 000 000

Maturité : 5 ans

Remboursement : In fine

Taux nominal : 4,40%

Prime de risque Emetteur : 125 points de base

Prime de remboursement en cas de non conversion : MAD 20 par obligation

Taux de rendement en cas de non conversion : 4,75%

Montant minimum de souscription : MAD 1 000 000 soit 1 000 obligations convertibles en actions

Période de souscription : du 31 août au 02 septembre 2009

Organisme conseil et coordinateur global de l'opération	Organisme chargé du placement, de l'enregistrement et de l'animation
CAPITAL TRUST	CAPITAL TRUST SECURITIES

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public a l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 07 août 2009 sous la référence VI/EM/027/2009

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ABREVIATIONS

Ag	Argent
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGM	Akka Gold Mining
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BRPM	Bureau de Recherche et de Participations Minières
CA	Chiffre d'affaires
CAF	Capacité d'autofinancement
CIF	Cost, Insurance, Freight (Coût, Assurance et Fret – Port de destination convenu)
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites
CMG	Compagnie Minière de Guemassa
CMKD	Consortium Maroco-Koweitien de Développement
CMT	Compagnie Minière de Touissit
CNIA	Compagnie Nord-africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPC	Comptes de Produits et Charges
CTT	Compagnie de Tifnout Tiranimine
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ESG	Etat des Soldes de Gestion
EUR	Euro
FCP	Fonds Commun de Placement
FCPI	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
FCPR	Fonds Commun de Placement à Risques
FDIM	Fédération de l'Industrie Minérale
HT	Hors Taxes
ILZSG	International Lead Zinc Strudy Group
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K MAD	Milliers de dirhams
Km	Kilomètre
Kt	Milliers de tonnes
LBM	London Bullion Market
LME	London Metal Exchange
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
M	Millions
Mt	Million de tonnes
NA	Non applicable
ND	Non disponible
Ns	Non significatif
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ONA	Omnium Nord Africain
ONAREP	Office National de Recherche Pétrolière
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
Oz	Once
P	Prévisionnel
Pb	Plomb
PDG	Président Directeur Général
PFS	Provisions pour Fonds Social
PRG	Provisions pour Reconstitution de Gisements
RH	Ressources Humaines
SA	Société Anonyme
SAMINE	Société Anonyme d'Entreprises Minières
SFPZ	Société des Fonderies de Plomb de Zellidja
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SMI	Société Minière d'Imiter
SOMED	Société Maroco-Emirati de Développement
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
Var.	Variation
Zn	Zinc

DEFINITIONS

ILZSG	Le rôle principal de l'International Lead Zinc Study Group (ILZSG) est d'assurer la transparence du marché du plomb et du zinc. A cet effet, l'ILZSG fournit un flux continu d'informations sur l'évolution de l'offre et de la demande sur ces deux marchés grâce à la publication de statistiques et d'études économiques. L'ILZSG organise des conférences spéciales réunissant les gouvernements pour discuter des éléments de préoccupation du secteur.
Laiton	Alliages de cuivre et de zinc dont la teneur en zinc est comprise entre 10 et 45%. Ils sont très employés dans l'industrie.
Pigment	Matière blanche ou colorée réduite en poudre, souvent d'origine minérale, utilisée en peinture en raison de ses pouvoirs colorant.
Réserves	Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage, et les teneurs en métaux, sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique. Les réserves minérales sont subdivisées en 2 catégories : les réserves prouvées, et les réserves probables.
Réserves prouvées	Les réserves prouvées sont caractérisées par une connaissance détaillée, avec des marges d'erreur assez restreintes sur les tonnages et les teneurs des concentrations minérales concernées.
Ressources	Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en métaux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable. Les ressources sont subdivisées en 3 catégories : les ressources mesurées, les ressources indiquées, et les ressources inférées.
Ressources indiquées	Elles correspondent à une zone minéralisée dont la continuité est assurée est démontrée par des sondages et des échantillonnages sur une maille régulière, mais relativement large.
Ressources inférées	Elles correspondent à des zones minéralisées délimitées, sur un site géologique donné, par des interprétations à partir de travaux à maille très large ou des extrapolations géologiques de zones minéralisées déjà connues.
Ressources mesurées	Elles constituent une zone minéralisée dont la masse, les limites, et les teneurs, sont connus de façon détaillée par sondages et par échantillonnage.
Spin-off (ou scission)	Une opération qui consiste à séparer en sociétés distinctes les branches d'activité d'un groupe. Les actions des sociétés nouvellement créées sont distribuées aux actionnaires en échange des actions du groupe d'origine.
Tout venant	Le produit extrait de la mine

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS 2

SOMMAIRE 4

AVERTISSEMENT 6

PREAMBULE 7

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES 8

I. Le Président du Conseil d'administration 9
II. Les Commissaires aux Comptes 10
III. L'organisme conseil 17
IV. Le conseil juridique 18
V. Le responsable de l'information et de la communication financière 18

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION 19

I. Cadre de l'opération 20
II. Objectifs de l'opération 21
III. Structure de l'offre 21
IV. Renseignements relatifs aux obligations convertibles en actions 22
V. Cotation en Bourse des obligations convertibles 28
VI. Calendrier de l'opération 28
VII. Syndicat de placement et intermédiaires financiers 28
VIII. Garantie de bonne fin 28
IX. Modalités de souscription des titres 29
X. Modalites de traitement des ordres 32
XI. Modalités de règlement et de livraison des titres 34
XII. Fiscalité 35
XIII. Charges relatives à l'opération 40

PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMAGNIE MINIERE DE TOUISSIT 41

I. Renseignements à caractère général 42
II. Renseignements sur le capital de la Compagnie Minière de Touissit 44
III. Marchés des titres de L'emetteur 57
IV. Notation 58
V. Assemblées d'actionnaires 58
VI. Organes d'administration 59
VII. Organes de direction 64
VIII. Gouvernement d'entreprise 66

PARTIE IV : ACTIVITE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT 69

I. Historique 70
II. Appartenance de la Compagnie Minière de Touissit à un groupe 71
III. Filiales de la Compagnies Minière de Touissit 71
IV. Secteur minier 77
V. Activité 94
VI. Organisation 112

PARTIE V : SITUATION FINANCIERE SOCIALE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT 122

I. Analyse de l'état des soldes de gestion 123
II. Analyse bilancielle 131
III. Analyse du tableau de flux de trésorerie 138

PARTIE VI : SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT 140

I. Comptes de produits et charges consolidés 141
II. Bilans consolidés 144
III. Tableau des flux de trésorerie consolidé 148

PARTIE VII : PERSPECTIVES 150

I. Perspectives de développement du secteur minier 151

II. Orientations stratégiques de la Compagnie Minière de Touissit 152
III. Données financières prévisionnelles 156

PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUE 168

I. Risque d'évolution des cours de métaux 169
II. Risque de change 169
III. Risques liés aux réserves et ressources 169
IV. Risques de non renouvellement des permis 170
V. Risques liés à la sécurité et à l'environnement 170
VI. Risque liés à la règlementation 171
VII. Risque sociaux 171
VIII. Risques liés aux clients de CMT 171
IX. Risque « Climat et hydrologie » 172
X. Risques fiscaux 172
XI. Risques pays 172

PARTIE IX : FAITS EXCEPTIONNELS 173

PARTIE X : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 175

PARTIE XI : ANNEXES 177

I. Données comptables et financières 178
II. Rapport spécial des Commissaires aux comptes 216
III. Bulletin de souscription aux obligations convertibles en actions 217
IV. Bulletin de conversion et de souscription 219

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission ou de cession ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission obligataire objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni la Compagnie Minière de Touissit, ni Capital Trust n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Capital Trust conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de la Compagnie Minière de Touissit, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables de la Compagnie Minière de Touissit pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires et rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2006, 2007 et 2008 ;
- Rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Compagnie Minière de Touissit et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
  - elle est disponible à tout moment au siège social de la Compagnie Minière de Touissit au 5, rue Ibnou Tofail, Quartier Palmier, Casablanca. Tél : (212) 5 22 98 93 55 ;
  - elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
  - elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	**Compagnie Minière de Touissit**
Représentant légal	Driss TRAKI
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	5, rue Ibnou Tofail, Quartier Palmiers 20 000 – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 98 93 55
Numéro de fax	(212) 5 22 98 95 91
Adresse électronique	siege.cmt@cmt.ma

Attestation

Objet : Emission d'obligations convertibles en actions

Le Président du Conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Compagnie Minière de Touissit ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs le Président du Conseil d'administration s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

Driss TRAKI
Président du Conseil d'administration

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des commissaires aux comptes

Prénom et nom	Ahmed BENABDELKHALEK	Nawfal AMAR
Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	A. Saaïdi & Associés
Adresse	288, Boulevard Zerktouni – Casablanca	4, place Maréchal – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 22 47 34/35/36	(212) 5 22 29 54 29
Numéro de fax	(212) 5 22 22 40 78	(212) 5 22 22 10 24
Adresse électronique	abenabdelkhalek@deloitte.com	namar@saaidi-associés.ma
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2000	2008
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information

Objet : Emission d'obligations convertibles en actions

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la Compagnie Minière Touissit contenues dans la note d'information relative à l'émission d'obligations convertibles en actions, en effectuant les diligences de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse de la Compagnie Minière Touissit tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice 2008 et par les soins de « Deloitte Audit » au titre des exercices 2006 et 2007.

A. Saaïdi & Associés
Nawfal AMAR

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2006

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT** au 31 décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés 235 019 904 dirhams dont un bénéfice net de 57 881 615 dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT** au 31 décembre 2006 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance avec les états de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 03 mars 2007

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2007

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT** au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés 305 223 919 dirhams dont un bénéfice net de 133 554 016 dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT** au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous signalons que la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT** a conclu pour les exercices futurs des contrats de couverture des cours de minerais, comme indiqué dans l'Etat B9 de l'ETIC.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

A l'exception du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la la concordance avec les états de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 1er février 2008

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT S.A.**, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés 269 231 435 MAD dont un bénéfice net de 93 460 015 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT S.A.** au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 09 mars 2009

A. Saaïdi & Associés
Nawfal AMAR

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint, de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT S.A.** et de ses filiales (Groupe Compagnie Minière de Touissit) comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes nationales de consolidation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Compagnie Minière de Touissit au 31 décembre 200, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes nationales telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le CNC du 15 Juillet 1999.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le Groupe Compagnie Minière de Touissit n'était pas assujetti à l'obligation de publier des comptes consolidés préalablement à l'introduction en bourse de la société Compagnie Minière de Touissit. De ce fait, les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2007 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

Le 27 avril 2009

A. Saaïdi & Associés
Nawfal AMAR

Deloitte Audit
Ahmed BENABDELKHALEK

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	**Capital Trust**
Représentant légal	Lamia BOUTALEB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	50, Bd Rachidi – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 46 63 50
Numéro de fax	(212) 5 22 49 13 07
Adresse électronique	l.boutaleb@capitaltrust.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Compagnie Minière de Touissit à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de la Compagnie Minière de Touissit ;
- L'analyse des comptes sociaux, des rapports de gestion des exercices 2006, 2007 et 2008 et la lecture des procès verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Lamia BOUTALEB
Capital Trust

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	**Jurilex Sarl**
Représentant légal	Nelly RABANE
Fonction	Gérante Associée
Adresse	Rue Mozart, Résidence Yasmine, RDC n° 1, Casablanca.
Numéro de téléphone	(212) 5 22 36 17 84
Numéro de fax	(212) 5 22 36 17 73
Adresse électronique	nrabane@jurilex.net

Attestation

Je soussignée, Madame Nelly RABANE, gérante associée de la société JURILEX, cabinet de conseil juridique spécialisé en droit des affaires et notamment en droit des sociétés, atteste par la présente que l'émission d'obligations convertibles en actions cotées à la Bourse de Casablanca objet de la note d'information éditée par la Compagnie Minière de Touissit, est conforme :

- aux dispositions statutaires de la Compagnie Minière de Touissit, tels que ceux-ci ressortent de la dernière mise à jour en date du 25 février 2008 ;
- à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Nelly RABANE
Jurilex

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci après :

Identité

Responsable	Mostafa CHAKROUN
Fonction	Directeur financier
Adresse	5, rue Ibnou Tofail, Quartier Palmiers 20 000 – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 98 93 55
Numéro de fax	(212) 5 22 98 95 91
Adresse électronique	Chakroun.cmt@cmt.ma

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Les Conseils d'administration de la Compagnie Minière de Touissit, après avoir exposé le projet d'émission d'un emprunt obligataire par émission d'obligations convertibles en actions, et en avoir défini les principales conditions et modalités, lors des réunions tenues respectivement le 28 mai 2009 et le 22 juin 2009, ont donné, à la majorité des administrateurs présents et représentés, leur accord pour ladite opération et ont décidé de soumettre ce projet à l'approbation des actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale Mixte de la Compagnie Minière de Touissit, en date du 28 juillet 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux décisions relevant des Assemblées Générales Extraordinaires, a approuvé les modalités de l'émission présentées dans le rapport du Conseil d'administration et autorisé l'émission d'obligations convertibles en actions, pour un montant maximum de MAD 250 millions, divisé en un maximum de 250 000 obligations convertibles de MAD 1 000 de valeur nominale chacune, émises au pair, et cotées à la Bourse de Casablanca.
Les actionnaires de la société ont décidé de limiter, le cas échéant, le montant de l'émission au montant des souscriptions effectivement reçues à l'expiration du délai de souscription.
L'emprunt obligataire sera d'une durée totale de 5 ans.

Les obligataires auront la faculté d'obtenir la conversion de leurs obligations en actions au cours de l'une des deux périodes suivantes :

- Dans les 60 jours précédant le 4ème anniversaire de jouissance des obligations ; soit,
- Dans les 60 jours précédant l'échéance de l'emprunt obligataire.

La valeur de conversion desdites obligations est fixée, sous réserve d'éventuels ajustements[1], à MAD 1 250 par obligation, donnant droit aux obligataires qui opteraient pour la conversion à 4 actions de la société pour 5 obligations.
Un rapport des commissaires aux comptes sur les bases de conversion (cf. Annexes) a été présenté à l'Assemblée Générale et ce, conformément aux dispositions de l'article 319 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes.

A l'échéance de l'emprunt obligataire, les obligations pour lesquelles la conversion en actions n'aura pas été demandée, seront remboursées.

L'Assemblée Générale, en vertu de la faculté qui lui est accordée par l'article 317 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires qui leur est accordé en vertu de l'article 2.3 des statuts de la société, et a délégué au Conseil d'administration le pouvoir de fixer la liste des bénéficiaires à ladite émission d'obligations convertibles en actions.

L'Assemblée Générale a également décidé, conformément aux dispositions de l'article 317 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, que l'autorisation d'émission des obligations convertibles en actions, emportait au profit des porteurs desdites obligations, renonciation expresse des actionnaires actuels de la société à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises par conversion de ces obligations.

Cette même Assemblée a, par ailleurs, délégué au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer les modalités définitives de réalisation de cette opération, dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en fonction des données pertinentes du marché. La délégation lui

[1] Conformément à l'article 320 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes.

est également donnée de manière générale, pour prendre toutes mesures utiles, et effectuer toutes les formalités nécessaires, en vue de réaliser cette opération.

Le Conseil d'administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférées par la même Assemblée Générale, a décidé, en date du 06 août 2009, d'arrêter les modalités suivantes :

- Montant maximum : MAD 250 millions
- Taux d'intérêt nominal : 4,40%
- Prime de risque Emetteur : 125 pbs
- Maturité : 5 ans
- Amortissement : In fine
- Prime de remboursement : MAD 20 par obligation non convertie
- Bénéficiaires : Tous les investisseurs, personnes physiques ou morales et investisseurs institutionnels, de droit marocain ou étranger.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Depuis sa création, la stratégie de développement de la Compagnie Minière de Touissit est basée sur trois axes majeurs :

- Le développement, la valorisation et l'optimisation de l'exploitation des sites d'exploitation existants ;
- La préparation en parallèle de nouveaux projets, à travers une politique de diversification des ressources visant à exploiter de nouveaux métaux aussi bien sur les sites existants que sur de nouveaux sites ;
- La recherche d'opportunités de croissance externe.

L'émission d'obligations convertibles pour un montant maximum de MAD 250 millions permettra à la Compagnie Minière de Touissit de financer la croissance organique de ses activités et, éventuellement, toute opération de croissance externe.

En effet, en sus des ressources propres de la Compagnie Minière de Touissit, une partie du produit net de l'émission sera destinée au financement du programme d'investissement de la société.
Le montant global des investissements à réaliser entre 2009 et 2013 avoisine MAD 240 millions et concerne essentiellement :

- La recherche et développement pour un montant d'environ MAD 75 millions ;
- Les équipements miniers et le matériel de traitement pour environ MAD 104 millions ;
- Les infrastructures pour un budget de MAD 60 millions.

Aussi, à travers cette émission, la Compagnie Minière de Touissit entend :

- Diversifier ses sources de financement ;
- Optimiser son coût des ressources.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

L'émission d'obligations convertibles en actions, objet de la présente note d'information, porte sur 250 000 obligations d'une valeur nominale de MAD 1 000 chacune soit pour un montant de MAD 250 millions maximum.

La présente opération est réservée aux personnes physiques et morales, de nationalité marocaine ou étrangère, résidentes ou non résidentes, ainsi qu'aux investisseurs institutionnels de droit marocain ou étranger.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Avertissement : L'obligation convertible est une obligation à laquelle est attachée une option de conversion qui offre à son porteur le droit et non l'obligation de convertir l'obligation en actions de la société émettrice, selon une parité de conversion prédéfinie et durant une période prédéterminée (fenêtre de conversion).

Montant maximum de l'émission	MAD 250 000 000
Nature des titres	Obligations convertibles en actions, cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	250 000
Valeur nominale unitaire	MAD 1 000
Prix d'émission unitaire	Au pair, soit MAD 1 000.
Maturité de l'emprunt	5 ans
Date de jouissance	10 septembre 2009
Date d'échéance	10 septembre 2014
Période de souscription	Du 31 août au 02 septembre 2009
Montant minimum de souscription	Le nombre minimum de titres pouvant être demandé par un souscripteur est de 1 000 obligations convertibles en actions (MAD 1 000 000). Aucun nombre maximum de titres n'est prévu pour cette émission.
Taux d'intérêt nominal	4,40% Le taux d'intérêt nominal est fixe et déterminé par référence à la courbe secondaire des taux des Bons du Trésor, de maturité équivalente, publiée par Bank Al Maghrib. Au 29 juillet 2009, ledit taux ressort à 3,72%. Il est augmenté d'une prime de risque de 125 pbs et diminué de l'évaluation de l'option de conversion (voir le paragraphe « Base de calcul du prix de l'option de conversion »).
Prime de risque Emetteur	125 pbs
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 10 septembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 10 septembre si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Même en cas de conversion des obligations, celles-ci continueront de porter intérêt jusqu'à la date d'anniversaire ou la date d'échéance, soit le 10 septembre de l'année où la conversion aura lieu.
Rendement potentiel pour les souscripteurs	Le rendement résultant de la souscription et de la détention d'une obligation convertible dépend, outre de l'intérêt perçu, de l'évolution de la valeur boursière de l'action CMT jusqu'à la date de conversion de l'obligation.
Amortissement / Remboursement normal	L'emprunt obligataire convertible, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal

	assorti d'une prime de remboursement de MAD 20, soit un prix de remboursement de MAD 1 020 par obligation non convertie.
Taux de rendement actuariel brut (TRAB) en cas de non conversion	Le taux de rendement actuariel brut dans le cas où l'obligataire conserverait ses obligations jusqu'à leur remboursement final, sans les convertir, est de 4,75%. Le taux de rendement actuariel brut est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Remboursement anticipé	La Compagnie Minière de Touissit s'interdit de procéder, durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, l'émetteur se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé des obligations émises dans le cadre de cette opération, soit par rachats en Bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange dans le contexte prévu par la loi en vigueur, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation.
Négociabilité des titres	Les obligations convertibles sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations convertibles en actions.
Cotation des titres	Les obligations convertibles en actions, objet de la présente note d'information, seront cotées à la Bourse de Casablanca. Celles-ci feront l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 10 septembre 2009 sur le compartiment obligataire sous le code 990131 et auront pour ticker OB131.
Animation des titres	Un contrat d'animation des obligations convertibles en actions CMT a été signé entre OSEAD MAROC MINING (OMM), actionnaire de référence de la Compagnie Minière de Touissit, Capital Trust Securities et CMT. Les principales caractéristiques de ce contrat d'animation sont comme suit : • Durée : 5 ans ; • Position Maximale en Titres à détenir par OMM : 5 000 obligations convertibles ; • Cotation : Hebdomadaire ; • Minimum de Titres à offrir lors de chaque cotation : - A l'achat(*) : 500 obligations convertibles ; - A la vente(*) : 500 obligations convertibles. (*) Sous réserve de la position en Titres détenus par OMM (Position Maximale en Titres 5 000 obligations convertibles en actions).
Procédure de 1ère cotation	La cotation des obligations convertibles sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse de Casablanca.
Enregistrement de l'opération à la Bourse	L'enregistrement sera effectué par la société de bourse Capital Trust Securities.

Rang / Subordination	Les obligations émises viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées par la loi, à durée déterminée.
Maintien de l'emprunt à son rang	La Compagnie Minière de Touissit s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres de la présente tranche.
Garantie de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit Marocain
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca
Conversion des obligations en actions	Les obligataires auront la faculté d'obtenir la conversion des obligations en actions nouvelles de la Compagnie Minière de Touissit qui seront libérées par voie de compensation avec leur créance obligataire.
Délai et base de conversion	La conversion des obligations pourra être demandée durant les 60 jours précédant le 4ème anniversaire de jouissance des obligations, et durant les 60 jours précédant l'échéance finale des obligations. La conversion des obligations en actions s'effectuera, sous réserve d'éventuels ajustements, à raison de 4 actions de MAD 100 de nominal entièrement libérées pour 5 obligations de MAD 1 000 de nominal présentées. Les actionnaires actuels de la Compagnie Minière de Touissit ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre au titre de la conversion des obligations.
Exercice du droit de conversion	Les demandes de conversions seront reçues par le centralisateur des titres et la Société, selon le calendrier suivant : • Durant les 60 jours précédant le 4ème anniversaire de jouissance des obligations, ci-après la « 1ère Période de conversion »; • Durant les 60 jours précédant l'échéance finale des obligations convertibles, ci-après la « 2ème Période de conversion ». Pour exercer leurs droits, les obligataires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, et ce, en remplissant la demande de conversion figurant en annexes. L'intermédiaire se chargera de la transmission des demandes de conversion, accompagnées d'une attestation de blocage des obligations à convertir en actions, à l'organisme centralisateur des titres. Les demandes de conversion doivent parvenir à l'organisme centralisateur des titres et au siège de la Société avant 10h du dernier jour de conversion, soit le 09 septembre 2013 pour la 1ère Période de conversion et le 09 septembre 2014 pour la 2ème Période de conversion.
Jouissance des actions	Les actions nouvelles seront créées jouissance rétroactivement au 1er jour de l'exercice social au cours duquel la conversion aura eu

	lieu, soit en fonction des périodes de conversion arrêtées, le 1er janvier 2013 ou le 1er janvier 2014. Elles auront droit au titre de l'exercice commencé à cette date et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Les actions issues de la conversion n'auront pas droit aux dividendes au titre de l'exercice précédant l'année de conversion. La livraison et la cotation de ces actions aura lieu 6 jours de Bourse après la ratification de l'augmentation de capital par le Conseil d'administration.
Maintien des droits des obligataires	Les opérations suivantes : • Emission d'actions à souscrire contre numéraire ; • Emission de nouvelles obligations convertibles ; • Incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission ; • Distribution des réserves en espèces ou en titres de portefeuilles ; que pourra réaliser la Compagnie Minière de Touissit à compter de la présente émission, ne sont autorisées qu'à la condition de réserver les droits des obligataires qui opteront pour la conversion conformément aux dispositions de l'article 320 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes. A cet effet, la Compagnie Minière de Touissit doit permettre aux obligataires optant pour la conversion, selon le cas, soit de souscrire à titre irréductible des actions ou de nouvelles obligations convertibles, soit d'obtenir des actions nouvelles à titre gratuit, soit de recevoir des espèces ou des titres semblables aux titres distribués dans les mêmes quantités ou proportions ainsi qu'aux mêmes conditions, sauf en ce qui concerne la jouissance, que s'ils avaient été actionnaires lors desdites émissions, incorporations ou distributions. Toutefois, au lieu des mesures édictées au paragraphe précédent, un ajustement des bases de conversion peut être effectué dans les conditions et selon les modalités de calcul qui seront contrôlées par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, et ce, conformément aux dispositions de l'article 320 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes. Egalement en cas de fusion, absorption ou scission, la Compagnie Minière de Touissit devra soumettre le projet à l'Assemblée Générale des Obligataires, et respecter les conditions et modalités édictées à l'article 323 et 236 et suivants de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes.
Règlement des rompus	Lorsque, en raison de conversion ou d'ajustement, le nombre d'actions correspondant aux obligations détenues par l'obligataire ne constitue pas un nombre entier, l'obligataire ayant droit à un nombre d'actions comportant une fraction formant rompu, pourra demander :

	• Soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une sommes égale à la valeur de la fraction d'action formant rompu, évaluée sur la base d'un prix égal à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse sur le marché central, précédant le jour du dépôt de la demande de conversion. • Soit le nombre d'actions immédiatement supérieur ; à condition de verser une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue au précédent paragraphe.
Information des obligataires	Préalablement à la réalisation de l'une des opérations suivantes : émission d'actions à souscrire en numéraire, émission de nouvelles obligations convertibles, incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émissions, distribution de réserves en espèces ou en titres de portefeuille, la société informera les obligataires par un avis publié dans un journal d'annonces légales.
Incidence de l'émission des obligations convertibles sur la situation de l'actionnaire	En cas de conversion de la totalité des obligations émises en actions, la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital de la société, préalablement à la présente émission, devrait évoluer de la manière suivante : • Avant : 1% • Après : 0,8813%
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéas 1 et 2 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes, les porteurs d'obligations d'une même émission seront groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse dotée de la personnalité morale. La masse est représentée par un ou plusieurs mandataires élus par l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires dans le délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription et au plus tard 30 jours avant le premier amortissement de l'emprunt. En attendant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'administration de la Compagnie Minière de Touissit devra procéder dès l'ouverture des souscriptions à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité dudit mandataire sera rendue publique par voie de presse le 11 septembre 2009.
Engagements de la Compagnie Minière de Touissit	La Compagnie Minière de Touissit s'engage, tant qu'il restera des obligations en circulation, à ne procéder : • Ni à l'amortissement de la valeur nominale des actions de son capital ou de réduire celui-ci par voie de remboursement ; • Ni à une modification de la répartition des bénéfices. Toutefois, la société peut créer des actions à dividende prioritaire sans droit de vote à condition de réserver les droits des obligataires dans les conditions prévues par l'article 320 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

	En cas de réduction du capital motivée par des pertes, et qui serait réalisée par diminution, soit du montant nominal des actions soit du nombre de celles-ci, les droits des obligataires optant pour la conversion de leurs titres seront réduits en conséquence, comme si lesdits obligataires avaient été actionnaires dès la date d'émission des obligations.
Actions issues de la conversion	Les actions émises au résultat de la conversion des obligations seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Compagnie Minière de Touissit et porteront jouissance le 1er janvier de l'année de conversion (2013 ou 2014); elles donneront droit au titre de l'exercice commencé à cette date et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant la même jouissance. Il est précisé, en particulier, que chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente. Ces actions seront par ailleurs soumises à toutes les dispositions statutaires notamment en ce qui concerne la répartition des bénéfices et les Assemblées Générales. Les actions issues de la conversion seront admises à la Bourse de Casablanca sur la même ligne que les actions anciennes.
Base de calcul du prix de l'option de conversion	Le prix de l'option de conversion des obligations en actions a été calculé à partir du modèle de Back & Scholes, en retenant les hypothèses suivantes : • Taux sans risque : 3,72% ; • Prime de risque Emetteur : 125 pbs ; • Durée : 5 ans ; • Volatilité annualisée de l'action CMT : Environ 40% (soit la volatilité quotidienne dite simplifiée du cours de l'action depuis l'introduction de la société en bourse) ; • Prix de l'action sous-jacente : MAD 692, cours du 30 mai 2009, soit le dernier cours en bourse avant l'annonce de ladite opération par voie de presse ; • Un rendement de l'action (Dividend Yield D/Y) de 9,03%, soit le D/Y constaté en 2009 ; • Un prix de conversion de MAD 1 250 ; • Nominal de l'obligation à MAD 1 000 ; • Prime de remboursement en cas de non conversion de MAD 20.

V. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Date d'introduction et de cotation prévue	10 septembre 2009
Code	990131
Ticker	OB131
Procédure de première cotation	Directe
Etablissement centralisateur des titres	Attijariwafa bank
Etablissement chargé de l'animation des titres	Capital Trust Securities
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Capital Trust Securities

VI. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Etape	Délai
1	Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	06 août 2009
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	07 août 2009
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	07 août 2009
4	Publication de l'avis de d'introduction des obligations émises au bulletin de la cote	26 août 2009
5	Publication de l'extrait de la note d'information	26 août 2009
6	Ouverture de la période de souscription	31 août 2009
7	Clôture de la période de souscription	02 septembre 2009
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	04 septembre 2009 avant 10h
9	Admission des obligations Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote Enregistrement de la transaction en bourse Règlement – Livraison	10 septembre 2009
10	Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	11 septembre 2009

VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et Coordinateur global	Capital Trust	50, Bd. Rachidi – Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca	Capital Trust Securities	50, Bd. Rachidi – Casablanca
Organisme placeur / Centralisateur des ordres	Capital Trust Securities	50, Bd. Rachidi – Casablanca
Dépositaire / Organisme chargé du service financier des titres	Attijariwafa bank	2, Bd. My Youssef – Casablanca
Organisme chargé de l'animation des titres	Capital Trust Securities	50, Bd. Rachidi – Casablanca

VIII. GARANTIE DE BONNE FIN

Néant.

IX. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

IX.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription à la présente émission débutera le 31 août 2009 et sera clôturée le 02 septembre 2009 inclus. La date de jouissance est prévue pour le 10 septembre 2009.

IX.2. SOUSCRIPTEURS

La souscription primaire des obligations convertibles en actions, objet de la présente note d'information, est réservée :

- aux personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ;

- aux personnes morales de droit marocain ou étranger, n'appartenant pas à la liste d'investisseurs ci-dessous ;

- aux investisseurs institutionnels de droit marocain, tels que définis ci-après :
  - Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
  - Les personnes morales de droit marocain suivantes :
    - ✓ Les compagnies financières visées a l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
    - ✓ Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
    - ✓ Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées telles que visées à la loi n°17-99 portant code des assurances sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
    - ✓ La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent;
    - ✓ Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

- aux institutionnels de l'investissement agréés de droit étranger, à savoir :
  - Fonds collectifs agréés ou dont le gestionnaire est spécifiquement agréé à cet effet ;
  - Entreprises d'assurance et de réassurance ;
  - Organismes de pension et de retraite ou tout organisme de gestion pour compte de tiers spécifiquement agréé en tant que tel par l'autorité compétente.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

Le nombre minimum de titres pouvant être demandé par un souscripteur est de 1 000 obligations convertibles en actions (MAD 1 000 000). Aucun nombre maximum de titres n'est prévu pour cette émission.

IX.3. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Capital Trust Securities devra s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, elle devra obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par le chef de file du syndicat de placement
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : • Pour les fonds communs de placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; • Pour les SICAV : le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs institutionnels de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
Institutionnels de l'investissement agréés de droit étranger	• Photocopie des statuts ou tout document faisant foi dans le pays d'origine ; • Photocopie de la décision d'agrément délivrée par l'autorité compétente

IX.4. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le montant et le nombre de titres demandés.

A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription ; et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Le nombre minimum de titres pouvant être demandé par un souscripteur est de 1 000 obligations convertibles en actions (MAD 1 000 000). Aucun nombre maximum de titres n'est prévu pour cette émission d'obligations convertibles en actions, objet de la présente note d'information.

Il est précisé que l'Assemblée Générale du 28 juillet 2009 a décidé de limiter le montant de l'emprunt obligataire aux souscriptions effectivement reçues.

Capital Trust Securities est tenue de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en Annexe. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Tout bulletin de souscription doit être signé du souscripteur ou son mandataire et transmis à Capital Trust Securities. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Capital Trust Securities s'assurera de la capacité financière des souscripteurs investisseurs institutionnels de droit marocain.

Les souscripteurs, autres que les investisseurs institutionnels de droit marocain, devront joindre au bulletin de souscription une attestation de blocage du montant de leur souscription. Ce dépôt devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres.

Par ailleurs, Capital Trust Securities s'engage à ne pas accepter de souscription collectée par une autre entité.

X. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

X.1. MODALITES DE CENTRALISATION DES ORDRES

Pendant la période de souscription, Capital Trust Securities est tenue d'établir quotidiennement l'état des souscriptions enregistrées dans la journée.

Par ailleurs, Capital Trust Securities s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par toute autre entité. Chaque souscripteur devra :

- Remettre, préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de la Capital Trust Securities, organisme chargé du placement ;
- Formuler son (ses) ordre(s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription.

Au cours de la période de souscription, Capital Trust Securities, organisme chargé du placement doit établir un état récapitulatif. Il sera procédé à l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A l'issue de la période de souscription, Capital Trust Securities, organisme chargé du placement, devra procéder à la consolidation de tous les bulletins de souscription non annulés et établir un état récapitulatif des souscriptions.

Il sera alors procédé, le 02 septembre 2009 à 17 heures, au siège de Capital Trust Securities, à :

- La consolidation de l'ensemble des souscriptions ;
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

X.2. MODALITES D'ALLOCATION

L'allocation des obligations convertibles en actions sera effectuée à la clôture de la période de souscription soit le 02 septembre 2009.

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Les actionnaires de la société ont décidé de limiter, le cas échéant, le montant de l'émission au montant des souscriptions effectivement reçues à l'expiration du délai de souscription.

Dans le cas d'une sursouscription, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation. Ce taux sera déterminé par le rapport : **« Quantité offerte / Quantité demandée »**.

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation convertible en actions par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes.

A l'issue de l'allocation, Capital Trust Securities établira un état récapitulatif de l'ensemble des souscriptions, ainsi que le résultat de l'allocation.

X.3. MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 10 jours ouvrables, à compter de la date de publication des résultats.

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information devra être annulée par Capital Trust Securities.

XI. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

XI.1. MODALITES DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le Règlement / Livraison entre l'émetteur et les souscripteurs se fera a travers la filière « appariement » de Maroclear et ce, en transmettant les instructions de livraison contre paiement (LCP) respectivement au dépositaire mandaté par la Compagnie Minière de Touissit (soit Attijariwafa bank) et aux dépositaires des souscripteurs. Le Règlement / Livraison se fera à la date de jouissance prévue le 10 septembre2009. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement, le 10 septembre 2009 et inscrits au nom des souscripteurs.

XI.2. COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS

Dans le cadre de la présente opération de placement, Capital Trust Securities s'engage explicitement et irrévocablement, à facturer aux souscripteurs une commission d'admission des titres à la Bourse de Casablanca qui s'élève à 0,050‰ du montant des souscriptions, plafonnée à MAD 10 000 hors taxes. La TVA au taux de 10% sera appliquée en sus.

XI.3. DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

Attijariwafa bank est désignée en tant que domiciliataire de l'opération, chargée d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information, sauf leur enregistrement à la Bourse de Casablanca.

XI.4. PROCEDURES D'ENREGISTREMENT

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison.

L'organisme chargé de l'enregistrement des titres, objet de la présente émission, auprès de la Maroclear et de la Bourse de Casablanca est Capital Trust Securities.

XI.5. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 10 septembre 2009 et par Capital Trust dans le quotidien «L'Economiste» le jour ouvrable suivant.

XII. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.
Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.1. REGIME FISCAL DES OBLIGATIONS

XII.1.1. Imposition des revenus

XII.1.1.1. Personnes physiques

Personnes physiques résidentes

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'impôt sur le revenu (IR) au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du résultat net réel (RNR) ou le régime du résultat net simplifié (RNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du RNR) ou du RNS). Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
  - Le nom, prénom, adresse et le numéro de la carte d'identité nationale ou de la carte d'étranger ;
  - Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

Personnes physiques non résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XII.1.1.2. Personnes morales

Personnes morales résidentes

Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition a l'impôt sur les sociétés.

Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou du bénéfice net simplifié (BNS).
Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
- Leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

Personnes morales non résidentes

Les revenus perçus par les personnes morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XII.1.2. Imposition des plus-values

XII.1.2.1. Personnes physiques

Personnes physiques résidentes

Les profits nets de cession des obligations sont soumis à l'IR au taux de 20% par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations suivantes :

- La cession à titre onéreux ou gratuit ;
- L'échange, considéré comme une double vente ;
- L'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- La donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- Le profit ou la fraction de profit afférent à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, lorsque ces cessions n'excèdent pas le seuil de MAD 28 000.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- Le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- Le prix d'acquisition majoré, el cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette acquisition, notamment les frais de courtage et de commission.

Les prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession et acquisition.

Personnes physiques non résidentes

Les profits de cession d'obligations réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XII.1.2.2. Personnes morales

Personnes morales résidentes

Les profits nets de cession des obligations sont soumis soit à l'IS, soit à l'IR, au taux de 20% par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations suivantes :

- La cession à titre onéreux ou gratuit ;
- L'échange, considéré comme une double vente ;
- L'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- La donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- Le profit ou la fraction de profit afférent à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, lorsque ces cessions n'excèdent pas le seuil de MAD 28 000.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- Le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- Le prix d'acquisition majoré, el cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette acquisition, notamment les frais de courtage et de commission.

Les prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession et acquisition.

Personnes morales non résidentes

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.
Toutefois, les plus-values réalisées sur obligations et autres titres de créances cotés à la Bourse de Casablanca sont exonérées.

XII.2. REGIME FISCAL DES ACTIONS – APPLICABLE EN CAS DE CONVERSION DES OBLIGATIONS

XII.2.1. Imposition des dividendes

XII.2.1.1. Personnes physiques

Personnes physiques résidentes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

Personnes physiques non résidentes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.2.1.2. Personnes morales

Personnes morales résidentes

Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant, les revenus précités ne sont pas soumis au dit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

Personnes morales non résidentes

Les dividendes distribués à des personnes morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.2.2. Imposition des profits de cession

XII.2.2.1. Personnes physiques

Personnes physiques résidentes

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations suivantes :

- La cession à titre onéreux ou gratuit ;
- L'échange, considéré comme une double vente ;
- L'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- La donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- Le profit ou la fraction de profit afférent à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, lorsque ces cessions n'excèdent pas le seuil de MAD 28 000.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- Le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- Le prix d'acquisition majoré, el cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette acquisition, notamment les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation de la moins-value.

Personnes physiques non résidentes

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XII.2.2.2. Personnes morales

Personnes morales résidentes

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

Personnes morales non résidentes

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

XIII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 1,4% HT du montant de l'opération. Ils comprennent les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les frais de conseil ;
- Le conseil juridique ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- La communication ;
- La commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- La commission relative à la cotation des titres à la Bourse de Casablanca ;
- La commission de Maroclear.

PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
Siège social	5, rue Ibnou Tofail, Quartier Palmiers – Casablanca.
Téléphonie / Télécopie	(212) 5 22 98 93 55 (212) 5 22 98 95 91
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration
Date de constitution	17 mai 1974
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi.
N° Registre du commerce	32 499
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	MAD 148 500 000 divisé en 1 485 000 actions de MAD 100 chacune.
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Compagnie Minière de Touissit.
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : • La prospection, la recherche et l'exploitation de mines métalliques et de toutes substances minérales, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger ; • La participation, sous quelque forme que ce soit, à toutes opérations, entreprises, sociétés, ayant un objet similaire ou connexe ; • Plus généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de favoriser ou de développer l'activité de la société.
Textes législatifs	La société est régie par le droit marocain, la loi 17-95, relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n° 20-05, ainsi que par ses statuts. De par son activité, elle est soumise au dahir du 16 avril 1951 portant règlement minier au Maroc ainsi que tous les textes législatifs modifiant et complétant ledit dahir et notamment : • Le dahir n°1-58-160 du 18 juin 1958 ; • Le dahir n°1-58-227 du 21 juillet 1958 ; • Le dahir n°1-58-229 du 21 juillet 1958 ; • Le dahir n°1-59-092 du 17 avril 1959 ; • Le dahir n°1-62-097 du 19 juillet 1962 ; • Le dahir n°1-63-193 du 24 octobre 1962 ; • Le dahir n°1-62-070 du 07 mars 1963 ; • Le dahir n°1-69-272 du 26 juillet 1970 ; • L'arrêté du ministre de l'énergie et des mines autorisant CMT à exploiter un stock d'explosifs. De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment • Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96 et 45-06 ;

- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n°36-05 et 44-06 ;
- Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 8222-08 du 14 avril 2008 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A la veille de la présente opération, le capital social de la Compagnie Minière de Touissit s'établit à MAD 148 500 000, intégralement libéré. Il est divisé en 1 485 000 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1. Historique du capital social

Depuis la date de constitution de la société en 1974 par CRAM et un groupement d'investisseurs marocains, le capital social de la Compagnie Minière de Touissit a évolué comme suit :

Date	Capital initial	Nature de l'opération	Actions créées	Prix/ action	Montant opération	Total actions	Capital final
17/05/1974	-	Capital de création	62 000	100	6 200 000	62 000	6 200 000
30/05/1974	6 200 000	Incorporation de la réserve spéciale de réévaluation	48 000	100	4 800 000	110 000	11 000 000
13/06/1979	11 000 000	Incorporation de la réserve spéciale de réévaluation	55 000	100	5 500 000	165 000	16 500 000
04/05/1981	16 500 000	Intégration des réserves disponibles	82 500	100	8 250 000	247 500	24 750 000
15/07/1988	24 750 000	Intégration des réserves disponibles	247 500	100	24 750 000	495 000	49 500 000
06/02/1989	49 500 000	Intégration des réserves disponibles	495 000	100	49 500 000	990 000	99 000 000
31/05/1991	99 000 000	Intégration des réserves disponibles	495 000	100	49 500 000	1 485 000	148 500 000
24/04/2002	148 500 000	Rachat et annulation de 495 000 actions	-495 000	100	49 500 000	990 000	99 000 000
22/11/2007	99 000 000	Intégration des réserves disponibles et du report à nouveau	495 000	100	49 500 000	1 485 000	148 500 000
04/06/2008	148 500 000	Introduction de la société en Bourse – Cession de 33% du capital	-	100	300 394 520	1 485 000	148 500 000

Source : Compagnie Minière de Touissit

A sa création, la Compagnie Minière de Touissit était dotée d'un capital de MAD 6,2 millions, réparti en 62 000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.

Au cours des années 1974 et 1979, la Compagnie Minière de Touissit a procédé à deux augmentations de capital par incorporation de MAD 4,8 et 5,5 millions respectivement, prélevés sur la réserve spéciale de réévaluation, portant ainsi son capital social à MAD 16,5 millions.

Entre 1981 et 1991, la Compagnie Minière de Touissit a procédé à quatre augmentations de capital par incorporation des réserves disponibles. A fin 1991, le capital social de CMT s'élevait à MAD 148,5 millions.

En 2002, la société a procédé à la réduction de son capital par rachat puis annulation de 495 000 actions. Cette opération fait suite au rachat d'actions par CRAM auprès des investisseurs marocains

en vue de préparer leur sortie définitive du capital de CMT et une réduction du capital car la trésorerie était excédentaire.

En 2007, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves et du report à nouveau. Cette augmentation s'est faite via la distribution d'actions gratuites à l'actionnaire principal, en l'occurrence OMM.

En juin 2008, la Compagnie Minière de Touissit a été introduite en Bourse par la cession de 33% de son capital, soit 490 040 actions, au prix de MAD 613 / action.

II.2.2. Historique de l'actionnariat

Depuis la création de la Compagnie Minière de Touissit en 1974 et jusqu'en avril 2002, le capital social de la société était détenu à hauteur de 50% par la Compagnie Royale Asturienne des Mines « CRAM », filiale à 100% du groupe français Nord Est à partir de 1994.

Présentation de CRAM

La CRAM, société anonyme de droit belge, avait pour objet social « l'étude, la création, l'organisation et le financement pour leur mise en valeur et leur exploitation tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes entreprises financières, immobilières, commerciales, industrielles, minières et de services ». Avant son acquisition par le groupe Nord Est en 1994, la CRAM était détenue par la société Union Minière (actuellement Umicore[2]).

La CRAM regroupait les participations de Nord Est dans CMT et Cogebi (producteur de produits isolants à base de mica).

Présentation de Nord Est

Nord Est est un groupe industriel diversifié qui réunit des entreprises de taille moyenne dans les domaines suivants :

- Emballage, luxe et santé, à travers les filiales :
  - Alliora : Etuis et coffrets en carton et en plastique pour les industries du luxe ;
  - Packetis : Etuis et chevalets en carton, notices pour la pharmacie et la cosmétique ;
  - Axilone : Bouchons pour parfums et cosmétiques, boîtiers de maquillage ;
  - Socoplan (France), Flexpaq (USA) et Socopol (Pologne) : échantillons et monodose pour parfums et cosmétiques ;
  - Pixxent : Présentoirs pour la publicité sur les lieux de vente et mobilier commercial.
- Minéraux et Mines, à travers CMT et Cogebi.

Le groupe Nord Est est majoritairement détenu par Harwanne (88,4% au 28 septembre 2007). Le reliquat du capital correspond au flottant en bourse, le groupe étant coté sur Euronext Paris.

Détenue à hauteur de 50,0% par CRAM, le reliquat du capital social de CMT était détenu par des intérêts marocains conformément à la loi de Marocanisation (1973) qui stipulait que « toutes les sociétés minières devraient avoir un actionnariat marocain à hauteur de 50,0% ». L'actionnariat marocain a évolué comme suit :

[2] Umicore est une entreprise belge de production de métaux, anciennement appelée Union minière, spécialisée dans la production de zinc et de produits avancés (pour les nouvelles technologies), métaux précieux, catalyseurs, etc. Elle est cotée sur Euronext Belgique.

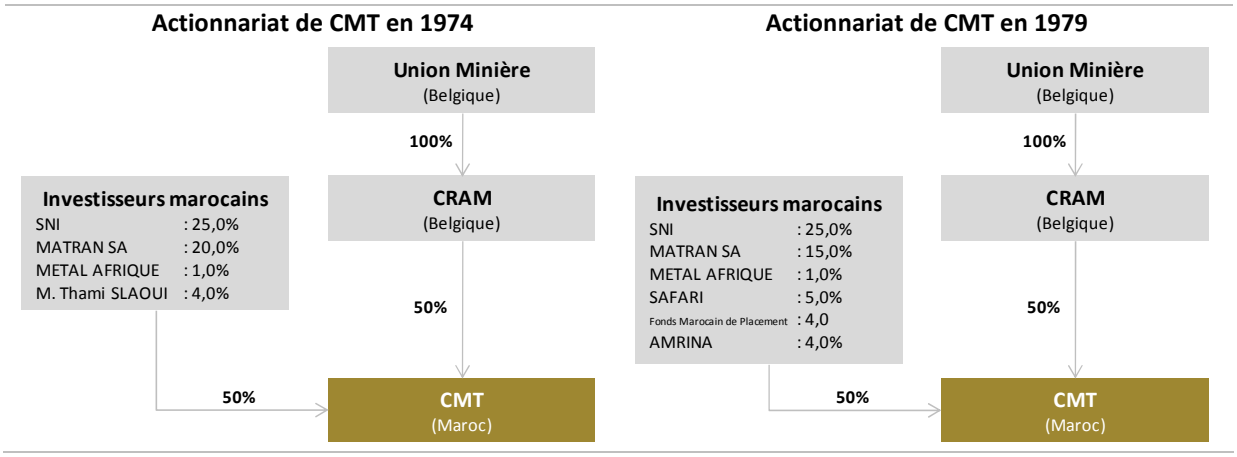

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2002, la CRAM a racheté 49%[3] du capital social détenu par les intérêts marocains au prix de MAD 404 / action, devenant ainsi le principal actionnaire de la Compagnie Minière de Touissit.

Suite au rachat des participations des investisseurs marocains, l'actionnariat de CMT se présentait comme suit :

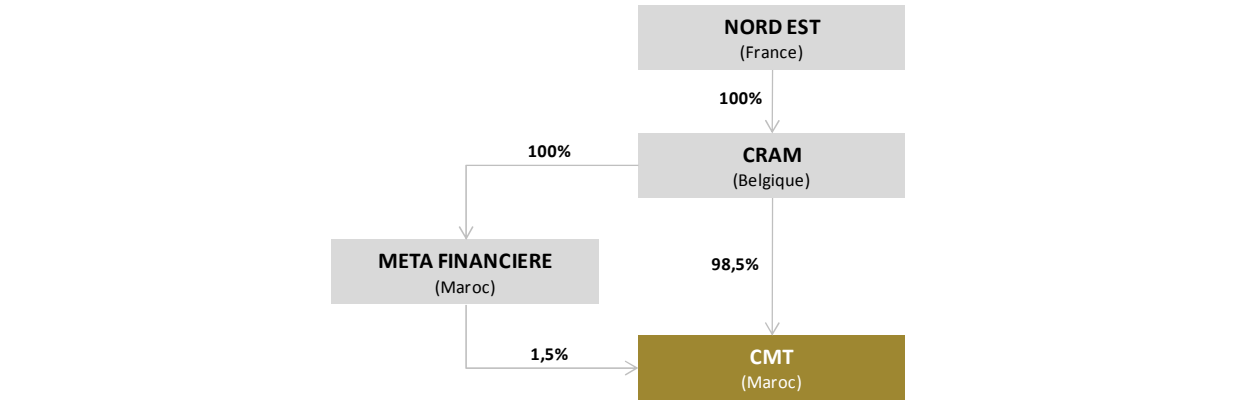

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2005, la CRAM a fait l'objet d'une double scission partielle par laquelle CRAM a scindé ses activités et a transféré ses participations dans CMT à la société belge MENOF tout en gardant ses participations dans Cogebi.

Depuis cette date, le groupe Nord Est détenait CMT via la société MENOF (entreprise belge) à hauteur de 98,5% et de META Financière (société marocaine détenue par MENOF) à hauteur de 1,5%.

Présentation de MENOF

MENOF est une société de participations de droit belge, créée par Nord Est en 2005 pour loger ses participations dans CMT après la double scission partielle de CRAM.

Présentation de META Financière

[3] Le 1% du capital de CMT non racheté était détenu par la société META Financière, entrée dans le capital de CMT depuis 1988. Le pourcentage de participation de META Financière dans CMT s.est établi à 1,5% suite à la réduction de capital de CMT réalisé en 2002.

Créée en 1985, META Financière est une société de participations de droit marocain, filiale à 100% de CRAM jusqu'à 2005, date à laquelle elle devient filiale à 100,0% de MENOF suite au transfert de la participation de CRAM à MENOF.

L'actionnariat de CMT, après la scission de CRAM se présentait comme suit :

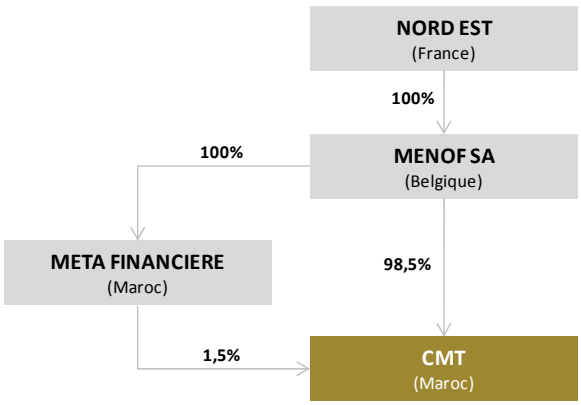

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2007, le groupe Nord Est, via les sociétés MENOF et META Financière, a lancé un processus d'appel d'offres en vue de céder CMT. Ce processus a été couronné en août 2007 par la cession de la totalité des titres de CMT à la société OSEAD Maroc Mining (OMM). Le désengagement de Nord Est s'est réalisé via la cession par MENOF de sa participation dans CMT au prix de 37,9 millions d'euros (soit MAD 430,5 millions)[4] ainsi que la cession par META Financière de 14 840 actions CMT au prix de 0,6 million d'euros (soit MAD 6,6 millions).

Cette cession était motivée par la volonté des actionnaires majoritaires d'Harwanne (actionnaire de référence de Nord Est) de changer le positionnement de leur groupe en adoptant le statut d'investisseur financier (investissements minoritaires ou immobiliers). C'est ainsi qu'Harwanne a décidé, en 2007, la cession de sa participation majoritaire détenue dans Nord Est au profit de la société « Financière Ravel », contrôlée par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners. Cette opération de cession était soumise à certaines conditions suspensives, notamment la cession par Nord Est de sa participation dans la Compagnie Minière de Touisit.

En juin 2008, la Compagnie Minière de Touissit a été introduite en Bourse par la cession de 33% de son capital, soit 490 040 actions, au prix de MAD 613 par action.

L'actionnariat de la Compagnie Minière de Touissit au cours des 5 dernières années se présente comme suit :

Actionnaires	2004 – 2005		2006		Août 2007		Décembre 2007		Juin 2008	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
MENOF	975 130	98,49%	975 130	98,49%						
META Financière	14 840	1,49%	14 840	1,49%						
M. Antoine GENDRY	5	0,00%	-	-						
M. Edouard SILVY	-	-	5	0,00%						
M. Claude JOTTRAND	5	0,00%	5	0,00%						
M. Jules COULON	5	0,00%	5	0,00%						
M. Taieb SKALLI	5	0,00%	5	0,00%						
M. Jean MARTINON	5	0,00%	-	-						
M. Driss TRAKI	5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
M. Philippe DECLERC			5	0,00%						

[4] Cours de change au 28.12.2007 : EUR 1 = MAD 11,353

OMM					989 970	99,99%	1 484 970	99,99%	994 930	66,99%
M. Jean-François FOURT					5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
M. Dominique MICHEL					5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
M. Henri MOULARD					5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
M. Frédéric TONA					5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
MIF					5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
Flottant en bourse									490 040	33,00%
Total	**990 000**	**100,00%**	**990 000**	**100,00%**	**990 000**	**100,00%**	**1 485 000**	**100,00%**	**1 485 000**	**100,00%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Suite à ces différentes opérations, l'actionnariat de CMT se présente de la manière suivante :

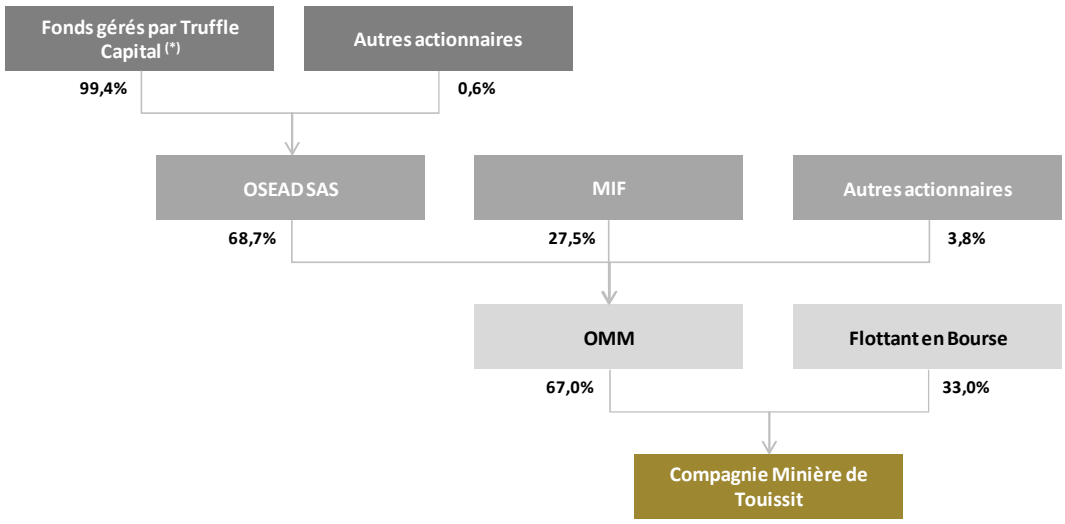

Source : Compagnie Minière de Touissit – (*) Les fonds : Europe Innovation 2004, Europe Innovation 2006, UFF Innovation 5 et Truffle Venture

II.3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1. Répartition du capital

La répartition de l'actionnariat de la Compagnie Minière de Touissit au 30 juin 2009 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% doits de vote
OMM	994 935	66,99%	994 935	66,99%
M. Dominique MICHEL	5	0,00%	5	0,00%
M. Joseph LEDDET	5	0,00%	5	0,00%
Moroccan Infrastructure Fund	5	0,00%	5	0,00%
M. Frédéric TONA	5	0,00%	5	0,00%
M. Driss TRAKI	5	0,00%	5	0,00%
Flottant en bourse	490 040	33,00%	490 040	33,00%
Total	**1 485 000**	**100,00%**	**1 485 000**	**100,00%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

II.3.2. Présentation de l'actionnaire de référence

Créée en 2007, OMM a pour objet principal la gestion des valeurs mobilières et les prises de participations, directes ou indirectes, dans des sociétés.

OMM a été fondée pour porter les participations du holding OSEAD SAS et du fonds d'investissement Moroccan Infrastructure Fund (MIF) dans CMT. La société pourrait investir dans d'autres sociétés du

secteur « Mines & Energie » dans le cas où OSEAD SAS ou MIF décident de développer d'autres projets au Maroc ou dans les pays africains voisins.

La participation de OMM dans CMT est une participation à caractère industriel. L'objectif de OMM est de demeurer un actionnaire majoritaire de CMT sur un horizon long terme.

Dénomination sociale	OMM
Résultat financier au 31.12.2008[5]	MAD -1,2 millions
Résultat net au 31.12.2008	MAD -4,3 millions
Capitaux propres au 31.12.2008	MAD 171,8 millions
Actionnariat	OSEAD SAS : 68,6% Morrocan Infrastructure Fund 27,5% J2M Investissements : 2,3% Autres : 1,59% pour les managers et 0,01% comme actions de garantie.

Source : Compagnie Minière de Touissit

OSEAD SAS

Fondé en 2006 en France, le holding OSEAD SAS a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger :

- L'extraction, la séparation et le traitement des hydrocarbures schistes et sables bitumineux ;
- L'étude, le développement et la commercialisation de produits, techniques et services utilisés directement ou indirectement dans l'extraction et le traitement d'hydrocarbures ;
- L'exploration et l'exploitation de gisements de matières premières ;
- La recherche, le développement et la commercialisation de produits, techniques et services utilisés directement ou indirectement dans l'extraction et le traitement de métaux (dont l'uranium).

De manière générale, la société est spécialisée dans la prospection, l'exploration et le développement de gisements de matières premières minérales (plomb, cuivre, uranium, etc.).

OSEAD détient aussi une technologie unique d'extraction des hydrocarbures des schistes bitumineux. Cette technologie est commercialisée à travers un produit dénommé Adsorpol™. Ce produit, qui peut être également utilisé pour l'extraction de métaux lourds, a été agréé par les laboratoires Wolff (spécialisé dans le contrôle, la mesure et l'analyse en environnement) en reconnaissance de son impact neutre contre les organismes vivants et l'environnement.
Adsorpol™ a été également approuvé par les laboratoires CEDRE (France) dans le cas de son utilisation pour la dépollution. Actuellement, le produit est en phase d'expérimentation pour des projets au Canada avec des partenaires pétroliers.

Doté d'un capital de 5 162 800 euros, OSEAD SAS ambitionne, à long terme, de se focaliser sur l'exploitation de gisements d'uranium, de métaux et de bitume en Afrique du Nord, en France et au Canada.

Dénomination sociale	OSEAD SAS
Résultat financier au 31.12.2008	EUR 11,7 millions (MAD 131,2 millions)[6]
Résultat net au 31.12.2008	EUR 11,0 millions (MAD 123,3 millions)

[5] L'exercice social de la société OMM est clôturé le 30 juin.
[6] Cours de change au 31.12.2008 : EUR 1 = MAD 11,212

Capitaux propres au 31.12.2008	EUR 11,4 millions (MAD 127,8 millions)
Actionnariat	Fondateurs : 0,21% Investisseurs individuels : 0,34% Europe Innovation 2004 : 13,55% Europe Innovation 2006 : 6,25% UFF Innovation : 62,84% Truffle Venture : 16,80% Tous les fonds sont gérés par Truffle Capital

Source : OSEAD SAS

Truffle Capital

Truffle Capital est une société européenne indépendante de capital investissement, créée en 2002 à Paris, qui investit dans trois secteurs à savoir la biotechnologie, l'énergie et les technologies de l'information.

La société possède sous gestion 260 millions d'euros et gère deux familles de véhicules d'investissement à savoir les fonds Truffle Venture et Longchamp (des FCPR), et les fonds Europe Innovation 2002, 2003, 2004, Europe Innovation 2006 et UFF Innovation 5 (des FCPI).

Les cinq FCPI « Fonds Communs de Placement dans l'Innovation » ont été montés avec le concours de partenaires prestigieux et de renom tels que Patrimoine & Associés (ex-JP Morgan Fleming), Barclays, HSBC, Dexia Private Bank, Sélection R (Rothschild), Banque NSMD[7] et UFF Bank.

Le FCPR « Longchamp » est un fonds de fonds créé en 2004 en partenariat avec Merrill Lynch Investment Managers et fait partie du programme d'investissement « MLIM Diversified Private Equity Program III » dont le montant total est de USD 1,2 milliard.

Les sociétés du portefeuille de Truffle Capital dans le domaine de l'énergie sont Dietswell Engineering, Watteco, Velcan, Novad, OSEAD et RFiT. Ces sociétés ont des activités en Autriche, France, Algérie, Venezuela, Libye, Niger, Côte d'Ivoire, Canada, E.A.U, Espagne, Congo, Allemagne, Suède, USA, et Finlande.

Europe Innovation 2004

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation « Europe Innovation 2004 » est un FCPR ayant pour objet le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations essentiellement composées de valeurs mobilières non cotées ayant leur siège dans les pays de l'Espace Economique Européen.

La politique d'investissement du fonds privilégie les opérations de prises de participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité présente un caractère innovant dans tout secteur d'activité, sans exclusivité.

La stratégie d'investissement du fonds est axée en particulier vers des jeunes entreprises européennes issues d'essaimage de groupes ou de laboratoires, aussi appelées « spin-offs ».

Le fonds privilégie l'investissement dans des sociétés durant leur phase de création, de lancement ou dans les premières étapes de son développement.

[7] Banque privée membre du Groupe ABN AMRO

Europe Innovation 2006

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation « Europe Innovation 2006 » est un FCPR ayant pour objet d'investir dans des petites et moyennes entreprises innovantes à hauteur de 60% au minimum de son actif. Ces participations sont essentiellement composées de valeurs mobilières non cotées ayant leur siège dans les pays de l'Espace Economique Européen.

La politique d'investissement du fonds privilégie les opérations de prises de participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité présente un caractère innovant dans tout secteur d'activité, sans exclusivité.

Comme pour le FCPR « Europe Innovation 2004 », la stratégie d'investissement du fonds est axée en particulier vers des jeunes entreprises européennes issues d'essaimage de groupes ou de laboratoires.

Le fonds privilégie l'investissement dans des sociétés durant leur phase de création, de lancement ou dans les premières étapes de son développement ; les entreprises investies devant présenter un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions d'euros.

UFF Innovation 5

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation « UFF Innovation 5 » est un FCPR ayant pour objet d'investir dans des petites et moyennes entreprises innovantes à hauteur de 60% de son actif.

La politique d'investissement du fonds privilégie les opérations de prises de participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité présente un caractère innovant dans tout secteur d'activité, sans exclusivité, pourvu qu'elles satisfassent aux critères des FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du fonds.

Le fonds privilégie l'investissement dans des sociétés durant leur phase de création, de lancement ou dans les premières étapes de son développement. Les participations seront minoritaires et les sociétés sélectionnées seront, de préférence, dans des sociétés de développement ayant un chiffre d'affaires significatif (généralement compris entre 1 et 100 millions d'euros).

Truffle Venture

Le Fonds Commun de Placement à Risques « Truffle Venture » a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé principalement d'actions et autres valeurs mobilières de sociétés non cotées situées dans l'Espace Economique Européen.

La politique d'investissement du Fonds privilégie les opérations de prise de participations dans des sociétés dont l'activité présente un caractère innovant, principalement dans les secteurs biopharmaceutiques, de l'énergie, des semi-conducteurs, des logiciels techniques et les systèmes de sécurité.

La stratégie d'investissement du Fonds est axée essentiellement vers de jeunes entreprises françaises et européennes issues d'essaimages de groupes ou de laboratoires. Le Fonds investit sur un ou plusieurs tours de table, l'investissement moyen pouvant se monter à environ 10 millions d'euros par société.

Moroccan Infrastructure Fund

Moroccan Infrastructure Fund est un fonds d'investissement dédié principalement aux secteurs des infrastructures au Maroc avec un engagement total de MAD 805 millions de la part d'investisseurs institutionnels marocains et étrangers de premier plan. Les secteurs cibles du fonds sont l'énergie, les télécommunications, le transport, les ressources naturelles, l'eau, l'hygiène et les services environnementaux ainsi que les équipements liés aux infrastructures.

Le Moroccan Infrastructure Fund est géré par la société de gestion MIM (Moroccan Infrastructure Management) dont les deux promoteurs sont Emerging Capital Partners et Attijari Invest, filiale Private Equity d'Attijariwafa bank.

MIF a pour objet, et ce dans le respect du Règlement Intérieur, la prise de participations en fonds propres ou des investissements en quasi-fonds propres directement ou indirectement dans des sociétés marocaines opérant dans les domaines des Infrastructures ou des Industries de Base tel que défini dans le Règlement Intérieur.
D'une façon générale, il pourra accomplir toute opération financière, commerciale et industrielle facilitant ou se rapportant à son objet.

Les caractéristiques du fonds sont présentées dans le tableau suivant :

Date de création	Février 2007
Durée de vie	10 ans
Société de gestion	Moroccan Infrastructure Management
Actionnariat	Attijariwafa bank MAMDA - MCMA Zellidja (Groupe SOMED) WAFA Assurance CNIA CIMR Al Ajial Funds CMKD Banque Européenne d'Investissement

Source : Morrocan Infrastructure Fund

L'investissement de MIF dans CMT s'inscrit dans la stratégie d'investissement du fonds comme étant un investissement dans le secteur des infrastructures de manière générale, et dans le développement de ressources naturelles en particulier conformément au règlement intérieur du fonds.

La durée d'investissement moyenne du fonds dans les sociétés cibles, avant la sortie définitive, varie entre 3 et 5 ans.

Autres actionnaires

J2M

J2M est une Société Civile de Portefeuille (SCP) de droit français, créée le 9 juillet 2007 et a pour objet « la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres investissements

financiers, cotés ou non cotés en bourse, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale ».

Le gérant et associé majoritaire est M. Jean MARTINON, ancien Président Directeur Général de CRAM, de MENOF, de META Financière, de COGEBI et de CMT.

Les managers

Les managers de CMT détiennent 1,59% du capital de OMM, tel que présenté dans le tableau suivant :

Dirigeants	Fonction	% du capital et des droits de vote détenu
Driss TRAKI	Président Directeur Général	1,48%
Lahcen OUCHTOUBAN	Directeur Mine de Tighza	0,09%
Mostafa CHAKROUN	Directeur financier	0,02%

Source : Compagnie Minière de Touissit

II.4. PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de CMT.

Par ailleurs, pour la gestion de OMM, société porteuse des participations du holding OSEAD et de MIF dans CMT, un pacte d'actionnaires a été signé entre les différents actionnaires de OMM en date du 31 juillet 2007.

Signé entre OSEAD SAS, MIF, J2M et les managers de CMT, le pacte d'actionnaires, dont les dispositions s'appliqueront pendant une durée de 10 ans à compter de sa signature, comporte les principaux points suivants :

- OSEAD SAS devra à tout moment conserver sa position d'actionnaire principal de OMM même au cours de la période où le fonds MIF est en train d'organiser la cession de sa participation, et en tout état de cause pendant une durée suffisante pour ne pas porter atteinte au droit de sortie du fonds.

  Sa qualité d'actionnaire principal s'accompagne d'une obligation de détention d'un minimum de 34% du capital et des droits de vote d'OMM, hormis le cas où OSEAD est dilué par le fait d'une augmentation de capital.
  L'obligation pesant sur OSEAD de détenir un minimum de 34% du capital et des droits de vote de OMM perdra toute force obligatoire dans l'hypothèse où MIF verrait sa participation descendre en dessous du seuil de 5%, c'est-à-dire qu'aucun autre actionnaire ne pourra détenir une participation, dans le capital d'OMM, supérieure à celle du holding OSEAD SAS ;

- OSEAD s'est engagé à compter de la date de signature du pacte à offrir à MIF de co-investir ou de détenir au minimum 25% du montant total investi dans tout projet industriel ou d'investissement entrepris au Maroc par OSEAD et lié à l'activité développée ou acquise par OSEAD ;

- Les parties signataires du pacte se sont engagées dans les trois mois qui suivraient la réalisation définitive de la cession par OMM de tout ou partie de CMT (y compris en cas d'introduction en

Bourse) à ce que l'intégralité du produit financier de la cession soit redistribuée à chaque actionnaire de OMM en proportion de la participation de chacun dans la société ;

- Les managers s'engagent à ne pas remettre ou donner les titres de la société OMM qu'ils détiennent, ni à en restreindre la jouissance ou la libre disposition sans avoir obtenu préalablement l'accord d'OSEAD SAS et de MIF ;

- Les opérations sur les titres de OMM :

  - Cessions libres : Les transferts de titres de la société OMM sont libres lorsqu'il s'agit des transferts des actions détenues par le fonds MIF, des transmissions d'actions d'une personne morale à une filiale détenue à au moins 50% des droits de vote, des transferts d'une personne physique de son conjoint ou à un descendant direct par voie de succession et des transferts de titres au profit des nouveaux administrateurs et des transferts ;
  - Droit de préemption : A l'exception des transferts cités ci-dessus, les transferts de titres par un actionnaire à quelque personne que ce soit sont soumis à l'exercice d'un droit de préemption au profit de tous les actionnaires ;
  - Droit de sortie conjointe : Les actionnaires disposent d'un droit de sortie conjointe pendant 2 ans à compter de la date de signature du pacte dans le cas où un des actionnaires envisagerait le transfert de tout ou partie de ses titres à un ou plusieurs tiers non actionnaire et où le droit de préemption n'aurait pas été exercé.
  - De même, et à partir du 1er juillet 2009, le fonds, J2M et les managers disposeront d'un droit de sortie conjointe dans le cas où le OSEAD envisagerait le transfert de tout ou partie de ses titres à des tiers non actionnaires d'OMM et où le droit de préemption n'aurait pas été exercé ;
  - Cession forcée : Dans le cas où un tiers formulerait, à un prix raisonnable par rapport au marché, une offre ferme d'acquisition portant sur 100% des titres de OMM et accepté par les actionnaires représentant au moins 80% du capital et des droits de vote, les autres actionnaires qui n'auraient pas accepté l'offre d'acquisition promettent irrévocablement de céder leurs titres au profit des cédants ;
  - Droit spécifique d'assistance : si le fonds MIF n'a pas pu procéder à la cession de la totalité de ses titres avant le 31 décembre 2010, sur demande de ce dernier, OSEAD ainsi que OMM fourniront les efforts nécessaires afin d'aider le fonds dans sa démarche de cession de sa participation.

- Le conseil d'administration de OMM est constitué de sept membres. Le fonds d'investissement MIF dispose de 2 sièges au conseil d'OMM et d'un siège au conseil d'administration de CMT. Pour sa part, OSEAD a le droit de désigner le Président du conseil de OMM et de nommer 4 administrateurs. Par ailleurs, la composition du conseil d'administration de OMM et le droit de nommer le président évolueront avec le temps en fonction des changements dans la structure du capital, étant précisé que, tant qu'il reste un investisseur, le fonds conservera un nombre de sièges au moins proportionnel à sa participation, sans que ce nombre puisse être inférieur à un ;

- Le pacte d'actionnaires prévoit la mise en place d'un plan d'intéressement des managers qui aura pour objet l'attribution d'actions de la société OMM, dans la limite de 6% du capital ;

- Les signataires du pacte s'engagent à voter chaque année en faveur d'une distribution annuelle de dividendes équivalents à un minimum de 25% du bénéfice de OMM.

Un avenant au pacte a été signé en date du 25 mars 2008. Il supprime la disposition du pacte, selon laquelle un nouveau pacte d'actionnaires serait renégocié en cas d'introduction en bourse de CMT.

Toutes les autres stipulations du pacte (telles que décrites ci-dessus) restent inchangées et continuent de poursuivre leur plein effet.

II.5. INTENTION DES ACTIONNAIRES

Dans les 12 mois suivant l'opération objet de la note d'information, l'actionnaire contrôlant le capital de la société n'envisage ni de céder la totalité ou une partie de ses actions ou droits de vote ni d'acquérir des actions ou des droits de vote supplémentaires.

II.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

II.6.1. Dispositions statutaires

L'article 32 des statuts de la Compagnie Minière de Touissit prévoit que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation de la réserve légale de 5%, affectation des résultats nets antérieurs reportés et prélèvement en vue de la formation des réserves facultatives dont la constitution peut être décidée par décision de l'Assemblée Générale. Le solde est distribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

De même, l'Assemblée Générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Il est également prévu au sein de l'article 33 des statuts de la Compagnie Minière de Touissit que les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'administration.

Les dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de la société à compter de la date de mise en paiement du dividende ».

II.6.2. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Le tableau suivant indique le montant des dividendes distribués par la Compagnie Minière de Touissit au cours des trois derniers exercices :

En K MAD	2006	2007	2008
Résultat net de l'exercice	57 882	133 554	93 460
Distribution des dividendes en n+1	64 350	128 453	92 813
Taux de distribution (Pay-Out)[8]	**111,2%**	**96,2%**	**99,3%**
Nombre d'actions	990 000	1 485 000	1 485 000
Résultat net / action	**58,5**	**89,9**	**62,9**
Dividendes / action	**65,0**	**86,5**	**62,5**

Source : Compagnie Minière de Touissit

[8] Pay-out = Dividendes distribués en n+1 (au titre de l'année n) / Résultat net (n).

En 2007, la société a distribué, en sus de la totalité de son bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2006 (soit MAD 57,9 millions), le report à nouveau antérieur (MAD 6,5 millions). Ces dividendes ont été distribués aux anciens actionnaires, préalablement à l'introduction de la société en bourse.

Au titre de l'exercice 2008, la Compagnie Minière de Touissit a distribué 99,3% de son résultat.

II.7. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Néant

II.8. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Les actions de la Compagnie Minière de Touissit détenues par OMM sont nanties auprès du consortium « BMCI et Attijariwafa bank ». Ce nantissement fait suite au financement de l'acquisition de CMT par OMM.

III. MARCHES DES TITRES DE L'EMETTEUR

III.1. CARACTERISTIQUES DES ACTIONS CMT

Les actions de la Compagnie Minière de Touissit sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 11000 et le Ticker CMT. L'évolution du cours du titre CMT, depuis l'introduction de la société en bourse, est illustrée par le graphique suivant :

Evolution du cours de l'action CMT entre le 12.06.2008 et le 10.07.2009 (en MAD)

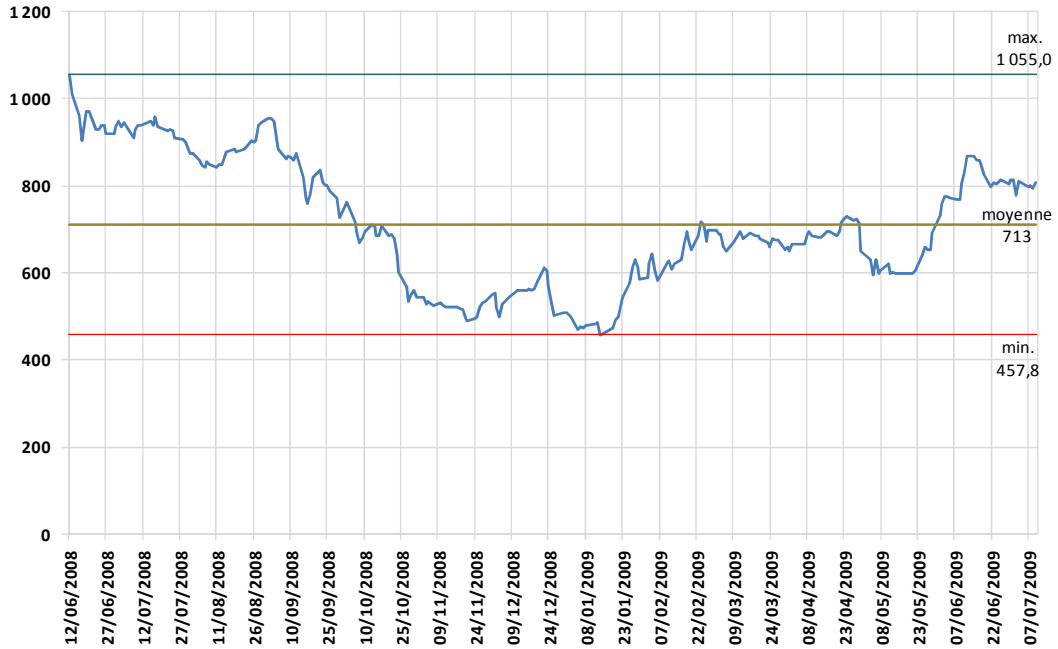

Source : Site Web de la Bourse de Casablanca

Au titre de l'exercice 2008, et sur la base d'un cours de MAD 692[9], le rendement du dividende (Dividend Yield « D/ Y ») s'établit à 9,03%.

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de CMT :

	Juin – décembre 2008	Janvier – juin 2009
Nombre d'actions	1 485 000	1 485 000
Flottant en bourse (nombre d'actions)	490 040	490 040
Plus haut – cours de clôture (MAD)	1 055,00	869,00
Plus bas – cours de clôture (MAD)	489,00	457,80
Bénéfice par action – MAD	62,94	n.a.
Dividende par action – MAD	62,50	n.a.
Capitalisation en fin de période (MAD)	755 865 000	1 207 305 000
PER au 31 décembre[10]	8x	NA
Taux de distribution (Pay-Out)	99,3%	NA

Source : Compagnie Minière de Touissit et site Web de la Bourse de Casablanca

[9] Cours du 29 mai 2009, soit le dernier jour précédant l'insertion du premier avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte pour décider de la présente émission d'obligations convertibles en actions.

[10] PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat social

III.2. EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE

La Compagnie Minière de Touissit n'a, à ce jour, pas effectué d'opérations sur le marché de la dette privée.

IV. NOTATION

La société Compagnie Minière de Touissit n'a pas fait l'objet d'une notation.

V. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocations, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Compagnie Minière de Touissit sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

V.1. MODE DE CONVOCATION

Selon l'article 23 des statuts de la Compagnie Minière de Touissit, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'administration. A défaut elle peut être également convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'administration ;
- Le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Les convocations sont faites conformément aux lois en vigueur.

L'Assemblée Générale se réunit aux jours et heures désignés dans l'avis de convocation, en principe, au siège social.

Selon l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie tous les ans, dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir, sur première convocation, au moins le quart des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant, au moins, sur première convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société. A défaut de réunir le quorum de la moitié, une deuxième assemblée peut être convoquée, qui ne peut délibérer valablement qu'avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant le

droit de vote. A défaut de ce quorum du quart des actions, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois à partir de la date à laquelle elle avait été convoquée.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

V.2. CONDITIONS D'ADMISSION

Selon l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial, qui peut n'être pas lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il ne soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux, cinq jours au moins avant l'assemblée.

V.3. CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 27 des statuts, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.

V.4. CONDITIONS DE DELIBERATION

Les conditions de délibération des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Compagnie Minière de Touissit sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION

Les articles 14 à 19 des statuts de la société relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'administration de la Compagnie Minière de Touissit sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 14 des Statuts de la société Compagnie Minière de Touissit stipule les éléments suivants en matière d'administration de la Société :

- La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale ;
- Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire et de la personne morale qu'il représente ;
- Les administrateurs qui ne sont ni président, ni directeur général, ni salarié de la société, exerçant les fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités ; ces administrateurs non dirigeants sont particulièrement chargés au sein du conseil, du contrôle de la gestion et du suivi des audits internes et externes et peuvent constituer entre eux un comité des investissements et un comité des traitements et rémunérations ;
- Le nombre des administrateurs liés à la société par contrats ne peut dépasser le tiers des membres de conseil d'administration ;
- Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Le Conseil d'administration élit en son sein, un président, personne physique.

La composition du Conseil d'administration de la Compagnie Minière de Touissit se présente comme suit :

Membres du Conseil d'administration	Fonction actuelle	Lien avec CMT	Date de nomination	Expiration du mandat
Driss TRAKI	PDG	Président du CA	2006	AGO 2010
OMM (représenté par J-F FOURT)	Administrateur	Actionnaire	2008	AGO 2014
Dominique MICHEL	Administrateur	Intuitu personae	2009	AGO 2015
Joseph LEDDET	Administrateur	Intuitu personae	2008	AGO 2012
MIF (représenté par Karim FATH)	Administrateur	Intuitu personae	2008	AGO 2013
Frédéric TONA	Administrateur	Intuitu personae	2007	AGO 2012

Source : Compagnie Minière de Touissit

VI.2. CV DES PRINCIPAUX ADMINISTRATEURS

Driss TRAKI, Président Directeur Général

M. TRAKI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1975 et lauréat de l'Ecole des Mines de Paris en 1977.

M. TRAKI a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur d'études au Ministère du Commerce et de l'Industrie avant d'entamer une carrière dans le secteur privé.

M. TRAKI intègre en 1979 le groupe ONA pour occuper plusieurs fonctions de responsabilités au sein des filiales SOPRIAM, SOMIFER et par la suite la direction de LESIEUR CRISTAL et de la Centrale Laitière.

Entre ses missions à l'ONA, M. TRAKI a fait un passage au sein de l'administration Publique en tant que Directeur de cabinet du Ministre du Commerce Extérieur, des Investissements Extérieurs et de l'Artisanat puis du Ministre des Finances et des Investissements et enfin en tant que chargé de mission au sein du groupe OCP.

M. TRAKI a intégré en 2004, la Compagnie Minière de Touissit en tant qu'Administrateur Directeur Général. Depuis décembre 2006, il y occupe le poste de Président Directeur Général.

Jean-François FOURT, Administrateur

M. Jean-François FOURT est le Président Directeur Général d'OMM.

M. FOURT est le responsable du pôle énergie au sein de Truffle Venture. Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Toulouse, il est aussi titulaire d'un mastère en biochimie de l'Institut National Polytechnique de Toulouse ainsi que d'un MBA de l'université de San Francisco.

Avant d'intégrer Truffle Venture, Jean-François FOURT était conseillé du fonds ABN AMRO Capital France pour ses investissements à la Silicon Valley aux Etats-Unis de 1997 à 2001. Auparavant, il était directeur général et fondateur d'Innovative Trade Resources un cabinet de conseil en fusions-acquisition et de conseil en transfert de technologie basé à San Francisco. Durant sa carrière, M. FOURT a réalisé plus de 20 investissements en tant que « business angel » à la Silicon Valley et a conseillé des entreprises faisant partie du « fortune 500 technology companies ».

Jean-François FOURT est membre du conseil d'administration d'Isis-mpp, Watteco, Rf-it et Dietswell ainsi que membre du comité de « Spin off » de Gaz de France.

Dominique MICHEL, Administrateur

M. Dominique MICHEL est président d'OSEAD SAS, de Doris Development Canada Ltd. et de Oceanide Inc. Auparavant, il occupait le poste de président de Doris Engineering (maison mère de Doris Development). Par ailleurs, M. MICHEL est président depuis 2004 du Groupement des Entreprises Pétrolières de France « GEP » qui regroupe les principales entreprises pétrolières françaises.

M. MICHEL a passé la majeure partie de sa carrière au sein de CG Doris, rebaptisée Doris Engineering en 1986, spécialisée dans l'étude, la conception et le lancement de projets pétroliers et gaziers offshore et in shore pour le compte de compagnies pétrolières.

Dominique MICHEL est connu pour son expertise dans l'ingénierie offshore où il a participé à l'invention de nouvelles technologies. Parmi ses réalisations, la participation à la conception de la barrière en ciment qui protégeait les réservoirs de stockage d'Ekofisk en Norvège, à la conception de la plateforme offshore Hibernia Newfoundlan et de la plateforme offshore Troll Olje.

M. MICHEL a reçu le prix scientifique Emile Girardeau de l'académie de la marine française en 2002 et est chevalier de la légion d'honneur.

Joseph LEDDET, Administrateur

M. Joseph LEDDET est diplômé de l'Ecole Polytechnique en 1969 et de l'Ecole des Statistiques (ENSAE). Il est également titulaire d'un DESS en systèmes d'information de l'Université de Technologie de Compiègne.

Il a été chargé de mission au Service Economique du Ministère de l'Equipement français pendant 5 ans avant d'intégrer la Direction Générale des Impôts en tant que chef de Bureau en charge des études et statistiques, poste qu'il a occupé durant 6 ans.

Par la suite, M. LEDDET a été nommé Directeur-Adjoint de de la Trésorerie et des Changes au Crédit Commercial de France (CCF) avant de fonder et diriger FOREX FINANCE (filiale CCF/COFACE spécialisée dans le Conseil en Gestion de Trésorerie/change pour les PME).

M. LEDDET dispose de plus de 13 années d'expérience en tant que consultant financier indépendant.

Karim FATH, Administrateur

M. FATH est Directeur Général d'Attijari Invest, filiale Private Equity d'Attijariwafa bank. M. FATH a débuté sa carrière au sein de Wafa Gestion en tant que Responsable de la gestion actions avant d'intégrer, en 1997, Attijari Management en tant que Responsable du Département gestion avant d'en devenir le Directeur Général en 2004.

De 2005 à 2008, M. FATH a occupé le poste de Directeur Général de l'entité de gestion d'actifs du Groupe Attijariwafa bank, issue de la fusion des sociétés Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion avant d'être nommé Directeur Général d'Attijari Invest en 2008.

Par ailleurs, M. FATH a été vice-président de l'Association des gérants de fonds (ASFIM) de 1997 à 1999 et de 2003 à 2008.

M. FATH est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montpellier I et d'un DESS en gestion patrimoniale et financière de la même université.

Frédéric TONA, Administrateur

M. Frédéric TONA est un expert indépendant et un des administrateurs d'OSEAD SAS.

M. TONA est titulaire d'un doctorat en géologie appliqué et géochimie de l'université Pierre et Marie Curie. Il a rejoint en 1974 le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) en tant que géologue uranium. En 1980, il est devenu directeur d'exploration de Amok (société minière) en Saskatchewan. De 1986 à 1992, il était directeur d'exploitation de la Cogema (une des sociétés qui a donné naissance au groupe Areva[11]) ensuite il a intégré Cogema Deutschland puis Urangesellschaft GmbH en tant que directeur général de 1992 à 1996. En 1996, il est devenu directeur général de l'usine COGEMA Pierrelatte. En 1997, il a été nommé directeur Uranium-Chemistry et président directeur général de Comurhex (filiale du groupe Areva).

En 2002, M. TONA a été nommé Exécutive Vice Président au sein de la division « mine, chimie et enrichissement » d'Areva et intègre également le comité exécutif du groupe.

Depuis 2005, M. TONA est retraité mais reste très actif dans le domaine en étant membre du conseil d'administration d'ERAMET[12] (dont Areva est actionnaire à hauteur de 26%) ainsi que membre du conseil de direction de l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques de Paris (ENSG).

VI.3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI.3.1. Actions de garantie

[11] Le leader mondial de l'énergie nucléaire et spécialiste dans l'exploitation et le développement des mines d'uranium combustible utilisé dans les réacteurs nucléaires pour produire de l'électricité.
[12] Groupe minier et métallurgique français, spécialisé dans le nickel, le manganèse et les alliages.

Le nombre des actions de garantie prévues par les statuts et que doit détenir chaque administrateur dans la société est fixé à une (1) action.

VI.3.2. Durée des fonctions des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

VI.3.3. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 18 des statuts de la société, l'Assemblée Générale ordinaire peut allouer au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre les administrateurs dans les proportions qu'il juge convenables.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la procédure prévue par l'article 56 de la loi n°17-95 modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI.3.4. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt quatre heures.

Les réunions du conseil ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation.

VI.3.5. Quorum, majorité et procès-verbaux

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.
Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des votes, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès verbaux établis par le Secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président.
Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège social.

VI.3.6. Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la société toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

VI.4. MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT

M. Driss TRAKI, Président Directeur Général de la Compagnie Minière de Touissit, est également administrateur des sociétés suivantes :

Société	Activité	Fonction
AFRIPAR	Holding	Liquidateur
AGUEDAL	Promotion immobilière	Liquidateur
DAFIR	Promotion immobilière	Liquidateur
SAAP	Travaux mécaniques	Liquidateur
Fédération de l'industrie minérale (FDIM)	Association Professionnelle	Vice-président
Associations des polytechniciens de France au Maroc	Association Amicale	Vice-président

Source : Compagnie Minière de Touissit

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. ORGANES DE DIRECTION

L'article 16 des statuts de la Compagnie Minière de Touissit stipule que le Conseil d'administration peut, sur proposition du Président, donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le président à titre de directeur général.

A l'égard de la société, les directeurs généraux sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'administration détermine, sur proposition du Président, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, ils disposent des mêmes pouvoirs que le Président.

VII.2. LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Compagnie Minière de Touissit sont :

Prénom et nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
Driss TRAKI	Président Directeur Général	2006
Lahcen OUCHTOUBAN	Directeur Mine de Tighza	1996
Mostafa CHAKROUN	Directeur financier	2006

Source : Compagnie Minière de Touissit

L'organigramme fonctionnel de la Compagnie Minière de Touissit se présente comme suit :

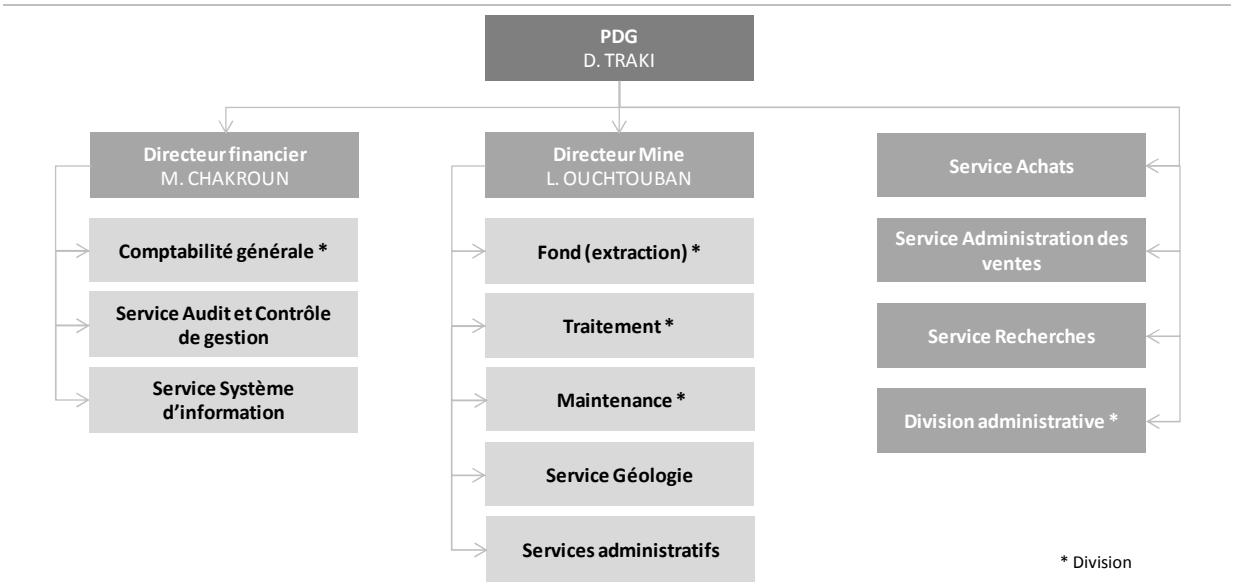

Source : Compagnie Minière de Touissit - Organigramme au 31 décembre 2008

VII.3. CV DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Driss TRAKI, Président Directeur Général (56 ans)

Cf. Titre VI.2. CV des principaux administrateurs.

Lahcen OUCHTOUBAN, Directeur Mine de Tighza (55 ans)

M. OUCHTOUBAN est diplômé de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale et titulaire d'un doctorat de l'Ecole des Mines de Paris.

Il a débuté sa carrière en 1980 en tant qu'ingénieur de fond. Il a occupé ensuite le poste de Directeur Technique de l'entreprise Wafa Lilachghal.

M. OUCHTOUBAN a intégré en 1996 la Compagnie Minière de Touissit en tant que chef d'exploitation. Il a assumé plusieurs responsabilités au sein de CMT avant d'exercer la fonction de Directeur de la mine de Tighza.

M. OUCHTOUBAN est un expert assermenté près des tribunaux (industries minérales) et est membre de la Fédération Marocaine des Experts et Interprètes Assermentés.

Mostafa CHAKROUN, Directeur financier (40 ans)

M. CHAKROUN est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE).

Il a débuté sa carrière dans le secteur bancaire en tant qu'analyste financier au sein de la Banque Commerciale du Maroc. Il a ensuite intégré en 1993 le Groupe HOMIT pour y assurer plusieurs fonctions dans les domaines financiers et marketing.

M. CHAKROUN a exercé la fonction d'auditeur régional au Maroc au sein du groupe GOODYEAR et d'analyste financier au sein du siège social de la multinationale à Bruxelles.

En 2003, il a rejoint le Groupe Managem en tant que responsable comptable et financier dans la Société Minière du Liptako au Niger.

M. CHAKROUN est depuis novembre 2006, le Directeur financier de CMT.

VII.4. REMUNERATION ATTRIBUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS

VII.4.1. Membres du Conseil d'administration

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer des jetons de présence aux administrateurs.

Au titre de l'exercice 2008, il fut attribué aux administrateurs MAD 1,2 million en jetons de présence.

VII.4.2. Dirigeants

Les dirigeants de la Compagnie Minière de Touissit perçoivent un salaire au titre de leur contrat de travail. La rémunération brute annuelle globale des membres de la direction au titre de l'exercice 2008 s'élève à MAD 4,6 millions.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VIII.1. COMITES INTERNES

Dans une optique d'optimisation organisationnelle et de réalisation de ses objectifs, la Compagnie Minière de Touissit dispose de sept comités internes :

VIII.1.1. Comité stratégique

Intitulé	Comité stratégique
Périodicité	Annuelle
Membres	• M Driss TRAKI • M. Jean François FOURT • M. Frédéric TONA • M. Jean MARTINON
Objectifs	• Examiner et fixer les orientations stratégiques de CMT.

VIII.1.2. Comité Recherches

Intitulé	Comité Recherches
Périodicité	Mensuelle
Membres	• Président Directeur Général • Directeur de la Mine • Responsables des Recherches Géologiques
Objectifs	• Décider la politique de recherches de CMT dans le cadre de la stratégie de la société et des budgets ; • Examiner les résultats des recherches réalisées et réorienter le cas échéant, les programmes de recherche.

VIII.1.3. Comité de coordination

Intitulé	Comité de coordination
Périodicité	Bimensuelle
Membres	• Président Directeur Général • Directeur de la Mine • Directeur financier • Responsable des Affaires Administratives • Responsables des Recherches hors Tighza
Objectifs	• Analyser l'activité de la société pendant les 15 jours précédents la date du comité ; • Prendre les décisions nécessaires relatives aux points en suspens ; • Réorienter les actions à court terme, le cas échéant.

VIII.1.4. Comité couvertures des prix des métaux

Intitulé	Comité couvertures des prix des métaux
Périodicité	À chaque fois que nécessaire; au moins quatre fois par an.
Membres	• M Driss TRAKI • M. Jean François FOURT • M. Adrian FIELD • M. Frédéric TONA • M. Karim FATH • M. Jean MARTINON
Objectifs	• Définir la politique de couverture des prix des métaux ; • Décider des cours cibles et des tonnages à couvrir.

VIII.1.5. Comité Sécurité

Intitulé	Comité Sécurité
Périodicité	Mensuelle
Membres	• Directeur de la Mine • Responsables Opérationnels de la Mine
Objectifs	• Définir la politique de CMT en matière de sécurité ; • Analyser les paramètres de sécurité ; • Décider et suivre les plans d'action sécurité.

VIII.1.6. Comité des rémunérations

Intitulé	Comité des rémunérations
Périodicité	A chaque fois que nécessaire; au moins une fois par an
Membres	• M. Jean François FOURT • M Frédéric TONA
Objectifs	• Définir la politique de rémunération de CMT ; • Fixer les révisions et les primes annuelles des principaux dirigeants.

VIII.1.7. Comité de Pilotage du projet Systèmes d'Informations

Intitulé	Comité de Pilotage du projet Systèmes d'Informations
Périodicité	Mensuelle
Membres	• Président Directeur Général • Directeur financier (Directeur du projet) • Directeur de la Mine • Responsable des Affaires Administratives

Objectifs	• Assurer le suivi de l'avancement du projet et débattre des points bloquants.

VIII.2. PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

La Compagnie Minière de Touissit a octroyé à son principal actionnaire OMM un prêt revolving d'un montant de MAD 35 millions moyennant une rémunération annuelle de 4,5% HT.

VIII.3. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Néant.

PARTIE IV : ACTIVITE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

I. HISTORIQUE

I.1. APERÇU HISTORIQUE

La Compagnie Minière de Touissit a été créée en 1974 dans le but de reprendre les actifs miniers de la Compagnie Royale Asturienne des Mines (CRAM) à Touissit dans l'est du Maroc.

Les actifs repris représentent tous les biens, droits et valeurs dont disposait CRAM dans cette région et notamment :

- Les biens immobiliers : terrains d'exploitation, constructions à usage industriel, constructions à usage d'habitation, concessions et permis de recherches, travaux de recherches minières et travaux miniers réalisés à Beddiane ;
- Le fonds de commerce et d'industrie de prospection et d'exploitation ;
- Un portefeuille de titres et valeurs ;
- Des stocks et valeurs d'exploitation : matières, fournitures et produits finis.

En 1996, CMT a élargi son domaine d'activité en faisant l'acquisition de la mine de Tighza, située dans la région de Meknès auprès de la Société Minière de Djebel Aouam.

En 2002, et après une exploitation de plus de 75 ans, la mine de Touissit a été fermée suite une extinction de ses réserves.

En 2005, la CRAM a fait l'objet d'une double scission partielle par laquelle la société CRAM a scindé ses activités et a transféré ses participations dans CMT à la société belge MENOF. A partir de cette date, Nord Est détenait CMT via la société MENOF (entreprise belge) à hauteur de 98,5% et de META Financière (société marocaine détenue par MENOF) à hauteur de 1,5%.

En août 2007, le groupe Nord Est a cédé la totalité des titres de CMT au profit de la société OSEAD Maroc Mining (OMM).

I.2. DATES CLES DE L'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

1929	Début des recherches sur le site de Tighza pour le plomb, argent et le zinc par CRAM.
1950	Découverte d'une pépite d'or au niveau du site de Tighza.
1954	Création de la Société Minière de Jbal Aouam (auprès de qui la mine Tighza a été acquise par CMT) par CRAM et le BRPM.
1974	Création de la Compagnie Minière de Touissit, suite à la reprise des actifs miniers de la Compagnie Royale Asturienne des Mines « CRAM » à Touissit dans l'est du Maroc. Découverte du gisement de Oued Mekta dans la région de Touissit (2 100 Kt de minerai).
1982	Découverte du gisement de Hassi Ennyag dans la région de Touissit (1 200 Kt de minerai).
1986	Découverte du gisement de Hassi M'sidira dans la région de Touissit (300 Kt de minerai).
1988	Découverte du gisement de Sidi Ameur dans la région de Touissit (403 Kt de minerai).
1989	Mise en exploitation d'une carrière de minerai de plomb à Touissit (228 Kt de minerai).
1996	Acquisition de la mine de Tighza auprès de la SMA[13] (Société Minière de Djebel Aouam).

[13] La SMA a été créée en 1954 par CRAM et le BRPM. Elle a été mise en liquidation en 1993 par manque de rentabilité suite à l'augmentation des coûts d'exploitation combinée à une conjoncture défavorable d'une part et à des mouvements sociaux, d'autre part.

2002	Fermeture de la mine de Touissit après une exploitation de plus de 75 ans et ce, suite à l'extinction des réserves. Recentrage de l'activité de la société autour de la mine de Tighza. Changement de la structure de l'actionnariat de la société. CRAM devient l'unique actionnaire de la Compagnie Minière de Touissit suite au rachat des intérêts marocains.
2005	Création par Nord Est de la société belge MENOF dont l'objectif principal est la détention des intérêts de la CRAM dans CMT.
2007	Cession de la Compagnie Minière de Touissit par le groupe Nord Est à la société OSEAD Maroc Mining (OMM).
2008	Introduction de la société en bourse – Cession de 33% du capital.

II. APPARTENANCE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT A UN GROUPE

II.1. PRESENTATION

La société Compagnie Minière de Touissit est détenue majoritairement par le holding OSEAD Maroc Mining (OMM), dont le principal actionnaire est OSEAD SAS (Cf. Partie III, titre II.3.2. Présentation de l'actionnaire de référence).

Cette participation indirecte dans le capital de CMT vient du souhait de OSEAD SAS d'avoir des partenaires marocains pour ses investissements futurs au Maroc.

OSEAD SAS est une société minière opérant dans la prospection, l'exploration et le développement de gisements de matières premières minérales (plomb, cuivre, uranium, etc.). Elle s'intéresse déjà à d'autres activités comme les schistes bitumineux, les procédés de traitement des concentrés de plomb, la chaîne d'intégration qui va de la mine aux lingots de plomb, à la batterie et enfin aux véhicules électriques. Ainsi, OSEAD SAS compte développer ses différents projets au Maroc en synergie avec CMT.

II.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE CMT ET OMM

Le seul contrat liant CMT à son principal actionnaire OMM est un contrat de prêt revolving accordé par CMT et conclu en décembre 2007. Il porte sur un montant de MAD 35 millions moyennant une rémunération annuelle de 4,5% HT. A ce titre, en 2008, la Compagnie Minière de Touissit a constaté en produits des intérêts d'un montant de MAD 1 492 000.

Ce contrat est renouvelable, d'un commun accord entre les parties, pour la même durée d'un an. Le contrat pourrait être renouvelé pour un maximum de cinq fois. Ainsi, le contrat de prêt a été renouvelé en 2009 aux mêmes conditions.

III. FILIALES DE LA COMPAGNIES MINIERE DE TOUISSIT

III.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

La structure juridique du groupe CMT se présente comme suit :

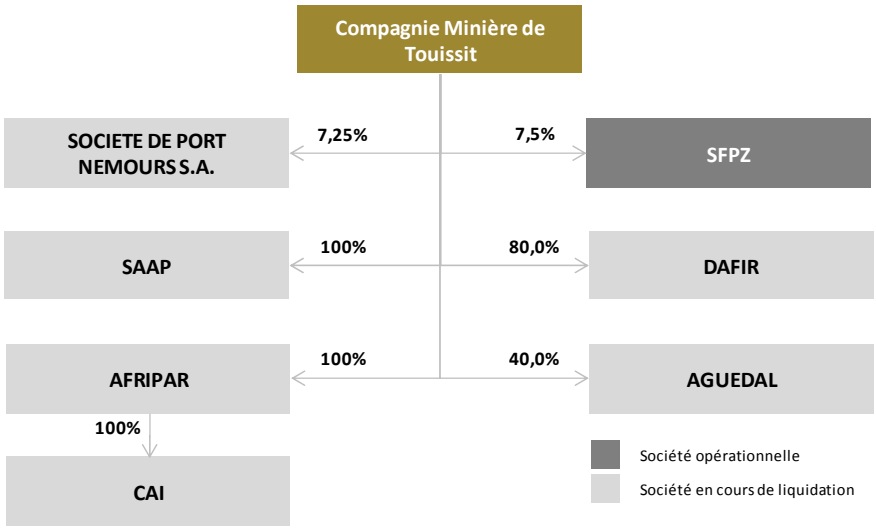

Source : Compagnie Minière de Touissit - Organigramme au 31 décembre 2008

III.2. PRESENTATION DES FILIALES

III.2.1. Filiales en cours de liquidation

Dans l'objectif de se recentrer sur son métier de base, à savoir l'exploitation minière, la Compagnie Minière de Touissit a décidé de mettre en liquidation les filiales suivantes :

SAAP

La Société des Anciens Ateliers PLA « SAAP » est une société créée en 1975 pour la réalisation de travaux mécaniques et de chaudronnerie à la mine de Touissit.

	Données au 31.12.2008
Dénomination sociale	SAAP
Siège social	Mine de Touissit, province de Jerrada.
Date de création	1975
Date de début de liquidation	20.06.2003
Nombre de titres détenus	3 000
Montant du capital détenu	MAD 300 000
% de capital détenu	100,0%
Situation nette	MAD -3 359 959,42
Résultat net	MAD -300 430,00
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2008	Néant.

Source : Compagnie Minière de Touissit

La mise en liquidation de la société a été décidée suite à l'arrêt d'activité de ses principaux clients (activité charbonnage, mine de Touissit, etc.).

DAFIR

La Société DAFIR est une société immobilière créée en 1990 pour l'acquisition et la valorisation d'un terrain à Mohammedia.

La société est actuellement en cours de liquidation après la cession, en 2006, de l'unique terrain qu'elle possédait au prix de MAD 51,2 millions. Suite à cette cession, DAFIR a procédé à :

- Une réduction de capital de MAD 26 millions ;
- Une distribution de dividendes de MAD 10 millions, dont MAD 8 millions pour CMT.

Le montant de la réduction de capital reversé à CMT a servi au remboursement d'une partie de la dette moyen terme.

	Données au 31.12.2008
Dénomination sociale	DAFIR
Siège social	29, Bd Mohammed VI – Casablanca
Date de création	1990
Date de début de liquidation	30.06.2006
Nombre de titres détenus	37 140
Montant du capital détenu	MAD 3 714 000
% de capital détenu	80,0%
Situation nette	MAD -2 983 828,70
Résultat net	MAD -467 611,94
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2008	Néant.

Source : Compagnie Minière de Touissit

AGUEDAL

La Société AGUEDAL a été en 1941. En 1986, CMT a pris une participation de 40% dans la société. Cette dernière avait pour objet la valorisation (promotion immobilière) d'un terrain à Agadir.

La société est actuellement en en cours de liquidation suite à la réalisation de son projet immobilier.

	Données au 31.12.2008
Dénomination sociale	AGUEDAL
Siège social	29, Bd Mohammed VI – Casablanca
Date de création	1941
Date de début de liquidation	31.05.2003
Nombre de titres détenus	400
Montant du capital détenu	MAD 40 000
% de capital détenu	40,0%
Situation nette	MAD -10 012 730,10
Résultat net	MAD -456 692,00
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2008	Néant.

Source : Compagnie Minière de Touissit

AFRIPAR

La société AFRIPAR est un holding de participation en cours de liquidation. Au 31.12.2008, la seule participation d'AFRIPAR est la société CAI (présentée ci-dessous), en cours de liquidation.

	Données au 31.12.2008
Dénomination sociale	AFRIPAR
Siège social	29, Bd Mohammed VI – Casablanca
Date de création	1980
Date de début de liquidation	Fin avril 2009

Nombre de titres détenus	200
Montant du capital détenu	MAD 20 000
% de capital détenu	100,0%
Situation nette	MAD -6 687,95
Résultat net	MAD -27 530,00
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2008	Néant.

Source : Compagnie Minière de Touissit

CAI

La société Cérame Afrique Industrie « CAI », filiale d'AFRIPAR, est une société spécialisée dans la fabrication de carreaux en céramique.

	Données au 31.12.2008
Dénomination sociale	CAI
Siège social	5, Ibnou Tofail – Casablanca
Date de création	1973
Date de début de liquidation	19.09.2005
Nombre de titres détenus	1 000
Montant du capital détenu	MAD 100 000
% de capital détenu	100,0%
Situation nette au 31.12.2005[14]	MAD - 5 565 272,53
Résultat net	Néant

Source : Compagnie Minière de Touissit

Elle est actuellement en liquidation judiciaire.

SOCIETE DE PORT NEMOURS S.A.

La société de Port Nemours est une société anonyme, au capital de MAD 2 millions, créée pour l'extension du port de Nemours situé en Algérie.

La participation de CMT dans la société de Port Nemours s'élève à 7,25%, soit MAD 145 000, a été totalement dépréciée suite à la mise en liquidation de la société en 1999.

III.2.2. Autre participation

SFPZ

La Société des Fonderies de Plomb de Zellidja « SFPZ » exploite l'unique raffinerie du minerai de plomb du Maroc (la fonderie de l'Oued El Heïmer) avec une capacité annuelle de traitement de 160 000 tonnes de concentrés de plomb.

La majorité de la production (95%) est exportée vers les marchés européens. Elle est principalement utilisée pour la fabrication des batteries.

	Données au 31.12.2008
Dénomination sociale	SFPZ
Siège social	Oued El Heimer – Oujda
Date de création	1973
Nombre de titres détenus	62 167
Montant du capital détenu	MAD 6 216 700

[14] Selon un jugement datant du 19.09.2005, la situation nette de la société s'établit à MAD – 5 515 915,53.

% de capital détenu	7,5%
Situation nette	MAD -35,9 M
Chiffre d'affaires	MAD 868,2 M
Résultat net	MAD -268,1 M
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2008	Néant.

Source : Compagnie Minière de Touissit

Malgré la participation de CMT dans SFPZ, les deux sociétés ne bénéficient d'aucune synergie. SFPZ est un client de CMT et les flux ainsi que les conditions financières entre les deux entités répondent aux conditions de marché en termes de prix et de délais.

III.3. Relations entre la Compagnie Miniere de Touissit et ses filiales en 2008

Les principales conventions régissant les relations entre la Compagnie Minière de Touissit et ses filiales portent sur la mise à disposition en faveur des filiales de bureaux en contrepartie d'un loyer mensuel.

Services rendus par CMT à ses filiales

En application de l'article 58 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, les conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration de CMT sont relatives à des prestations de location de bureau au profit de ses différentes filiales. Au titre de l'exercice 2008, le détail de ces prestations se présente comme suit :

- Location de bureau à la société SAAP moyennant un loyer mensuel de MAD 800. Le montant total du produit comptabilisé au titre de l'exercice 2008 s'élève à environ MAD 10 000;
- Location de bureau à la société DAFIR moyennant un loyer mensuel de MAD 2 000. Le montant total du produit comptabilisé au titre de l'exercice 2008 s'élève à MAD 24 000 ;
- Location de bureau à la société AGUEDAL moyennant un loyer mensuel de MAD 2 000. Le montant total du produit comptabilisé au titre de l'exercice 2008 s'élève à MAD 24 000 ;
- Location de bureau à la société AFRIPAR moyennant un loyer mensuel de MAD 2 000. Le montant total du produit comptabilisé au titre de l'exercice 2008 s'élève à MAD 24 000.

A fin 2008, le total des loyers dus par les différentes filiales à CMT s'élève à MAD 194 037. Ce montant a été provisionné en mars 2009.

Prêts octroyés par CMT à ses filiales

La Compagnie Minière de Touissit n'a accordé aucun prêt à ses filiales au cours de la période 2006 – 2008. Les avances en comptes courants (MAD 9,2 millions pour CAI et MAD 0,4 million à SAAP) et la créance douteuse sur SAAP (MAD 0,3 million), qui remontent aux exercices 1996 à 1998 pour CAI et 2003 pour SAAP, ont été provisionnées à 100% dans les comptes de CMT.

III.4. Conventions reglementees

En 2008, la Compagnie Minière de Touissit a conclu deux conventions réglementées :

- Contrat de conseil et d'assistance technique avec M. Joseph LEDDET (administrateur) : Ce contrat prévoit que la société paiera à M. LEDDET un montant global et forfaitaire de 15 000 euros (hors TVA) pour chaque année calendaire 2008 et 2009. A ce titre, le montant comptabilisé en charges par la société en 2008 s'élève à MAD 168 000.

- Frais d'introduction en bourse : La société a supporté l'intégralité des commissions et frais relatifs à l'opération d'introduction en bourse, réalisée par la cession de 33% du capital par la société OSEAD Maroc Mining (OMM), qui s'élèvent à un montant de MAD 6,52 millions, dont MAD 3,90 millions concernant la commission de conseil payée à Attijari Finances Corp. Ces frais comprennent les frais de conseil, de coordination globale et de placement, la commission d'admission à la Bourse de Casablanca, les commissions de règlement / livraison, la commission du CDVM et la commission du conseiller juridique.

Par ailleurs, la société a conclu antérieurement un contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau à META Financière. Le montant du loyer comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2008 s'élève à MAD 24 000.

IV. SECTEUR MINIER

IV.1. LE SECTEUR MINIER AU MAROC

IV.1.1. Contribution du secteur à l'économie nationale

Le secteur des mines occupe une place importante dans l'économie marocaine, grâce à l'existence d'un contexte géologique propice qui a favorisé le développement d'une activité minière dans différentes régions du pays.

L'importance du secteur minier est perceptible à travers sa contribution au Produit Intérieur Brut (environ 6% du PIB en 2008 y compris l'industrie de transformation[15]), son poids dans les exportations marocaines, ses effets d'entraînement sur d'autres secteurs (notamment le transport et l'activité portuaire) ainsi que ses retombées positives sur le développement régional (création d'emplois, construction d'infrastructures, projets sociaux, etc.).

Outre le phosphate, le sous-sol marocain renferme une variété de substances minérales comprenant des métaux de base (cuivre, plomb, zinc, etc.), des métaux précieux (or, argent), des substances utiles (fluorine, barytine) et d'autres produits (manganèse, fer, cobalt, etc.).

Toutefois, le secteur minier marocain est confronté à plusieurs défis particulièrement la nécessité de découvrir de nouveaux gisements et l'optimisation de la valeur ajoutée des substances minérales exploitées ainsi que le développement durable. A ces défis, s'ajoute la nécessité de faire face à la compétitivité internationale et à l'instabilité du marché mondial des matières premières.

Production minière

Sur la période 2004 – 2008, l'indice de la production minière au Maroc a évolué comme suit :

	2004	2005	2006	2007	2008
Mines (Indice général)	**116,3**	**124,1**	**134,6**	**140,0**	**137,4**
% var		***6,7%***	***8,5%***	***4,0%***	***-1,9%***
Minerais Métalliques	54,9	56,7	59,5	56,4	55,3
% var		*3,3%*	*4,9%*	*-5,2%*	*-2,0%*
Produits divers des industries extractives	123,2	131,6	143,0	149,3	146,6
% var		*6,8%*	*8,7%*	*4,4%*	*-1,8%*

Source : Haut Commissariat au Plan (Chiffres définitifs)

L'indice général de la production minière au Maroc a enregistré un repli de 1,9% en 2008 après plusieurs années de croissance. Le trend baissier a été amorcé en 2007 en ce qui concerne les minerais métalliques.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production minière hors valorisation des principaux produits miniers sur la période 2006 – 2008 :

En Kt	2006	2007	2008*	Var. 07/06	Var. 08/07
Phosphates					
Phosphates secs	27 386,0	27 834,0	24 861,0	1,6%	-10,7%
Minerais non métalliques					

[15] Source : Ministère de l'Energie, Mines, de l'Eau et de l'Environnement

Barytine	628,4	664,7	725,1	5,8%	9,1%
Fluorine	103,3	78,8	56,7	-23,7%	-28,0%
Sel	506,7	215,8	219,2	-57,4%	1,6%
Bentonite	20,0	136,1	50,1	>100,0%	-63,2%
Minerais métalliques					
Zinc	146,8	108,7	161,5	-26,0%	48,6%
Plomb	58,6	60,0	47,8	2,4%	-20,3%
Fer	35,5	48,0	22,9	35,2%	-52,3%
Cuivre	16,3	19,9	21,1	22,1%	5,8%
Manganèse	2,5	41,6	102,3	>100,0%	145,9%

Source : Ministère de l'Energie, Mines, de l'Eau et de l'Environnement – * 2008 : Données provisoires

La production minière nationale reste dominée par la production des phosphates, qui représente en moyenne 93,3% des volumes produits sur la période 2006 – 2008. En 2008, la production des phosphates a enregistré une baisse de 10,7% en raison du ralentissement brutal de la demande lié à la crise financière internationale.

La même année, la production de minerais métalliques a progressé de 27,8% sous l'effet de l'augmentation de la production de manganèse (+145,9%) et de zinc (+48,6). A l'inverse, la production de fer et de plomb a accusé une baisse de 52,3% et 20,3% respectivement.

En 2008, les autres minerais non métalliques ont baissé de 4,0% en raison du recul de l'extraction de fluorine (-28,0%) et de bentonite (-63,2%).

Exportation minière

Sur la période 2006 – 2008, les exportations des produits bruts d'origine minérale ont évolué comme suit :

Volumes en Kt Valeurs en M MAD	2006		2007		2008*		Var. 07/06		Var. 08/07	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Phosphates	13 398,6	5 080,7	13 916,5	6 085,9	11 649,7	17 312,3	3,9%	19,8%	-16,3%	184,5%
Minerai de Zinc	156,6	1 038,5	118,3	704,4	121,7	348,6	-24,5%	-32,2%	2,9%	-50,5%
Minerai de Plomb	30,9	203,4	42,8	596,4	32,7	344,8	38,5%	193,2%	-23,6%	-42,2%
Déchets et débris de cuivre	17,7	776,2	16,5	844,6	12,6	746,1	-6,8%	8,8%	-23,6%	-11,7%
Autres	2 995,7	1 742,8	3 008,3	2 009,1	2 609,4	2 297,0	0,4%	15,3%	-13,3%	14,3%
Total	**16 599,5**	**8 841,6**	**17 102,4**	**10 240,4**	**14 426,1**	**21 048,8**	**3,0%**	**15,8%**	**-15,6%**	**105,5%**

Source : Office des Changes – * 2008 : Données provisoires

Les exportations des produits miniers ont enregistré une très forte augmentation en 2008, passant ainsi de MAD 10,2 milliards en 2007 à plus de MAD 21,0 milliards en 2008. Cette hausse a concerné essentiellement les expéditions de phosphates.

La part des phosphates dans les exportations en valeur est passée à 82,2% en 2008 contre 59,4% un an auparavant. Cette évolution s'explique par la forte hausse des cours sur le marché international.

En 2008, les exportations en valeur de zinc et de plomb ont enregistré des baisses respectives de 50,5% et 42,2% et ce, en raison de la chute des cours au niveau mondial. Les exportations de plomb ont également été impactées par la baisse des tonnages expédiés (-23,6%).

IV.1.2. Les principaux acteurs du secteur

Outre les opérateurs privés, le secteur minier marocain se caractérise par la présence de deux intervenants publics de taille, à savoir l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM).

Opérateurs publics

L'Office Chérifien des Phosphates (OCP)	• 1er exportateur mondial de phosphates bruts et d'acide phosphorique avec 45,5% de part de marché en 2007. • 1er exportateur mondial d'acide phosphorique avec 49,2% de part de marché en 2007. • 3ème producteur mondial de phosphates et l'un des plus importants fournisseurs internationaux d'engrais. • L'exploitation minière est réalisée sur trois sites : Khouribga, Gantour et Boucraâ. Les centres de transformation du phosphate en acides phosphorique sont implantés dans la zone industrielle littorale de Jorf Lasfar et à Safi. Ceux de l'élaboration des engrais sont implantés dans l'ensemble chimique de Safi. • En 2008, l'OCP a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de MAD 60,1 milliards contre MAD 28,9 milliards un an auparavant.
L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	• Etablissement public, né en 2005 de la fusion entre le Bureau de Recherche et de Participations Minières (BRPM) et l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONAREP). • Il a pour missions : - La recherche minière en vue de mettre en évidence tous les prospects miniers susceptibles d'être économiquement exploitables ; - La coopération avec les opérateurs privés nationaux et étrangers dans le cadre d'un partenariat touchant aussi bien les activités de l'exploration minière que celles de l'exploitation ; - Les prestations de service (forages et travaux miniers). • En matière de recherches et d'exploration minière, l'ONHYM a réalisé plusieurs investissements sur la période 2001-2008, entièrement supportés par le budget de l'Etat. Ces investissements ont concerné les métaux de base (découverte de plusieurs gîtes poly-métalliques), les métaux précieux (mise en évidence de plusieurs indices aurifères) et les autres substances (développement de gisements de bentonite, de kaolin et de micas). Le montant des investissements sur ladite période dépasse MAD 640 millions.

Sources : OCP et ONHYM

Opérateurs privés

Le Groupe ONA

Le principal opérateur minier privé est le groupe ONA à travers sa filiale Managem, dont l'activité consiste à extraire, concentrer et commercialiser différents minerais : métaux de base (cuivre, zinc, plomb, etc.), les métaux précieux (or et argent) et les métaux stratégiques tels le cobalt et la fluorine.

En aval de l'extraction, Managem procède à la valorisation des minerais à travers 5 unités hydro-métallurgiques spécialisées dans la production des cathodes de cobalt, du sulfate de cuivre, du sulfate de nickel et de l'oxyde de zinc.

Managem opère au niveau de l'exploitation à travers 5 sociétés filiales :

Compagnie Minière de Guemassa (CMG)	• Créées en 1988 • CMG exploite le gisement polymétallique de Hajar, à 30 Km de Marrakech, et produit depuis 1992 des concentrés de zinc, de plomb et de cuivre. • Depuis juillet 2004, CMG a mis en exploitation le gisement polymétallique de Draa Sfar, à 15 Km de Marrakech, pour renforcer et soutenir la production du site de Hajar.
Société Métallurgique d'Imiter (SMI)	• Créée en 1969 • SMI exploite le gisement métallique d'argent d'Imiter, situé à 150 Km à l'est d'Ouarzazate.
Akka Gold Mining (AGM)	• Créée en 2001 • AGM, située à 280 Km au sud-est d'Agadir, extrait de l'or métal du gisement aurifère d'Iourirn depuis 2001.
Société Anonyme d'Entreprises Minières	• Créée en 1974 • SAMINE exploite le gisement d'El Hammam situé à 80 Km de Meknès. • Elle fait partie des premières entreprises minières productrices de fluorine au monde.
Compagnie de Tifnout Tiranimine (CTT)	• Créée en 1930 • La CTT - Bou Azzer est implantée à 120 Km au sud de la ville d'Ouarzazate et représente l'une des plus anciennes mines de Managem. Elle spécialisée dans la recherche, l'exploitation et le traitement du cobalt primaire.

Autres intervenants

Compagnie Marocaine des Barytes (COMABAR)	• La COMABAR est spécialisée dans l'exploitation de la barytine et la bentonite.
Compagnie Minière de Seksaoua (CMS) الشركة المنجمية لسكساوة Compagnie Minière de Seksaoua	• CMS a été créée à l'initiative de la Société Nord Africaine de Recherches et d'Exploitation des Mines d'Argana (SNAREMA) et Trafigura[16]. • La société est spécialisée dans le développement et la recherche de gisements de cuivre dans la région de Seksaoua, entre Marrakech et Agadir.
Société Anonyme Chérifienne des Etudes minières (SACEM)	• SACEM exploite le gîte de manganèse de l'Imini, dans la province de Ouarzazate.

Association professionnelle

Les opérateurs miniers marocains sont regroupés au sein de la Fédération de l'Industrie Minérale (FDIM), dont les principales missions sont :

- L'information et les relations publiques en assurant les échanges d'informations et d'expériences entre ses membres à travers la collecte de toutes les informations relatives à la production, la recherche, les ventes, les investissements et l'état des cours des substances minérales. Elle est également en charge du développement des relations avec les organismes professionnels nationaux et internationaux ;

[16] Trafigura est une société indépendante de commerce de marchandises. Elle gère l'ensemble des aspects liés au sourçage du pétrole brut, des produits pétroliers, des métaux, des minerais et des concentrés de métaux pour les clients du secteur industriel. La société dispose également d'actifs miniers et industriels.

- La défense des intérêts de la profession à travers la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et l'étude des différents textes de loi régissant la profession ;
- La formation à travers l'organisation de séminaires, colloques et tables rondes sur des thèmes d'intérêt commun pour l'ensemble de la profession minière ;
- La promotion via la représentation du secteur dans les manifestations internationales à caractère minier ainsi que les actions de promotion visant à inciter les investisseurs nationaux et internationaux à s'intéresser à l'activité de recherche, d'exploitation et de valorisation des richesses minières nationales.

IV.1.3. Patrimoine minier

A fin septembre 2008, le patrimoine minier au Maroc se répartit comme suit :

	Permis de recherche	Permis d'exploitation	Concessions	Total
ONHYM	828	79	10	**917**
Opérateurs particuliers	1 288	60	0	**1 348**
Sociétés minières	1 361	322	67	**1 750**
Total	**3 477**	**461**	**77**	**4 015**

Source : Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

IV.1.4. Réglementation du secteur

IV.1.4.1. Cadre légal

Le 1er Dahir portant règlement minier a été promulgué en 1914. Au fur et à mesure du développement de l'activité minière et dans le souci d'une adaptation permanente, ce règlement a été refondu à plusieurs reprises, notamment en 1923, 1929 et 1951.

La législation minière en vigueur est consacrée par le Dahir du 16 avril 1951 portant règlement minier. Ce Dahir a subi des modifications, notamment en 1958 dans le but de renforcer le soutien de l'Administration et son rôle en matière de contrôle et d'orientation des travaux.

Classement des mines

Conformément au règlement minier du 16 avril 1951, les gîtes naturels des substances minérales considérés comme mines se présentent comme suit :

1ère catégorie	• Houille, lignite et autres combustibles solides fossiles, la tourbe exceptée, schistes et calcaires bitumineux.
2ème catégorie	• Substances métalliques telles que aluminium, baryum, strontium, fer, antimoine, bismuth, cuivre, zinc, plomb, cadmium, mercure, argent, or, étain, tungstène, molybdène, titane, vanadium, zirconium, manganèse, platine, chrome, nickel, cobalt, à l'exclusion de l'uranium, du radium, du thorium, du cérium, des terres rares et des substances non radioactives pouvant être utilisées en énergie atomique telles que le béryllium et le bore ; • Soufre, sélénium, tellure, fluor ; • Arsenic, graphite ; • Amiante, talc, stéatite ; • Pierres précieuses ; • Sulfate de calcium (calcium et gypse) lorsqu'il est exploité en vue de l'utilisation à

	des usages chimiques.
3ème catégorie	• Nitrates, sels alcalins, aluns, borates et autres sels associés dans les mêmes gisements ; • Eaux salées souterraines.
4ème catégorie	• Hydrocarbures liquides, gazeux et solides à l'exclusion des schistes et calcaires bitumineux.
5ème catégorie	• Phosphates.
6ème catégorie	• Mica.
7ème catégorie	• Uranium, radium, thorium, cérium, terres rares et substances non radioactives pouvant être utilisées en énergie atomique telles que le béryllium et le bore.
8ème catégorie	• Roches argileuses exploitées en vue de la fabrication des bentonites et des terres décolorantes.

Dispositions générales

Les principales dispositions du règlement minier sont présentées ci-dessous :

Subordination de la recherche et l'exploitation minière à l'obtention de permis minier

- Permis de recherche : Le permis de recherche confère le droit exclusif de rechercher les gîtes d'une catégorie déterminée, dans un périmètre déterminé. Il s'acquiert à la priorité de la demande déposée au service des Mines, sauf en ce qui concerne les substances classées dans la première et la septième catégorie.

- Permis d'exploitation : Le permis d'exploitation confère le droit exclusif d'exploiter les substances minérales de 1ère, 2ème, 3ème, 6ème, 7ème ou 8ème catégorie, dans un périmètre déterminé.
  Le permis d'exploitation ne peut être obtenu que par le titulaire d'un permis de recherche qui, sauf dérogation spéciale accordée par le Chef du Service des Mines, doit avoir été renouvelé antérieurement à la demande et sous condition de la vérification, dans le périmètre de ce permis, de l'existence d'un gisement de la catégorie des mines définie dans le permis.

- Concession : La concession confère le droit exclusif d'exploiter les substances minérales d'une catégorie déterminée dans un périmètre déterminé.
  En ce qui concerne les mines des catégories autres que la 4ème, la concession ne peut être obtenue que par le titulaire d'un permis d'exploitation ou un permis de recherche dûment renouvelé antérieurement à la demande de concession.
  Pour les mines de toutes catégories, la concession ne peut être instituée que si elle est justifiée par l'importance du gisement reconnu dans le périmètre considéré.

Le permis de recherche, le permis d'exploitation et la concession s'étendent à toutes les substances minérales de la catégorie désignée par les permis ou la concession, à toute profondeur et dans tout le périmètre desdits permis ou de ladite concession.

Priorité de la demande

Le permis de recherche des substances minérales s'acquiert à la priorité de la demande, à l'exception :

- Des phosphates, qui constituent un monopole de l'Etat ;

- Des permis de la 1ère catégorie (combustibles solides) et la 7ème catégorie (matières radioactives) qui nécessitent des capacités techniques et financières conséquentes.

Priorité à la réattribution de permis

Si un permis de recherche est non renouvelé, ou un permis d'exploitation a pris fin alors que son titulaire a mis en évidence un gisement qu'il n'a pu mettre en valeur pour des raisons liées à la conjoncture ou à des contraintes techniques ou au manque d'infrastructures et pour lequel il a investi un montant supérieur à un million de dirhams, il dispose d'une priorité de réattribution.

Dans le cas où ce permis fait l'objet d'une demande d'attribution émanant d'une autre personne, l'ex-titulaire garde la priorité à condition qu'il accepte de réaliser des travaux de même importance que ceux présentés par le concurrent.

De plus, le permis d'exploitation (qui n'existe pas pour les hydrocarbures) ne peut être obtenu que par le titulaire d'un permis de recherche renouvelé.

Le règlement minier garantit aux permissionnaires la même consistance du permis (superficie et substances de la même catégorie) lors des différentes transformations (permis de recherche en permis d'exploitation et permis d'exploitation en concession).

Automaticité de l'octroi des autorisations

Sous réserve du respect des dispositions de la loi, un permis peut être renouvelé automatiquement et le nombre et la durée des renouvellements sont limités selon le processus suivant :

- Permis de recherche : Valable pour une période de trois ans, renouvelable pour quatre ans ;

- Permis d'exploitation :
  - Transformation du permis de recherche en permis d'exploitation valable pour une période de 4 ans et renouvellement de celui-ci trois fois, pour des périodes de quatre ans ;
  - Ensuite, il y a renouvellement exceptionnel du permis d'exploitation pour une période pouvant aller jusqu'à 12 ans.

- Concession : Transformation du permis d'exploitation en concession pour une période de 75 ans avec possibilité de renouvellement de celle-ci pour une période de 25 ans.

En définitive, la durée de vie d'un permis devenu concession peut atteindre plus d'un siècle.

Garantie des droits des investisseurs

Afin de garantir les droits des investisseurs, le règlement minier marocain consolide les droits des titulaires de permis en attribuant à ceux-ci le caractère immobilier.

Les gisements miniers sont une propriété de l'Etat, et les droits de recherche, d'exploitation et de concession que celui-ci concède, constituent des droits immobiliers de durée limitée, conférant à leurs titulaires des droits réels comparables à ceux qui s'exercent sur les immeubles.

Les permis de recherche, d'exploitation et la concession sont inscrits à la Conservation de la Propriété Foncière et confèrent à leurs titulaires les privilèges attachés à la propriété immatriculée par l'octroi d'un Titre minier.

Le règlement minier offre la possibilité aux opérateurs miniers qui se trouvent dans l'incapacité de poursuivre leurs activités, de transférer leurs permis miniers à des tiers ou de procéder à des amodiations.

Par ailleurs, les titres miniers constituent des droits distincts de la propriété du sol. Néanmoins, les titulaires bénéficient du droit d'occuper temporairement les terrains situés à l'intérieur de leurs permis et nécessaires à l'entreprise de leurs activités.

L'occupation de terrains peut être le résultat d'une entente à l'amiable entre le permissionnaire et le propriétaire du sol. A défaut d'accord à l'amiable entre les deux parties, l'Etat intervient à travers les services des mines ou la justice.

IV.1.4.2. Mesures d'encouragement fiscal

Consciente de l'importance que revêt le secteur minier dans l'économie marocaine et soucieuse de développer ce secteur, l'Administration a mis en place un cadre fiscal avantageux pour l'activité minière. Les avantages accordés concernent les points suivants :

- L'imposition à l'IS avec un taux réduit de 17,5%[17] pour les sociétés minières exportatrices et les sociétés minières qui vendent leurs produits à des entreprises qui les exportent après leur valorisation. Cette mesure serait applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 ;

- La possibilité d'avoir un entrepôt franc pour l'importation en exonération des droits de douane des équipements, des consommables et des pièces de rechange.

IV.1.4.3. Mesures d'encouragement à l'investissement

La charte d'investissement prévoit, à travers la signature d'une convention entre les investisseurs et l'Etat, la prise en charge par celui-ci de certaines dépenses pour des projets déterminés en raison de leurs montants importants et du nombre d'emplois stables qu'ils créent.
Ces dépenses concernent les travaux hors site, les dépenses d'infrastructures externes ainsi que les frais de formation professionnelle.

Par ailleurs, l'ONHYM met à la disposition des opérateurs miniers, à travers des appels d'offres, les travaux de recherche qu'il réalise.

[17] Disposition de la loi de Finances 2008.

IV.2. ANALYSE DU MARCHE MONDIAL DES METAUX

IV.2.1. Présentation du marché international des métaux

Depuis le début de la décennie, le marché mondial des matières premières minérales a été marqué par une flambée des cours internationaux. Cette tendance haussière s'explique essentiellement par le déséquilibre entre une demande soutenue de la part des nouvelles puissances économiques et industrielles (particulièrement la Chine) et une offre qui progresse à un rythme inférieur à celui de la demande.

L'évolution de la demande chinoise s'appuie principalement sur l'important effet d'industrialisation ainsi que sur les forts mouvements d'urbanisation que connaît le pays et qui devraient a fortiori se poursuivre au cours des prochaines années.

De plus, les évolutions de la demande chinoise se font souvent à contretemps de celle des pays occidentaux. Ainsi, la baisse des cours provoquée par une moindre demande pousse les entreprises chinoises à acheter massivement, ce qui tend à limiter les possibilités de baisse des prix.

Motivée par la forte demande mondiale de métaux et le niveau élevé des cours, l'exploration minière a connu une activité intense. Ainsi, le montant d'investissement affecté à l'exploration des métaux non-ferreux a été évalué à USD 12,6 milliards en 2008 contre USD 10,5 milliards un an auparavant. Ce dernier chiffre représente le double du montant des investissements en 1997 qui a été le niveau maximum atteint durant les années 1990[18].

IV.2.2. Chaîne de valeur de l'industrie minière

La chaîne de valeur de l'industrie minière se présente comme suit :

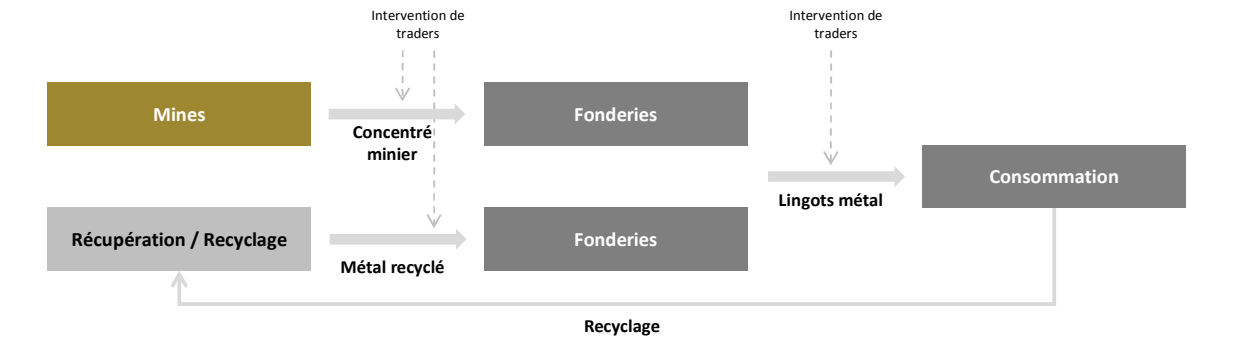

Source : Compagnie Minière de Touissit

Cette chaîne de valeur se décompose en 3 maillons majeurs :

Phase d'extraction **Compagnies minières**	Cette phase repose sur une extraction du minerai du sous-sol puis son traitement. Au terme de cette phase, la compagnie minière commercialise un concentré minier.
Phase de transformation **Fonderies**	Cette phase s'appuie sur une transformation du concentré minier en métal à travers son épuration et son raffinage. Au terme de cette étape, les fonderies commercialisent des métaux fins.
Phase de consommation **Industries de transformation**	Cette phase consiste en la transformation d'un produit semi-fini en produit fini.

[18] Metals Economics Group

Ces étapes industrielles sont liées par des transactions commerciales opérées généralement sur les marchés internationaux, et menées éventuellement par des traders.

Par ailleurs, parallèlement à l'activité d'extraction minière, il existe un marché de la récupération des produits finis métalliques en fin de vie via des stations de recyclage (Ex : usine de cassage de batteries pour récupération du plomb). L'importance du recyclage est cependant variable d'un métal à un autre.

IV.2.3. Marché des métaux

Dans le cadre de son activité minière, la Compagnie Minière de Touissit exploite un gisement polymétallique où sont extraits deux minerais, à savoir le plomb argentifère et le zinc argentifère.
A ce titre, seuls les métaux plomb, zinc et argent feront l'objet d'une analyse détaillée dans les paragraphes ci-dessous.

IV.2.3.1. Le plomb

Le tableau suivant présente l'évolution de l'offre et de la demande mondiales de plomb sur la période 2004 – 2008 :

En Kt	2004	2005	2006	2007	2008	TCAM
Production	6 998	7 632	7 925	8 122	8 753	5,8%
Consommation	7 296	7 801	8 071	8 189	8 719	4,6%

Source : ILZSG

<u>La demande</u>

Sur la période 2004 – 2008, la consommation mondiale de plomb a enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,6% malgré un essoufflement entre 2006 et 2007 (progression de 1,5% contre un TCAM de 4,6% sur la période 2004 – 2008).

L'essentiel de cette hausse provient de la demande asiatique en général et de la demande chinoise en particulier. Elle tient également compte de la croissance des industries utilisatrices de plomb à savoir, les industries automobiles, les télécommunications et l'informatique.

Les graphiques ci-dessous présentent les principales utilisations du plomb ainsi que la répartition de la consommation par région en 2008 :

Utilisations

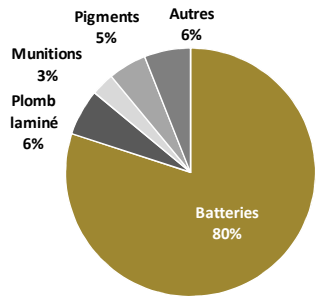

Consommation par région

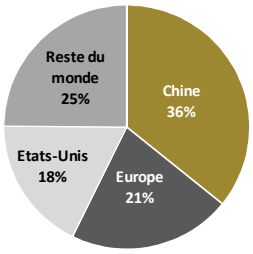

Source : ILZSG – Barclays Capital

Le plomb est principalement utilisé dans les batteries d'accumulateurs (80% de la consommation). Les autres débouchés concernent la peinture (5%) et les munitions (3%).

La Chine, l'Europe et les Etats-Unis représentent les trois-quarts de la consommation mondiale. A elle seule, la Chine s'accapare plus du tiers de la consommation au niveau mondial.

L'offre

L'offre mondiale de plomb, issue de la production des mines et du recyclage, a crû en moyenne de 5,8% par an sur la période 2004 – 2008 pour s'établir à 8,7 millions de tonnes en 2008.
Le recyclage représente en moyenne 56% de la production mondiale sur la période considérée.

Le redémarrage de la production de certaines mines fermées pour des raisons de rentabilités conjugué à l'extension des capacités de production en Chine et en Inde ainsi que l'exploitation de nouvelles mines sont les facteurs à l'origine de cette augmentation de l'offre et ont compensé la fermeture de certaines mines en Europe occidentale.

Le graphique ci-dessous récapitule l'évolution historique de la demande et de l'offre mondiale de plomb sur la période 2004 – 2008 :

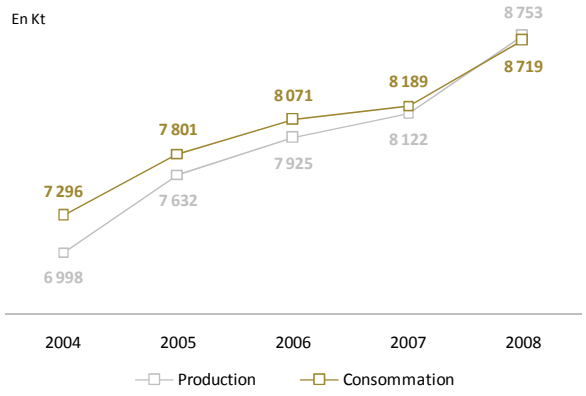

Source : ILZSG

L'évolution des cours

Coté en dollars sur le « London Metal Exchange – LME », le cours du plomb a connu deux tendances depuis juin 2006 à ce jour :

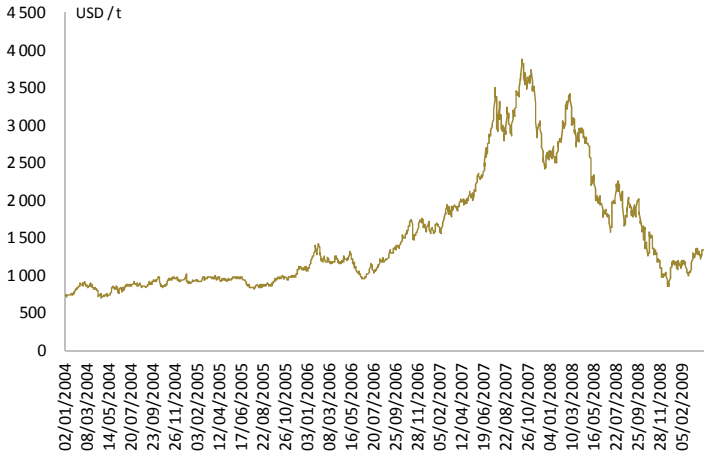

Source : LME

- De juin 2006 à octobre-2007 : Tendance haussière des cours en raison du déficit de l'offre par rapport à la demande. Ce gap s'explique par une demande soutenue de la part de la Chine et la fermeture de plusieurs mines et fonderies. Ainsi, les cours ont atteint un pic historique en octobre 2007 avec un cours de USD 3 890 / t.

- A partir de la mi-octobre 2007 : La réduction du déficit de l'offre par rapport à la demande a engendré des corrections sur les cours à partir du dernier trimestre 2007. Malgré une légère reprise au cours du premier trimestre 2008, les cours ont continué leur baisse.

Évolution prévisionnelle

Dans le contexte économique actuel, la demande mondiale de plomb devrait connaître un ralentissement après des années de croissance soutenue.

Ainsi, la demande chinoise de plomb devrait enregistrer une croissance plus modérée (+8% en 2009 vs +14% un an auparavant selon les estimations de JP Morgan) et s'inscrire en baisse en Europe (-7,0%) et aux Etats-Unis (-8,8%).

Concernant l'offre, elle devrait connaître une baisse en 2009 consécutive à la fermeture de plusieurs sites. Toutefois, l'équilibre entre l'offre et la demande devrait se maintenir au cours des prochaines années.

Le tableau suivant reprend les estimations de JP Morgan concernant l'évolution de la production et de la demande de plomb sur la période 2009 – 2011 :

En Kt	**2009p**	**2010p**	**2011p**	**Var. 10/09**	**Var. 11/10**
Production	8 501	8 761	9 051	3,1%	3,3%
Demande	8 480	8 693	8 996	2,5%	3,5%
Surplus / Déficit (P - D)	**21**	**68**	**55**	223,8%	-19,1%

Source : JP Morgan - Estimations au 8 avril 2009

IV.2.3.2. L'argent

Le tableau suivant présente l'évolution de l'offre et la demande d'argent sur la période 2004 – 2008 :

En MOz	2004	2005	2006	2007	2008	TCAM
Offre	868,2	916,7	907,5	888,4	888,4	0,6%
Consommation	830,4	847,1	834,1	840,3	832,6	0,1%

Source : Silver Institute

La demande

La consommation mondiale d'argent a évolué en dents de scie sur la période 2004 – 2008. En effet, après avoir affiché une hausse de 2% en 2005, la consommation mondiale d'argent a baissé de 1,3% en 2006 avant de renouer avec la hausse en 2007 et se maintenir au même niveau en 2008. Ainsi, la consommation mondiale d'argent a enregistré une croissance annuelle moyenne de 0,1% sur la période 2004 – 2008.

En 2008, la répartition de la consommation mondiale d'argent entre les différents secteurs utilisateurs se présente comme suit :

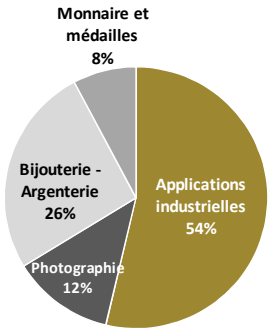

Source : Silver Institute

L'évolution de la demande mondiale d'argent est différente d'un secteur à l'autre. En effet, la demande provenant des industries a progressé en moyenne de 5,1% sur la période 2004 – 2008 pour s'établir à 447,2 MOz en 2008 et la fabrication de monnaie et médailles a augmenté en moyenne de 11,2% par an sur la même période. A l'inverse, la demande de la bijouterie a régressé en moyenne de 2,9% sur la période étudiée tandis que la photographie a baissé en moyenne de 12,5% par an entre 2004 et 2008 en raison de la substitution de la technologie numérique aux films pelliculaires.

L'offre

En 2008, l'offre mondiale d'argent provient de la production minière (76,6%), du recyclage (19,9%) et de la vente stocks détenus par les gouvernements (3,5%)[19].

La production mondiale d'argent a progressé en moyenne de 2,7% par an sur la période 2004 – 2008, pour atteindre un niveau record de 680,9 MOz en 2008. Cette croissance a permis de compenser le repli du recyclage (-1,0%) et la contraction des ventes nettes des gouvernements (-15,9%).

Le graphique ci-dessous présente les principaux pays producteurs d'argent en 2008 :

[19] Silver Institute et GFMS Limited (Organisme spécialisé dans la recherche et le conseil dans le domaine des métaux précieux).

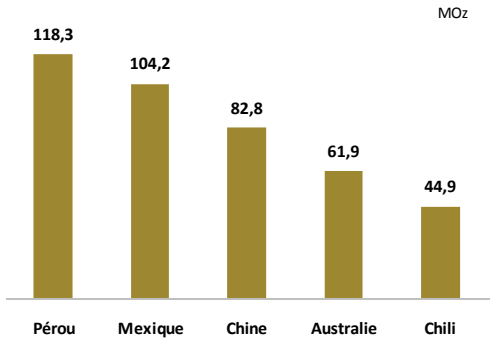

Source : Silver Institute

En 2008, le Pérou, le Mexique et la Chine sont les principaux producteurs mondiaux, avec une part de marché de 17,4%, 15,3% et 12,2% respectivement. Les 5 premiers producteurs totalisent 60,5% de la production mondiale.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'offre et de la consommation mondiale d'argent entre 2004 et 2008 :

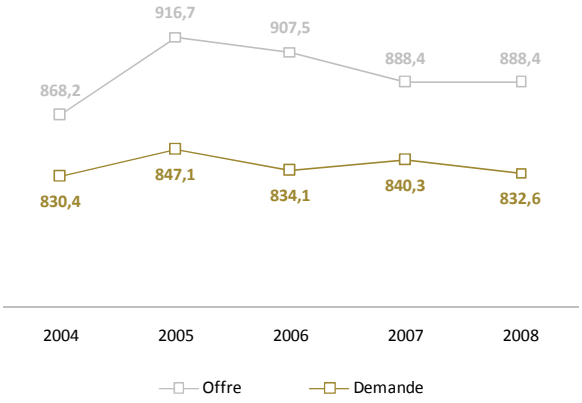

Source : Silver Institute

<u>L'évolution des cours</u>

Coté en dollars sur le marché « London Bullion Market – LBM», le cours de l'argent a évolué depuis 2004 comme suit :

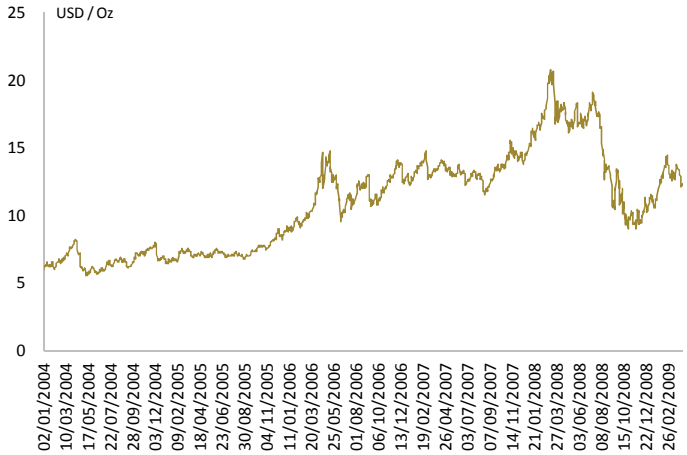

Source : LBM

Les cours de l'argent ont suivi un trend haussier bénéficiant de bons fondamentaux et d'une intense activité spéculative, et ce jusqu'au mois d'avril 2008 avant d'entamer un cycle baissier qui a duré moins de 8 mois avant de renouer avec la hausse.

IV.2.3.3. Le zinc

Le tableau suivant présente l'évolution de l'offre et de la demande mondiales de zinc sur la période 2004 – 2008 :

En Kt	2004	2005	2006	2007	2008	TCAM
Production	10 392	10 224	10 655	11 360	11 684	3,0%
Consommation	10 648	10 611	11 013	11 275	11 475	1,9%

Source : ILZSG

La demande

Sur la période 2004 – 2008, la consommation mondiale de zinc a enregistré une croissance annuelle moyenne de 1,9%, grâce à la croissance soutenue de la demande chinoise qui a permis de compenser la baisse de la demande en Amérique du Nord et en Europe.

Le zinc est utilisé essentiellement dans la galvanisation de l'acier pour la protection contre la rouille (47% de la demande). Il est également utilisé sous forme de laiton (19%), d'alliages (14%) et pour la réalisation de pièces moulées.

Les principaux domaines d'utilisation concernent la construction, l'automobile et l'électroménager.

L'offre

En ce qui concerne l'offre, elle a augmenté en moyenne de 3% par an sur la période 2004 – 2008, grâce à une forte augmentation des capacités de production, essentiellement en Australie, en Chine, en Inde et en Irlande.

Cette augmentation des capacités de production et partant, de l'offre, a entraîné un surplus de production qui impacté négativement les cours.

Le graphique ci-dessous récapitule l'évolution historique de la demande et de l'offre mondiale de zinc sur la période 2004 – 2008 :

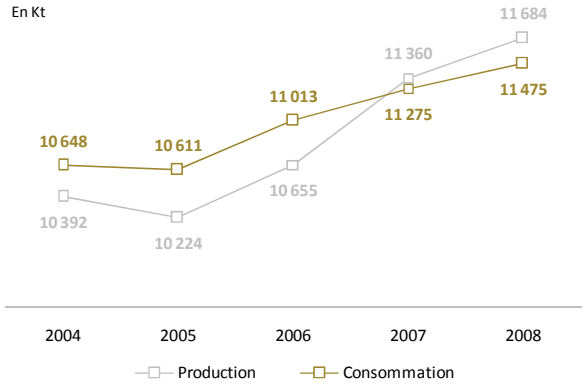

Source : ILZSG

L'évolution des cours

Coté en dollars sur le « London Metal Exchange - LME », les cours du zinc ont évolué, depuis 2004, de la manière suivante :

Source : LME

Jusqu'à fin novembre 2006, le cours de la tonne de zinc a suivi un trend haussier en raison du déséquilibre entre la demande et l'offre qui a entraîné la baisse continue des stocks et l'envolée des cours vers des sommets historiques (pic de USD 4 515 / t atteint en novembre 2006).
Cette flambée des cours s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La demande croissante de la Chine ;
- L'annonce des fermetures de fonderies en Europe ;
- Le sous-investissement dans les mines de zinc ;
- Les conflits sociaux déclenchés chez les grands producteurs.

L'augmentation des capacités de production en 2008 et l'équilibrage de l'offre et de la demande à partir de fin 2007 a impacté négativement les cours qui s'établissent aujourd'hui à des niveaux comparables aux niveaux observés historiquement.

Évolution prévisionnelle

Selon les prévisions de l'ILZSG, la production mondiale de zinc devrait enregistrer une baisse en 2009 due à la fermeture de mines, d'usines ou d'unités de recyclage ainsi que le report de l'ouverture de nouvelles unités dans le contexte actuel de crise.

Les baisses significatives devraient concerner l'Australie, le Canada, la Chine, le Pérou, le Portugal et les Etats-Unis.
Cependant, la production indienne devrait continuer sur sa lancée suite à l'extension des capacités de production du pays.

Malgré la poursuite de la croissance de la demande chinoise, la demande mondiale de zinc devrait baisser en 2009 en raison de la contraction de la demande en Europe, aux Etats-Unis et au Japon (baisses d'environ 10%) et ce avant de renouer avec la hausse à partir de 2011.

Le tableau suivant reprend les estimations de JP Morgan concernant la production et de la demande de zinc sur la période 2009 – 2011 :

En Kt	**2009p**	**2010p**	**2011p**	**Var. 10/09**	**Var. 11/10**
Production	11 023	10 942	11 600	-0,7%	6,0%
Demande	10 782	11 053	11 555	2,5%	4,5%
Surplus / Déficit (P - D)	**241**	**-111**	**45**	ns	Ns

Source : JP Morgan - Estimations au 8 avril 2009

V. ACTIVITE

V.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

V.1.1. Activité de la Compagnie Minière de Touissit

La Compagnie Minière de Touissit a été créée en 1974 pour mettre en valeur le gisement de plomb de Beddiane, découvert à proximité de l'ancienne mine épuisée de Touissit, qui avait été exploité de 1964 à 1972, dans la région d'Oujda, au Nord-Est du Maroc.

En 1996, la CMT a élargi son domaine d'activité par l'acquisition de la mine de Tighza, située dans la région de Meknès auprès de la Société Minière de Djebel Aouam (SMA).

La société s'est ainsi spécialisée dans l'exploration, l'extraction et le traitement de minerais de plomb argentifère et de zinc argentifère.

Depuis la fermeture en 2002 de l'ancienne mine de Touissit, CMT exploite la seule mine située à Tighza (Moyen Atlas), où elle possède une usine de traitement qui produit des concentrés de plomb argentifère et de zinc argentifère.

Par ailleurs, l'entreprise est en train de développer des filons aurifères (l'or) dans le même district minier de Tighza et possède au nord de Marrakech (site de Rehamna) un gisement d'argiles industrielles qu'elle est en train de développer.

La société dispose également de permis miniers dans la région de Touissit (plomb-zinc), de Marrakech (plomb, or, et argiles industrielles), d'Agadir (argent, plomb), de Midelt (cuivre), et de Beni Mellal (cuivre).

La Compagnie Minière de Touissit se positionne actuellement en tant que deuxième opérateur minier privé marocain et premier producteur national de concentré de plomb[20].

V.1.2. Permis miniers

En plus des permis et concessions déjà en exploitation sur le site de Tighza, la Compagnie Minière de Touissit dispose de plusieurs permis miniers (concessions et recherches) dans les régions suivantes :

- Touissit (plomb-zinc) : 9 concessions et 3 permis de recherche ;
- Marrakech (plomb, or et argiles industrielles) : une concession, 3 permis de recherche (or) et 2 autorisations de carrière (zone de Rehamna) ;
- Agadir (plomb et argent) : un permis de recherche (plomb) et 4 permis de recherche (argent) ;
- Midelt (cuivre) : un permis de recherche ;
- Béni Mellal / Tabaroucht (cuivre) : un permis de recherche.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des permis dont dispose CMT :

Zone	Nature de permis / concession	Nombre	1ère échéance	Dernière échéance
Touissit	Concessions	9[21]	30.06.2012	26.01.2028

[20] Compagnie Minière de Touissit.

[21] La baisse du nombre de permis miniers à Touissit de 11, au moment de l'introduction de la société en bourse, à 9 s'explique par le fait que la cette zone a été bien prospectée par CMT et que les réserves minières économiquement exploitables l'ont été, et que, par conséquent, le maintien desdits permis chez CMT n'est plus justifié. Ces permis ont été soit abandonnés, soit cédés.

	Permis de recherche	2	17.10.2010	-
Tighza	Concessions	4	05.01.2008	-
	Permis d'exploitation	7	16.09.2009	17.03.2016
Rehamna	Autorisation d'exploitation de carrières	2	29.05.2012	-
Midelt	Permis de recherche	1	19.07.2012	-
Béni Mellal / Tabaroucht	Permis de recherche	1	19.06.2009	-
Marrakech	Concession (Sidi Bou Othman)	1	15.04.2029	-
	Permis de recherche (Tizi N'test)	3	16.07.2008*	-
Agadir	Permis de recherche (Zgounder)	4	17.07.2011	-
	Permis de recherche (Biougra)	1	05.01.2009*	-

Source : Compagnie Minière de Touissit (Données à fin avril 2009) - * En cours de renouvellement.

Les concessions et permis de recherche dont dispose CMT lui permettent de rechercher des opportunités de développement et de prévoir l'exploitation de ces gisements à court, moyen et long terme, tel que décrit ci-dessous :

- Projet argiles industrielle (site de Rehamna) : En cours d'exploitation ;
- Concessions et permis de recherche (site de Marrakech) : Travaux préliminaires de recherche et essais de traitement des minerais correspondants dans les laboratoires de CMT ;
- Permis de recherche (sites d'Agadir, Midelt et Béni Mellal) : Travaux préliminaires de recherche et essais de traitement des minerais correspondants dans les laboratoires de CMT.

Il convient de souligner que les demandes de renouvellement pour les permis expirés se font automatiquement, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Permis de recherche

Le premier permis attribué est le permis de recherche, valable pour une période de 3 ans et renouvelable pour une deuxième période de 4 ans.

Ce permis, défini par un carré de 4 km sur 4 km, confère à son titulaire le droit de reconnaître les substances classées dans une catégorie déterminée. Les travaux de recherches doivent être commencés dans le délai d'un an après l'attribution du permis et être régulièrement poursuivis.

Pour respecter les dispositions du code minier, CMT informe régulièrement les services du ministère quant à l'avancement des travaux de recherches. Le caractère suffisant des travaux est évalué par rapport au programme initial donné par la société et par rapport au potentiel géologique du domaine.

Permis d'exploitation

En cas de découverte d'un gisement exploitable, le permis de recherche est transformé en permis d'exploitation. Ce nouveau permis donne à son titulaire le droit d'exploiter et de disposer des substances de la catégorie concédée. Il est délivré pour une période de 4 ans qui peut être renouvelée 3 fois. A l'expiration de ces trois renouvellements, et au vu des résultats obtenus, le permis d'exploitation peut être prorogé par un dahir fixant la durée de la prorogation, qui ne peut être supérieure à douze ans.

Le risque de non renouvellement des permis d'exploitation du site de Tighza est nul, du fait de l'existence de travaux d'exploitation et de travaux de recherches conséquents sur ce domaine.

Le titulaire du permis d'exploitation est également soumis à l'obligation générale de travaux régulièrement poursuivis et doit fournir toutes les justifications qui lui sont demandées par le service des Mines. CMT est, de ce fait, contrôlée régulièrement par le service des Mines et lui envoie des rapports mensuels et annuels relatifs aux travaux de recherches et d'exploitation, aux investissements et aux accidents de travail.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions du code minier stipulant que tout concessionnaire ou titulaire d'un nombre de permis de recherches ou d'exploitation égal ou supérieur à quatre (4) devra s'assurer le concours permanent d'un géologue, CMT emploie 4 géologues à plein temps.

Ainsi, un rapport annuel est envoyé au MEM sur tous les travaux réalisés sur le site minier de Tighza. Pour les autres domaines miniers, un rapport est envoyé au ministère au moment de la demande de renouvellement du permis.

Le non renouvellement d'un permis est décidé suite à :

- L'insuffisance des travaux réalisés par rapport au programme de travaux initialement prévu ;
- Le non respect de l'obligation d'envoi de rapports mensuels et annuels aux services des mines ;
- Le non respect des mesures d'hygiène et de sécurité au niveau des chantiers.

Enfin, CMT est assujettie à certaines taxes spécifiques au secteur minier et notamment :

- Des taxes forfaitaires :
  - Demande initiale de permis de recherche : MAD 2 000 ;
  - Demande de renouvellement de permis de recherche : MAD 4 000 ;
  - Demande initiale de permis d'exploitation : MAD 7 200 ;
  - Demande de renouvellement de permis d'exploitation (ou prorogation exceptionnelle) : MAD 7 200 ;
  - Demande de concession : MAD 20 000 ;
  - Taxe annuelle des concessions et permis d'exploitation prorogés : MAD 6 000.

- Des redevances :
  - Redevance annuelle d'exploitation (à partir de 2008) : MAD 1 à 3 par tonne de minerai exploité ;
  - Redevance annuelle de MAD 7 / m^3 exploité pour les produits de carrière (cas des argiles).

La carte ci-dessous présente la localisation des centres miniers de Tighza et de Touissit :

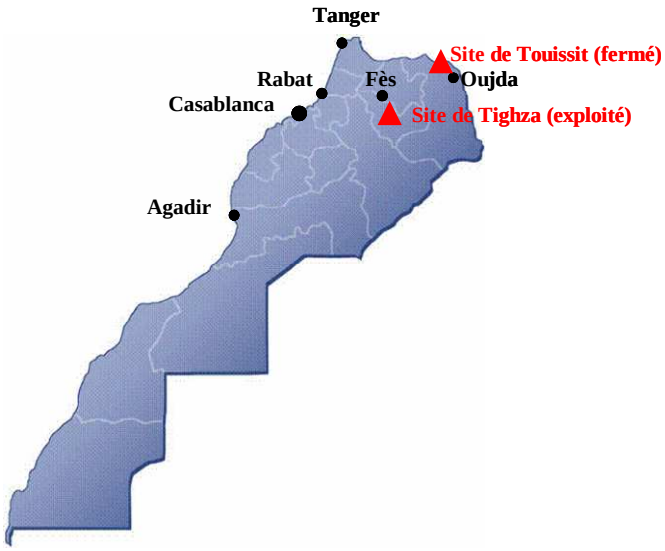

Source : Compagnie Minière de Touissit

A côté de ses activités de production, la société réalise des travaux de prospection et de recherche, à travers lesquels :

- Elle met en évidence chaque année des nouvelles ressources et réserves minières du site concernant les minerais plomb, zinc et argent ;
- Elle recherche des opportunités de développement d'autres métaux ou d'autres matières premières, sur le site minier exploité ou sur d'autres sites (or et argile notamment).

V.1.3. Gisements exploités par la Compagnie Minière de Touissit

V.1.3.1. Gisement de Tighza

Historique de la mine de Tighza

1929	Début des recherches pour le plomb, argent et le zinc par CRAM
1950	Découverte d'une pépite d'or
1954	Création de la SMA (Société Minière de Djebel Aouam)
1955	Début de l'exploitation par SMA
1993	Fermeture et liquidation de la SMA
1996	Acquisition par la Compagnie Minière de Touissit de la mine de Tighza auprès de SMA
2003	Reprises des recherches sur l'or
2006	Creusement d'un puits de recherches pour l'or filonien Début de la prospection sur les structures skarns aurifères
2008	Exploitation et traitement de 330 Kt de minerai plomb-zinc-argent Poursuite des essais de traitement sur le minerai aurifère

Situation et contexte géologique

Le centre minier de Tighza est situé dans la région administrative de Meknès - Tafilalet, dans le Moyen Atlas, à 5 Km de la ville de M'Rirt (90 Km au sud de Meknès).

L'exploitation occupe le centre d'une zone de hautes collines culminant à 1 500 m au Djebel Aouam, et comprise entre les plateaux de M'Rit au Sud Est et de Tendra au Nord Ouest.

Géologiquement, le site s'intègre dans l'évolution des événements magmatiques et hydrothermaux de la partie nord de la Meseta marocaine et se caractérise par de nombreuses percées de granites et de minéralisations métallifères et d'indices associés.

Le district minier de Tighza est un district polymétallique (existence de plusieurs types de métaux sur le même site) où trois types de minéralisation sont à distinguer :

- Le plomb, le zinc et l'argent, sous forme de galène et blende argentifères ;
- L'or, filonien ou dans des skarns, lié au quartz et à des sulfures ;
- Le tungstène, sous forme de scheelite et wolframite.

Processus d'exploitation

L'activité du site minier se décompose en quatre étapes suivant le processus illustré ci-dessus :

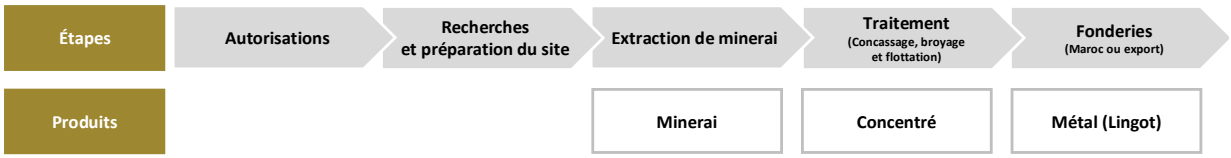

Source : Compagnie Minière de Touissit

Les principales étapes concernent :

- L'obtention des autorisations réglementaires : permis de recherche, permis d'exploitation, concessions, autorisation d'utilisation des explosifs, autorisation éventuelle de l'administration des eaux et forêts ;
- La recherche permanente de réserves nouvelles et leur évaluation ;
- La préparation du site (travaux d'infrastructures, raccordement d'électricité, mise à disposition de l'air comprimé, construction de locaux industriels et administratifs, construction de cités minières éventuelles, etc.) ;
- L'extraction proprement dite ;
- Un premier traitement (concassage, broyage, flottation) aboutissant à un concentré destiné aux clients fondeurs, qui en extraient les métaux par des opérations de métallurgie.

Une partie des travaux miniers et activités annexes à la mine (gardiennage, entretien, nettoyage, etc.) est sous-traitée par CMT auprès de sociétés spécialisées indépendantes.

Extraction

La mine de Tighza est souterraine et exploite 3 filons : Signal, Ighrem Aoussar et Sidi Ahmed. Chacun des trois sièges d'exploitation a comme infrastructure principale 2 puits, un pour l'extraction et l'autre de service. Ces puits atteignent des profondeurs de plus de 650 m.

L'exploitation du site de Tighza utilise actuellement trois méthodes d'extraction, en fonction de la morphologie du gisement et de ses caractéristiques géotechniques (tenue des terrains, approfondissement des minéralisations, largeur des minéralisations, richesse des minéralisations, présence d'eau, etc.) :

- **La tranche montante remblayée :** La méthode la plus utilisée à Tighza est la « tranche montante remblayée ». Cette méthode consiste au creusement de galeries horizontales suivant le filon, à des niveaux espacés de 50 mètres, en partant du niveau le plus élevé et en descendant

progressivement. A partir de ces galeries, le dépilage (collecte du tout venant) se fait par gradins horizontaux ayant une largeur de 2 à 2,5 m et une hauteur variant de 1,5 m à 2,0 m ; ces gradins sont étendus vers les extrémités du panneau (50 m en vertical/120 m en horizontal). Les produits d'abattage sont déblayés par un engin électrique dit microscoop. Au fur et à mesure de l'avancement du dépilage, les vides créés sont comblés par un remblai mécanique constitué de stérile de la décharge (produit rejeté par l'usine de traitement) mélangé avec la gravette stérile de l'usine de traitement. Cette méthode permet :

- une récupération totale du gisement ;
- une meilleure sélectivité par réduction des ouvertures de tailles ;
- une meilleure sécurité.

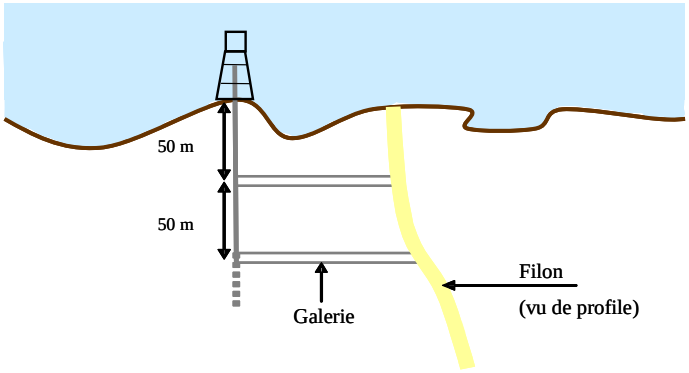

Source : Compagnie Minière de Touissit

- **La tranche unidescendante foudroyée :** La méthode consiste à exploiter chaque panneau de minerai, de haut en bas du panneau, par des tranches successives de 2,50 m de hauteur sur toute l'extension du panneau (120 m environ). Les terrains stériles environnant le minerai exploité sont ensuite foudroyés (abattus), de manière sécurisée, au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. Les avantages de cette méthode sont :
  - une récupération totale ;
  - un traitement du vide par foudroyage ;
  - une meilleure productivité.

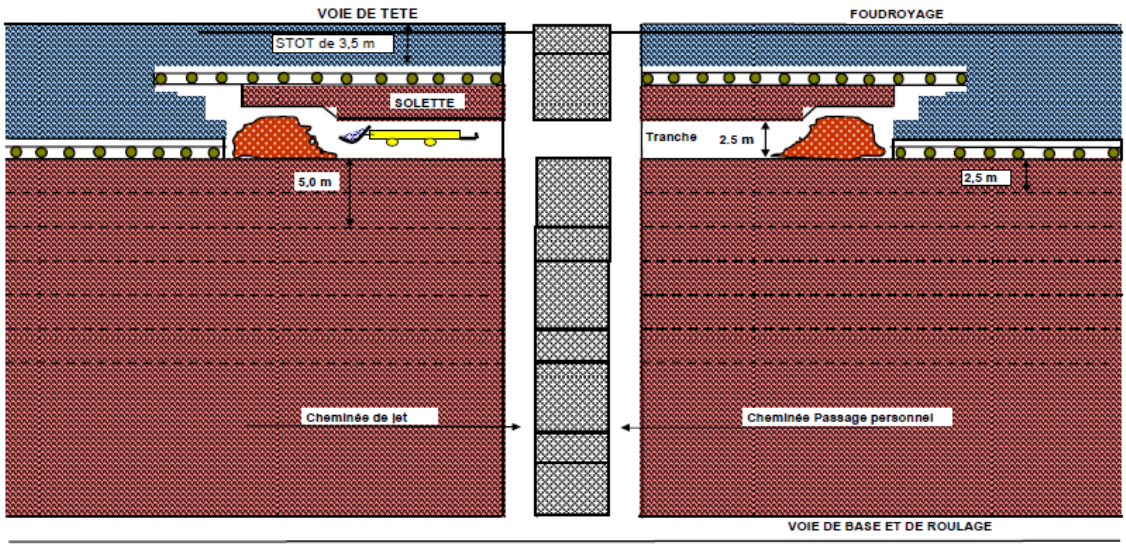

Source : Compagnie Minière de Touissit

- **La méthode par traçage et dépilage descendant mécanisés :** Cette méthode consiste d'abord à subdiviser par des galeries horizontales, chaque panneau de minerai à exploiter, en 4 sous-niveaux égaux, sur toute l'extension du panneau (120 m environ). Ensuite chaque sous-niveau est exploité progressivement, en sécurisant et protégeant les exploitations amont et aval, par des stots de minerai de protection. Les avantages de cette méthode se présentent comme suit :
  - une meilleure sélectivité;
  - une réduction de la pénibilité du travail (utilisation du scoop) ;
  - une meilleure sécurité grâce à la réduction des vides.

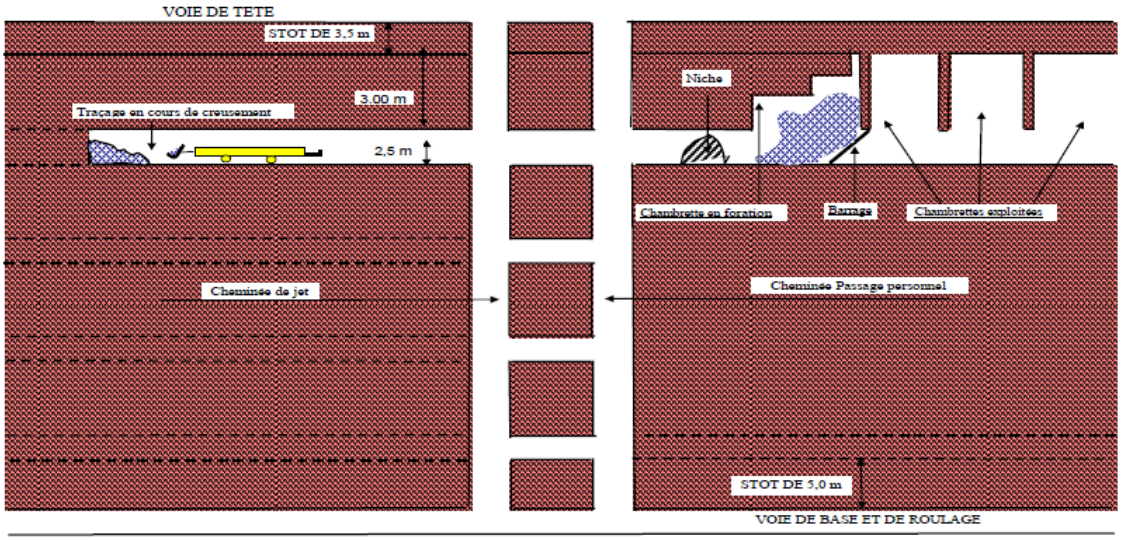

Source : Compagnie Minière de Touissit

Les principaux facteurs pouvant contribuer à l'augmentation de la quantité du minerai extrait sont :

- Le nombre de panneaux en cours d'exploitation ;
- La capacité des machines d'extraction ;
- L'avancement des travaux d'infrastructures au fond de la mine ;
- Le nombre d'heures travaillées ;
- La richesse du minerai extrait.

Processus de traitement du minerai

Le procédé de traitement du minerai polymétallique de Tighza a été mis au point depuis une trentaine d'années et suit un enchaînement bien ordonné. Ainsi, le traitement est basé sur un concassage fin du minerai exploité, un broyage, une flottation différentielle, un épaississement et une filtration. La dernière étape consiste à stocker les rejets stériles dans une digue (bassin de stockage).

Le graphique ci-dessous récapitule les différentes étapes du processus de traitement :

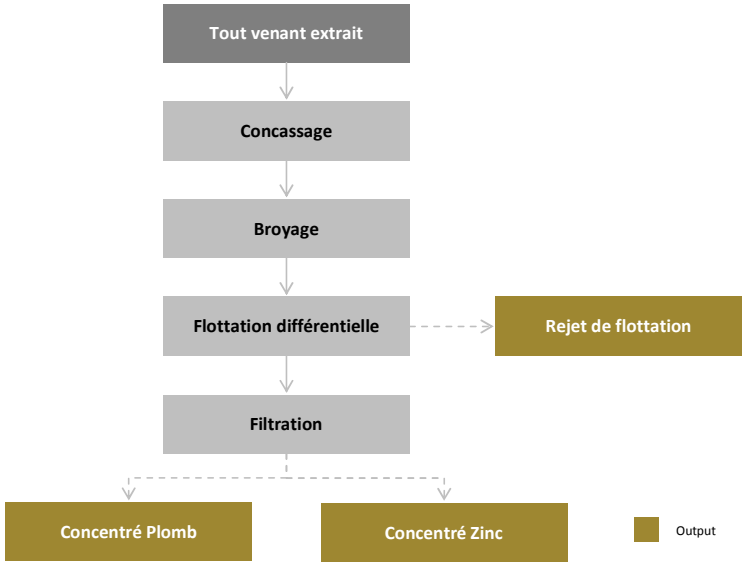

Source : Compagnie Minière de Touissit

Après traitement, le minerai extrait permet d'aboutir à deux types de concentrés :

- Un concentré de plomb-argent (une teneur d'environ 77% de plomb et 1 350 g/t d'argent) ;
- Un concentré de zinc-argent (une teneur d'environ 53% de zinc et 250 g/t d'argent).

Le procédé de traitement a été amélioré, au fur et à mesure, tant au niveau du taux de récupération des métaux contenus qu'au niveau de la capacité de traitement de l'usine. En 2004, une usine, d'une capacité de 1 000 t/j, a été conçue et construite à côté de l'ancienne usine, afin de moderniser les installations industrielles. Cette nouvelle usine est dotée d'un système automatique permettant de gérer les principaux équipements de même que le dosage des réactifs lors du traitement du minerai extrait augmentant ainsi l'efficacité de la chaîne de production.

L'ancienne usine de traitement a été remise en état par les propres moyens de CMT afin de servir pour le développement des futures activités, et sert actuellement à des essais de traitements industriels des minerais des autres sites de CMT.

L'évolution des capacités de production des usines de traitement au cours des six derniers exercices se présente comme suit :

En tonnes / j	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ancienne usine	800	200	200	200	200	200
Nouvelle usine	-	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Source : Compagnie Minière de Touissit

La baisse de la capacité de production de l'ancienne usine, à partir de 2004, tient compte du transfert d'une partie des ses équipements à la nouvelle usine, en particulier les concasseurs.

Par ailleurs la capacité de production fond (extraction) est restée stable sur les trois derniers exercices à 1 100 t/j.

Au cours des derniers exercices, les investissements réalisés ont permis :

- Pour le fond, d'augmenter la capacité de production par rapport à 1996 (l'année d'acquisition de la mine de Tighza) ;

- Pour la nouvelle usine, d'avoir une capacité de traitement supplémentaire de 200 t/j.

Le cycle de production au niveau de la mine de Tighza peut s'illustrer comme suit :

Collecte de minerai

Remontée à la surface

Traitement

Produit final

Source : Compagnie Minière de Touissit

L'entreprise met en œuvre en permanence des tests afin d'identifier des nouvelles méthodes visant à améliorer le processus de traitement du tout venant et augmenter ainsi le tonnage du concentré destiné à la vente.

Les capacités des moyens de production sont améliorées à travers une utilisation optimale, une maintenance préventive et un renouvellement et modernisation réguliers des équipements.

Pour sa part, la production de concentrés peut être augmentée par la hausse des tonnages extraits et/ou l'amélioration de la richesse de ces minerais.

Réserves et ressources

Les réserves et ressources exploitables du site minier de Tighza, estimées à fin 2008, ressortent à environ 4 746 Kt de tout venant. Ces réserves-ressources sont différenciées en plusieurs catégories selon le degré de précision ou la marge d'erreur sur la teneur globale et se présentent comme suit :

En Kt	2006	2007	2008	Var. 08/07	Var. 07/06
Réserves prouvées	1 765	1 728	1 695	-2,1%	-1,9%
Réserves probables	732	715	690	-2,3%	-3,5%
Ressources indiquées	985	915	906	-7,1%	-1,0%
Ressources inférées	1 491	1 436	1 455	-3,7%	1,3%
Total	**4 973**	**4 794**	**4 746**	**-3,6%**	**-1,0%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Les teneurs géologiques moyennes des réserves-ressources à fin 2008, sont de 7,9% pour le plomb, 1,3% pour le zinc et 151 gr/t pour l'argent.

Les travaux de recherche menés parallèlement à l'exploitation sont destinés à reconstituer les réserves et partant, prolonger la durée de vie du site minier. Celles-ci ont permis sur les dernières années, de renouveler plus de 50 % des tonnages exploités (320 – 330 Kt/an en 2007/2008).

L'évolution des ressources et réserves entre 2007 et 2008 est détaillée dans le tableau suivant :

Réserves & ressources 2007 (En Kt)	Tonnage exploité 2008 (En Kt)	Tonnage découvert 2008 (En Kt)	Réserves & ressources 2008 (En Kt)	Durée de vie estimée (En années)

4 790	330	286	4 746	>14,5

Source : Compagnie Minière de Touissit

Au rythme actuel de la production, la durée de vie qui découle de l'inventaire des réserves et ressources répertoriées est supérieure à 14,5 années, à partir de fin 2008, au rythme de 325 Kt / an. Les travaux de recherche menés par la société sont destinés à prolonger cette durée de vie.

V.1.3.2. Gisement de Rehamna

Description

Le gisement d'argiles industrielles de la Compagnie Minière de Touissit est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de la ville de Ben Guérir (près de Marrakech).

L'entreprise a procédé en 2008 à l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour obtenir le renouvellement du contrat de location de ces carrières.

Les deux autorisations d'exploitation renouvelées portent sur une durée de 3 ans à partir de mai 2009. La quantité totale à extraire autorisée porte sur 120 000 m^3 (soit 60 000 m^3 par autorisation).

Par ailleurs, CMT a lancé, en 2007, la carrière d'exploitation ainsi qu'une station de broyage sur place.

Réserves

Les réserves de ce gisement estimées à ce jour, s'élèvent à plus de 3 millions de tonnes. Ces estimations reposent sur une campagne de sondages réalisée, des petits puits et des tranchées.

Processus d'extraction

Le site de Rehamna est un site à ciel ouvert, l'extraction de l'argile se fera donc par des pelles chargeuses et des camions.

Débouchés

Une étude est en cours de réalisation pour confirmer le potentiel commercial du site. L'argile industrielle extrait servira principalement deux marchés cibles :

- Vente à l'industrie du phosphate d'adjuvants de filtration permettant d'améliorer le processus industriel de traitement des phosphates ;
- Vente à l'industrie du carrelage et de la céramique européenne.

V.2. STRUCTURE DE L'ACTIVITE

V.2.1. Production

La Compagnie Minière de Touissit exploite trois différents filons sur le site minier de Tighza à savoir les filons Signal, Ighrem Aousser et Sidi Ahmed.

La ventilation de la production du site de Tighza sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En tonnes	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Minerai extrait	328 742	288 400	330 330	-12,3%	14,5%
Concentré de plomb produit	28 412	25 710	25 990	-9,5%	1,1%
Concentré de zinc produit	5 738	5 244	5 500	-8,6%	4,9%

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2007, la production de concentrés de plomb et de zinc accuse un recul de 9,5% et de 8,6% respectivement. Cette évolution est la conséquence de la perte de jours d'activité sur le site de Tighza suite à des mouvements de grève d'une partie du personnel d'un sous-traitant, réclamant auprès de leur employeur la satisfaction de leurs revendications sociales. Les grévistes ont bloqué les accès de la mine de Tighza pendant les mois de juillet – août 2007 entraînant ainsi l'arrêt de l'exploitation.
Les pertes de tonnages de production de minerai et de concentré à cause du conflit social subi sont estimées à 30 000 tonnes de minerai, 2 400 tonnes de concentré de plomb et 500 tonnes de concentré de zinc.

En 2008, l'activité a eu lieu normalement et les productions de concentré ont progressé de 1,1% pour le plomb et 4,9% pour le zinc, grâce à l'augmentation de la quantité de minerai extrait.

V.2.2. Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé par CMT tient compte des couvertures contractées, des frais de traitement et selon le cas, des frais de transport.

Les clients de CMT (fondeurs ou traders) paient les métaux contenus dans le concentré à leur cours internationaux en dollars, fixés sur le London Metal Exchange (LME) pour le plomb et le zinc et sur le LBM (London Bullion Market) pour l'argent. La quantité de métal payé tient compte d'un abattement forfaitaire négocié dans le processus de traitement du concentré (5% du métal contenu pour le plomb et l'argent, 15 % pour le zinc).

Les fondeurs ou traders se font en outre rétribuer avec une marge par des « frais de traitement » (pour le plomb et le zinc) ou des « frais de raffinage » (pour l'argent), destinés à couvrir les coûts du processus permettant de produire des lingots de métal à partir du concentré. Ces frais, exprimés en dollars, viennent donc en déduction du prix de vente du concentré :

- Pour le plomb et le zinc, les frais de traitement sont rapportés à la tonne de concentré et se composent :
  - d'une base, négociée chaque année avec chaque client, « frais de traitement initiaux » ;
  - d'un terme variable, dénommé «escalator», qui permet au fondeur de bénéficier d'une éventuelle hausse des cours des métaux.
- Pour l'argent, les frais de raffinage sont rapportés au kg d'argent payable contenu dans le concentré.

Selon les conditions négociées avec les clients, le prix de vente inclut ou non la prise en compte des frais de transport. Les conditions de livraison classiques pour l'export sont : Rendu Anvers, ou équivalent.

Le graphique ci-dessous récapitule le modèle de formation du chiffre d'affaires au sein de la Compagnie Minière de Touissit :

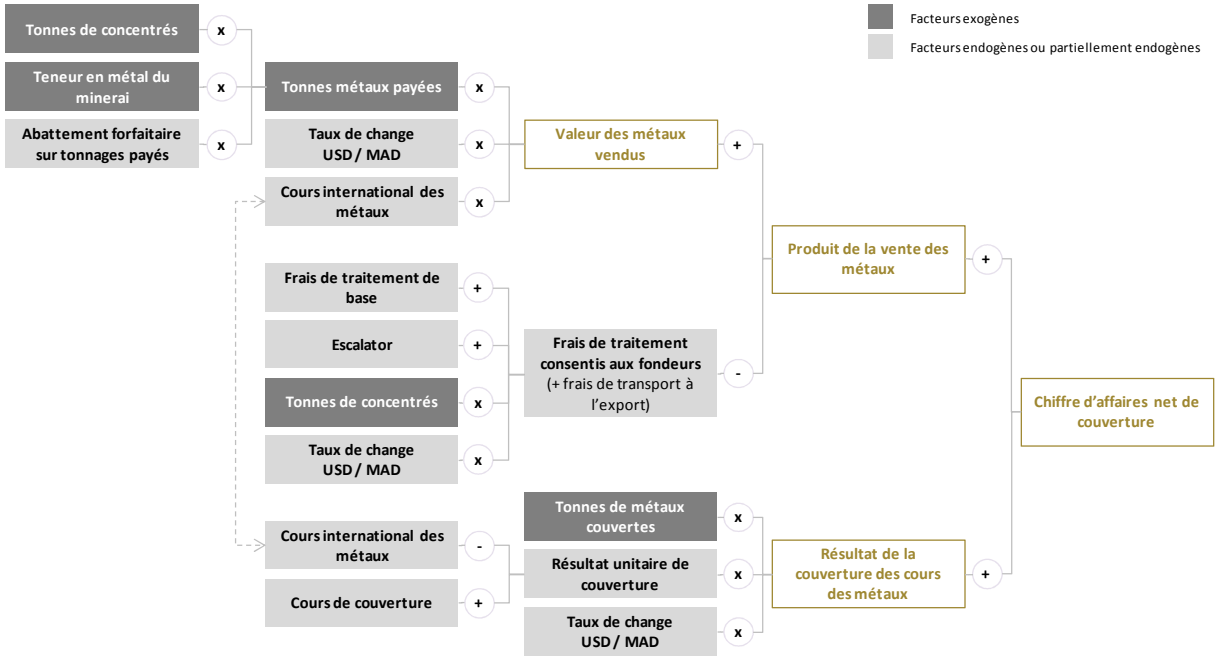

Source : Compagnie Minière de Touissit

La ventilation des ventes par type de concentré ainsi que l'évolution des cours moyens de vente par produit se présentent comme suit :

		2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Pb - Ag	**Chiffre d'affaires (K MAD)**	**179 254**	**201 604**	**254 065**	**12,5%**	**26,0%**
	Quantité vendue (t)	28 113	23 775	27 182	-15,4%	14,3%
	Quantité produite (t)	28 412	25 710	25 990	-9,5%	1,1%
	Cours moyen Plomb (USD/t)	1 344	2 705	1 827	101,3%	-32,5%
	Cours moyen Argent (USD/Oz)	11,9	13,6	14,4	14,3%	5,9%
Zn - Ag	**Chiffre d'affaires (K MAD)**	**57 488**	**40 370**	**27 359**	**-29,8%**	**-32,2%**
	Quantité vendue (t)	5 271	4 352	6 479	-17,4%	48,9%
	Quantité produite (t)	5 738	5 244	5 500	-8,6%	4,9%
	Cours moyen Zinc (USD/t)	3 568	2 838	1 632	-20,5%	-42,5%
Total	**Chiffre d'affaires[22] (K MAD)**	**236 742**	**241 974**	**281 424**	**2,2%**	**16,3%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Malgré une baisse des tonnages vendus, entre 2006 et 2007, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,2%, grâce à l'appréciation des prix de vente du plomb (+101,3%) et de l'argent (+ 14,3%) qui a permis de compenser la baisse du cours du zinc (-20,5%).

En 2008, le chiffre d'affaires de la société a progressé de 16,3%. Cette forte croissance s'explique par l'augmentation des quantités vendues (14,3% pour le concentré de plomb-argent et 48,9% pour le zinc-argent) qui a amorti les baisses des cours moyens de vente (-32,5% pour le plomb et -42,5% pour le zinc) et du dollar.

Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires global sur la période 2006 – 2008 ressort ainsi à 9,0%.

[22] Chiffre d'affaires hors cessions aux tiers.

La contribution de chaque concentré au chiffre d'affaires globale est illustrée par le graphique suivant :

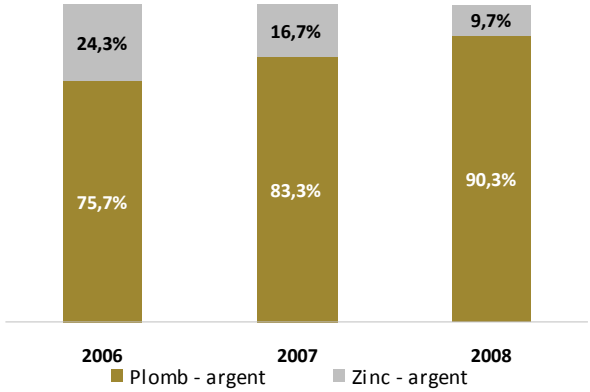

Source : Compagnie Minière de Touissit

Sur les trois derniers exercices, le concentré de plomb-argent a représenté en moyenne 83,1% des ventes totales. Le concentré de zinc, y contribue pour sa part, à hauteur de 16,9% en moyenne.

Enfin, il faut rappeler que le chiffre d'affaires est très sensible aux cours des métaux. Les couvertures choisies historiquement par CMT sont principalement réalisées sur la base de ventes à terme fixe. Elles ont été mises en place par paliers au fur et à mesure de la montée des cours, à des niveaux conduisant à une rentabilité satisfaisante. Cependant, les cours ayant continué leur progression pour dépasser les prix de vente couverts, le fait d'avoir mis en place des couvertures s'est traduit par un manque à gagner pour la société.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires, hors ventes d'argiles et cessions aux tiers, avant les couvertures sur la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
CA avant couvertures	365 358	479 426	377 575	31,2%	-21,2%

Source : Compagnie Minière de Touissit

La baisse constatée entre 2007 et 2008 est principalement due à la baisse des prix des métaux et du dollar.

V.2.3. Politique de vente

Politique de vente

La Compagnie Minière de Touissit évolue dans un marché mondial où l'offre et la demande sont très diversifiées. Sa politique de vente est ainsi basée sur la qualité des relations développées avec les clients et la fiabilité et la qualité de ses produits.

En effet, l'avantage de CMT tient à la qualité de ses concentrés, considérés parmi les plus riches et les plus purs sur le marché du fait de l'absence d'impuretés nuisibles pour les fonderies et de la forte teneur du concentré (77% de plomb environ).

Grâce à la qualité de ses concentrés, la Compagnie Minière de Touissit a un large choix de clients potentiels, parmi lesquels SFPZ (l'unique fonderie au Maroc), les sociétés de Trading et les fonderies

situées principalement en Europe et en Chine. Le choix des clients se fait en fonction des conditions commerciales les plus favorables pour l'entreprise. En effet, pour l'écoulement de sa production, CMT lance des consultations annuelles auprès de tous ses clients potentiels, y compris SFPZ. Après la comparaison des offres reçues et une comparaison avec le marché international, les négociations sont finalisées avec les clients ayant présenté les meilleures offres. Les couvertures étant faites indépendamment des clients.

Les contrats conclus avec les différents clients de CMT (fondeurs) définissent plusieurs paramètres :

- La quantité à vendre ;
- Les frais de traitement du concentré ;
- Le prix de vente prenant en compte le cours de vente constaté sur le LME ou le LBM durant la période de cotation contractuelle[23].

Les prix pratiqués par CMT sont fixés sur la base de formules utilisées au niveau international et sont automatiquement corrélés aux cours des métaux cotés sur les bourses internationale de matières premières. Les principaux paramètres de ces formules sont :

- Les frais de traitement déduits au bénéfice du client ;
- L'escalator (pourcentage de participation du client dans les augmentations des cours des métaux au-delà d'un cours dit de base)

Par ailleurs, les conditions de paiement accordées par CMT à ses clients sont négociées dans le cadre de contrats annuels :

- Les clients étrangers paient en général 90% de leurs factures une semaine après l'arrivée du lot exporté au port de destination et 10% lors de l'ajustement du cours définitif à l'issue d'une période de cotation contractuelle ;
- Le client local SFPZ règle ses factures suivant un délai de 15 jours, date de facture.

La décomposition du chiffre d'affaires entre la vente à l'export et la vente locale dépend des conditions d'achat proposées par la fonderie marocaine SFPZ.

Organisation logistique et politique de stockage

En matière de logistique, la Compagnie Minière de Touissit sous-traite le transport de concentrés aussi bien vers le client local que vers le port d'exportation (port de Nador).

Par ailleurs, CMT possède, à la mine de Tighza, deux hangars de stockage séparés (un pour les concentrés de plomb et l'autre pour les concentrés de zinc).
De même, CMT dispose au port de Nador d'un hangar de stockage pour les concentrés de plomb et un autre pour les concentrés de zinc.

En ce qui concerne la politique de stockage de la société, celle-ci se présente comme suit :

- Concentrés de plomb : les ventes suivent une cadence mensuelle et les stocks constituent au maximum un mois de vente, soit 2 500 t ;
- Concentrés de zinc : les ventes se font de manière semestrielle. Les stocks maximums sont de l'ordre de six mois, soit 2 500 t ;
- Consommables et pièces de rechange : les stocks représentent 3 mois de consommation.

Principaux clients

[23] Période définie dans les contrats signés avec les clients. Elle correspond à la fixation du mois, dont la moyenne des cotations du métal concerné, va servir à l'établissement de la facture définitive.

Le nombre de clients de la Compagnie Minière de Touissit sur la période 2006 – 2008 a évolué de la manière suivante :

	2006	2007	2008
Nombre de clients	**3**	**4**	**3**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Le tableau ci-dessous représente la contribution des clients au chiffre d'affaires global, hors ventes d'argiles industrielles à Maroc Phosphore et hors cessions aux tiers, de la Compagnie Minière de Touissit sur la même période :

En M MAD	2006	% CA	2007	% CA	2008	% CA
SFPZ	140	59,1%	17	7,0%	123	43,8%
Mintrade[24]	57	24,1%	40	16,5%		
Trafigura Beheer BV[25]	40	16,9%				
Glencore			166	68,6%	128	45,4%
Transamine[26]			19	7,9%	30	10,8%
Total	**237**	**100,0%**	**242**	**100,0%**	**281**	**100,0%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

La baisse de la contribution de SFPZ dans le chiffre d'affaires 2007 s'explique par des conditions d'achat proposées par la fonderie moins compétitives que celles des clients à l'export.

V.2.4. Politique de couverture

Pour atténuer le risque de fluctuation des cours des métaux sur le marché international, la Compagnie Minière de Touissit a mis en place, depuis 2003, une politique de couverture dynamique des prix des métaux.

Depuis septembre 2007, cette politique de couverture s'articule autour des axes suivants :

- La création d'un comité de couvertures pour décider la décision et le suivi des couvertures ;
- L'utilisation des systèmes de couverture à terme fixe ou des couvertures dynamiques (options) ;
- La possibilité de couverture jusqu'à 4 années.

Le comité de couverture examine et décide de la politique de couverture à mettre en œuvre en fonction des paramètres suivants :

- Situation du marché international ;
- Evolution des cours ;
- Tonnages déjà couverts.

Durant les 3 derniers exercices le pourcentage couvert de la production vendue est passée de 80% à 49% pour le plomb et de 80% à 48% pour l'argent. A partir de 2008, CMT couvre également une partie de la production du zinc (29% de la production de l'exercice).

Les cours du plomb et de l'argent sur les marchés internationaux ont évolué au-delà des cours auxquels la société a couvert une partie de sa production, ce qui s'est traduit par un manque à gagner pour CMT[27].

[24] Compagnie de courtage physique et de marketing des métaux de base non ferreux, des minerais et des concentrés, basée à Londres.
[25] Compagnie de courtage pétrolier (trading) et d'affrètement maritime spécialisée dans le transport des matières premières. Le centre opérationnel de Trafigura est à Londres et l'adresse fiscale à Amsterdam.
[26] Fondée en 1953 à Paris, Transamine est une compagnie de courtage des métaux non ferreux et des métaux précieux.

A partir de fin 2007, le tonnage à couvrir est déterminé par le comité avec pour règle générale, la couverture d'un maximum de 50% de la production prévisionnelle. De manière générale, l'arbitrage entre la couverture de la production ou son exposition totale aux conditions de marché tiendra compte des tendances prévisionnelles et des tonnages déjà couverts.

Les graphiques ci-dessous montrent le différentiel des cours entre les couvertures contractées et la moyenne des cours constatée sur le marché pour le plomb et l'argent :

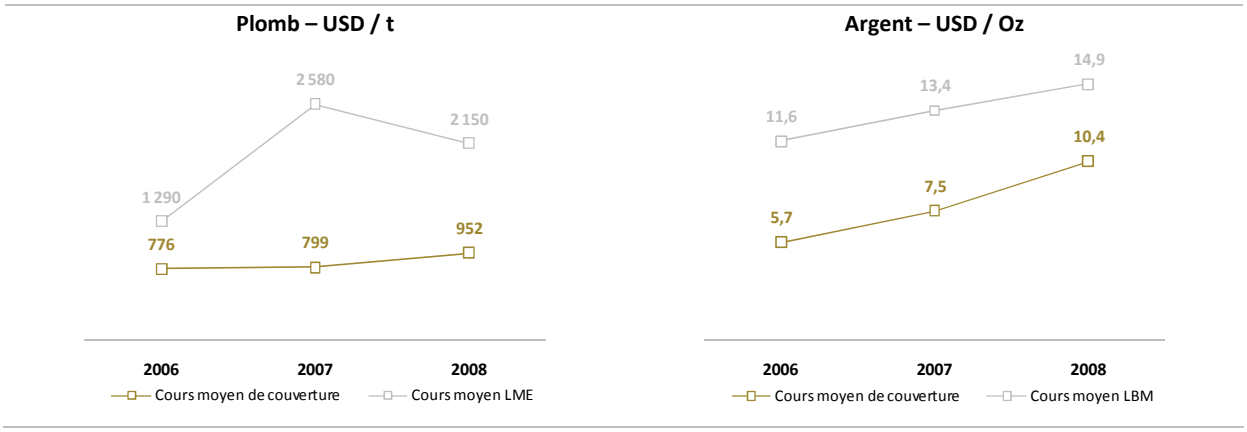

Source : Compagnie Minière de Touissit

A noter que jusqu'en 2008, la Compagnie Minière de Touisit ne procédait pas à la couverture de sa production de zinc. En 2008, la société a couvert une partie de la production (29% de la production totale) à un cours moyen nettement supérieur au cours moyen du zinc sur le marché international, ce qui s'est traduit par un gain important pour la société.

Sur la période 2006 – 2008, les volumes couverts et les cours de couverture sont repris dans le tableau suivant :

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Plomb					
Production couverte (en Kt)	17,1	14,4	9,3	-15,8%	-35,1%
% couvert	80%	73%	49%	-7 pts	-24 pts
Cours moyen de couverture (USD/t)	776	799	918	3,0%	14,9%
Cours moyen LME (USD/t)	1 290	2 580	2 150	100,0%	-16,7%
Argent					
Production couverte (en KOz)	960	720	538	-25,0%	-25,3%
% couvert	80%	65%	48%	-15 pts	-17 pts
Cours moyen de couverture (USD/Oz)	5,7	7,5	10,4	32,3%	38,3%
Cours moyen LBM (USD/Oz)	11,6	13,4	14,9	15,5%	11,5%
Zinc					
Production couverte (en Kt)			0,6	ns	ns
% couvert			29%	ns	ns
Cours moyen de couverture (USD/t)			3 030	ns	ns
Cours moyen LME (USD/t)			1 995	ns	ns

Source : Compagnie Minière de Touissit

[27] Il faut rappeler que ces couvertures ont été réalisées par CMT lorsque les cours enregistraient des niveaux bas (couverture des productions 2006 et 2007 en 2003/2004), les couvertures étant réalisées sur une période de 3 à 4 ans.

En 2008, le pourcentage de volume de production couvert représente 49% pour le plomb, 48% pour l'argent et 29% pour le zinc.

V.2.5. Politique d'approvisionnement

Pour ses approvisionnements, la Compagnie Minière de Touissit a généralement recours à des appels d'offres dont les conditions sont détaillées comme suit :

- Pour l'approvisionnement en consommables (réactifs, boulets de broyage, explosifs, carburants et accessoires de soutènement), CMT procède annuellement au lancement des appels d'offres ;
- Pour la sélection des sous-traitants pour les travaux miniers, CMT lance un appel d'offres annuel ;
- Pour la sélection du prestataire transporteur, les appels d'offres sont généralement pluriannuels. Les contrats de transport portent sur une durée de trois ans.

Les délais de paiement accordés par les fournisseurs représentent en général 60 jours fin de mois.

Par ailleurs, CMT bénéficie du régime douanier « Entrepôt Franc », accordé aux entreprises exportatrices après étude du dossier par l'Administration des Douanes. Ce régime permet d'importer, en exonération des droits de douane, les équipements, les consommables et les pièces de rechange.

Les principaux fournisseurs de consommables sur la période 2006 – 2008 sont présentés dans le tableau suivant :

En K MAD	2006	% Achats	2007	% Achats	2008	% Achats
ONE (Force Motrice)	17 299	25,1%	17 036	26,5%	18 613	26,7%
Total (Carburants)	4 959	7,2%	2 782	4,3%	3 640	5,2%
Cadex (Explosifs)	4 174	6,1%	3 953	6,2%	4 769	6,8%
Sous-total	**26 432**	**38,4%**	**23 771**	**37,0%**	**27 022**	**38,7%**
Total des achats consommés	**68 810**	**100,0%**	**64 242**	**100,0%**	**69 813**	**100,0%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Les charges d'électricité représentent en moyenne 26,1% du total des achats consommés sur la période 2006 – 2008.

Les autres consommations concernent essentiellement les achats de carburants et les achats d'explosifs qui représentent respectivement une moyenne de 5,6% et de 6,4%.

Le reste des achats consommés est composé des achats de pièces de rechange, des divers consommables (accessoires de soutènements, boulets de broyage, etc.) et des travaux miniers réalisés par les tiers.

Par ailleurs, la liste des principaux prestataires de CMT sur la période 2006 – 2008 est la suivante :

En K MAD	2006	% Achats	2007	% Achats	2008	% Achats
ECG (travaux miniers)	7 487	7,8%	7 000	7,7%	6 549	6,1%
Tighanimine (personnel intérimaire)	10 668	11,0%	9 340	10,2%	9 938	9,3%
Transport Hassa Moha	2 207	2,3%	7 033	7,7%	7 657	7,2%

Transport M'sselmi	1 682	1,7%	955	1,0%	992	0,9%
Transport Lamqadem	6 295	6,5%	403	0,4%		
Sous-total	**28 339**	**29,3%**	**24 731**	**27,1%**	**25 136**	**23,5%**
Achats et autres charges externes	**96 595**	**100,0%**	**91 243**	**100,0%**	**106 896**	**100,0%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Les travaux miniers sous-traités à la société ECG représentent les travaux miniers de recherches et les travaux miniers d'infrastructures.

La société Tighanimine est une société d'intérim, spécialisée dans le personnel ayant une expérience dans les métiers de la mine.

VI. ORGANISATION

VI.1. ORGANISATION ACTUELLE DE LA SOCIETE

L'organigramme de la Compagnie Minière de Touissit se présente comme suit :

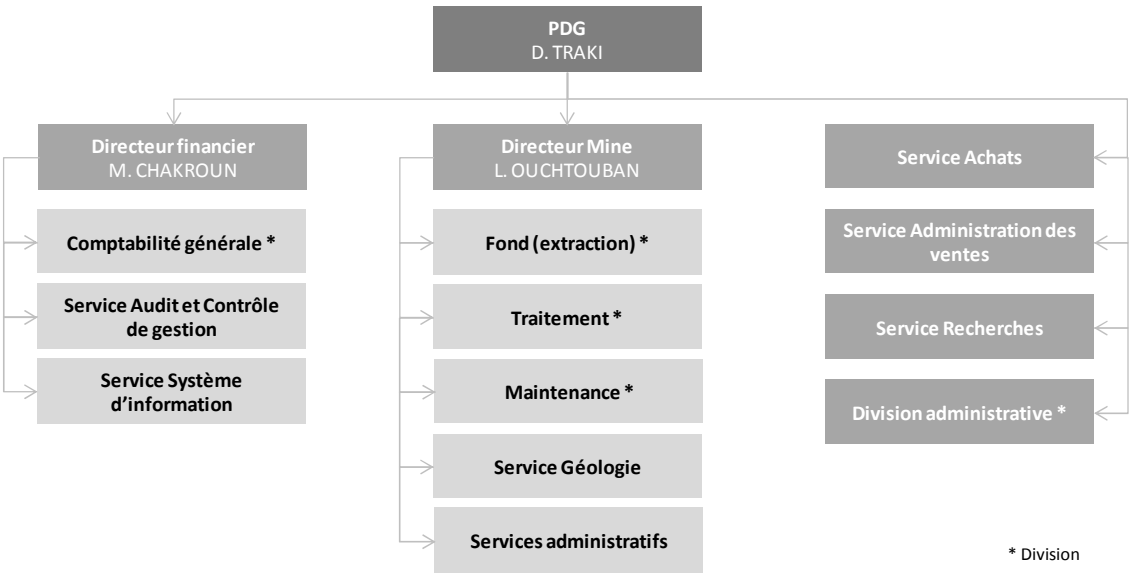

Source : Compagnie Minière de Touissit - Organigramme au 31 décembre 2008

L'organisation de la Compagnie Minière de Touissit s'articule autour de deux principales directions : la Direction Financière et la Direction de la Mine.

VI.1.1. Direction financière

Sous la supervision de la Direction Générale, la direction financière est en charge au sein de CMT des missions suivantes :

- La comptabilité clients et fournisseurs ;
- La comptabilité analytique ;
- La réalisation des analyses financières du Groupe, à usage interne ou à destination des banques ;
- La gestion de la trésorerie sur la base des budgets prévisionnels ;
- La réalisation de contrôles réguliers des conditions bancaires (taux, dates de valeur …) ;
- L'audit interne ;
- Le contrôle de gestion ;
- Le pilotage et le suivi du projet « systèmes d'information ».

VI.1.2. Direction de la Mine

La direction de la mine assure le suivi de l'exploitation au niveau géologique (suivi des chantiers de production) ainsi que le suivi des travaux de recherche. Elle s'occupe tout particulièrement de :

- Superviser l'exploitation technique de la mine (recherche, exploitation, production, maintenance) ;
- Animer les équipes de production, de maintenance et des services administratifs à Tighza ;
- S'assurer du respect de l'environnement ;
- Veiller à la sécurité du personnel ;

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour :
  - la réalisation des productions fond budgétées ;
  - la réalisation des productions de concentrés budgétées ;
  - la réalisation des programmes de recherches prévus ainsi que leur réorientation éventuelle ;
  - le maintien d'une ambiance sociale positive et la résolution de conflits sociaux éventuels ;
  - la formation continue du personnel de la mine
  - l'optimisation des coûts de la mine.

Cette optimisation des coûts peut être réalisée à travers :

- Une amélioration continue des process d'exploitation et de traitement ;
- L'utilisation de nouveaux matériels ou consommables plus performants ;
- Une optimisation des stocks de consommables et de pièces de rechange ;
- Une externalisation éventuelle des métiers non stratégiques ;
- Etc.

VI.1.3. Service Recherches

Le Service Recherches est chargé des missions principales suivantes :

- Gérer tous les travaux de recherches sur les permis situés à l'extérieur du centre minier de Tighza ;
- Procéder aux formalités administratives de demande, renouvellement et prorogation des permis miniers de CMT ;
- Proposer les permis miniers à acquérir auprès des tiers et mener les négociations avec eux ;
- Gérer les travaux de la carrière d'argiles industrielles de Rehamna ;
- Proposer de nouveaux permis de recherches à déposer auprès des Services du Ministère des Mines, sur la base d'études géologiques ;
- Rester informé de l'avancement des travaux de recherches au centre minier de Tighza.

VI.2. MOYENS HUMAINS

VI.2.1. Politique sociale

CMT veille à garder une ambiance permanente positive de motivation et de responsabilisation de l'ensemble de son personnel. Cet objectif est atteint à travers une politique de rémunération attrayante, une politique de formation dynamique et ouverte, et des avantages sociaux importants accordés au personnel de la mine (indemnité de logement, indemnité de départ à la retraite, cotisation au régime facultatif de la CIMR[28], etc.).

Par ailleurs, et conformément aux dispositions légales instaurées depuis 1998, la société comptabilise dans ses comptes une provision pour fond social destinée à faire face au paiement des indemnités de licenciement éventuel du personnel à la fin de la durée de vie de la mine. Même si cette disposition a été supprimée par la loi de finances 2008, CMT continuera à doter cette provision pour fonds social de MAD 4,6 millions par an à partir de 2009, permettant de constituer une provision totale de MAD 80 millions à fin 2022.

VI.2.2. Effectif

L'évolution de l'effectif de la Compagnie Minière de Touissit, sur la période 2006 – 2008, se présente comme suit :

[28] Cotisation pour une retraite CIMR au taux plein à l'âge de 55 ans.

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Cadres	23	21	21	-8,7%	0,0%
Maîtrise	45	42	41	-6,7%	-2,4%
Ouvriers- employés	236	240	238	1,7%	-0,8%
Intérimaires	242	186	211	-23,1%	13,4%
Total	**546**	**489**	**511**	**-10,4%**	**4,5%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

L'effectif de CMT s'établit à fin 2008 à 511 personnes, en hausse de 4,5% par rapport à l'année 2007. Cette augmentation provient principalement de la réalisation par la société de certains travaux miniers préparatoires dans les chantiers de production, au niveau du centre minier de Tighza.

Les principales caractéristiques de l'effectif de CMT en 2008 se présentent comme suit :

Structure de l'effectif par catégorie

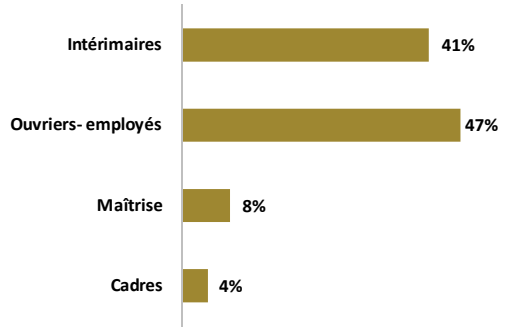

Structure de l'effectif par tranche d'âge

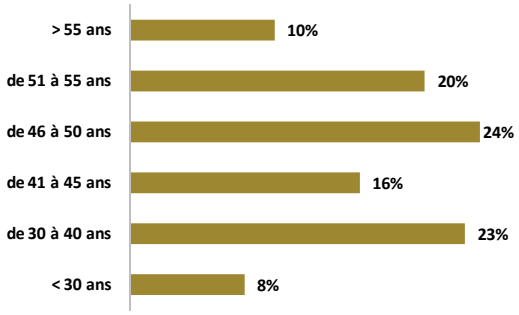

Structure de l'effectif par ancienneté moyenne

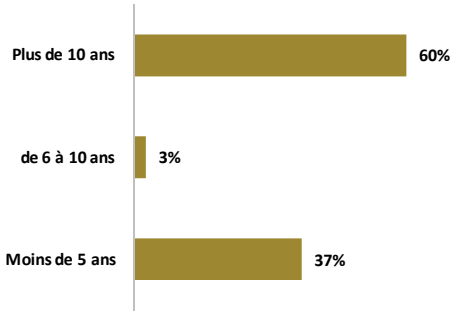

Structure de l'effectif par rémunération moyenne

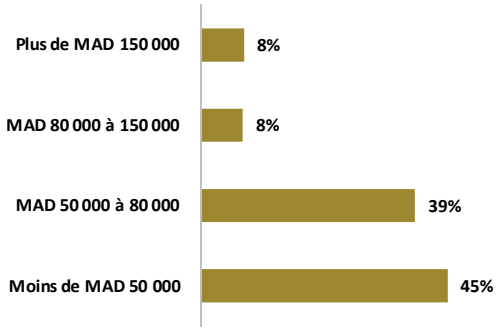

Source : Compagnie Minière de Touissit

- Compte tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement des ouvriers (titulaires et temporaires), qui représentent 87,7% du personnel à fin 2008. Aussi, 95% de l'effectif est affectée à la mine de Tighza.
- L'âge moyen de l'effectif de la Compagnie Minière de Touissit est de 47 ans.
- Le personnel jouit d'une expérience probante. En effet, 60% de l'effectif a une ancienneté moyenne supérieure à 10 ans.

Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements de titulaires enregistrés par CMT au cours des trois derniers exercices :

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Recrutements	40	42	25	5,0%	-40,5%
Départs	25	43	26	72,0%	-39,5%
Solde (1)-(2)	**15**	**-1**	**-1**		

Source : Compagnie Minière de Touissit

VI.2.3. Politique de formation

La Compagnie Minière de Touissit organise des sessions de formation internes pour ses salariés ayant pour objectif d'assurer le développement personnel des collaborateurs et de faciliter leur promotion interne.

Il faut noter que le personnel des mines est régi, au Maroc, par une loi dite « Statut du Mineur » qui prévoit des catégories et des échelles pour tout le personnel. C.est ainsi que sont prévues 7 catégories pour les ouvriers, 4 pour les employés et 6 pour les agents de maîtrise.

La promotion interne au sein de CMT consiste, dans le cadre de la motivation et l'encouragement des agents méritants, de les faire évoluer d'une catégorie à une autre en termes de salaire et de responsabilités.

Les plans de formation concernent plusieurs domaines d'activités et sont proposés à toutes les catégories des collaborateurs :

- Personnel ouvrier (y compris le personnel de la sous-traitance) : Perfectionnement dans les métiers de base de la mine et dans les mesures de sécurité ;
- Personnel de maîtrise : Pour les agents de maîtrise affectés au siège, les domaines de formation sont relatifs aux méthodes de management et d'organisation. Pour ceux affectés à la mine, ils suivent au même titre que les ouvriers le perfectionnement dans les métiers de base de la mine et la sécurité ;
- Personnel cadre : Les sessions de formation pour les cadres concernent les nouvelles méthodes d'exploitation et de valorisation des minerais, le perfectionnement dans les méthodes d'amélioration des performances ainsi que dans le management général.

Pour assurer ces différents plans de formation, CMT consacre annuellement près de 2% de la masse salariale au budget de formation.

VI.2.4. Politique de rémunérations et primes

La Compagnie Minière de Touissit offre à son personnel des rémunérations attrayantes, ainsi qu'un système de primes variables en fonction des objectifs atteints annuellement. En effet, les objectifs sont fixés chaque début d'année sur la base du budget adopté par le Conseil d'administration et décliné par service et par chantier. Une mesure mensuelle ou annuelle est ainsi programmée pour suivre la réalisation des objectifs fixés, le degré de réalisation et détermination de la prime à accorder.

La Compagnie Minière de Touissit offre à son personnel des cotisations de retraite CIMR, leur permettant d'obtenir une retraite normale complète dès l'âge de 55 ans.

Par ailleurs, la société accorde à l'ensemble de son personnel les avantages suivants :

- Logement par la mine, ou octroi d'une indemnité de logement pour les salariés affectés dans les sites miniers ;
- Prime mensuelle de rendement ;
- 13ème mois ;
- Prime de départ à la retraite ;
- Indemnité de garde (accordée au personnel de garde les dimanches et les jours féries).

De plus, la Compagnie Minière de Touissit a mis en place un système de promotion interne ayant comme principal objectif de récompenser les agents performants.

VI.2.5. Relations avec les syndicats

CMT entretient une bonne relation avec les délégués de personnel (organisés à travers le syndicat UMT) dans le cadre des textes réglementaires en vigueur et de la volonté du maintien d'un bon climat social.

Pour ce faire, la société organise des réunions régulières avec les délégués de personnel pour étudier tout problème éventuel. Suite à ces réunions, un accord annuel est négocié et conclu avec les délégués sur la base de leur cahier de revendications.

Aussi, la société entreprend plusieurs démarches en vue d'éviter les mouvements de grève à travers :
- L'anticipation des conflits éventuels ;
- L'évolution continue des avantages sociaux accordés aux salariés ;
- Les promotions internes.

En 2007, CMT a subi un conflit social du à une partie du personnel intérimaire d'un sous-traitant, réclamant auprès de leur employeur la satisfaction de leurs revendications sociales. Les grévistes ont bloqué les accès de la mine de Tighza pendant les mois de juillet – août entraînant ainsi l'arrêt de l'exploitation. Depuis, la situation sociale à la mine est redevenue normale.

VI.2.6. Politique de sécurité

Chaque jour, la priorité des responsables opérationnels est de s'assurer des conditions de sécurité sur les lieux du travail de l'ensemble des agents CMT et des agents temporaires.

Soucieuse des enjeux de la sécurité sur ses sites miniers, la Compagnie Minière de Touissit a mis en place un plan d'actions en vue d'améliorer les indicateurs de sécurité. Les principales mesures de ce plan se présentent comme suit :

- Le suivi interne des procédures de sécurité par le biais de missions mensuelles d'audit interne dans tous les chantiers de production ;
- Le renforcement des réunions de sensibilisation avec les employés et l'organisation de démonstrations sur le terrain ;
- L'organisation de réunions mensuelles du comité de sécurité pour passer en revue les résultats en matière de sécurité et les plans d'action à mettre en œuvre en vue d'améliorer ces résultats ;
- La mise en place de sessions de formation sur la sécurité de travail, dispensées au personnel de CMT et des sous-traitants ;
- Le renforcement du soutènement dans les tailles des mines afin de minimiser les risques de chutes de blocs qui constituent la cause majeure des accidents de travail ;
- L'organisation d'un audit externe annuel de sécurité ;

- L'amélioration des techniques d'exploitation.

Compte tenu des mesures prises par la société, le nombre d'accidents sur site a accusé un recul au cours des dernières années, comme le montre le tableau suivant :

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Nombre d'accidents	**30**	**29**	**26**	**-3,3%**	**-10,3%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Par ailleurs, la Compagnie Minière de Touissit a contracté plusieurs contrats d'assurance au profit de son personnel, portant sur les accidents de travail, les maladies professionnelles et l'invalidité.

VI.3. MOYENS TECHNIQUES

VI.3.1. Fond

La mine de Tighza dispose de moyens importants pour assurer son activité de sondages, de travaux miniers et de production de minerai. La liste des principaux équipements de la mine comprend :

- 1 sondeuse ;
- 24 compresseurs à air comprimé ;
- 13 machines et treuils d'extraction ;
- 59 scoops ;
- 59 locotracteurs ;
- 2 jumbos ;
- 4 micro-drills ;
- 2 raise boring ;
- 25 ventilateurs ;
- 44 pompes d'exhaure.

VI.3.2. Usine de traitement

La mine de Tighza dispose de deux usines de traitement dont une construite en 2004, permettant à la mine d'atteindre une capacité de traitement du minerai de 1 200 t / jour.

Construites sur une superficie de 10 000 m², les deux usines sont complètes et opérationnelles pour les besoins de CMT :

- L'ancienne usine sert au développement des futures activités à travers des essais de traitements industriels des minerais des autres sites de CMT ;
- La nouvelle usine sert au traitement industriel des minerais du site de Tighza (plomb et zinc).

Elles utilisent le procédé de flottation différentielle[29] en vue de produire les concentrés de plomb argentifère et les concentrés de zinc argentifère.

Les principaux équipements de la première usine se présentent comme suit :

- Une station de concassage ;
- Un broyeur ;
- Des celles de flottation ;

[29] La flottation différentielle permet d'obtenir le concentré de plomb en premier puis le concentré de zinc en second lieu.

- Un décanteur - épaississeur ;
- Un filtre.

Les principaux équipements de la deuxième usine (opérationnelle depuis 2004) se présentent comme suit :

- Un concasseur primaire ;
- Un concasseur secondaire ;
- Un concasseur tertiaire ;
- Des cribles correspondant au concassage ;
- Un broyeur ;
- Des cellules de flottation ;
- Des décanteurs - épaississeurs ;
- Des filtres ;
- Des surpresseurs ;
- Des lignes de rejet des stériles ;
- Des hangars de stockage ;
- Un laboratoire d'analyses et d'essais.

VI.3.3. Moyens de transport

La société dispose de 14 véhicules utilitaires et engins de manutention.

VI.3.4. Système d'information

Le système d'information mis en place par la Compagnie Minière de Touissit est un système conçu en interne sur plateforme IBM AS 400.

Ce système d'informations assure :

- La comptabilité analytique et générale ;
- Les applications relatives à la gestion des stocks et des immobilisations ;
- La gestion de la paie.

Afin de faire face au développement de la société et d'éviter le risque de maintenance du système actuel, le management de CMT a décidé de mettre en place l'application ERP J.D.Edwards dont le démarrage est en cours. Cette nouvelle application fournira toutes les fonctionnalités nécessaires à la gestion quotidienne de CMT, à savoir la comptabilité générale, la comptabilité analytique, la gestion des achats et la gestion des stocks.

VI.3.5. Politique Qualité

La Compagnie Minière de Touissit a adopté une démarche qualité dans ses différents départements opérationnels et fonctionnels. A cet effet, plusieurs actions ont été menées :

- L'usine de traitement a été prise comme première étape pour cette démarche, compte tenu de son rôle de partenaire avec les clients, et de son rôle de carrefour des interventions des autres départements opérationnels de la mine ;
- Une démarche de certification ISO 9001 est également en cours au niveau de l'usine de traitement de Tighza sous la supervision du Service qualité à la mine. Le projet de certification est bien avancé. En effet, l'ensemble des processus prévus par la norme ISO 9001 ont été rédigés, les contrats d'interface avec les Services internes ont été élaborés et signés et les

objectifs de qualité à moyen terme définis. La formation des auditeurs internes, la certification à blanc suivie de la certification elle-même sont prévues pour l'année 2009.

VI.4. POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La préservation et la protection de l'environnement sur les chantiers de recherches et dans les centres d'exploitation représentent des axes importants dans la stratégie de développement de la Compagnie Minière de Touissit.

A cet effet, la Compagnie Minière de Touissit a intégré la dimension environnementale dans la gestion des sites miniers dès la conception du projet de recherche ou de l'exploitation d'un gisement à travers la réalisation de plusieurs études. Celles-ci sont menées en vue de planifier les actions nécessaires, tout au long de la durée de vie de la mine, pour la protection de l'environnement et notamment :

- La gestion des perturbations éventuelles des écosystèmes ;
- Le traitement et le stockage sécurisé des rejets ;
- La consommation de l'eau et de l'électricité ;
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel au respect de l'environnement ;
- La réhabilitation des digues.

Courant 2006, la compagnie a mandaté le cabinet de conseil Bonnard & Gardel (BG)[30] afin de réaliser deux audits environnementaux des centres miniers de Touissit et de Tighza.

Les objectifs de ces audits consistent en :

- L'évaluation du passif environnemental du site lié aux activités passées, tant sur les impacts environnementaux que sur le plan financier (investissements pour la réhabilitation du site) ;
- L'évaluation des besoins en investissement pour améliorer la protection de l'environnement et pour mettre le site en conformité avec la réglementation ;
- La mise en place d'un plan d'actions pluriannuel de protection de l'environnement sur les deux sites (Touissit et Tighza).

Le référentiel utilisé est celui de la législation marocaine. Cependant, celle-ci étant en cours de développement dans la protection de l'environnement, la réglementation européenne ainsi que les bonnes pratiques environnementales ont servi de cadre général pour les recommandations de l'audit.

Les conclusions de l'audit ont concerné l'amélioration des mesures internes déjà mises en place, notamment :

- L'amélioration de la sécurité des sites miniers fermés ;
- L'organisation et la sécurisation de la gestion des déchets ;
- L'amélioration de la collecte des eaux en pied de la digue active ;
- La réalisation de la couverture des anciennes digues.

Les coûts des actions ont été évalués selon les critères en Europe et ajustés en prenant en compte les coûts en vigueur au Maroc.

[30] BG Ingénieurs Conseils est un cabinet de conseil spécialisé dans les prestations techniques, auxquelles sont intégrés des prestations de management de projets, de planification, de contrôles des coûts et des délais. Ces services s'appliquent principalement aux domaines des infrastructures et des transports, de l'énergie, de l'eau & l'environnement ainsi qu'à celui des bâtiments complexes.

Suite à ces audits, et conformément à la réglementation marocaine qui exige la sécurisation des zones exploitées et la protection de l'environnement contre toute pollution nocive éventuelle, CMT a comptabilisé dans ses comptes 2006, une provision pour charges de MAD 28,5 millions relative à la réhabilitation des sites miniers de Touissit et de Tighza.

Par ailleurs, CMT a engagé en 2008 MAD 1,5 million pour des investissements de protection de l'environnement (couverture des digues, etc.).

VI.5. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

La stratégie de développement de la Compagnie Minière de Touissit, examinée et approuvée par les comités stratégiques annuels, a été basée durant les trois derniers exercices sur les axes suivants :

- La consolidation de la mine de plomb-zinc-argent de Tighza à travers la mise en évidence annuellement des nouvelles ressources et réserves minières et le renforcement des moyens techniques ;
- La recherche d'opportunités d'autres métaux sur le site de Tighza (structures aurifères) ;
- La recherche d'opportunités d'autres métaux ou matières premières sur d'autres sites (argiles industrielles, domaines miniers de cuivre de Midelt et Tabaroucht, etc.) ;
- La recherche d'opportunités de croissance externe dans le secteur minier à l'étranger, aussi bien sur les métaux de base que sur les métaux précieux.

Dans le cadre de cette stratégie, CMT adopte une politique d'investissement liée aux travaux de recherches et développement, aux investissements d'infrastructures et aux équipements miniers et de traitement.

VI.5.1. Recherche & Développement

Le développement de l'activité minière passe par une politique d'exploration et de recherche & développement soutenue. La Compagnie Minière de Touissit s'inscrit parfaitement dans cette logique et s'est fixée comme priorité, d'accroître et de consolider ses réserves - ressources minières et d'améliorer ses processus industriels.

Afin de réaliser ces objectifs, la Compagnie Minière de Touissit a investi MAD 30 à 40 millions par an en R & D avant la fermeture de la mine de Touissit, permettant ainsi à la mine d'avoir une durée de vie de plus de 75 ans.
Au niveau de la mine de Tighza, les investissements en R&D ont permis d'allonger la durée de vie de la mine : les réserves et ressources sont passées de 2 082 Kt en 1996 à 4 746 Kt à fin 2008.

Entre 2006 et 2008, la Compagnie Minière de Touissit a investi en R&D entre MAD 10 et 13 millions annuellement. Ces dépenses avaient pour objectifs

- Le développement des ressources minières de Plomb – Zinc – Argent de la mine de Tighza ;
- La poursuite des travaux de recherches sur les structures aurifères de Tighza ;
- L'acquisition de nouveaux permis et le développement de nouveaux indices miniers à l'extérieur de Tighza.

Le tableau ci-dessous présente les investissements en R&D sur la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Plomb, Zinc, argent	2 183	5 300	8 616	142,8%	62,6%

Or	9 407	4 187	1 626	-55,5%	-61,2%
Autres	1 090	430	413	-60,6%	-4,1%
Total	**12 680**	**9 916**	**10 655**	**-21,8%**	**7,5%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Au cours des trois derniers exercices, la compagnie Minière de Touissit a accordé en moyenne 43% du budget des investissements en R&D au projet Or à Tighza. Les travaux de recherches et développement sur ce projet ont abouti à des premiers résultats encourageants en matière de potentiel géologique (teneur et ressources minières). Ces résultats restent toutefois à confirmer par d'autres travaux miniers et par des essais de traitement.

Le rythme des recherches sur l'Or a baissé en 2009 suite à la décision de la société de faire une synthèse globale concernant l'ensemble des travaux déjà réalisés et d'attendre la conclusion des tests de traitement des minerais aurifères.

VI.5.2. Autres investissements

Outre les travaux de recherche & développement, la Compagnie Minière de Touissit a mené sa politique d'investissement, au cours de la période 2006 – 2008, en privilégiant en priorité les champs d'intervention suivants :

- Les travaux d'infrastructure minière : MAD 10 millions en moyenne par an ;
- Les investissements en équipements miniers et de traitement : MAD 15 à 20 millions en moyenne par an ;
- Les autres investissements : MAD 1 à 4 millions par an.

Les investissements historiques sont repris dans le tableau suivant :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Travaux d'infrastructure minière	9 507	7 410	10 680	-22,1%	44,1%
Equipements miniers et de traitement	15 491	17 643	15 661	13,9%	-11,2%
Autres investissements	1 139	776	2 569	-31,9%	231,1%
Total	**26 137**	**25 829**	**28 910**	**-1,2%**	**11,9%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Ces investissements ont été financés par les ressources propres de CMT ainsi qu'avec un crédit moyen terme.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous reprend l'évolution des acquisitions d'immobilisations telles que présentées dans les états de synthèses sociaux :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Immobilisations en non valeur	14	522	655	>100,0%	25,5%
Immobilisations incorporelles	11 887	10 768	11 180	-9,4%	3,8%
Immobilisations corporelles	26 137	25 831	28911	-1,2%	11,9%
Total	**38 038**	**37 121**	**40 746**	**-2,4%**	**9,8%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

PARTIE V : SITUATION FINANCIERE SOCIALE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

I. ANALYSE DE L'ETAT DES SOLDES DE GESTION

Les états de synthèse et les commentaires relatifs aux exercices 2006 à 2008, présentés dans la note d'information, correspondent aux comptes sociaux de la Compagnie Minière de Touissit.
Les comptes sociaux ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état des soldes de gestion de la Compagnie Minière de Touissit pour les exercices 2006, 2007 et 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Ventes de biens et services produits	244 337	247 280	291 415	1,2%	17,8%
Chiffre d'affaires	**244 337**	**247 280**	**291 415**	**1,2%**	**17,8%**
Immob. produites par l'Ese pour elle-même	12 950	12 914	14 110	-0,3%	9,3%
Variation de stocks de produits	1 410	7 563	-6 551	436,3%	-186,6%
Production (2)	**258 698**	**267 757**	**298 974**	**3,5%**	**11,7%**
Achats consommés de matières et fournitures	68 810	64 242	69 813	-6,6%	8,7%
Variation de stocks de matières				-	-
Autres charges externes	27 785	27 001	37 083	-2,8%	37,3%
Consommations de l'exercice (3)	**96 595**	**91 243**	**106 896**	-5,5%	17,2%
Valeur ajoutée (1)+(2)-(3)	**162 103**	**176 514**	**192 079**	**8,9%**	**8,8%**
Taux de valeur ajoutée (VA / CA)	*66,3%*	*71,4%*	*65,9%*	*5,0 pts*	*-5,5 pts*
Subventions d'exploitation				-	-
Impôts et taxes	839	900	1 347	7,3%	49,6%
Charges de personnel	33 398	35 659	36 878	6,8%	3,4%
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**127 866**	**139 954**	**153 853**	**9,5%**	**9,9%**
Marge brute d'exploitation (EBE / CA)	*52,3%*	*56,6%*	*52,8%*	*4,3 pts*	*-3,8 pts*
Autres produits d'exploitation	50	-13		-125,0%	-100,0%
Autres charges d'exploitation	1 175	1 050	1 075	-10,6%	2,4%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	106	1 206	300	1041,8%	-75,1%
Dotations d'exploitation	33 429	32 011	33 259	-4,2%	3,9%
Résultat d'exploitation	**93 417**	**108 086**	**119 820**	**15,7%**	**10,9%**
Marge opérationnelle (REX / CA)	*38,2%*	*43,7%*	*41,1%*	*5,5 pts*	*-2,6 pts*
Produits financiers	11 305	18 894	5 621	67,1%	-70,2%
Charges financières	2 421	1 942	4 795	-19,8%	146,9%
Résultat financier	**8 883**	**16 952**	**826**	**90,8%**	**-95,1%**
Résultat non courant	**-34 420**	**34 475**	**-6 748**	**-200,2%**	**-119,6%**
Résultat avant impôt	**67 880**	**159 513**	**113 898**	**135,0%**	**-28,6%**
Impôt sur les sociétés	9 998	25 959	20 438	159,6%	-21,3%
Résultat net de l'exercice	**57 882**	**133 554**	**93 460**	**130,7%**	**-30,0%**
% Marge nette (RN / CA)	*23,7%*	*54,0%*	*32,1%*	*30,3 pts*	*-21,9 pts*

Source : Compagnie Minière de Touissit

L'analyse ci-après présente les principaux postes de l'état des soldes de gestion de CMT sur la période 2006 – 2008 :

I.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau suivant détaille la structure ainsi que l'évolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Concentré plomb	179 254	201 604	254 065	12,5%	26,0%
Concentré zinc	57 488	40 370	27 359	-29,8%	-32,2%
Argiles industrielles		42	3 870		>100,0%
Cessions aux tiers	7 595	5 264	6 121	-30,7%	16,3%
Chiffre d'affaires global	**244 337**	**247 280**	**291 415**	**1,2%**	**17,8%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution du chiffre d'affaires entre 2006 et 2007

Le chiffre d'affaires de la Compagnie Minière de Touissit enregistre une hausse de 1,2% au titre de l'exercice 2007 sous l'effet combiné de :

- L'appréciation des cours moyens du zinc et de l'argent ;
- La baisse des tonnages extraits et donc vendus compte tenu de la perte de jours d'activité sur le site de Tighza suite à des mouvements de grève. Le chiffre d'affaires perdu à cause de ces mouvements de grève est estimé à environ MAD 40 millions.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2007 et 2008

Le chiffre d'affaires de la société a progressé de 17,8% en 2008 grâce à l'augmentation des quantités vendues de concentré de plomb (+14,3%) qui a compensé le fléchissement des ventes de zinc en valeur et la forte baisse des cours.

Ces évolutions sont illustrées dans les graphiques ci-dessous :

Quantités de concentré vendues (en t)

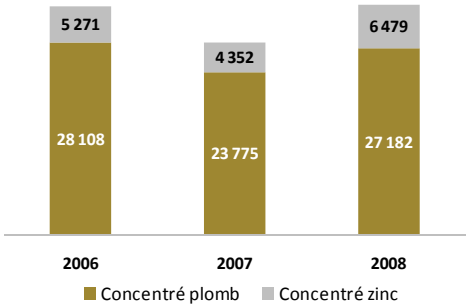

Cours des métaux

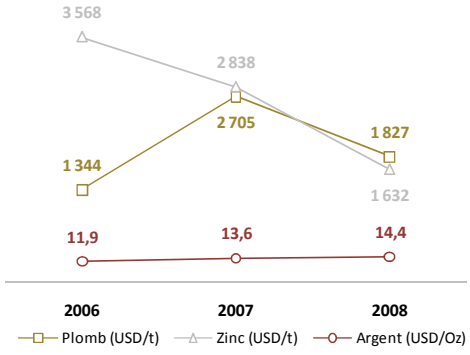

Source : Compagnie Minière de Touissit

L'exercice 2008 a été marqué par une augmentation des ventes d'argiles industrielles à Maroc Phosphore. Le chiffre d'affaires correspondant à cette activité s'élève à MAD 3,9 millions.

Les cessions aux tiers correspondent aux cessions de matières consommables (réactifs, carburant, etc.) à certains sous-traitants pour leur utilisation sur le site de CMT. La baisse enregistrée en 2007 est due à l'arrêt de vente du gasoil à une société de transport qui assurait une partie du transport de concentrés de la mine vers le port de Nador ou vers SFPZ.

I.2. LA PRODUCTION

La production de l'exercice englobe la vente de biens et services produits (le chiffre d'affaires) et les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Chiffre d'affaires	244 337	247 280	291 415	1,2%	17,8%
Immob. produites par l'Ese pour elle-même	12 950	12 914	14 110	-0,3%	9,3%
Variation de stocks de produits	1 410	7 563	-6 551	436,3%	-186,6%
Production	**258 698**	**267 757**	**298 974**	**3,5%**	**11,7%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2008, la production de la Compagnie Minière de Touissit a augmenté de 11,7% grâce à l'amélioration du chiffre d'affaires ainsi que l'appréciation des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.

Ces dernières portent sur les travaux de recherche et développement entreprise par la société ainsi que les travaux d'infrastructures réalisés par les propres moyens de l'entreprise. La production d'immobilisations pour compte propre a évolué, au cours des 3 derniers exercices, comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Immobilisations incorporelles	6 400	5 735	4 949	-10,4%	-13,7%
Immobilisations corporelles	6 550	7 179	9 161	9,6%	27,6%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	**12 950**	**12 914**	**14 110**	**-0,3%**	**9,3%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Sur la période 2006 – 2008, les immobilisations produites par l'entreprises pour elle-même s'établissent en moyenne à environ MAD 13 millions par an.

Par ailleurs, la vente des stocks de concentrés (MAD 5,1 millions pour le concentré de plomb et MAD 1,7 million pour le concentré de zinc) en 2008 s'est traduite par une variation négative des stocks de produits, légèrement compensée par l'augmentation du stock d'argiles industrielles pour MAD 0,3 million.

I.3. LA VALEUR AJOUTEE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée au cours de la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Production	**258 698**	**267 757**	**298 974**	**3,5%**	**11,7%**
Achats consommés de matières et fournitures	68 810	64 242	69 813	-6,6%	8,7%
Variation de stocks de matières	0	0	0	-	-
Autres charges externes	27 785	27 001	37 083	-2,8%	37,3%
Consommations	**96 595**	**91 243**	**106 896**	**-5,5%**	**17,2%**
Valeur ajoutée	**162 103**	**176 514**	**192 079**	**8,9%**	**8,8%**
Taux de valeur ajoutée (VA / CA)	*66,3%*	*71,4%*	*65,9%*	*5,0 pts*	*-5,5 pts*

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution de la valeur ajoutée entre 2006 et 2007

Au titre de l'exercice 2007, la valeur ajoutée s'inscrit en hausse de 8,9% par rapport à 2006, soit une évolution supérieure à celle de la production, profitant ainsi de la baisse des consommations. Celles-ci affichent une régression de 5,5% sous l'effet d'une baisse de :

- 6,6% des achats consommés de matières et fournitures ;
- 2,8% des autres charges externes.

Etant directement corrélées à l'activité, l'évolution des consommations résulte de la baisse des tonnages extraits de près de 12,5%.

La progression de la valeur ajoutée s'est traduite par une amélioration du taux de valeur ajoutée de 5 points.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2007 et 2008

En 2008, la valeur ajoutée a enregistré une hausse de 8,8% pour s'établir à MAD 192,1 millions. A l'inverse, le taux de la valeur ajoutée a accusé un repli de 5,5 points par rapport à l'année 2007. Cette baisse s'explique par l'évolution des consommations, notamment l'augmentation des autres charges externes (+37,3%) liée aux facteurs suivants :

- Renchérissement des frais de transport dû, d'une part, au transport terrestre suite à l'augmentation du tonnage vendu et, d'autre part, au fret maritime suite à l'appréciation des ventes CIF (20 711 tonnes en 2008 contre 5 643 tonnes seulement un an auparavant) ;
- Augmentation de la rémunération du personnel extérieur sous l'effet combiné de la hausse du taux horaire de la main d'œuvre et la réalisation de travaux à la mine en 2008 ;
- Appréciation des charges locatives qui s'explique par la location d'engins (camion, pelles, grues, etc.) à Tighza et Rhamna.

Les autres charges externes, sur la période 2006 – 2008, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Locations et charges locatives	285	545	1 012	91,1%	85,6%
Entretien et réparations	3 226	3 828	3 841	18,7%	0,3%
Primes d'assurances	535	1 049	544	96,0%	-48,2%
Rémunération du personnel extérieur à l'entreprise	10 098	8 084	9 958	-19,9%	23,2%
Transports	9 893	9 955	17 686	0,6%	77,7%
Reste des autres charges externes	3 747	3 540	4 043	-5,5%	14,2%
Total	**27 785**	**27 001**	**37 083**	**-2,8%**	**37,3%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

La baisse des primes d'assurances entre 2007 et 2008 s'explique par la contractualisation d'une assurance sur l'export de minerai en 2007 et dont le montant s'élève à MAD 0,5 million. La société n'a pas reconduit cette assurance en 2008.

I.4. L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation au cours de la période 2006 – 2008 se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Valeur ajoutée	**162 103**	**176 514**	**192 079**	**8,9%**	**8,8%**
Impôts et taxes	839	900	1 347	7,3%	49,6%
Charges de personnel	33 398	35 659	36 878	6,8%	3,4%

Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**127 866**	**139 954**	**153 853**	**9,5%**	**9,9%**
Marge brute d'exploitation (EBE / CA)	*52,3%*	*56,6%*	*52,8%*	*4,3 pts*	*-3,8 pts*

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre 2006 et 2007

En 2007, les charges de personnel enregistrent une progression de 6,8% à MAD 35,7 millions sous l'effet d'une hausse des salaires.

L'excédent brut d'exploitation progresse de 9,5% en 2007, portant ainsi la marge brute d'exploitation à 56,6% contre 52,3% au titre de l'exercice précédent.

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre 2007 et 2008

En 2008, la stabilité de l'effectif permanent s'est traduite par une faible hausse des charges de personnel (+3,4%).

Grâce à l'évolution de l'activité, l'excédent brut d'exploitation s'est apprécié de 9,9% par rapport à l'année 2007 pour s'établir à MAD 153,8 millions.
Cependant, le taux de marge brute d'exploitation a accusé une baisse de 3,8 points passant de 56,6% en 2007 à 52,8%. Cette contre-performance est due à la forte augmentation des consommations, particulièrement les autres charges externes.

I.5. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**127 866**	**139 954**	**153 853**	9,5%	9,9%
Autres produits d'exploitation	50	-13	0	-125,0%	ns
Autres charges d'exploitation	1 175	1 050	1 075	-10,6%	2,4%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	106	1 206	300	>100%	-75,1%
Dotations d'exploitation	33 429	32 011	33 259	-4,2%	3,9%
Résultat d'exploitation	**93 417**	**108 086**	**119 820**	15,7%	10,9%
Marge opérationnelle (REX / CA)	*38,2%*	*43,7%*	*41,1%*	*5,5 pts*	*-2,6 pts*

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution du résultat d'exploitation entre 2006 et 2007

Suivant la même tendance que l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation enregistre, au terme de l'exercice 2007, une progression de 15,7% pour s'établir à MAD 108,1 millions contre MAD 93,4 millions en 2006, situant ainsi la marge opérationnelle à 43,7%, soit un gain de 5,5 points.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2007 et 2008

Suivant le même trend que l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation a progressé de 10,9% pour s'établir à MAD 119,8 millions, tandis que le taux de marge opérationnelle a enregistré un repli de 2,6 points à 41,1%.

I.6. RESULTAT FINANCIER

L'évolution du résultat financier sur la période étudiée se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Produits financiers	**11 305**	**18 894**	**5 621**	**67,1%**	**-70,2%**
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	8 000	1 449	933	-81,9%	-35,6%
Gains de change	20	13	42	-33,2%	211,0%
Intérêts et autres produits financiers	3 284	5 342	4 646	62,6%	-13,0%
Reprises fin. transfert de charges	0	12 090	0	-	-100,0%
Charges financières	**2 421**	**1 942**	**4 795**	**-19,8%**	**146,9%**
Charges d'intérêts	2 379	1 210	970	-49,1%	-19,8%
Pertes de change	42	732	100	1631,7%	-86,4%
Autres charges financières	0	0	0	-	-
Dotations financières	0	0	3 725	-	-
Résultat financier	**8 883**	**16 952**	**826**	**90,8%**	**-95,1%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution du résultat financier entre 2006 et 2007

En 2007, les produits financiers ont augmenté de 67,1% à MAD 18,9 millions, suite à la reprise de la provision pour dépréciation des titres de SFPZ pour un montant de MAD 12,1 millions. Cette provision a été constituée en 2004 en raison de la situation déficitaire de SFPZ à l'époque.

Les produits des titres de participation correspondent aux dividendes perçus de la filiale DAFIR.

Les intérêts et autres produits financiers ont également augmenté de compte tenu des liquidités dont dispose la société. Ces produits correspondent aux intérêts perçus sur les placements DAT, en SICAV et en Bons du Trésor.

D'un autre côté, les charges d'intérêts ont accusé un repli de 49,1% consécutif au remboursement du crédit moyen terme.

Evolution du résultat financier entre 2007 et 2008

En 2008, les produits financiers ont enregistré une baisse de 70,2% pour les raisons suivantes :

- L'absence de reprises sur provision (comparativement à l'exercice 2007)
- La liquidation des filiales (aucun dividende perçu)
- La baisse des intérêts perçus sur les placements compte tenu de la baisse des liquidités de la société.

A l'inverse, les charges financières ont fortement augmenté suite à la constitution d'une provision pour dépréciation des titres de la filiale DAFIR mise en liquidation, dont le montant s'élève à MAD 3,7 millions.

Les charges d'intérêts continuent leur baisse avec le remboursement d'une partie du crédit moyen terme.

I.7. LE RESULTAT NON COURANT

L'évolution du résultat non courant sur la période 2006 – 2008 se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Produits non courants	**24 902**	**47 730**	**19 905**	**91,7%**	**-58,3%**
Produits des cessions d'immob.	21 799	38 430	18 000	76,3%	-53,2%
Autres produits non courants	1 482	0	0	-100,0%	
Reprises non courantes	1 620	9 300	1 905	>100,0%	-79,5%
Charges non courantes	**59 322**	**13 255**	**26 653**	**-77,7%**	**101,1%**
VNA des immobilisations cédées	21 050	7 617	18 003	-63,8%	136,4%
Subventions accordées	0	0	0		
Autres charges non courantes	2 672	3 482	7 559	30,3%	117,1%
Dotations non courantes	35 600	2 156	1 091	-93,9%	-49,4%
Résultat non courant	**-34 420**	**34 475**	**-6 748**	**ns**	**-119,6%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution du résultat non courant entre 2006 et 2007

En 2007, les produits non courants enregistrent une hausse de 91,7% à MAD 47,7 millions. Cette progression est le résultat de :

- La hausse des produits de cession des immobilisations, essentiellement liée à la cession d'un immeuble pour MAD 37,9 millions ;
- L'évolution des reprises non courantes (+474,0%) suite à la reprise de la provision pour fonds social dotée en 2006 de MAD 6,6 millions et la reprise de la provision pour couverture des digues à Touissit pour MAD 1,3 million.

Pour leur part, les charges non courantes s'inscrivent en baisse de 77,7% par rapport à l'exercice 2006. Cette évolution tient compte de la baisse de la VNA des immobilisations cédées (la VNA au titre de l'exercice 2007 est liée à la cession du siège social de CMT) et le repli des dotations non courantes (-93,9%). En effet, celles-ci ont enregistré un niveau élevé en 2006 lié à la constatation d'une provision pour réhabilitation des sites de Touissit et de Tighza de MAD 28,5 millions. En 2007, CMT a enregistré dans ses comptes une provision pour environnement (site de Tighza) de MAD 1,1 million.

Le résultat non courant de CMT ressort ainsi bénéficiaire de MAD 34,5 millions en 2007 contre MAD -34,4 millions un an auparavant.

Evolution du résultat non courant entre 2007 et 2008

En 2008, les produits non courants ont baissé de 58,3% par rapport à l'exercice 2007. En effet, 2007 a été une année exceptionnelle en raison des plus-values et des reprises de provisions exceptionnelles.

Les produits de cession au cours de l'année 2008 s'élèvent à MAD 18 millions contre MAD 38,4 millions un an auparavant. Ces produits correspondent à la cession des Bons du Trésor relatifs au placement de la provision fonds social (PFS). Ce produit de cession est compensé par la valeur nette comptable, soit MAD 18 millions, passée en charges.

Concernant les charges non courantes, elles correspondent essentiellement aux charges relatives à l'introduction de la société en Bourse (environ MAD 7 millions).

I.8. LE RESULTAT NET

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat net sur la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Résultat d'exploitation	93 417	108 086	119 820	15,7%	10,9%
Résultat financier	8 883	16 952	826	90,8%	-95,1%
Résultat non courant	-34 420	34 475	-6 748	-200,2%	-119,6%
Résultat avant impôt	**67 880**	**159 513**	**113 898**	**135,0%**	**-28,6%**
Impôt sur les sociétés	9 998	25 959	20 438	159,6%	-21,3%
Résultat net de l'exercice	**57 882**	**133 554**	**93 460**	**130,7%**	**-30,0%**
Marge nette (RN / REX)	*23,7%*	*54,0%*	*32,1%*	*30,3 pts*	*-21,9 pts*

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution du résultat net entre 2006 et 2007

Le résultat net au titre de l'exercice 2007 affiche une forte progression de 130,7% profitant de :

- La progression du résultat financier liée à la reprise de la provision pour dépréciation des titres de participation SFPZ pour MAD 12,1 millions ;
- L'amélioration du résultat non courant.

La marge nette ressort à 54,0% en 2007 affichant ainsi un gain de 30,3 points par rapport à l'exercice précédent.

Evolution du résultat net entre 2007 et 2008

Au terme de l'exercice 2008, le résultat net de la Compagnie Minière de Touissit s'établit à MAD 93,5 millions, affichant ainsi une baisse de 30%. Quant à la marge nette, elle a baissé de 21,9 points, s'établissant ainsi à 32,1%.
Cette contre-performance s'explique par le repli des résultats financier (-95,1%) et non courant (-119,6%).

II. ANALYSE BILANCIELLE

Le tableau suivant reprend les données historiques du bilan de la Compagnie Minière de Touissit pour les exercices 2006, 2007 et 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
ACTIF					
Actif immobilisé	**130 164**	**149 408**	**190 382**	**14,8%**	**27,4%**
Immobilisations en non valeur	371	508	990	37,0%	94,8%
Immobilisations incorporelles	1 270	1 886	2 125	48,5%	12,6%
Immobilisations corporelles	109 374	108 588	117 053	-0,7%	7,8%
Immobilisations financières	19 149	38 426	70 214	100,7%	82,7%
Actif circulant	**192 050**	**250 425**	**142 617**	**30,4%**	**-43,1%**
Stocks	30 001	35 793	32 271	19,3%	-9,8%
Créances de l'actif circulant	42 048	45 725	25 335	8,7%	-44,6%
Titres et valeurs de placement	120 000	168 907	85 000	40,8%	-49,7%
Écarts de conversion Actif			**11**	-	-
Trésorerie Actif	**38 442**	**20 887**	**13 002**	**-45,7%**	**-37,7%**
Total Actif	**360 655**	**420 720**	**346 001**	**16,7%**	**-17,8%**
PASSIF					
Capitaux permanents	**306 000**	**360 575**	**317 117**	**17,8%**	**-12,1%**
Capitaux Propres	235 020	304 224	269 231	29,4%	-11,5%
Capitaux propres assimilés	6 600	1 000	0	-84,8%	-100,0%
Dettes de financement	26 954	18 660	10 367	-30,8%	-44,4%
Provisions durables pour R&C	37 427	36 691	37 519	-2,0%	2,3%
Passif circulant	**54 655**	**60 145**	**28 884**	10,0%	-52,0%
Dettes du passif circulant	54 655	60 145	28 873	10,0%	-52,0%
Autres provisions pour R&C			11	-	-
Écart de conversion Passif				-	-
Trésorerie Passif				-	-
Total Passif	**360 655**	**420 720**	**346 001**	**16,7%**	**-17,8%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

II.1. L'ACTIF IMMOBILISE

Le tableau ci-après décrit l'évolution de l'actif immobilisé sur les 3 derniers exercices:

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Immobilisations en non valeur	371	508	990	37,0%	94,8%
Immobilisations incorporelles	1 270	1 886	2 125	48,5%	12,6%
Immobilisations corporelles	109 374	108 588	117 053	-0,7%	7,8%
Immobilisations financières	19 149	38 426	70 214	100,7%	82,7%
Actif immobilisé net	**130 164**	**149 408**	**190 382**	**14,8%**	**27,4%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution des immobilisations entre 2006 et 2007

Au terme de l'exercice 2007, l'actif immobilisé affiche une hausse de 14,8% à MAD 149,4 millions principalement due à l'évolution des immobilisations financières de 100,7%. En effet, celles-ci profitent de :

- L'augmentation du poste « titres de participation » suite à la reprise de la provision relative aux titres de SFPZ ;

- Le reclassement en immobilisations financières de MAD 6,6 millions, correspondant au placement de la PFS en Bons du Trésor à 12 mois.

Les immobilisations corporelles s'établissent à MAD 108,6 millions, en baisse de 0,7% par rapport à l'exercice 2006. Cette légère régression est le résultat de la cession de l'ancien siège de CMT. Toutefois, elle a été limitée par des investissements de MAD 18,6 millions et des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même et qui dont le montant s'élève à MAD 7,2 millions.

Evolution des immobilisations entre 2007 et 2008

A fin 2008, l'actif immobilisé net de la société s'établit à MAD 190,4, en progression de 27,4% par rapport à l'exercice 2007. Cette évolution s'explique par une forte augmentation des immobilisations financières (+82,7%) en liaison avec l'octroi d'un prêt de MAD 35 millions à OMM.

En 2008, le montant des acquisitions réalisées par la société s'établit à MAD 28,9 millions, dont 9,3 millions correspondant à des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même. Ces investissements ont porté les immobilisations corporelles nettes à MAD 117,0 millions, soit une hausse de 7,8% par rapport à 2007.

II.2. LES FONDS PROPRES

Le tableau ci-après détaille l'évolution des capitaux propres sur la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Capital social	99 000	148 500	148 500	50,0%	0,0%
Réserve légale	9 900	9 900	14 850	0,0%	50,0%
Autres réserves	60 122	12 140	12 140	-79,8%	0,0%
Report à nouveau	8 117	130	281	-98,4%	116,6%
Résultat de l'exercice	57 882	133 554	93 460	130,7%	-30,0%
Capitaux Propres	**235 020**	**304 224**	**269 231**	**29,4%**	**-11,5%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution des fonds propres entre 2006 et 2007

Au titre de l'année 2007, la Compagnie Minière de Touissit a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves, portant ainsi le capital social à MAD 148,5 millions.

Les capitaux propres ressortent à MAD 304,2 millions, en progression de 29,4% sous l'effet d'un résultat bénéficiaire en hausse de 130,7%.

Evolution des fonds propres entre 2007 et 2008

En 2008, les capitaux propres de la société s'établissent à MAD 269,2 millions, en baisse de 11,5% par rapport à l'exercice 2007. Cette évolution s'explique par la baisse du résultat net de la société et la distribution de la totalité du résultat de l'exercice précédent.

II.3. L'ENDETTEMENT NET

Le tableau ci-après détaille l'évolution de l'endettement net sur la période 2006 – 2008 :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07

Dettes de financement	26 954	18 660	10 367	-30,8%	-44,4%
Trésorerie Passif	0	0	0	-	-
Trésorerie Actif[31]	158 442	189 794	98 002	19,8%	-48,4%
Endettement net	**-131 488**	**-171 134**	**-87 635**	**30,2%**	**-48,8%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution de l'endettement net entre 2006 et 2007

L'endettement net de CMT s'établit à MAD -171,1 millions en hausse de MAD 39,6 millions sous l'effet de la progression de la trésorerie de MAD 31,4 millions et la baisse des dettes de financement de MAD 8,3 millions.

Evolution de l'endettement net entre 2007 et 2008

Malgré la baisse des dettes de financement (MAD -8,3 millions), l'endettement net de la société a accusé un recul de MAD 83,5 millions, s'établissant ainsi à MAD -87,6 millions. Cette évolution est due à la diminution de la trésorerie et des titres et valeurs de placement de la société, lesquels ont financé les emplois de la société.

II.4. LES PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions durables pour risques et charges ont évolué, sur la période étudiée, comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Provisions pour risques	2 450	1 056	1 147	-56,9%	8,6%
Provisions pour charges	34 977	35 635	36 371	1,9%	2,1%
Provisions durables pour R&C	**37 427**	**36 691**	**37 519**	**-2,0%**	**2,3%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2006 et 2007

En 2007, les provisions pour risques ont régressé de 56,9% suite à la reprise de la provision pour risque fiscal de la filiale SAAP et la reprise de la provision pour rappel de la taxe d'édilité et de la taxe urbaine du centre de Touissit au titre des années 2002 et 2003[32].

En 2007, les provisions pour charges augmentent de 1,9% sous l'effet combiné de :

- L'augmentation de la provision pour aide au départ à la retraite (MAD 0,8 million)
- La dotation supplémentaire de MAD 1,1 million de la provision pour environnement du site de Tighza ;
- La reprise de la provision pour couverture de la digue pour MAD 0,8 million.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2007 et 2008

En 2008, les provisions pour risques ont augmenté de 8,6%, suite à l'augmentation de la provision pour litige relative au loyer du siège social et dont le montant avoisine MAD 91 000.

L'augmentation des provisions pour charges s'explique par la conjonction des facteurs suivants :

- L'augmentation de la provision pour aide au départ à la retraite de MAD 0,9 million ;

[31] Y compris les titres et valeurs de placement, constitués principalement de dépôts à terme (DAT) à 3 mois.
[32] Cette provision est constituée pour faire face à un éventuel rappel de la taxe d'édilité et de la taxe urbaine par l'administration fiscale.

- La dotation supplémentaire de MAD 1,0 million de la provision pour environnement du site de Tighza ;
- La reprise de la provision pour aide au départ à la retraite de MAD 0,6 million ;
- La reprise de la provision pour couverture des digues à Touissit et Tighza.

II.5. LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

L'évolution du Besoin en Fonds de Roulement (hors TVP) de la Compagnie Minière de Touissit sur la période 2006 – 2008 se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Stocks	30 001	35 793	32 271	19,3%	-9,8%
Créances de l'actif circulant	42 048	45 725	25 335	8,7%	-44,6%
Dettes du passif circulant	54 655	60 145	28 873	10,0%	-52,0%
Autres provisions pour R&C	0	0	11	-	-
Besoin en Fonds de Roulement	**17 394**	**21 373**	**28 722**	**22,9%**	**34,4%**
En jrs du CA HT	*26*	*32*	*36*	*21,4%*	*14,0%*

Source : Compagnie Minière de Touissit

Le détail des créances de l'actif circulant se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	166	556	63	233,9%	-88,7%
Créances clients	32 964	37 830	11 203	14,8%	-70,4%
Personnel	1 899	438	626	-76,9%	43,0%
État	6 376	5 722	9 810	-10,3%	71,5%
Comptes d'associés					
Autres débiteurs	80	224	2 085	>100,0%	>100,0%
Comptes de régularisation Actif	563	955	1 546	69,8%	61,9%
Créances de l'actif circulant	**42 048**	**45 725**	**25 335**	**8,7%**	**-44,6%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Le détail des dettes du passif circulant se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Fournisseurs et comptes rattachés	34 762	36 223	18 842	4,2%	-48,0%
Clients créditeurs avances et acomptes	1 000			-100,0%	-
Personnel	5 323	4 535	4 589	-14,8%	1,2%
Organismes sociaux	2 049	3 156	2 582	54,0%	-18,2%
État	9 815	15 201	1 550	54,9%	-89,8%
Comptes d'associés	1 232	628	1 203	-49,1%	91,6%
Autres créanciers	58	58	58	0,0%	0,0%
Comptes de régularisation Passif	415	344	49	-17,3%	-85,7%
Dettes du passif circulant	**54 655**	**60 145**	**28 873**	**10,0%**	**-52,0%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution du Besoin en Fonds de Roulement entre 2006 et 2007

En 2007, le besoin en fonds de roulement progresse de 22,9% par rapport à 2006 pour s'établir à MAD 21,4 millions. Cette évolution tient compte de :

- La hausse des stocks (+19,3%) et principalement la hausse des stocks de concentrés qui passent de MAD 3,1 millions en 2006 à MAD 11,8 millions en 2007. En jours d'achats de matières et fournitures consommables, le stock des matières premières est resté stable.
- La progression des créances de l'actif circulant de 8,7%, liée principalement au poste « clients et comptes rattachés » (+14,8%) qui augmente parallèlement à l'évolution du chiffre d'affaires ;
- La hausse du poste fournisseurs et comptes rattachés suite à l'augmentation du montant à payer en fin d'année relatif aux couvertures de prix des métaux ;
- L'augmentation des autres dettes du passif circulant de 10,0% tirée par celle du poste « Etat - créditeur » (+54,9%).

Evolution du Besoin en Fonds de Roulement entre 2007 et 2008

Au terme de l'exercice 2008, le besoin en fonds de roulement de la Compagnie Minière de Touissit a augmenté de 34,4% malgré la baisse de l'ensemble des postes qui le composent.
Cette évolution s'explique par un repli plus important du passif circulant comparativement à l'actif circulant. Ainsi :

- Les stocks ont baissé de 9,8%. En jours d'achats de matières et fournitures consommables, le stock des matières premières est passé de 132 jours en 2007 à 137 jours en 2008, soit une hausse de 4,1%.

- Malgré la forte baisse des créances clients (-70,4%) due à la baisse des délais de règlement clients (qui passent de 56 jours de CA HT en 2007 à 14 jours en 2008), les créances de l'actif circulant n'ont reculé que de 44,6% par rapport à l'année 2007, en raison de :
  - L'augmentation des postes Etat (+71,5% qui s'explique par un excédent de versement de l'impôt sur les sociétés (IS) au 31 décembre en 2008 d'un montant de MAD 5,5 millions ; cet excédent est imputable en 2009) et
  - La hausse du poste « Autres débiteurs » correspondant aux intérêts non encore encaissés du prêt octroyé à OMM.

- Les dettes du passif circulant baissent de 52% suite à la réduction des délais de règlement des fournisseurs (qui passent de 145 jours de consommations HT à 64 jours en 2008, soit une réduction de 55,6%) et la baisse du poste Etat qui s'explique par le règlement du reliquat d'IS (MAD 14,7 millions).

Evolution des ratios de gestion

Les principaux ratios de rotation de la Compagnie Minière de Touissit ont évolué comme suit :

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Délai de rotation du stock de MP *(en jours d'achats de matières et fournitures consommables)*	131	132	137	0,9%	4,1%
Délai de paiement clients *(en jours de CA HT)*	49	56	14	13,4%	-74,9%
Délai de règlement fournisseurs *(en jours de consommations HT)*	131	145	64	10,3%	-55,6%

Source : Compagnie Minière de Touissit

Sur la période 2006 – 2008, le délai de rotation du stock de matières premières s'établit en moyenne à 133 jours d'achats de matières et fournitures consommables.

Sur la même période, le délai de paiement moyen des clients s'élève à 40 jours de chiffre d'affaires HT. La baisse enregistrée en 2008 s'explique par la baisse des ventes au cours du mois de décembre 2008 suite au fléchissement du cours des métaux ainsi que le recouvrement d'une partie des créances clients en fin d'année.

Sur la période d'analyse, le délai moyen de règlement fournisseurs est de l'ordre de 114 jours de consommations. La baisse observée en 2008 s'explique par la comptabilisation de la couverture en compte fournisseurs. La baisse des pertes liées aux couvertures en 2008 s'est traduit par une diminution des dettes fournisseurs.

II.6. LA TRESORERIE

Le tableau ci-après présente l'évolution de la trésorerie nette de la Compagnie Minière de Touissit sur les 3 derniers exercices :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Trésorerie Actif	158 442	189 794	98 002	19,8%	-48,4%
dont titres et valeurs de placement	*120 000*	*168 907*	*85 000*	*40,8%*	*-49,7%*
dont disponibilités	*38 442*	*20 887*	*13 002*	*-45,7%*	*-37,7%*
Trésorerie Passif	0	0	0	-	-
Trésorerie nette	**158 442**	**189 794**	**98 002**	**19,8%**	**-48,4%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution de la trésorerie nette entre 2006 et 2007

Le niveau excédentaire de la trésorerie nette traduit le renforcement de la capacité de la société à autofinancer ses investissements et notamment son BFR.
Cette progression est due à l'évolution positive du résultat de la société.

Evolution de la trésorerie nette entre 2007 et 2008

La société dispose d'une trésorerie confortable malgré la baisse enregistrée en 2008 liée à la diminution des titres et valeurs de placement.

II.7. ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

L'évolution de l'équilibre financier de la Compagnie Minière de Touissit sur la période 2006 – 2008 se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Financement permanent	306 000	360 575	317 117	17,8%	-12,1%
Actif immobilisé	130 164	149 408	190 382	14,8%	27,4%
Fonds de roulement	**175 836**	**211 167**	**126 735**	**20,1%**	**-40,0%**
Actif circulant (hors TVP)	72 050	81 518	57 617	13,1%	-29,3%
Passif circulant	54 655	60 145	28 884	10,0%	-52,0%
Besoin en fonds de roulement	**17 394**	**21 373**	**28 733**	**22,9%**	**34,4%**
FR / BFR	10,1x	9,9x	4,4x	-0,2 pts	-5,5 pts

Trésorerie nette	**158 442**	**189 794**	**98 002**	**19,8%**	**-48,4%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Evolution de l'équilibre financier entre 2006 et 2007

En 2007, le fonds de roulement de la société affiche une progression de 20,1% en raison de :

- La hausse du financement permanent compte tenu de la progression des fonds propres suite à l'augmentation du capital ;
- L'augmentation de l'actif immobilisé liée à la reprise de la provision pour dépréciation de la participation détenue dans SFPZ (MAD 12,1 millions).

L'équilibre financier reste satisfaisant malgré le léger retrait qu'il accuse (9,9x en 2007 contre 10,1x en 2006) dû à la hausse du BFR.

Evolution de l'équilibre financier entre 2007 et 2008

En 2008, le fonds de roulement a accusé une forte baisse (-40%) en raison de la baisse du résultat de la société qui a conduit à un repli de 12,1% du financement permanent parallèlement à une augmentation de l'actif immobilisé (+27,4%) qui s'explique par les investissements réalisés par la société (MAD 40,1 millions, dont des investissements en immobilisations incorporelles pour MAD 11,2 millions et MAD 28,9 millions pour les immobilisations corporelles) et l'octroi d'un prêt immobilisé à OMM.

Malgré un repli de 5,5 points de l'équilibre financier, ce dernier s'établit à un niveau satisfaisant (4,4x) qui se manifeste par une trésorerie confortable.

L'évolution graphique du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement et de la trésorerie nette, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

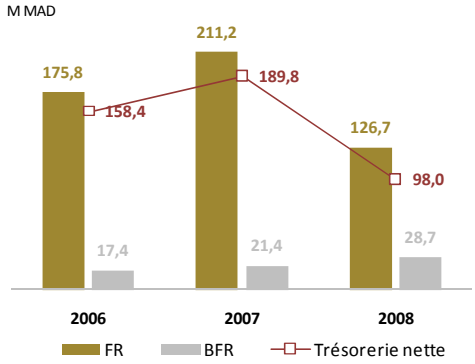

Source : Compagnie Minière de Touissit

III. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de financement de la Compagnie Minière de Touissit sur la période 2006 – 2008 se présente comme suit :

En K MAD	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Capacité d'autofinancement	123 893	113 852	128 561	-8,1%	12,9%
- Distributions de dividendes	11 000	64 350	128 453	485,0%	99,6%
Autofinancement	**112 893**	**49 502**	**109**	**-56,2%**	**-99,8%**
Cession et réduction d'immobilisations	22 507	39 051	18 717	73,5%	-52,1%
Augmentation des capitaux propres et assimilés				-	-
Augmentation dettes de financement				-	-
Total des ressources stables	**135 400**	**88 553**	**18 826**	**-34,6%**	**-78,7%**
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	50 831	44 407	94 310	-12,6%	112,4%
Remboursement des capitaux propres				-	-
Remboursement des dettes de financement	25 388	8 293	8 293	-67,3%	0,0%
Emplois en non valeur	14	522	655	3615,4%	25,5%
Total des emplois stables	**76 233**	**53 222**	**103 258**	**-30,2%**	**94,0%**
Variation du BFR	-11 843	3 978	7 360	-133,6%	85,0%
Variation de la trésorerie	**71 009**	**31 352**	**-91 792**	**-55,8%**	**-392,8%**
Trésorerie début d'exercice	**87 433**	**158 442**	**189 794**	**81,2%**	**19,8%**
Trésorerie fin d'exercice	**158 442**	**189 794**	**98 002**	**19,8%**	**-48,4%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

Analyse de l'exercice 2007

L'autofinancement accuse un repli en 2007 de 56,2% à MAD 49,5 millions en raison de :

- La baisse de 8,1% de la capacité d'autofinancement ;
- La distribution de la totalité du résultat 2006 et du report à nouveau à hauteur de MAD 6,3 millions.

Les cessions et réductions d'immobilisations concernent principalement la cession de l'ancien siège social de la société pour MAD 37,9 millions.

Les acquisitions d'immobilisations incluent les immobilisations incorporelles en recherche et développement (MAD 10,8 millions), les immobilisations corporelles relatives aux équipements miniers et de traitement (MAD 25,8 millions) et les immobilisations financières (reclassement de la PFS pour MAD 6,6 millions).

Analyse de l'exercice 2008

L'autofinancement poursuit son trend baissier, passant de MAD 49,5 millions en 2007 à environ MAD 109 000 en 2008, avec la distribution de la totalité des bénéfices (MAD 128,4 millions) et ce, malgré l'amélioration de la capacité d'autofinancement (+12,9%) qui s'établit ainsi à MAD 128,6 millions au 31 décembre 2008.

Les ressources stables baissent de 77,8% suite à la diminution de l'autofinancement et des cessions d'immobilisations (-50%). En effet, les cessions d'immobilisations sont passées de MAD 39,0 millions en 2007, grâce notamment à la cession de l'ancien siège social de la société, à MAD 18,7 millions correspondant à la cession d'immobilisations financières pour MAD 18,0 millions (Cession des Bons du Trésor afférent au placement de la PFS).

A l'inverse, les emplois stables ont enregistré une hausse de 94,0% consécutive à l'augmentation des immobilisations :

- Investissements pour MAD 40,1 millions dont des investissements en immobilisations incorporelles pour MAD 11,2 millions (investissements en R&D) et MAD 28,9 millions pour les immobilisations corporelles (ossature minière, installations minières, matériel roulant fond, matériel et installations laverie, etc.) ;
- Prêt immobilisé octroyé à OMM pour MAD 35,0 millions ;
- Acquisitions d'immobilisations financières pour un montant d'environ MAD 19,0 millions. Ce montant correspond au placement de la PFS en Bons du Trésor.

PARTIE VI : SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

La Compagnie Minière de Touissit n'était pas assujettie à l'obligation de publier des comptes consolidés préalablement à son introduction en bourse. De ce fait, seuls les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été audités et certifiés par les commissaires aux comptes tandis que les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2007 n'ont pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes du Groupe. Il s'agit, en fait, de comptes pro forma.

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés AFRIPAR, DAFIR et SAAP, sur lesquelles la Compagnie Minière de Touissit exerce un contrôle exclusif ainsi que la société AGUEDAL, mise en équivalence. Les sociétés SFPZ et Société de PORT DE NEMOURS S.A. sont exclues du périmètre et sont listées dans le tableau relatif aux titres de participation non consolidés.

Filiale	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
AFRIPAR	100%	100%	Intégration Globale
SAAP	100%	100%	Intégration Globale
DAFIR	100%	80%	Intégration Globale
AGUEDAL	40%	40%	Mise en équivalence (MEE)

Source : Compagnie Minière de Touissit

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent notamment sur :

- Les frais de recherche et de développement ;
- Les provisions à caractère fiscal ;
- Les actifs en non valeur ;
- Les opérations internes ;
- Les écarts de conversion ;
- Les dividendes.

Les données présentées dans les états financiers consolidés correspondent pour la plupart à ceux figurant au niveau des comptes sociaux (Cf. Partie V) du fait que toutes les filiales incluses dans le périmètre de consolidation de la Compagnie Minière de Touissit sont en cours de liquidation.

I. COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDES

I.1. CPC CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2008 AVANT RETRAITEMENTS

Les comptes sociaux 2008 de l'ensemble consolidé ainsi que le CPC consolidé avant retraitements se présentent comme suit :

En K MAD	CMT	SAAP	DAFIR	AFRIPAR	TOTAL
Chiffres d'affaires	**291 415**	**0**	**0**	**0**	**291 415**
Autres produits d'exploitation	7 859	0	0	0	7 859
Achats consommés	-69 813	0	0	0	-69 813
Charges externes	-37 083	-11	-25	-25	-37 144
Charges de personnel	-36 878	0	0	0	-36 878
Autres charges d'exploitation	-1 075	0	0	0	-1 075
Impôts et taxes	-1 347	-1	-2	-1	-1 351
Dotations d'exploitation	-33 259	0	0	0	-33 259
Résultat d'exploitation	**119 820**	**-11**	**-27**	**-26**	**119 756**
Charges et produits financiers	826	0	130	0	956
Résultat courant	**120 646**	**-11**	**103**	**-26**	**120 712**
Charges et produits non courants	-6 748	-289	-540	0	-7 577

Impôts sur les résultats	-20 438	0	-31	-2	-20 471
Résultat net des entreprises intégrées	**93 460**	**-300**	**-468**	**-28**	**92 664**

Source : Compagnie Minière de Touissit

I.2. RETRAITEMENTS

- Elimination de MAD 57 600 au niveau des charges externes. Ce montant correspond aux loyers dus par les filiales (opérations internes) et dont la ventilation est comme suit :
  - AFRIPAR MAD 24 000 ;
  - DAFIR MAD 24 000 ;
  - SAAP MAD 9 600.

- Elimination de MAD 654 822 au niveau des charges externes. Ce montant correspond à l'augmentation des immobilisations en non valeur de la société CMT au titre de l'exercice 2008.

- Reclassement des dotations des frais de R&D (MAD 10,7 millions) en charges d'exploitation alors qu'ils étaient enregistrés en dotations d'exploitation dans les comptes sociaux de CMT.

- Annulation de la reprise de la provision pour fonds social (MAD 1,0 million) au niveau du résultat non courant.

- Elimination de la provision pour dépréciation des titres de participation DAFIR (MAD 3,7 millions) constituée par CMT en 2008 et réintégration de l'impôt différé lié à ce retraitement au niveau de l'impôt sur les sociétés (MAD 0,7 million).

- Enregistrement de la perte enregistrée par la société AGUEDAL mise en équivalence (MAD 0,2 million) au niveau du poste Quote-part dans le résultat des entreprises incluses par mise en équivalence (MEE).

- La constatation d'une provision pour dépréciation des titres SFPZ (MAD 12,1 millions), suite aux pertes enregistrées par cette filiale en 2008. Cette provision a été constituée post-clôture et partant, n'a été enregistrée dans les comptes sociaux de CMT qu'en 2009.

I.3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes de produits et charges consolidés de la Compagnie Minière de Touissit relatifs aux exercices 2007 et 2008 se présentent comme suit :

En K MAD	2007	2008	Var. 08/07
Chiffres d'affaires	**247 227**	**291 358**	**17,9%**
Autres produits d'exploitation	21 671	7 859	-63,7%
Achats consommés	-64 242	-69 813	8,7%
Charges externes	-37 455	-48 396	29,2%
Charges de personnel	-35 659	-36 878	3,4%
Autres charges d'exploitation	-1 050	-1 075	2,4%
Impôts et taxes	-905	-1 351	49,2%
Dotations d'exploitation	-21 711	-22 430	3,3%
Résultat d'exploitation	**107 875**	**119 274**	**10,6%**
Charges et produits financiers	17 062	-7 420	-143,5%
Résultat courant	**124 937**	**111 854**	**-10,5%**
Charges et produits non courants	20 813	-8 577	-141,2%
Impôts sur les résultats	-25 965	-18 921	-27,1%

Résultat net des entreprises intégrées	**119 785**	**84 357**	**-29,6%**
Quote-part dans le résultat des entreprises incluses par MEE	-4 031	-183	-95,5%
Amortissements des écarts d'acquisition	0	0	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	**115 754**	**84 174**	**-27,3%**
Résultat minoritaire	**0**	**0**	**-**
Résultat net part du groupe	**115 754**	**84 174**	**-27,3%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2008, Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à MAD 291,4 millions, en progression de 17,9% par rapport à l'exercice 2007. Cette évolution favorable s'explique par le développement de l'activité de la Compagnie Minière de Touissit (Cf. Partie V).

Excepté les autres charges externes et les dotations d'exploitation (suite au reclassement des dotations relatives aux frais de R&D en charges externes), les différentes charges d'exploitation consolidées sont quasi-identiques à celles observées dans les comptes sociaux de CMT.

Le résultat d'exploitation de l'ensemble consolidé s'établit à MAD 119,3 millions en 2008, en hausse de 10,6% par rapport à l'exercice 2007. Cette progression est inférieure de 2 points de base par rapport à celle du résultat d'exploitation social et ce, en raison de l'intégration des immobilisations en non valeur au niveau des charges externes.

Le résultat financier de l'ensemble consolidé accuse une forte baisse en 2008, passant de MAD 17,1 millions en 2007 à MAD -7,4 millions un an après. Outre la baisse du résultat financier social de CMT, ce repli s'explique par la constitution post-clôture d'une provision pour dépréciation des titres SFPZ au niveau des comptes consolidés.

En 2008, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à MAD 84,2 millions, en baisse de 27,3% par rapport à l'année 2007. A titre indicatif, le résultat net social de CMT pour l'exercice 2008 a régressé de 30,0% entre 2007 et 2008.
Pour rappel, le résultat net social 2008 s'élève à MAD 93,5 millions, mais n'inclut pas la provision pour dépréciation des titres SFPZ (MAD 12,1 millions).

II. BILANS CONSOLIDES

II.1. BILAN CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2008 AVANT RETRAITEMENTS

Les comptes sociaux 2008 de l'ensemble consolidé ainsi que le bilan consolidé avant retraitements se présentent comme suit :

En K MAD	CMT	SAAP	DAFIR	AFRIPAR	TOTAL
ACTIF					
Actif immobilisé	**190 382**	**0**	**0**	**40**	**190 422**
Ecart d'acquisition					0
Immobilisations incorporelles	3 115	0	0	0	3 115
Immobilisations corporelles	117 053	0	0	0	117 053
Immobilisations financières	70 214	0	0	40	70 254
Actifs d'impôts différés					0
Titres mis en équivalence					0
Actif circulant	**155 619**	**124**	**4 980**	**18**	**160 742**
Stocks en cours	32 271	0	0	0	32 271
Clients et comptes rattachés	11 203	12	0	0	11 216
Autres créances et comptes de régularisation	14 142	112	130	16	14 401
Valeurs mobilières de placement	85 000	0	4 706[33]	0	89 706
Disponibilités	13 002	0	144	2	13 148
Total Actif	**346 001**	**124**	**4 980**	**58**	**351 163**
PASSIF					
Capitaux propres Part Groupe	**269 231**	**-3 360**	**-2 984**	**-7**	**262 881**
Capital	148 500	300	4 643	20	153 463
Primes	0	0	0	0	0
Réserves consolidées	27 271	-3 360	-7 159	1	16 754
Résultat net part Groupe	93 460	-300	-468	-28	92 664
Autres	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires					0
Passif d'impôt différé					0
Provisions pour risques et charges	37 529	2 600	7 790		47 919
Dettes	**39 240**	**884**	**174**	**65**	**40 363**
Emprunts et dettes financières	10 367	0	0	0	10 367
Fournisseurs et comptes rattachés	18 842	129	95	2	19 068
Autres dettes et comptes de régularisation	10 032	755	79	63	10 929
Trésorerie – Passif					0
Total Passif	**346 001**	**124**	**4 980**	**58**	**351 163**

Source : Compagnie Minière de Touissit

II.2. RETRAITEMENTS

Les retraitements de consolidation concernent les points suivants :

<u>Au niveau de l'Actif</u>

- Elimination des immobilisations en non valeur (MAD 989 734) figurant dans les comptes sociaux de CMT et enregistrement de l'impôt différé correspondant à cette opération à l'actif (MAD 173 203).

[33] SICAV

- Elimination de MAD 445 000 au niveau des immobilisations financières. Ce montant correspond à l'avance accordée par CMT à SAAP en 2003. Ce montant étant totalement provisionné dans les comptes sociaux de CMT, la provision constituée a été éliminée lors de la consolidation.

- Intégration des participations pour leur valeur d'acquisition au niveau des immobilisations financières et élimination des provisions sur titres pour un montant de MAD 12,1 millions qui se répartit comme suit :
  - AGUEDAL MAD 8 217 560 ;
  - AFRIPAR MAD 113 000 ;
  - DAFIR MAD 3 714 000 ;
  - SAAP MAD 100 000.

- Retraitement d'un écart de conversion actif (MAD 10 557).

- Elimination de MAD 261 022 au niveau des créances clients et comptes rattachés. Ce montant correspond à une créance douteuse sur SAAP qui remonte à l'exercice 2003. Ce montant étant totalement provisionné dans les comptes sociaux de CMT, la provision constituée a été éliminée lors de la consolidation.

- Elimination de MAD 170 474 au niveau des autres créances. Ce montant correspond à une créance de SAAP sur CMT (MAD 29 074) qui remonte à 2006 et aux loyers dus par les filiales au titre des exercices précédents :
  - AFRIPAR MAD 63 000 ;
  - DAFIR MAD 48 000 ;
  - SAAP MAD 30 400.

Au niveau du Passif

- Elimination de MAD 876 496 au niveau des autres dettes. Ce montant correspond à l'avance accordée par CMT à SAAP (MAD 445 000), à la créance qu'elle détient sur elle (MAD 261 022) ainsi qu'aux loyers dus par les filiales (MAD 170 474).

- Augmentation des réserves consolidées de MAD 706 022, relative à l'élimination des provisions sur prêt et créances SAAP. Ces réserves ont été diminuées de MAD 123 554 correspondant à l'impôt différé passif lié à l'élimination desdites provisions.

- Réduction des réserves consolidées et du résultat net part du Groupe de MAD 508 087 et MAD 481 646 respectivement. Ces montants correspondent à l'élimination des immobilisations en non valeur. Les postes de réserves et résultat ont été augmenté de l'impôt différé actif afférent à l'élimination desdites immobilisations.

- Augmentation des réserves consolidées et baisse du résultat net part du Groupe de MAD 1,0 million. Ce montant correspond à la reprise de la PFS.

- Augmentation des réserves consolidées et du résultat net part du Groupe d'un montant total de MAD 12,1 millions correspondant à l'élimination des provisions sur titres. Les deux postes ont été diminué des impôts différés passif liés à l'élimination desdites provisions (MAD 2,1 millions).

- Intégration des réserves et des résultats nets des filiales.

II.3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Les bilans consolidés de la Compagnie Minière de Touissit relatifs aux exercices 2007 et 2008 se présentent comme suit :

En K MAD	2007	2008	Var. 08/07
ACTIF			
Actif immobilisé	**145 315**	**179 631**	**23,6%**
Ecart d'acquisition	0	0	-
Immobilisations incorporelles	1 886	2 125	12,6%
Immobilisations corporelles	108 588	117 053	7,8%
Immobilisations financières	34 752	58 164	67,4%
Actifs d'impôts différés	89	2 289	>100,0%
Titres mis en équivalence	0	0	-
Actif circulant	**277 141**	**160 561**	**-42,1%**
Stocks en cours	35 793	32 271	-9,8%
Clients et comptes rattachés	37 842	11 216	-70,4%
Autres créances et comptes de régularisation	8 829	14 219	61,0%
Valeurs mobilières de placement	168 907	89 706	-46,9%
Disponibilités	25 770	13 148	-49,0%
Total Actif	**422 456**	**340 191**	**-19,5%**
PASSIF			
Capitaux propres Part Groupe	**290 821**	**246 542**	**-15,2%**
Capital	148 500	148 500	0,0%
Primes	0	0	-
Réserves consolidées	26 567	13 868	-47,8%
Résultat net part Groupe	115 754	84 174	-27,3%
Autres	0	0	-
Intérêts minoritaires	0	0	-
Passif d'impôt différé	1 599	2 249	40,6%
Provisions pour risques et charges	50 918	51 914	2,0%
Dettes	**79 118**	**39 487**	**-50,1%**
Emprunts et dettes financières	18 660	10 367	-44,4%
Fournisseurs et comptes rattachés	36 444	19 068	-47,7%
Autres dettes et comptes de régularisation	24 014	10 052	-58,1%
Trésorerie – Passif	0	0	-
Total Passif	**422 456**	**340 191**	**-19,5%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

L'actif immobilisé enregistre une augmentation de 23,6% entre 2007 et 2008. Cette progression s'explique par les investissements réalisés par la Compagnie Minière de Touissit dont le montant consolidé s'élève à MAD 29,4 millions pour les immobilisations corporelles et incorporelles et MAD 35,5 millions pour les immobilisations financières, correspondant au prêt octroyé à OMM.

L'actif circulant consolidé a baissé de 42,1% en 2008 par rapport à l'exercice 2007, suite au repli des créances clients de CMT de 70,4% ainsi que la diminution des disponibilités (-49,0%) et des valeurs mobilières de placement (-46,9%).

A noter que ces évolutions sont quasiment identiques à celles observées au niveau des comptes sociaux de la Compagnie Minière de Touissit, puisque toutes les filiales consolidées sont en liquidation.

Le total actif de l'ensemble consolidé s'établit à MAD 340,2 millions en 2008 contre MAD 422,5 millions un an auparavant. A titre indicatif, le total actif social de CMT s'établit à MAD 420,7 millions en 2007 et MAD 346,0 millions en 2008. La différence avec l'ensemble consolidé s'explique par la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus dans SFPZ lors de la consolidation ainsi que l'élimination des immobilisations en non valeur.

Les fonds propres consolidés s'établissent à MAD 246,5 millions à fin 2008, en baisse de 15,2% par rapport à l'exercice 2007. Ce repli s'explique par la diminution du résultat net part du Groupe ainsi que la contraction des réserves consolidées de la société liée aux situations nettes négatives des filiales consolidées.
A titre indicatif, les fonds propres sociaux de CMT s'élèvent à MAD 269,2 millions en 2008.

Les dettes consolidées enregistrent une diminution de 50,1% en 2008 par rapport à l'année 2007. Cette évolution s'explique par la baisse des dettes du passif circulant, notamment les dettes fournisseurs (-47,7%), ainsi que le remboursement d'une partie du crédit de financement de CMT.

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Le tableau des flux de trésorerie consolidé relatif aux exercices 2007 et 2008 se présente comme suit :

En K MAD	2007	2008	Var. 08/07
Résultat net des sociétés intégrées	119 785	84 357	-29,6%
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	0	0	-
* Dotations nettes consolidées	16 815	33 632	100,0%
* Reprises subventions d'investissements	0	0	-
* Variation des impôts différés	-24	-1 550	>100,0%
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	-30 813	3	-100,0%
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	**105 763**	**116 441**	**10,1%**
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-6 251	-6 580	5,3%
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**99 512**	**109 860**	**10,4%**
Acquisitions d'immobilisations nettes d'impôt	-26 683	-29 435	10,3%
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt	38 430	0	-100,0%
Variation immobilisations financières	-7 187	-35 502	394,0%
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**4 560**	**-64 937**	**ns**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-66 161	-128 453	94,2%
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0	
Augmentation du capital en numéraire	0	0	
Emissions d'emprunts	0	0	
Remboursement d'emprunts	-8 293	-8 293	0,0%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-74 454**	**-136 746**	**83,7%**
Variation de trésorerie	**29 618 586**	**-91 822 510**	**ns**
Trésorerie d'ouverture	165 058	194 677	17,9%
Trésorerie de clôture	194 677	102 854	-47,2%
Incidence des variations des monnaies étrangères			
Variation de trésorerie	**29 619**	**-91 823**	**-410,0%**

Source : Compagnie Minière de Touissit

En 2008, la capacité d'autofinancement de l'ensemble consolidé s'établit à MAD 116,4 millions, en progression de 10,1% par rapport à l'année 2007. Cette hausse s'explique par l'augmentation des dotations consolidées, suite notamment à la constitution d'une provision pour dépréciation des titres SFPZ, ainsi que l'absence de plus-values exceptionnelles en 2008.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité du groupe s'inscrit en hausse en 2008, passant de MAD 99,5 millions en 2007 à MAD 109,9 millions en 2008, soit une croissance de 10,4%. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la capacité d'autofinancement de CMT.

Au cours de l'exercice 2008, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à MAD 64,9 millions suite aux différents investissements réalisés par la société (MAD 29,4 millions pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles et MAD 35,0 millions correspondant au prêt octroyé par CMT à OMM).

La distribution de MAD 128,4 millions de dividendes en 2008, soit 94,2% de plus qu'en 2007, explique la forte progression observée du flux net de trésorerie lié aux opérations de financement, dont le montant s'élève à MAD 136,7 millions en 2008, contre MAD 74,4 millions un an auparavant.

La trésorerie nette de l'ensemble consolidé s'établit à MAD 102,8 millions à fin 2008, alors que la trésorerie nette de la société CMT s'élève à MAD 98,0 millions.

PARTIE VII : PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.
Le plan d'affaires prévisionnel a été élaboré pour la période 2009 – 2022. Pour simplifier la présentation, seules les données prévisionnelles relatives aux exercices 2009 – 2011 ont été analysées.

I. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER

Le secteur des mines occupe une place importante dans l'économie marocaine. Pour appuyer le développement de ce secteur, l'autorité de tutelle a adopté une stratégie qui s'articule autour de 4 axes[34] :

- Développement des capacités de production et de valorisation par la réalisation de projets d'investissement importants et le développement de partenariats ainsi que l'accompagnement des investisseurs dans la réalisation des projets miniers ;

- Dynamisation de la recherche minière et de l'exploration pétrolière par la poursuite de la réalisation des cartes géologiques, géophysiques et géochimiques, l'instauration de mesures juridiques et fiscales incitatives et le renforcement des moyens de l'ONHYM ;

- Développement de l'exploitation minière à petite échelle à travers la mise en œuvre du Programme National du Développement de la Petite Mine qui a pour ambition de mettre à niveau à moyen terme les petites exploitations existantes et de les convertir en petites mines structurées ;

- Renforcement de la promotion minière par la médiatisation des potentialités et des opportunités d'investissement du secteur en vue de développer le partenariat ainsi que par le développement des systèmes d'information dans le but d'attirer davantage les investisseurs dans le domaine minier.

[34] Source : Ministère de l'Energie, Mines, de l'Eau et de l'Environnement

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

Depuis sa création, la stratégie de développement de la Compagnie Minière de Touissit est basée sur trois axes majeurs :

- Le développement, la valorisation et l'optimisation de l'exploitation des sites d'exploitation existants.
- La préparation en parallèle de nouveaux projets, à travers une politique de diversification des ressources visant à exploiter de nouveaux métaux aussi bien sur les sites existants que sur d'autres sites.
- La recherche d'opportunités de croissance externe au Maroc et à l'international. En effet, depuis juin 2008, date d'introduction en bourse de la société, le Comité stratégique de la Compagnie Minière de Touissit s'est fixé comme objectif la réalisation d'une croissance durable et rentable pour les actionnaires de l'entreprise. Cet objectif passe par l'acquisition de compagnies minières au Maroc ou à l'étranger, notamment en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre des deux premiers axes de développement, CMT adopte une politique dynamique de recherche et d'acquisition de nouveaux permis miniers relatifs à la fois aux minerais déjà exploités (plomb et zinc) et à des nouveaux métaux (cuivre, manganèse et or).

Par ailleurs, la Compagnie Minière de Touissit poursuit le développement de deux permis miniers de cuivre à Midelt et à Tabaroucht (région de Béni Mellal).

Le tableau récapitulatif suivant présente les différents gisements que la société compte exploiter à court, moyen et long termes :

Projet	Site	Etat d'avancement
Argiles industrielles	Rehamna	En cours d'exploitation
Or filonien	Tighza	Travaux de recherche et de traitement bien avancés. Traitement en 2009, d'un lot d'essai de 10 000 t de minerai aurifère.
Or skarns	Tighza	Réalisation de sondages complémentaires et essais de traitement en cours. Projet en cours de développement.
Cuivre	Tabaroucht	Travaux de recherches préliminaires. Début d'exploitation à moyen terme après finalisation des travaux de recherche.
Cuivre	Midelt	Travaux de recherches préliminaires. Début d'exploitation à moyen terme après finalisation des travaux de recherche.
Plomb	Agadir	Réalisation d'une campagne de 4 sondages

Source : Compagnie Minière de Touissit

II.1. PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU SITE DE TIGHZA

Dans le district de Tighza, plusieurs structures auro-tungstifères (or et tungstène) sont visibles à proximité des pointements granitiques. Les indices montrent de la wolframite, de la scheelite et de l'or associés à du quartz, accompagnés de sulfures notamment mispickel, pyrite, pyrrhotine et chalcopyrite (trace).

Plusieurs structures filoniennes et indices montrent des minéralisations en or. Ces structures et indices font actuellement de travaux complémentaires de prospection, en vue de la préparation d'une estimation des réserves et ressources correspondantes.

CMT a renforcé, depuis le début des années 2000, ses recherches sur les filons et autres structures aurifères. C'est ainsi qu'après la réalisation des travaux de géochimie, de géophysique et de plusieurs sondages Jour et Fond, CMT a pu mettre en évidence un potentiel minier. Actuellement sur le site, il existe deux projets de développement d'or à savoir le Projet Filonien et le Projet Skarns.

Projet Or Filonien

Ce projet de recherche d'or est à un stade assez avancé de développement suite à la réalisation de différents travaux de recherches et de sondages :

- Travaux de géochimie ;
- 6 730 m de sondages carottés ;
- 3 140 m de galeries ;
- 50 m de puits.

Des tests se sont avérés concluant avec une teneur moyenne de 4-7g d'or /t. L'extraction de minerai a été faite (25 Kt) et actuellement des essais sont en cours de réalisation afin de minimiser les impuretés, d'atteindre des concentrés avec des teneurs de l'ordre de 100g/t, et d'optimiser les coûts de traitement. En 2009, un lot de 10 Kt de minerai est prévu en traitement.

Le traitement sera effectué dans l'ancienne usine de traitement du minerai Plomb-Zinc-Argent adaptée pour ce projet..

L'objectif de CMT est de lancer ce projet à court terme (en 2009), à l'échelle du pilote industriel, après l'obtention des résultats des essais industriels de traitement mais aussi de continuer l'exploration du site en procédant à des recherches complémentaires en vue d'augmenter les réserves existantes.

Projet Or Skarns

Le projet Or Skarns est géologiquement différent du projet Or Filonien dans le sens où :

- L'or filonien est lié au quartz alors que l'Or Skarns est lié aux sulfures ;
- L'or filonien se trouve, comme son nom l'indique, dans des filons alors que l'Or Skarns est localisé dans des couches.

La zone géologique potentielle présente une extension (longueur) de 800 mètres et une puissance (largeur) de 40 m. CMT a entrepris 8 sondages à des profondeurs allant de 100 à 180 mètres.

Après les travaux de sondages carottés (2 225 m), CMT réalise des sondages complémentaires. Des essais en laboratoire de traitement de ce minerai aurifère sont également en cours, en vue de définir le procédé de traitement adéquat, et de confirmer l.intérêt économique de ce projet. Si les résultats des sondages et des essais de traitement du minerai s'avèrent concluants, l'entreprise projette de lancer l'exploitation du site.

A noter que le business plan ne prend pas en compte ces projets et ce, dans une optique conservatrice.

II.2. PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES AUTRES SITES

Le site de Rehamna

La Compagnie Minière de Touissit est actuellement en cours d'exploitation du gisement d'argiles industrielles de Rehamna, situé à une vingtaine de km au nord de la ville de Ben Guérir (près de Marrakech).

L'entreprise a procédé en 2005 à l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour l'obtention de la location des terrains et l'autorisation administrative d'exploitation de ces argiles en carrière.
Les deux autorisations d'exploitation obtenues portent sur une durée de 3 ans à partir de septembre 2005, lesquelles ont été renouvelées en mai 2009 pour une durée de 3 ans chacune. La quantité totale à extraire autorisée porte sur 100 000 m^3.

Par ailleurs, CMT a lancé, en 2007, la carrière d'exploitation ainsi qu'une station de broyage sur place. A ce jour, la société a extrait un tonnage de l'ordre de 1 500 t.

Les réserves de ce gisement estimées à fin mai 2009, s'élèvent à plus de 3 millions de tonnes. Ces estimations reposent sur une campagne de sondages réalisée, des petits puits et des tranchées.

Outre le site de Rehamna, l'entreprise projette, à moyen terme, de démarrer le développement d'autres sites miniers dont elle détient des permis de recherches ou d'exploitation, lui permettant de générer des sources de croissance et de diversification supplémentaires :

Le domaine minier de Beni Mellal (Tabaroucht, cuivre)

Situé à 50 Km au Sud-Est de la ville de Beni Mellal, ce site comporte des structures minéralisées sous forme d'une couche affectant les grès crétacés et la base des calcaires du Dogger. Cette couche a comme dimensions 250 m sur 250 m sur une puissance de 12 m, légèrement pentée vers le nord et affleurante à certains endroits.

Les minéralisations cuprifères sont à 70% oxydées.

En 2007 et 2008, CMT a réalisé plusieurs travaux de recherche préliminaires sur ces minéralisations (sondages, petits puits, deux galeries). Ces travaux ont permis de bien estimer les réserves - ressources de ce domaine à 2 millions de tonnes de minerai avec une teneur en cuivre de 1,4%. Par ailleurs, les essais de traitement de ce minerai ont été réalisés en 2008 et vont se poursuivre en 2009.

Pour l'instant, ce projet est reporté compte tenu de la baisse actuelle des cours de cuivre sur le marché international.

Le domaine minier de Midelt (cuivre)

Ce site est situé à 70 Km de Midelt, à une altitude de 2 000 m environ dans le Haut Atlas. La structure affleurante minéralisée correspond à une faille régionale. Elle renferme un faciès argileux contenant des indices d'oxydes de cuivre et de fer.

La puissance de cette structure géologique est de 5 à 20 m, sur une extension de l'ordre de 1 Km.

Les travaux de recherches préliminaires réalisées sur ces indices ont consisté en 2 puits de 25 m et une tranchée. Ceux-ci ont confirmé la présence de pyrite et de sulfures de cuivre et l'enracinement, à la base du puits, de la structure.

Les échantillons prélevés à partir du puits ont montré une teneur de 5% de cuivre, en plus de la présence d'argent et de plomb.

Dans l'attente des résultats des travaux de recherches, la durée de vie de ce domaine n'est pas encore estimée. Ce site sera mis en exploitation après la finalisation de tous les travaux préliminaires.

III. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Les éléments financiers prévisionnels présentés ci-dessous sont des données consolidées et tiennent compte des différents retraitements de consolidation (Cf. Partie VI).
Le périmètre de consolidation englobe les sociétés AFRIPAR, DAFIR et SAAP, sur lesquelles la Compagnie Minière de Touissit exerce un contrôle exclusif ainsi que la société AGUEDAL, mise en équivalence.

III.1. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES PREVISIONNELS

Le tableau suivant présente l'évolution attendue sur les 3 prochaines années, des principaux agrégats des comptes de résultats consolidés de la Compagnie Minière de Touissit :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Chiffres d'affaires	**291 358**	**406 887**	**432 582**	**379 714**	9,2%
Autres produits d'exploitation	7 859	11 837	11 837	11 837	14,6%
Achats consommés	-69 813	-62 028	-64 287	-65 573	-2,1%
Charges externes	-48 396	-48 515	-49 939	-50 938	1,7%
Charges de personnel	-36 878	-37 985	-39 161	-39 944	2,7%
Autres charges d'exploitation	-1 075	-1 200	-1 224	-1 248	5,1%
Impôts et taxes	-1 351	-1 553	-1 553	-1 553	4,8%
Dotations d'exploitation	-22 430	-25 263	-26 539	-29 739	9,9%
Résultat d'exploitation	**119 274**	**242 179**	**261 716**	**202 556**	19,3%
Charges et produits financiers	-7 420	2 907	2 503	3 916	-180,8%
Résultat courant	**111 854**	**245 085**	**264 219**	**206 472**	22,7%
Charges et produits non courants	-8 577	-5 500	0	600	-141,2%
Impôts sur les résultats	-18 921	-42 277	-46 238	-36 238	24,2%
Résultat net des entreprises intégrées	**84 357**	**197 308**	**217 980**	**170 834**	26,5%
Quote-part dans le résultat des entreprises incluses par MEE	-183	0	0	0	-100,0%
Amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	**84 174**	**197 308**	**217 980**	**170 834**	26,6%
Résultat minoritaire	**0**	**0**	**0**	**0**	-
Résultat net part du Groupe	**84 174**	**197 308**	**217 980**	**170 834**	26,6%

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

III.1.1. Hypothèses de construction du chiffre d'affaires prévisionnel de CMT (Société mère)

Le business plan présenté dans la note d'information a été réalisé dans une optique conservatrice. En effet, le plan d'affaires prévisionnel concerne uniquement l'exploitation des filons du site actuel de Tighza. Le potentiel d'activité lié à l'argile et l'or pour ce site ainsi que celui relatif aux projets de développement des autres sites miniers n'est pas pris en considération.

Les performances financières de la Compagnie Minière de Touissit dépendent principalement de la quantité et des teneurs du tout venant extrait de la mine, des cours des métaux et des couvertures ainsi que du coût de production des concentrés vendus par l'entreprise.

Production

A fin 2008, les réserves et ressources exploitables du site minier de Tighza, sont estimées à 4 746 Kt de tout venant. Les travaux de recherche menés parallèlement à l'exploitation sont destinés à reconstituer les réserves et en conséquence, prolonger la durée de vie du site minier

Au rythme actuel de la production, la durée de vie qui découle de l'inventaire des réserves et ressources répertoriées est d'environ 14,5 années, à partir de fin 2008 avec des tonnages exploités de l'ordre de 330 Kt.

Les projections de production du site de Tighza pour les prochaines années se présentent comme suit :

En Kt	2006	2007	2008	2009p	2010p	2011p
Tout venant extrait	329,7	288,4	330,3	325,0	330,0	330,0
Concentré de plomb produit	28,4	25,7	26,0	27,6	28,0	28,0
Concentré de zinc produit	5,7	5,2	5,5	4,9	5,0	5,0

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Teneur des concentrés

Après traitement, les teneurs des concentrés sont considérées stables sur toute la période prévisionnelle 2008 – 2022 :

- Concentré de plomb-argent : une teneur de 77% de plomb et 1 350 g/t d'argent ;
- Concentré de zinc-argent : une teneur de 53% de zinc et 250 g/t d'argent.

Cours des métaux

Les cours de métaux retenus pour l'élaboration du business plan de CMT correspondent à la médiane des perspectives de cours estimés par les analystes des banques internationales spécialisées dans les Matières premières. Les données recueillies concernent les exercices 2009, 2010 et 2011. A partir de 2012, les cours retenus sont ceux estimés pour 2011.

Les prévisions de cours pour les trois métaux se présentent comme suit :

	Cours moyen 2008	2009p	2010p	2011p	2012p - 2022p
Plomb (USD/t)	2 150	1 211	1 530	1 530	1 530
Zinc (USD/t)	1 995	1 269	1 543	2 205	2 205
Argent (USD/oz)	14,9	13,0	13,4	11,1	11,1

Source : Estimations d'analystes internationaux

Les banques retenues pour les estimations de cours sont :

- JP Morgan
- BMO Capital Market
- Standard CIB Global Research
- Barclays Capital
- Morgan Stanley
- UBS
- Fortis

Les estimations de cours dépendent des facteurs suivants :

- L'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché international
- L'intervention des fonds spéculatifs
- L'évolution du dollar

Les cours devraient baisser entre 2008 et 2009 en raison de l'équilibre entre l'offre et la demande. Les cours devraient augmenter en 2010 et 2011 consécutivement à la reprise de la croissance économique.

L'évolution prévisionnelle des quantités de concentrés vendues et des cours des métaux est illustrée dans les graphiques ci-dessous :

Quantités de concentré vendues (en t)

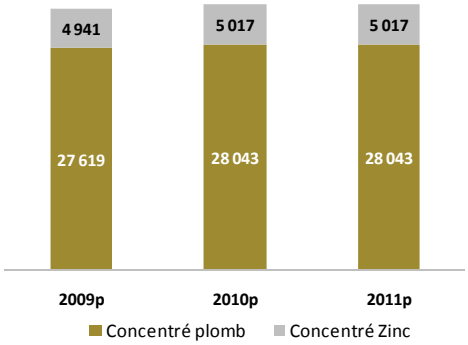

Cours prévisionnels des métaux

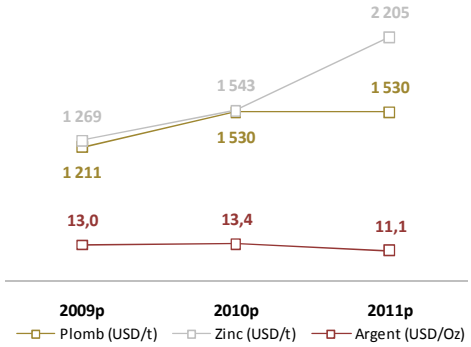

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Taux de change

Le taux de change retenu est stabilisé à USD 1 = MAD 8,25 sur toute la période prévisionnelle.

Couvertures

La Compagnie Minière de Touissit a réduit son exposition aux fluctuations des cours pour la période 2009 – 2011 en procédant à la couverture d'une partie de sa production. Les couvertures contractées par la société sont détaillées dans le tableau suivant :

	2009p	2010p	2011p
Plomb			
Production couverte (en Kt)	11,52	10,57	6,42
% couvert	57,0%	51,5%	31,3%
Cours moyen de couverture (USD/t)	2 330	2 417	2 475
Argent			
Production couverte (en Kt)	780	540	240
% couvert	68,5%	46,7%	20,8%
Cours moyen de couverture (USD/t)	14,64	16,38	15,10
Zinc			
Production couverte (en Kt)	0,80	0,80	0,60
% couvert	35,9%	35,4%	26,5%
Cours moyen de couverture (USD/t)	2 758	2 618	2 537

Source : Compagnie Minière de Touissit

La nouvelle politique de couverture adoptée par CMT prévoit une couverture maximale de 50% de la production ce qui permettrait de bénéficier d'une éventuelle augmentation des cours des métaux.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Compagnie Minière de Touissit devrait évoluer, sur la période 2008 – 2011, comme suit :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Concentré plomb	254 065	379 621	404 263	349 660	11,2%
Concentré zinc	27 359	27 266	28 319	30 055	3,2%
Cessions aux tiers + Ventes d'argiles	9 934	0	0	0	ns
Chiffre d'affaires global	**291 358**	**406 887**	**432 582**	**379 714**	**9,2%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Le chiffre d'affaires devrait croître en moyenne de 9,2% par an sur la période 2008 – 2011. Cette progression s'explique par 3 facteurs :

- L'augmentation du tout venant extrait et des cours entre 2009 et 2010 ;
- Les couvertures contractées par la société pour les exercices 2009, 2010 et 2011. En effet, la baisse des cours estimés par les analystes à des niveaux inférieurs au cours de couverture se traduit par un gain pour la société, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Chiffre d'affaires hors couverture	377 575	280 158	334 810	320 079	-5,4%
Cessions aux tiers + Ventes d'argiles	**9 934**	0	0	0	ns
Résultat des couvertures	-96 152	126 729	97 772	59 635	ns
Chiffre d'affaires avec couverture	**291 358**	**406 887**	**432 582**	**379 714**	**9,2%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

- La baisse des frais de traitement liée à l'évolution des cours internationaux. En général, quand les cours de métaux augmentent, les frais de traitement baissent.

Le chiffre d'affaires restera stable sur la période 2012 – 2022 puisque les paramètres de base ont été figés à partir de 2012 et le business plan ne prend pas en considération le mécanisme de couverture à partir de la même année.

Dans une logique conservatrice, le business plan n'intègre pas les prévisions de chiffre d'affaires relatif aux ventes d'argiles industrielles et aux cessions aux tiers.

III.1.2. Evolution de la production prévisionnelle consolidée

La production prévisionnelle englobe le chiffre d'affaires et les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Chiffre d'affaires	291 358	406 887	432 582	379 714	9,2%
Autres produits d'exploitation[35]	7 359	11 837	11 837	11 837	16,1%
Production	**298 917**	**418 724**	**444 419**	**391 551**	9,4%

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Les autres produits d'exploitation correspondent aux immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même. Ces dernières concernent les travaux de recherche et développement et les travaux

[35] Hors reprises sur provisions (MAD 0,3 million)

d'infrastructures effectués par les propres moyens de la société. Elles devraient se stabiliser à MAD 11,8 millions jusqu'en 2017 pour baisser progressivement par la suite.

Cette baisse en fin de période s'explique par la durée d'exploitation de la mine estimée à 14,5 années à partir de fin 2008. En effet, dans une logique conservatrice, le renouvellement des réserves n'a pas été pris en compte. En conséquence, la société devrait procéder à une réduction de ses frais de recherche et développement à partir de 2018. Ces investissements seront nuls en 2022.

Les immobilisations corporelles produites par l'entreprise pour elle-même sont amortissables sur 10 ans.

III.1.3. Evolution de la valeur ajoutée prévisionnelle consolidée

L'évolution de la valeur ajoutée prévisionnelle de la Compagnie Minière de Touissit sur la période 2009 – 2011 se présente de la manière suivante :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Production	**298 917**	**418 724**	**444 419**	**391 551**	**9,4%**
Achats consommés de matières et fournitures	-69 813	-62 028	-64 287	-65 573	-2,1%
Autres charges externes	-48 396	-48 515	-49 939	-50 938	1,7%
Consommations	**-118 209**	**-110 543**	**-114 226**	**-116 511**	-0,5%
Valeur ajoutée	**180 708**	**308 180**	**330 193**	**275 040**	**15,0%**
Taux de valeur ajoutée (VA / CA)	*62,0%*	*75,7%*	*76,3%*	*72,4%*	

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

La valeur ajoutée devrait progresser en moyenne de 15,0% par an sur la période prévisionnelle pour s'établir en 2011 à MAD 275,0 millions, soit un taux de valeur ajoutée de 72,4%.

Les consommations devraient baisser de 0,5% par an suite à la baisse des consommations entre 2008 et 2009 liée à la diminution des charges afférentes à la production d'immobilisations en 2009 ainsi que la neutralisation des cessions à partir de la même année et partant, l'élimination des charges associées.

Les achats consommés devraient régresser en moyenne de 2,1% annuellement tandis que les autres charges externes devraient augmenter de 1,7% par an sur la période 2008 – 2011.
A noter que les charges externes incluent les investissements en R&D, amortissables sur un an, dont l'évolution sur la période prévisionnelle se présente comme suit :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Investissements en R&D	**10 655**	**14 500**	**14 790**	**15 086**	**12,3%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Les frais de transport évoluent corollairement aux quantités vendues. Sur la période 2008 – 2011, ces frais devraient se présenter comme suit :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Transport	**14 629**[36]	**12 062**	**12 492**	**12 742**	**-97,6%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

[36] Frais de transport sur minerai uniquement.

La baisse constatée s'explique par le repli des coûts de fret, suite à la baisse des prix des produits pétroliers.

III.1.4. Evolution du résultat d'exploitation prévisionnel consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle du résultat d'exploitation sur les trois prochaines années :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Valeur ajoutée	**180 708**	**308 180**	**330 193**	**275 040**	**15,0%**
Impôts et taxes	-1 351	-1 553	-1 553	-1 553	4,8%
Charges de personnel	-36 878	-37 985	-39 161	-39 944	2,7%
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**142 479**	**268 642**	**289 478**	**233 543**	**17,9%**
Marge brute d'exploitation (EBE / CA)	*48,9%*	*66,0%*	*66,9%*	*61,5%*	
Autres produits d'exploitation	300	0	0	0	ns
Autres charges d'exploitation	-1 075	-1 200	-1 224	-1 248	5,1%
Dotations d'exploitation	-22 430	-25 263	-26 539	-29 739	9,9%
Résultat d'exploitation	**119 274**	**242 179**	**261 716**	**202 556**	**19,3%**
Marge opérationnelle (REX / CA)	*40,9%*	*59,5%*	*60,5%*	*53,3%*	

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Charges de personnel

Les charges de personnel devraient évoluer suivant un TCAM de 2,7% sur la période 2008 – 2011, passant ainsi de MAD 36,9 millions en 2008 à MAD 39,9 millions en 2011.

Dotations d'exploitation

Les dotations d'exploitation devraient augmenter en moyenne de 9,9% par an sur la période 2008 – 2011. Cette évolution est en liaison avec les investissements programmés par la société.

Résultat d'exploitation consolidé

Le résultat d'exploitation devrait s'accroître en moyenne de 19,3% annuellement sur la période 2008 – 2011 et ce, sous l'effet combiné d'une croissance plus importante du chiffre d'affaires par rapport aux charges d'exploitation.

Concernant la marge opérationnelle, elle devrait enregistrer un bond significatif en 2009 et 2010, s'établissant à environ 60,0% contre 40,9% en 2008. À partir de 2011, la marge opérationnelle devrait accuser un repli qui s'explique par l'absence à ce jour de couvertures pour ladite période.

III.1.5. Evolution du résultat financier consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution attendue sur les trois prochaines années, du résultat financier prévisionnel :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Résultat financier	**-7 420**	**2 907**	**2 503**	**3 916**	**ns**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Malgré les charges d'intérêts afférentes à l'emprunt obligataire (MAD 10,3 millions par an), le résultat financier de la société devrait suivre un trend haussier au cours de la période prévisionnelle.

Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration des produits financiers. Ces derniers correspondent aux intérêts du prêt octroyé à OMM (MAD 1,6 million par an) et aux produits de placement des excédents de trésorerie liés à la capacité bénéficiaire de CMT.

III.1.6. Evolution du résultat net prévisionnel consolidé

L'évolution de la rentabilité nette prévisionnelle de la Compagnie Minière de Touissit sur la période 2009 – 2011 se présente de la manière suivante :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Résultat d'exploitation	119 274	242 179	261 716	202 556	19,3%
Résultat financier	-7 420	2 907	2 503	3 916	-180,8%
Résultat non courant	-8 577	-5 500	0	600	-141,2%
Résultat avant impôt	**103 277**	**239 585**	**264 219**	**207 072**	**26,1%**
Impôt sur les sociétés	-18 921	-42 277	-46 238	-36 238	24,2%
Résultat net de l'exercice	**84 357**	**197 308**	**217 980**	**170 834**	**26,5%**
% Marge nette (RN / CA)	*29,0%*	*48,5%*	*50,4%*	*45,0%*	

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Résultat non courant consolidé

Le résultat non courant est lié à :

- Des charges non courantes pour la couverture des digues à Touissit (MAD 0,5 million[37] par an) et Tighza (MAD 1,0 million annuellement) ;
- Les reprises des provisions pour environnement constituées durant les exercices précédents ;
- Les charges relatives à la présente émission obligataire au titre de l'exercice 2009 ;
- La constitution d'une provision pour risques et charges afférente à un litige opposant la société à une société de transport (MAD 2,0 millions).

Impôt sur les sociétés

Le business plan de CMT prend en compte la réalisation de 50% du chiffre d'affaires à l'étranger. Compte tenu de l'activité de la société (société minière exportatrice), CMT bénéficie d'une imposition à l'IS avec un taux réduit de 17,5%.

Résultat net Part du Groupe

Sur la période 2008 – 2011, le résultat net de la Compagnie Minière de Touissit devrait évoluer suivant un TCAM de 26,5% pour s'établir à MAD 170,8 millions en fin de période.

Sur la période considérée, le taux de marge nette devrait passer de 29,0% en 2008 à 45,0% en 2011.

Le graphique suivant illustre l'évolution du résultat d'exploitation et du résultat net prévisionnels :

[37] La baisse de 50% des coûts de couverture de la digue de Touissit s'explique par une différence entre les estimations faites par le cabinet Bonard et Gardel, basées sur les coûts européens, et les coûts négociés par CMT avec les prestataires marocains.

Résultat d'exploitation prévisionnel (M MAD)

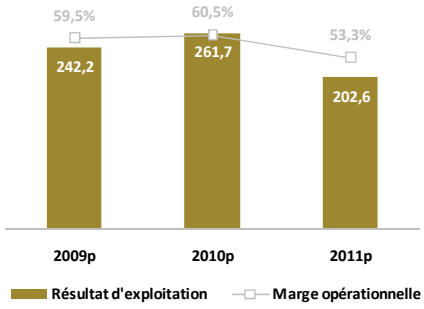

Résultat net prévisionnel (M MAD)

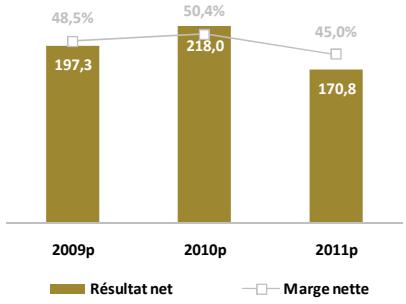

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

III.2. BILANS CONSOLIDES PREVISIONNELS

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle des principaux agrégats bilanciels consolidés de la Compagnie Minière de Touissi sur la période 2009 – 2011 :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
ACTIF					
Actif immobilisé	**179 631**	**185 721**	**193 152**	**195 383**	**2,8%**
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	-
Immobilisations incorporelles	2 125	0	0	0	-100,0%
Immobilisations corporelles	117 053	127 414	134 876	137 137	5,4%
Immobilisations financières	58 164	58 164	58 164	58 164	0,0%
Actifs d'impôts différés	2 289	143	113	82	-67,0%
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	-
Actif circulant	**160 561**	**524 040**	**598 088**	**613 077**	**56,3%**
Stocks en cours	32 271	34 936	36 516	35 428	3,2%
Clients et comptes rattachés	11 216	44 274	47 069	41 318	54,4%
Autres créances et comptes de régularisation	14 219	14 957	15 736	14 318	0,2%
Valeurs mobilières de placement	89 706	89 706	89 706	89 706	0,0%
Disponibilités	13 148	340 167	409 061	432 306	220,4%
Total Actif	**340 191**	**709 761**	**791 240**	**808 460**	**33,4%**
PASSIF					
Capitaux propres Part Groupe	**246 542**	**351 037**	**437 984**	**456 333**	**22,8%**
Capital	148 500	148 500	148 500	148 500	0,0%
Primes	0	0	0	0	-
Réserves consolidées	13 868	5 229	71 504	136 998	114,6%
Résultat net part du Groupe	84 174	197 308	217 980	170 834	26,6%
Autres	0	0	0	0	-
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	-
Passif d'impôt différé	2 249	2 249	2 249	2 249	0,0%
Provisions pour risques et charges	51 914	52 414	50 914	48 814	-2,0%
Dettes	**39 487**	**304 061**	**300 093**	**301 065**	**96,8%**
Emprunts et dettes financières	10 367	252 073	250 000	250 000	188,9%
Fournisseurs et comptes rattachés	19 068	30 100	31 155	31 774	18,6%
Autres dettes et comptes de régularisation	10 052	21 887	18 938	19 291	24,3%
Trésorerie – Passif	0	0	0	0	-
Total Passif	**340 191**	**709 761**	**791 240**	**808 460**	**33,4%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

III.2.1. Evolution de l'actif immobilisé consolidé

Le tableau suivant détaille la ventilation de l'actif immobilisé de la société entre 2009 et 2011 :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Immobilisations incorporelles	2 125	0	0	0	-100,0%
Immobilisations corporelles	117 053	127 414	134 876	137 137	5,4%
Immobilisations financières	58 164	58 164	58 164	58 164	0,0%
Actifs d'impôts différés	2 289	143	113	82	-67,0%
Actif immobilisé net	**179 631**	**185 721**	**193 152**	**195 383**	**2,8%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

L'évolution moyenne de 2,8% par an de l'actif immobilisé net de la Compagnie minière de Touissit durant la période prévisionnelle résulte principalement de l'augmentation des immobilisations

corporelles en liaison avec le programme d'investissement portant sur le renouvellement des équipements miniers et de traitement ainsi que dans les travaux d'infrastructures. Le programme d'investissement de CMT sur les 3 prochaines années se présente comme suit :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Equipements miniers	10 680	21 500	22 000	20 000	**23,3%**
Travaux d'infrastructures	15 661	12 000	12 000	12 000	**-8,5%**
Autres investissements	2 569	-	-	-	**ns**
Investissements corporels	**28 910**	**33 500**	**34 000**	**32 000**	**3,4%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

III.2.2. Evolution des fonds propres consolidés

L'évolution des fonds propres sur la période prévisionnelle se présente de la manière suivante :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Capital social	148 500	148 500	148 500	148 500	0,0%
Primes	0	0	0	0	-
Réserves consolidées	13 868	5 229	71 504	136 998	114,6%
Résultat net part du Groupe	84 174	197 308	217 980	170 834	26,6%
Capitaux Propres Part Groupe	**246 542**	**351 037**	**437 984**	**456 333**	**22,8%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Les fonds propres de la société devraient connaître au cours de la période prévisionnelle une croissance annuelle moyenne de 22,8%, passant ainsi de MAD 246,5 millions en 2008 à MAD 456,3 millions à fin 2011.

Cette progression repose principalement sur la capacité bénéficiaire de la société, et ce malgré une politique de dividendes active : un taux de distribution de 70% sur l'horizon considéré comme présenté ci-dessous :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p
Résultat net part du Groupe	84 174	197 308	217 980	170 834
Distribution des dividendes en n+1	92 813	131 033	152 486	119 484
Taux de distribution (Pay-Out)[38]	**110%**	**66%**	**70%**	**70%**

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

III.2.3. Evolution du besoin en fonds de roulement consolidé

Le besoin en fonds de roulement prévisionnel devrait évoluer, sur la période 2009 – 2011, comme suit :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Stocks en cours	32 271	34 936	36 516	35 428	3,2%
Clients et comptes rattachés	11 216	44 274	47 069	41 318	54,4%
Autres créances et comptes de régularisation	14 219	14 957	15 736	14 318	0,2%
Fournisseurs et comptes rattachés	19 068	30 100	31 155	31 774	18,6%
Autres dettes et comptes de régularisation	10 052	21 887	18 938	19 291	24,3%
Besoin en Fonds de Roulement	28 587	42 179	49 228	39 999	**11,8%**

[38] Pay-out = Dividendes distribués en n+1 (au titre de l'année n) / Résultat net (n).

En jrs du CA HT	*36*	*38*	*42*	*38*

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

Le BFR devrait représenter en moyenne 39 jours de chiffre d'affaires entre 2009 et 2011. Les principaux éléments composant le BFR prévisionnel sont :

- Les stocks de matières premières représentant environ 133 jours d'achats consommés ;
- Les créances clients de 40 jours de CA ;
- Les créances fournisseurs de 114 jours d'achats.

Ces ratios de rotation correspondent à la moyenne des délais observés sur la période 2006 – 2008, comme l'illustre le tableau suivant :

	2006	2007	2008	Moyenne
Délai de rotation du stock de MP *(en jours d'achats de matières et fournitures consommables)*	131	132	137	133
Délai de paiement clients *(en jours de CA HT)*	49	56	14	40
Délai de règlement fournisseurs *(en jours de consommations HT)*	131	145	64	114

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

III.2.4. Evolution de l'équilibre financier consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'équilibre financier au cours de la période prévisionnelle 2009 – 2011 :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Financement permanent	311 071	657 773	741 147	757 395	34,5%
Actif immobilisé	179 631	185 721	193 152	195 383	2,8%
Fonds de roulement	131 441	472 052	547 995	562 012	62,3%
Actif circulant (hors TVP)	57 707	94 167	99 321	91 064	16,4%
Passif circulant	29 120	51 987	50 093	51 065	20,6%
Besoin en fonds de roulement	28 587	42 179	49 228	39 999	11,8%
FR / BFR	4,6x	11,2x	11,1x	14,1x	
Trésorerie nette	102 854	429 873	498 767	522 013	71,9%

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

La progression prévisionnelle du financement permanent est liée à :
- L'émission d'obligations convertibles, objet de la présente note d'information ;
- L'évolution du résultat net sur la période étudiée.

Ainsi, le fonds de roulement devrait s'établir MAD 562,0 millions à fin 2011 contre MAD 131,4 millions en 2008, soit un TCAM de 62,3%.
Pour sa part, le besoin en fonds de roulement évolue en corrélation avec le chiffre d'affaires.

En ce qui concerne l'équilibre financier, il devrait connaître une nette amélioration, passant de 4,6x en 2008 à 14,1x en 2011.

La trésorerie nette prévisionnelle reste excédentaire sur toute la période 2009 – 2011. Son niveau devrait avoisiner MAD 522,0 millions à fin 2011.

III.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PREVISIONNELS

Le tableau suivant reprend les principaux postes du tableau des flux de trésorerie consolidé sur la période considérée :

En K MAD	2008	2009p	2010p	2011p	TCAM
Résultat net des sociétés intégrées	84 357	197 308	217 980	170 834	26,5%
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	0				-
* Dotations nettes consolidées	33 632	25 763	25 039	27 639	-6,3%
* Reprises subventions d'investissements	0				-
* Variation des impôts différés	-1 550	2 146	30	30	-126,9%
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	3				-100,0%
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	**116 441**	**225 218**	**243 049**	**198 503**	19,5%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0				-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-6 580	-13 592	-7 049	9 228	-211,9%
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**109 860**	**211 625**	**236 001**	**207 732**	23,7%
Acquisitions d'immobilisations nettes d'impôt	-29 435	-33 500	-34 000	-32 000	2,8%
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt	0	0	0	0	-
Variation immobilisations financières	-35 502	0	0	0	-100,0%
Incidence des variations de périmètre	0				-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-64 937**	**-33 500**	**-34 000**	**-32 000**	-21,0%
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-128 453	-92 813	-131 033	-152 486	5,9%
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0				-
Augmentation du capital en numéraire	0	0	0	0	-
Emissions d'emprunts	0	250 000	0	0	-
Remboursement d'emprunts	-8 293	-8 293	-2 073	0	-100,0%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-136 746**	**148 894**	**-133 107**	**-152 486**	3,7%
Variation de trésorerie	**-91 823**	**327 019**	**68 894**	**23 245**	-163,3%
Trésorerie d'ouverture	194 677	102 854	429 873	498 767	36,8%
Trésorerie de clôture	102 854	429 873	498 767	522 013	71,9%
Incidence des variations des monnaies étrangères	0				-
Variation de trésorerie	**-91 823**	**327 019**	**68 894**	**23 245**	-163,3%

Source : Capital Trust – Compagnie Minière de Touissit

La capacité d'autofinancement de CMT devrait augmenter de 19,5% sur la période étudiée, malgré un taux de distribution relativement élevé (70%).

Grâce à cette capacité d'autofinancement et à sa trésorerie excédentaire, la société disposera des moyens nécessaires pour financer sa croissance organique et, éventuellement, toute opération de croissance externe.

PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUE

La Compagnie Minière de Touissit évolue dans un environnement se caractérisant par une forte demande émanant des nouvelles puissances économiques et industrielles (Chine, Inde, etc.), une activité intense de l'exploration minière mondiale, une fluctuation des cours internationaux selon l'offre et la demande, ainsi que le renforcement de la réglementation environnementale.

La société est ainsi soumise à un certain nombre de risques liés à son environnement, notamment les évolutions sur les marchés internationaux, et également à des risques inhérents à son activité propre.

I. RISQUE D'EVOLUTION DES COURS DE METAUX

Le marché international des métaux se caractérise par une grande fluctuation des cours due à sa sensibilité à l'activité économique mondiale, aux modifications de l'offre et de la demande et aux comportements spéculatifs des fonds d'investissement.

Les fluctuations des cours des métaux peuvent avoir ainsi une incidence significative sur les résultats de la société, à la hausse comme à la baisse, liée à l'impact de ces variations sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, dans un souci de sécurisation de son exploitation et d'une optimisation de sa rentabilité, CMT a mis en place un système de couverture des cours de ses principaux produits : plomb, argent et zinc.

A cet effet, un comité a été créé au sein de CMT pour assurer la prise de décision et le suivi des couvertures. Celles-ci sont intimement liées aux opportunités qu'offrent les cotations du marché par rapport aux prévisions de tendance.

Les contrats de couverture mis en place, pouvant aller jusqu'à une durée de quatre ans, prévoient soit des cours fixés, soit des cotations optionnelles offrant la possibilité de profiter de l'évolution favorable des cours.

II. RISQUE DE CHANGE

La totalité du chiffre d'affaires de la Compagnie Minière de Touissit est libellée en dollars américains. CMT s'expose ainsi au risque de variation du taux de change entre le dollar américain et le dirham.

Ayant amplement fluctué au cours des dernières années, l'évolution future des taux de change peut présenter un risque de change pour la société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats financiers futurs.

La Compagnie Minière de Touissit n'a pas recours systématiquement à des instruments de couverture du risque de change.

III. RISQUES LIES AUX RESERVES ET RESSOURCES

Les réserves & ressources de minerai constituent l'élément fondamental de la conduite du programme d'exploitation de la Compagnie Minière de Touissit. Ainsi, les nouveaux projets d'exploitation minière, à l'instar de Béni Mellal et Midelt, s'inscrivent dans cette logique de recherche d'autres opportunités d'exploitation et de limitation du risque d'épuisement des réserves et ressources.

D'autre part, CMT consacre chaque année une part importante de son chiffre d'affaires à l'exploration à la fois sur site existant et hors site, afin d'accroître son activité et disposer de plusieurs mines opérationnelles, limitant ainsi le risque d'épuisement des réserves & ressources.

Les réserves & ressources actuelles de plomb-zinc-argent du site de Tighza permettent à CMT de prévoir son activité au rythme actuel pendant plus de 14,5 ans. Le risque d'arrêt d'exploitation après cette durée est atténué par les autres permis d'exploration détenus par la société et le potentiel aurifère du site de Tighza. En développant ces permis, CMT pourrait s'assurer plusieurs années d'exploitation supplémentaires, même si les réserves & ressources en plomb et en zinc de Tighza arrivent à épuisement.

IV. RISQUES DE NON RENOUVELLEMENT DES PERMIS

Les permis miniers relatifs à l'exploitation des minerais plomb-zinc-argent du site de Tighza arrivent à échéance en 2028.

D'autres permis arrivent à échéance en 2009. Le renouvellement de ceux-ci est assujetti à une simple formalité administrative, assurant ainsi à CMT la possibilité d'exploiter de nouveaux sites et/ou nouveaux métaux.

Jusqu'à présent, le renouvellement de permis n'a posé pour la société aucun problème particulier.

V. RISQUES LIES A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNEMENT

CMT fait de la sécurité et de l'environnement des piliers pour la consolidation et le développement de ses activités et de ses ressources humaines. D'une manière générale, les principaux risques environnementaux auxquels CMT doit faire face comprennent le risque de contamination du sous-sol et des oueds, la pollution de l'environnement et le risque d'érosion des digues.

La Compagnie Minière de Touissit a mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité dans la mine et sur le site de production. La maîtrise de la sécurité, pour assurer la sécurité des hommes et des biens en respectant la réglementation en vigueur est intégrée comme une composante essentielle dans la stratégie de la société. L'analyse des causes d'incidents, l'analyse des risques, ainsi que l'anticipation sont des préoccupations permanentes.

Le programme de sécurité mis en place porte sur :

- L'organisation de missions mensuelles d'audit interne dans tous les chantiers de production ;
- La sensibilisation et la formation du personnel de CMT et des sous-traitants ;
- L'organisation de réunions mensuelles du comité de sécurité ;
- L'organisation d'un audit externe annuel de sécurité ;
- L'analyse et la prise des mesures d'amélioration après chaque accident de travail ;
- L'amélioration des techniques d'exploitation.

De même, en matière d'environnement, CMT a mis en place des programmes destinés à préserver l'environnement et atténuer l'impact de ses activités sur son milieu à travers :

- L'établissement d'audits environnementaux ;
- La gestion des perturbations éventuelles des écosystèmes ;
- Le traitement et le stockage sécurisé des rejets ;

- La prise en considération des contraintes environnementales dans les nouveaux projets ;
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel au respect de l'environnement ;
- La réhabilitation des digues.

VI. RISQUE LIES A LA REGLEMENTATION

De nombreuses incitations, notamment fiscales, sont octroyées aux sociétés d'exploitation minière. Les avantages dont elles bénéficient pourraient être révisés, ce qui affecterait l'activité ou la rentabilité des sociétés minières.

Compte tenu du caractère stratégique du secteur minier, le risque de révision de ces avantages fiscaux reste limité.

Aussi, et dans le cadre de la nouvelle politique minière adoptée par le gouvernement, le projet de loi du nouveau code minier comporterait une simplification des procédures administratives relatives aux licences de prospection et d'exploitation aux niveaux régional et national.

VII. RISQUE SOCIAUX

Compte tenu de la nature de l'activité, le secteur minier fait appel à des ressources humaines externes ponctuelles pour les travaux dans les mines et dans les sites de production. C'est le cas également de la Compagnie Minière de Touissit qui emploie un personnel intérimaire, représentant, à fin 2008, 42 % de l'effectif ouvrier.

La société a conclu en 2006 un accord avec les syndicats prévoyant la titularisation de 30 salariés intérimaires par an sur la période 2007 – 2009.

Par ailleurs, jusqu'à fin 2007, conformément à la Loi, afin de couvrir les frais d'indemnisation du personnel liés aux licenciements éventuels suite à la fermeture de la mine dans le futur, le management de la Compagnie Minière de Touissit a décidé de doter annuellement une provision pour fonds social. A fin 2007, la provision cumulée pour fonds social s'élève à MAD 18,7 millions.

La constitution de la PFS n'étant plus obligatoire depuis la Loi de Finances 2008, la société a décidé de supprimer la dotation pour fonds social.

VIII. RISQUES LIES AUX CLIENTS DE CMT

La Compagnie Minière de Touissit opère dans un marché mondial ouvert lui permettant d'avoir un large choix de clients.

CMT dispose actuellement d'une concentration de son portefeuille clientèle, susceptible de représenter en théorie, un risque en matière de risque clients. Cependant, ce risque est très faible en raison de la grande capacité d'absorption du marché, de la possibilité d'effectuer des ventes spot, et de la pérennité des relations entre CMT et ses clients.

Par ailleurs, il convient de rappeler que CMT procède à des consultations annuelles auprès des différentes fonderies et traders afin d'opter pour les meilleures offres. Ainsi, au terme de ses consultations, CMT assure l'écoulement de sa production annuelle.

IX. RISQUE « CLIMAT ET HYDROLOGIE »

Le centre minier de Tighza, étant situé à plus de 1 000 m d'altitude, est confronté à un risque d'inondation provoqué par les oueds proches du carreau de la mine en cas de fortes précipitations.

En vue de minimiser le risque d'inondation, CMT adopte plusieurs démarches consistant en :

- Couverture par une assurance ;
- Édification des barrages contre les inondations éventuelles ;
- Rehaussement d'une partie des installations ;
- Installation de systèmes de pompage puissants pour les sites d'exploitation.

X. RISQUES FISCAUX

Les filiales de CMT, SAAP, AGUEDAL et DAFIR sont en liquidation à l'amiable, et ont fait l'objet de contrôles fiscaux, et de notifications de redressements.

La société SAAP a rejeté les redressements notifiés par le Service des Impôts (MAD 2,6 millions) et a lancé les recours contre ces redressements devant les commissions locale et nationale. La phase actuelle consiste en le recours devant le Tribunal Administratif.

La société AGUEDAL a rejeté les redressements reçus (risque d'environ MAD 10,4 millions) et a lancé le recours devant la Commission Locale, et la Commission Nationale. Actuellement cette dernière ne s'est pas encore réunie.

La société DAFIR a reçu une première notification (MAD 7,8 millions) au cours du mois de décembre 2007 et la réponse de la société contenant un rejet aux redressements envisagés par les Services des Impôts a été transmise au cours du mois de janvier 2008. La procédure est en cours devant la Commission Locale.

Chacune des filiales a provisionné les redressements notifiés dans ses comptes.

En ce qui concerne AFRIPAR, aucune donnée ne permet de chiffrer ce risque en l'absence d'un contrôle fiscal pour le moment. De surcroît, la Compagnie Minière de Touissit estime que la société ne présente aucun risque fiscal pour les raisons suivantes :

- AFRIPAR détient uniquement le capital d'une société à l'étape finale de liquidation judiciaire ;
- Le passif de la société fait état d'une petite somme due à l'Etat en matière d'impôt (patente attendue de MAD 1 800), largement compensée par un crédit de TVA de MAD 16 000 à l'actif.

XI. RISQUES PAYS

CMT envisage, dans le cadre de sa stratégie de développement de saisir les opportunités de croissance externe, offertes par le marché international, aussi bien dans les pays miniers africains, que dans les autres grands pays miniers (Australie, Canada, etc.).

A cet égard, la Compagnie Minière de Touissit pourrait être confrontée dans l'avenir à un risque pays, fonction du pays d'investissement.

Afin de limiter ce risque pays, CMT envisage de sélectionner avec soin les pays d'implantation, de chercher le maximum de garanties juridiques possibles et de choisir des partenaires locaux de qualité.

PARTIE IX : FAITS EXCEPTIONNELS

Les filiales de CMT, SAAP, AGUEDAL et DAFIR sont en liquidation à l'amiable, et ont fait l'objet de contrôles fiscaux, et de notifications de redressements.

AFRIPAR a été dissoute par anticipation en 2009 vu que sa situation nette à fin 2008 est négative.

La société SAAP a rejeté les redressements notifiés par le Service des Impôts (MAD 2,6 millions) et a lancé les recours contre ces redressements devant les commissions locale et nationale. La phase actuelle consiste en le recours devant le Tribunal Administratif.

La société AGUEDAL a rejeté les redressements reçus (risque d'environ MAD 10,4 millions) et a lancé le recours devant la Commission Locale, et la Commission Nationale. Actuellement cette dernière ne s'est pas encore réunie.

La société DAFIR a reçu une première notification (MAD 7,79 millions) au cours du mois de décembre 2007 et la réponse de la société contenant un rejet aux redressements envisagés par les Services des Impôts a été transmise au cours du mois de janvier 2008. La procédure est en cours devant la Commission Locale.

Chacune des filiales a provisionné les redressements notifiés dans ses comptes.

PARTIE X : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Deux litiges entre CMT et les tiers sont à signaler :

- Le 1er porte sur la révision du loyer du siège social de CMT ; le Tribunal a déjà statué en 2007 sur ce litige en fixant le loyer en question, et CMT a provisionné dans ses comptes à fin 2008, la somme de MAD 647 397, conformément au jugement du Tribunal

- Le 2ème porte sur la résiliation d'un contrat de transport des concentrés passé avec une société de transport routier ; le Tribunal de première instance a statué début 2009 sur ce litige, condamnant CMT à verser une indemnité de MAD 2 millions à ladite société. CMT s'est pourvue en appel, tout en provisionnant le montant de MAD 2 millions sur ces comptes 2009.

PARTIE XI : ANNEXES

I. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

I.1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES SOCIAUX

Les états de synthèse de la société ont été établis en conformité avec les principes comptables édictés par le Code Général de Normalisation Comptable (C.G.N.C.).

I.1.1. Actif immobilisé

I.1.1.1. Immobilisations en non-valeurs

Les immobilisations en non valeurs sont traitées selon les règles habituelles du CGNC.

En 2008, les immobilisations en non valeur se composent essentiellement de :
- Frais d'augmentation de capital ;
- Frais de grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices

I.1.1.2. Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de :

Immobilisations en Recherche-développement :

Ce poste inclut les dépenses de recherche minière engagées pour augmenter le potentiel des réserves minières de l'entreprise.

Les dépenses classées dans cette rubrique se ventilent en :
- Etudes géologiques ;
- Etudes géochimiques ;
- Etudes géophysiques ;
- Travaux de sondage jour et fonds ;
- Travaux miniers (tranchés- galeries de recherche Pb, Zn) ;
- Travaux miniers de recherches aurifères.

Les travaux de recherche sont en partie réalisés par les propres moyens de la société et en partie sous-traités auprès des entreprises extérieures.

Les travaux de recherche *réalisés pour l'entreprise elle-même* sont valorisés mensuellement aux coûts directs (salaires, charges sociales, consommables…) tirés en fonction des critères constants de la comptabilité analytique, et sont comptabilisés en production d'immobilisations à leur prix de revient à l'exclusion des frais généraux administratifs.

Les travaux de recherche *sous-traités auprès des entreprises à l'extérieur* sont comptabilisés sur la base des factures et mémoires de travaux émises par ces entreprises.

La PRG n'ayant plus le caractère obligatoire n'est pas constituée durant cet exercice.

Les dépenses de recherche ne sont pas incluses dans les éléments de prix de revient de la production de l'exercice.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Ce chapitre se constitue de :

- Coût d'acquisition de logiciels informatiques ;
- Coût d'acquisition des domaines miniers (Aouam) ;
- Coût d'acquisition de divers permis de recherche.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

Fonds commercial

Représenté par le droit en bail d'un local à usage de dépôt de matériel comptabilisé à son coût d'acquisition historique et ne faisant pas l'objet d'amortissement

Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat hors TVA pour des travaux sous-traités, et au prix de revient, pour les travaux produits pour l'entreprise, pour elle-même.

I.1.1.3. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations acquises localement sont comptabilisées à leur prix d'achat hors taxes récupérables.
- Les immobilisations importées sont comptabilisées à leur prix d'achat en devises converti au cours du paiement par crédit documentaire majoré des frais d'approche hors taxes récupérables.
- Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même sont valorisées au coût direct tiré de la comptabilité analytique à l'exclusion de toute quote-part de frais de siège ou frais administratifs.
- Les immobilisations en cours sont comptabilisées à leur prix d'achat hors TVA.
- Les immobilisations acquises gratuitement sont évaluées à leur valeur vénale.

I.1.1.4. Immobilisation financières

Se composent de :

- Prêts au personnel pour l'accession à la propriété ;
- Prêts aux filiales et participations ;
- Dépôts et cautionnements ;
- Titres de participation ;
- Bons du Trésor.

et sont valorisés comme suit :

- Les prêts au personnel sont comptabilisés *au nominal*. Le principal inclus dans les échéances périodiques est déduit au fur et à mesure des remboursements.
- Les prêts aux filiales et à la société mère sont comptabilisés *au nominal*.
- Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés selon les *montants versés en principal*.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur *prix d'acquisition* ou à la *valeur de souscription*.

Les titres attribués gratuitement sont mentionnés simplement pour mémoire en quantité.

I.1.2. Correction de valeurs

I.1.2.1. Méthodes d'amortissements

- Les immobilisations en non valeurs sont amorties de manière linéaire sur cinq ans selon les principes du CGNC.
- Les dépenses de recherche minière sont amorties à 100% sur l'exercice d'engagement.
- Les logiciels informatiques sont amortis au taux linéaire de 20% à compter de leur mise en service.
- Les coûts d'acquisitions des domaines miniers sont amortis de manière linéaire au taux de 5%.

- Grille d'amortissement des immobilisations corporelles :

	Taux applicables
Terrains	0%
Bâtiments industriels	5%
Bâtiments administratifs	5%
Bâtiments légers	10%
Bâtiments à usage de logement	5%
Matériel industriel (lourd)	16,67%
Matériel industriel (léger)	10%
Matériel de transport (lourd)	16,67%
Matériel de transport (léger)	25%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	20%
Travaux miniers d'ossature	5%
Creusement de puits d'accès	5%
Galeries, cheminées, armement et chevalement puits	10%

I.1.2.2. Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Non applicable

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

- Les dépréciations des prêts aux filiales sont estimées après analyse de la situation financière de la filiale et des possibilités de récupération.
- Les dépréciations des titres de participations sont évaluées sur la base des situations nettes à la fin de l'exercice.

  Il y a lieu de préciser que :
  - Pour DAFIR, ces titres ont été dépréciés au 31.12.2008 en raison de la situation nette négative de la filiale.
  - CMT n'a en effet pas reçu les comptes de SFPZ au 31 décembre 2008. Néanmoins, compte tenu de la situation nette de SFPZ au 31 décembre 2007 et des informations dont nous disposons, il n'y a pas lieu de constituer une provision pour dépréciation sur ces titres au 31 décembre 2008.

I.1.2.3. Méthode de détermination des écarts de conversion actif

Les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du dernier cours de change connu à la clôture de l'exercice.

I.1.3. Actif circulant (Hors trésorerie)

I.1.3.1. Evaluation à l'entrée

Stocks

Composition

- Pièces de rechange ;
- Consommables ;
- Minerai de tout venant (brut) ;
- Minerai marchand (concentré de plomb et de zinc).

Règles d'évaluation

- Les pièces de rechange et consommables stockés au magasin sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.
- Le minerai tout venant est valorisé mensuellement au coût total de production à l'exception des frais de la laverie pour le traitement des minerais et des frais généraux du siège social.
- Le minerai marchand (concentré de Plomb, de Zinc et Métal Argent) est valorisé mensuellement au coût de production moyen pondéré du tout venant majoré des frais de traitement de la laverie.

Le stock de fin d'exercice est valorisé au coût de production moyen pondéré à l'exclusion des frais du siège social.

Créances

Créances sur ventes de minerais

Les ventes de minerai font l'objet d'une facturation provisoire sur la base des éléments du contrat et d'une facturation définitive une fois tous les éléments constitutifs du prix de vente sont connus.

Conformément au principe de prudence reproduit dans une procédure interne de la société, les ré-estimations des factures provisoires à la date du 31 janvier faisant ressortir une perte latente sont comptabilisées, par contre les ré-estimations des factures provisoires faisant ressortir un gain ne font pas l'objet d'un ajustement comptable. Par ailleurs, les factures définitives établies avant le 31 janvier sont comptabilisées.

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires pour lequel la facturation définitive n'est pas encore établie s'élève à 29 106 KMAD relatif à la vente du plomb à GLENCORE. Il comprend les factures suivantes :

- Facture provisoire du 25.12.08 relative à l'expédition du plomb du 24.12.08 pour 12 225 KMAD. La ré-estimation de cette facture au 15.02.09 a fait ressortir une régularisation du chiffre d'affaires à la hausse non constatée ;

- Facture ré-estimée au 31.12.08 relative à l'expédition du plomb du 29.10.06 pour 16 881 KMAD (facture provisoire : 24 379 KMAD). La facture définitive établie le 31.01.09 a fait ressortir une régularisation du chiffre d'affaires à la hausse de 3 756 KMAD comptabilisée dans les comptes de CMT au 31.12.08.

Autres créances

Les autres créances de l'actif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Titres et valeurs de placement

Les valeurs de placement constituées de D.A.T et de placements monétaires sont valorisées à leur prix de souscription.

I.1.3.2. Correction de valeur

Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Dépréciation des pièces de rechange et consommables

Les articles non mouvementés depuis 5 ans et plus sont intégralement dépréciés.
Les stocks non réutilisables aux centres de Touissit sont dépréciés en totalité.

Dépréciation du minerai marchand

Lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient moyen pondéré, la différence est constatée en dépréciation intégrale avec actualisation de la provision à la clôture de chaque exercice.

Dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation créances clients sont calculées en fonction de la perte probable future.

Méthodes de détermination des écarts de conversion actif

Néant

I.1.4. Financement permanent

I.1.4.1. Méthodes de réévaluation

Non applicable

I.1.4.2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Composition

- Provision pour reconstitution de gisements ;
- Provision pour Fonds Social.

Evaluation

Ces provisions sont calculées selon les dispositions fiscales en vigueur.

I.1.4.3. Dettes de financement permanent

Sont comptabilisées à leur valeur nominale.

I.1.4.4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

Provisions pour dégâts de terrain :

Il s'agit de provisions constituées pour faire face au risque encouru résultant des éventuels dégâts causés par les sondages réalisés sur les terrains des riverains.

Provisions pour aide au départ à la retraite :

Principe

La société assure à l'ensemble du personnel à l'occasion de sa mise en retraite une indemnité dite : aide au départ à la retraite (IDR). Le régime de cette prestation est défini par *les conventions internes* arrêtées avec les représentants du personnel et complétées par des notes de services de la Direction Générale.

L'âge officiel de départ en retraite est fixé à :

- 55 ans pour le personnel ayant travaillé au moins 5 ans au Fond ;
- 60 ans pour le reste du personnel.

Evaluation

Le mode de calcul de l'IDR diffère selon la catégorie des bénéficiaires et leur date d'embauche.
L'IDR acquise à la fin de chaque période est évaluée individuellement agent par agent pour application de formules propres à sa catégorie. Le calcul concerne l'ensemble du personnel présent en service à la date de clôture.

Provision pour couverture et reboisement de la digue à stérile : Elle est constituée pour faire face à la reconstitution des sites suite à la fermeture de la mine et à la protection de l'environnement.

Provisions pour environnement pour faire face aux travaux de réhabilitation des sites de Tighza et de Touissit.

Provision pour litige concernant le loyer de la ville abritant le siège social.

I.1.4.5. Méthodes de détermination des écarts de conversion passif

Non appliquées.

I.1.5. Passif circulant (Hors trésorerie)

I.1.5.1. Dettes du passif circulant

- Les dettes du passif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- Les dettes étrangères sont actualisées sur la base du dernier cours de connu à la fin de l'année.

I.1.5.2. Evaluation des autres provisions pour risques et charges

Non applicable.

I.1.5.3. Méthode de détermination des éléments e conversion passif

Non applicable.

I.1.6. Trésorerie

I.1.6.1. Trésorerie Actif

La trésorerie Actif est comptabilisée à sa valeur nominale.

I.1.6.2. Trésorerie Passif

La trésorerie Passif est comptabilisée à sa valeur nominale.

I.1.6.3. Méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation

Non applicable.

I.1.7. Réserves réglementées

Composition

Réserves S/P.R.G. : La constitution de la provision en vue de bénéficier de l'avantage fiscal n'est plus autorisée.
Réserve P/Fonds social : Idem

Réserve P/ Fonds social

La part de la provision pour reconstitution de gisements destinée à l'alimentation du fonds social était constituée à la clôture de chaque exercice et était employée, dans un délai de 10 mois suivant la date de clôture de cet exercice, à la souscription de Bons du Trésor à 12 mois. La souscription des Bons du Trésor est renouvelée à l'échéance de ceux-ci par l'établissement bancaire dépositaire.
La société affecte en fin d'année la provision pour alimentation du fonds social au compte de réserve dit « Fond Social ».

Ces réserves réglementées ne peuvent être ni distribuées, ni incorporées au capital social ou utilisées à résorber totalement ou partiellement le déficit comptable.

Par ailleurs, en cas de fermeture de la mine ou de la cessation d'activité de l'entreprise minière, le Fonds provenant de la réalisation des Bons du Trésor acquis en emploi des sommes imputées en Fonds social, doivent être utilisées intégralement pour la couverture des indemnités de licenciement du personnel salarié de l'entreprise. Ces indemnités sont constatées dans les charges spécifiques de l'exercice.

I.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES CONSOLIDES

I.2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la Compagnie Minière de Touissit sont établies conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité en l'occurrence dans l'avis n°5.

I.2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés AFRIPAR, DAFIR et SAAP, sur lesquelles la Compagnie Minière de Touissit exerce un contrôle exclusif ainsi que la société AGUEDAL, mise en équivalence. Les sociétés exclues du périmètre et sont listées dans le tableau relatif aux titres de participation non consolidés.

Filiale	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
AFRIPAR	100%	100%	Intégration Globale
SAAP	100%	100%	Intégration Globale
DAFIR	100%	80%	Intégration Globale
AGUEDAL	40%	40%	Mise en équivalence (MEE)

I.2.3. Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive et à l'exception de celles exclues du périmètre de consolidation et celle mise en équivalence sont intégrées globalement.

I.2.4. Principaux retraitements

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent notamment sur :

- Les frais de recherche et de développement ;
- Les provisions à caractère fiscal ;
- Les actifs en non valeur ;
- Les opérations internes ;
- Les écarts de conversion ;
- Les dividendes.

I.2.5. Principales règles d'évaluation

I.2.5.1. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour celles produites en interne. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi, les constructions en dur sont amorties sur 20 ans, les constructions légères sur 10 ans, les installations techniques relatives aux travaux miniers sur 10 et 20 ans, le matériel informatique sur 5 ans, le matériel et mobilier de bureau sur 10 ans, le matériel de transport sur 4 ans et le matériel de transport minier sur 6 ans.

I.2.5.2. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les moins-values, le cas échéant, font l'objet de provision.

I.2.5.3. Impôts différés

Les impositions différées résultant des décalages temporaires et des retraitements de consolidation sont calculées sur la base du taux en vigueur.

I.2.6. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

I.2.7. Comparabilité des comptes

Les données comparatives ont été retraitées et présentées selon les mêmes normes. Aucun changement n'est à relever.

I.3. ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX DE CMT SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

I.3.1. Bilans des trois derniers exercices

I.3.1.1. Bilan de l'exercice 2008

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	B R U T	AMORTIS.ET PROVIS.	N E T	N E T
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	**3 733 236,34**	**2 743 502,69**	989 733,65	508 087,11
. Frais préliminaires	247 750,00	53 679,21	194 070,79	243 620,83
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 485 486,34	2 689 823,48	795 662,86	264 466,28
. Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**120 294 613,76**	**118 169 689,87**	**2 124 923,89**	**1 886 387,44**
. Immobilisations en recherche et développement	116 430 273,32	116 430 273,32		
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 804 340,44	1 739 416,55	2 064 923,89	1 826 387,44
. Fonds commercial	60 000,00		60 000,00	60 000,00
. Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**309 434 871,56**	**192 381 820,00**	**117 053 051,56**	**108 587 794,89**
. Terrains	67 929,00	30 851,36	37 077,64	40 474,12
. Constructions	127 875 191,95	67 547 591,71	60 327 600,24	56 963 424,95
. Installations techniques, matériel et outillage	103 613 205,11	71 141 037,07	32 472 168,04	29 175 324,68
. Matériel de transport	75 176 035,51	51 979 204,66	23 196 830,85	21 912 463,46
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2 466 109,99	1 683 135,20	782 974,79	496 107,68
. Autres immobilisations corporelles				
. Immobilisations corporelles en cours	236 400,00		236 400,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	**92 147 723,42**	**21 933 782,16**	**70 213 941,26**	**38 426 157,83**
. Prêts immobilisés	36 300 137,27		36 300 137,27	1 762 489,14
. Autres créances financières	11 685 443,90	9 644 222,16	2 041 221,74	2 041 221,74
. Titres de participation	24 379 994,00	12 289 560,00	12 090 434,00	15 804 434,00
. Autres titres immobilisés	19 782 148,25		19 782 148,25	18 818 012,95
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
. Diminution des créances immobilisées				
. Augmentation des dettes de financement				
Total I (A+B+C+D+E)	**525 610 445,08**	**335 228 794,72**	**190 381 650,36**	**149 408 427,27**
STOCKS (F)	**45 287 734,77**	**13 016 490,35**	**32 271 244,42**	**35 792 941,01**
. Marchandises				
. Matières et fournitures consommables	39 214 221,53	13 016 490,35	26 197 731,18	23 168 150,62
. Produits en cours				
. Produits intermédiaires et produits résiduels	839 972,18		839 972,18	837 370,81
. Produits finis	5 233 541,06		5 233 541,06	11 787 419,58
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	**26 116 194,29**	**781 214,26**	**25 334 980,03**	**45 725 031,47**
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	63 084,73		63 084,73	555 915,72
. Clients et comptes rattachés	11 984 693,09	781 214,26	11 203 478,83	37 829 889,25
. Personnel débiteur	626 327,23		626 327,23	437 964,58
. Etat débiteur	9 810 347,66		9 810 347,66	5 721 811,02
. Comptes d'associés débiteurs				
. Autres débiteurs	2 085 339,90		2 085 339,90	224 139,90
. Comptes de régularisation actif	1 546 401,68		1 546 401,68	955 311,00
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	**85 000 000,00**		**85 000 000,00**	**168 907 030,72**
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	**10 557,02**		**10 557,02**	
Total II (F+G+H+I)	**156 414 486,08**	**13 797 704,61**	**142 616 781,47**	**250 425 003,20**
TRESORERIE-ACTIF	**13 002 162,84**		**13 002 162,84**	**20 886 914,03**
. Chèques et valeurs à encaisser				
. Banque, TG et CCP	12 875 045,73		12 875 045,73	20 774 959,05
. Caisse, régies d'avances et accréditifs	127 117,11		127 117,11	111 954,98
Total III	**13 002 162,84**		**13 002 162,84**	**20 886 914,03**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**695 027 094,00**	**349 026 499,33**	**346 000 594,67**	**420 720 344,50**

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES		**269.231.434,85**	**304.223.919,50**
. Capital social ou personnel (1)		148.500.000,00	148.500.000,00
. moins: actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé	148.500.000,00		
dont versé	148.500.000,00		
. Prime d'émission, de fusion, d'apport			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves légales		14.850.000,00	9.900.000,00
. Autres réserves		12.140.000,00	12.140.000,00
. Report à nouveau (2)		281.419,50	129.903,71
. Résultats nets en instance d'affectation (2)			
. Résultat net de l'exercice (2)		93.460.015,35	133.554.015,79
Total des capitaux propres (A)		**269.231.434,85**	**304.223.919,50**
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)			**1.000.000,00**
. Subventions d'investissement			
. Provisions réglementées			1.000.000,00
- Prov. PRG 2006/2009			
- Prov. P/FONDS SOCIAL 2006			
- Prov. P/FONDS SOCIAL 2007			
DETTES DE FINANCEMENT (C)		**10.366.752,86**	**18.660.155,14**
. Emprunts obligataires			
. Autres dettes de financement		10.366.752,86	18.660.155,14
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES CHARGES (D)		**37.518.619,89**	**36.691.127,37**
. Provisions pour risques		1.147.397,00	1.056.161,00
. Provisions pour charges		36.371.222,89	35.634.966,37
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
. Augmentation des créances immobilisées			
. Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)		**317.116.807,60**	**360.575.202,01**
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		**28.873.230,05**	**60.145.142,49**
. Fournisseurs et comptes rattachés		18.841.682,25	36.223.341,31
. Clients créditeurs, avances et acomptes			
. Personnel		4.589.294,16	4.535.109,82
. Organismes sociaux		2.582.398,24	3.156.120,68
. Etat		1.549.744,07	15.201.040,35
. Comptes d'associés		1.202.632,22	627.632,22
. Autres créanciers		58.381,11	58.381,11
. Comptes de régularisation - Passif		49.098,00	343.517,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		**10.557,02**	
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)			
TOTAL II (F+ G + H)		**28.883.787,07**	**60.145.142,49**
TRESORERIE - PASSIF			
. Crédits d'escompte			
. Crédits de trésorerie			
. Banques (Soldes créditeurs)			
TOTAL III			
TOTAL GENERAL I + II + III		**346.000.594,67**	**420.720.344,50**

(1) Capital personnel débiteur.
(2) Bénéfice (+) déficitaire (-)

I.3.1.2. Bilan de l'exercice 2007

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	BRUT	AMORTIS.ET PROVIS.	NET	NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	**3.078.414,64**	**2.570.327,53**	508.087,11	370.931,33
. Frais préliminaires	247.750,00	4.129,17	243.620,83	
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	2.830.664,64	2.566.198,36	264.466,28	370.931,33
. Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**109.114.845,82**	**107.228.458,38**	**1.886.387,44**	**1.270.475,22**
. Immobilisations en recherche et développement	105.775.089,29	105.775.089,29		
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3.279.756,53	1.453.369,09	1.826.387,44	1.210.475,22
. Fonds commercial	60.000,00		60.000,00	60.000,00
. Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**290.623.268,31**	**182.035.473,42**	**108.587.794,89**	**109.373.989,75**
. Terrains	67.929,00	27.454,88	40.474,12	3.807.370,60
. Constructions	116.589.780,61	59.626.355,66	56.963.424,95	59.729.800,49
. Installations techniques, matériel et outillage	99.085.130,01	69.909.805,33	29.175.324,68	29.142.410,56
. Matériel de transport	70.879.737,90	48.967.274,44	21.912.463,46	16.191.083,23
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4.000.690,79	3.504.583,11	496.107,68	503.324,87
. Autres immobilisations corporelles				
. Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	**56.645.939,99**	**18.219.782,16**	**38.426.157,83**	**19.148.596,64**
. Prêts immobilisés	1.762.489,14		1.762.489,14	1.587.373,88
. Autres créances financières	11.685.443,90	9.644.222,16	2.041.221,74	1.634.180,91
. Titres de participation	24.379.994,00	8.575.560,00	15.804.434,00	3.714.000,00
. Autres titres immobilisés	18.818.012,95		18.818.012,95	12.213.041,85
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
. Diminution des créances immobilisées				
. Augmentation des dettes de financement				
Total I (A+B+C+D+E)	**459.462.468,76**	**310.054.041,49**	**149.408.427,27**	**130.163.992,94**
STOCKS (F)	**48.049.210,92**	**12.256.269,91**	**35.792.941,01**	**30.001.328,53**
. Marchandises				
. Matières et fournitures consommables	35.424.420,53	12.256.269,91	23.168.150,62	24.606.314,00
. Produits en cours				
. Produits intermédiaires et produits résiduels	837.370,81		837.370,81	2.303.654,85
. Produits finis	11.787.419,58		11.787.419,58	3.091.359,68
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	**46.506.245,73**	**781.214,26**	**45.725.031,47**	**42.048.212,41**
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	555.915,72		555.915,72	166.494,00
. Clients et comptes rattachés	38.611.103,51	781.214,26	37.829.889,25	32.963.996,41
. Personnel débiteur	437.964,58		437.964,58	1.899.311,58
. Etat débiteur	5.721.811,02		5.721.811,02	6.376.056,68
. Comptes d'associés débiteurs				
. Autres débiteurs	224.139,90		224.139,90	79.819,90
. Comptes de régularisation actif	955.311,00		955.311,00	562.533,84
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	**168.907.030,72**		**168.907.030,72**	**120.000.000,00**
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)				
Total II (F+G+H+I)	**263.462.487,37**	**13.037.484,17**	**250.425.003,20**	**192.049.540,94**
TRESORERIE-ACTIF	**20.886.914,03**		**20.886.914,03**	**38.441.638,90**
. Chèques et valeurs à encaisser				31.231.126,95
. Banque, TG et CCP	20.774.959,05		20.774.959,05	7.169.116,45
. Caisse, régies d'avances et accréditifs	111.954,98		111.954,98	41.395,50
Total III	**20.886.914,03**		**20.886.914,03**	**38.441.638,90**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**743.811.870,16**	**323.091.525,66**	**420.720.344,50**	**360.655.172,78**

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES		**304 223 919,50**	**235 019 903,71**
. Capital social ou personnel (1)		148 500 000,00	99 000 000,00
. moins: actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé	148.500.000,00		
dont versé	148.500.000,00		
. Prime d'émission, de fusion, d'apport			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves légales		9 900 000,00	9 900 000,00
. Autres réserves			
. Report à nouveau (2)		12 140 000,00	60 121 543,90
. Résultats nets en instance d'affectation (2)		129 903,71	8 116 744,39
. Résultat net de l'exercice (2)			
Total des capitaux propres (A)		133 554 015,79	57 881 615,42
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		**304 223 919,50**	**235 019 903,71**
. Subventions d'investissement		**1 000 000,00**	**6 600 000,00**
. Provisions réglementées			
- Prov. PRG 2006/2009		1 000 000,00	6 600 000,00
- Prov. P/FONDS SOCIAL 2006			
- Prov. P/FONDS SOCIAL 2007	1.000.000,00		
DETTES DE FINANCEMENT (C)		**18 660 155,14**	**26 953 557,42**
. Emprunts obligataires			
. Autres dettes de financement		18 660 155,14	26 953 557,42
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES CHARGES (D)			
. Provisions pour risques		**36 691 127,37**	**37 426 641,42**
. Provisions pour charges		1 056 161,00	2 450 000,00
		35 634 966,37	34 976 641,42
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
. Augmentation des créances immobilisées			
. Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)		**360 575 202,01**	**306 000 102,55**
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		**60 145 142,49**	**54 655 070,23**
. Fournisseurs et comptes rattachés		36 223 341,31	34 762 149,33
. Clients créditeurs, avances et acomptes			1 000 000,00
. Personnel		4 535 109,82	5 323 110,58
. Organismes sociaux		3 156 120,68	2 049 162,35
. Etat		15 201 040,35	9 814 976,14
. Comptes d'associés		627 632,22	1 232 034,72
. Autres créanciers		58 381,11	58 381,11
. Comptes de régularisation - Passif		343 517,00	415 256,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)			
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)			
TOTAL II (F+ G + H)		**60 145 142,49**	**54 655 070,23**
TRESORERIE - PASSIF			
. Crédits d'escompte			
. Crédits de trésorerie			
. Banques (Soldes créditeurs)			
TOTAL III			
TOTAL GENERAL I + II + III		**420 720 344,50**	**360 655 172,78**

(1) Capital personnel débiteur.
(2) Bénéfice (+) déficitaire (-)

I.3.1.3. Bilan de l'exercice 2006

ACTIF	EXERCICE		
	B R U T	AMORTIS.ET PROVIS.	N E T
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	**2 556 664,64**	**2 185 733,31**	370 931,33
. Frais préliminaires			
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 556 664,64	2 185 733,31	370 931,33
. Primes de remboursement des obligations			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**98 346 716,32**	**97 076 241,10**	**1 270 475,22**
. Immobilisations en recherche et développement	95 858 819,79	95 858 819,79	
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 427 896,53	1 217 421,31	1 210 475,22
. Fonds commercial	60 000,00		60 000,00
. Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**295 361 301,97**	**185 987 312,22**	**109 373 989,75**
. Terrains	3 831 429,00	24 058,40	3 807 370,60
. Constructions	128 936 432,88	69 206 632,39	59 729 800,49
. Installations techniques, matériel et outillage	94 975 872,49	65 833 461,93	29 142 410,56
. Matériel de transport	63 504 414,35	47 313 331,12	16 191 083,23
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 113 153,25	3 609 828,38	503 324,87
. Autres immobilisations corporelles			
. Immobilisations corporelles en cours			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	**49 458 812,80**	**30 310 216,16**	**19 148 596,64**
. Prêts immobilisés	1 587 373,88		1 587 373,88
. Autres créances financières	11 278 403,07	9 644 222,16	1 634 180,91
. Titres de participation	24 379 994,00	20 665 994,00	3 714 000,00
. Autres titres immobilisés	12 213 041,85		12 213 041,85
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)			
. Diminution des créances immobilisées			
. Augmentation des dettes de financement			
Total I (A+B+C+D+E)	**445 723 495,73**	**315 559 502,79**	**130 163 992,94**
STOCKS (F)	**41 808 904,08**	**11 807 575,55**	**30 001 328,53**
. Marchandises			
. Matières et fournitures consommables	36 413 889,55	11 807 575,55	24 606 314,00
. Produits en cours			
. Produits intermédiaires et produits résiduels	2 303 654,85		2 303 654,85
. Produits finis	3 091 359,68		3 091 359,68
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	**42 818 170,91**	**769 958,50**	**42 048 212,41**
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	166 494,00		166 494,00
. Clients et comptes rattachés	33 733 954,91	769 958,50	32 963 996,41
. Personnel débiteur	1 899 311,58		1 899 311,58
. Etat débiteur	6 376 056,68		6 376 056,68
. Comptes d'associés débiteurs			
. Autres débiteurs	79 819,90		79 819,90
. Comptes de régularisation actif	562 533,84		562 533,84
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	**120 000 000,00**		**120 000 000,00**
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)			
Total II (F+G+H+I)	**204 627 074,99**	**12 577 534,05**	**192 049 540,94**
TRESORERIE-ACTIF	**38 441 638,90**		**38 441 638,90**
. Chèques et valeurs à encaisser	31 231 126,95		31 231 126,95
. Banque, TG et CCP	7 169 116,45		7 169 116,45
. Caisse, régies d'avances et accréditifs	41 395,50		41 395,50
Total III	**38 441 638,90**		**38 441 638,90**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**688 792 209,62**	**328 137 036,84**	**360 655 172,78**

PASSIF		EXERCICE
CAPITAUX PROPRES		**235 019 903,71**
. Capital social ou personnel (1)		99 000 000,00
. moins: actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	99 000 000,00	
dont versé	99 000 000,00	
. Prime d'émission, de fusion, d'apport		
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves légales		9 900 000,00
. Autres réserves		60 121 543,90
. Report à nouveau (2)		8 116 744,39
. Résultats nets en instance d'affectation (2)		
. Résultat net de l'exercice (2)		57 881 615,42
Total des capitaux propres (A)		**235 019 903,71**
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		**6 600 000,00**
. Subventions d'investissement		
. Provisions réglementées		
- Prov. PRG 2006/2009		6 600 000,00
- Prov. P/FONDS SOCIAL 2006		
- Prov. P/FONDS SOCIAL 2007	**6 600 000,00**	
DETTES DE FINANCEMENT (C)		**26 953 557,42**
. Emprunts obligataires		
. Autres dettes de financement		26 953 557,42
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES CHARGES (D)		**37 426 641,42**
. Provisions pour risques		2 450 000,00
. Provisions pour charges		34 976 641,42
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
. Augmentation des créances immobilisées		
. Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)		**306 000 102,55**
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		**54 655 070,23**
. Fournisseurs et comptes rattachés		34 762 149,33
. Clients créditeurs, avances et acomptes		1 000 000,00
. Personnel		5 323 110,58
. Organismes sociaux		2 049 162,35
. Etat		9 814 976,14
. Comptes d'associés		1 232 034,72
. Autres créanciers		58 381,11
. Comptes de régularisation - Passif		415 256,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)		
TOTAL II (F+ G + H)		**54 655 070,23**
TRESORERIE - PASSIF		
. Crédits d'escompte		
. Crédits de trésorerie		
. Banques (Soldes créditeurs)		
TOTAL III		
TOTAL GENERAL I + II + III		**360 655 172,78**

(1) Capital personnel débiteur.
(2) Bénéfice (+) déficitaire (-)

I.3.2. Comptes de produits et charges des trois derniers exercices

I.3.2.1. Comptes de produits et charges de l'exercice 2008

NATURE	OPERATIONS		Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent		
	1	2	3= 1 + 2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
. Ventes de marchandises (en l'état)				
. Ventes de biens et services produits	273 053 360,39	18 362 082,77	291 415 443,16	247 279 878,51
. Chiffre d'affaires	273 053 360,39	18 362 082,77	291 415 443,16	247 279 878,51
. Variation de stocks de produits (+-) (1)	6 551 277,15-		6 551 277,15-	7 562 502,16
. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle- même	14 110 259,72		14 110 259,72	12 914 494,68
. Subventions d'exploitation				
. Autres produits d'exploitation				12 500,00-
. Reprises d'exploitation; transferts de charges	299 951,85		299 951,85	1 206 141,95
Total I	**280 912 294,81**	**18 362 082,77**	**299 274 377,58**	**268 950 517,30**
CHARGES D'EXPLOITATION				
. Achats revendus (2) de marchandises				
. Achats consommés (2) de matières et fournitures	70 077 721,80	265 129,83-	69 812 591,97	64 241 919,77
. Autres charges externes	36 940 473,90	142 803,82	37 083 277,72	27 001 404,47
. Impôts et taxes	1 362 647,97	15 300,00-	1 347 347,97	900 369,08
. Charges de personnel	36 842 816,51	34 947,35	36 877 763,86	35 659 280,77
. Autres charges d'exploitation	1 200 000,00	125 000,00-	1 075 000,00	1 050 000,00
. Dotations d'exploitation	33 258 589,26		33 258 589,26	32 011 473,59
Total II	**179 682 249,44**	**227 678,66-**	**179 454 570,78**	**160 864 447,68**
RESULTAT D'EXPLOITATION III (I - II)	**101 230 045,37**	**18 589 761,43**	**119 819 806,80**	**108 086 069,62**
PRODUITS FINANCIERS				
. Produits des titres de partic. et autres titres immo.	933 180,00		933 180,00	1 449 010,00
. Gains de change	41 734,92		41 734,92	13 420,71
. Intérêts et autres produits financiers	4 646 405,39		4 646 405,39	5 341 616,72
. Reprises financières; transferts de charges				12 090 434,00
Total IV	**5 621 320,31**		**5 621 320,31**	**18 894 481,43**
CHARGES FINANCIERES				
. Charges d'intérêts	957 565,32	12 872,81	970 438,13	1 210 191,09
. Pertes de change	99 857,84		99 857,84	732 152,55
. Autres charges financières				
. Dotations financières	3 724 557,02		3 724 557,02	
Total V	**4 781 980,18**	**12 872,81**	**4 794 852,99**	**1 942 343,64**
RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)		**12 872,81-**	**826 467,32**	**16 952 137,79**
RESULTAT COURANT VII (III + VI)	**102 069 385,50**	**18 576 888,62**	**120 646 274,12**	**125 038 207,41**
PRODUITS NON COURANTS				
. Produits des cessions d'immobilisations	18 000 000,00		18 000 000,00	38 430 000,00
. Subventions d'équilibre				
. Reprises sur subventions d'investissement				
. Autres produits non courants				
. Reprises non courantes; transferts de charges	1 905 247,00		1 905 247,00	9 300 000,00
Total VIII	**19 905 247,00**		**19 905 247,00**	**47 730 000,00**
CHARGES NON COURANTES				
. Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	18 002 864,43		18 002 864,43	7 616 809,30
. Subventions accordées				
. Autres charges non courantes	7 559 161,34		7 559 161,34	3 482 379,32
. Dotations non courantes aux amortis.et provisions	1 091 236,00		1 091 236,00	2 156 161,00
Total IX	**26 653 261,77**		**26 653 261,77**	**13 255 349,62**
RESULTAT NON COURANT X (VIII - IX)	**6 748 014,77-**		**6 748 014,77-**	**34 474 650,38**
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	**95 321 370,73**	**18 576 888,62**	**113 898 259,35**	**159 512 857,79**
IMPOTS SUR LES RESULTATS	**20 438 244,00**		**20 438 244,00**	**25 958 842,00**
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	**74 883 126,73**	**18 576 888,62**	**93 460 015,35**	**133 554 015,79**

TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			**324 800 944,89**	**335 574 998,73**
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			**231 340 929,54**	**202 020 982,94**
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)			**93 460 015,35**	**133 554 015,79**

I.3.2.2. Comptes de produits et charges de l'exercice 2007

NATURE	OPERATIONS		Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent		
	1	2	3= 1 + 2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
. Ventes de marchandises (en l'état)				
. Ventes de biens et services produits	247 788 736,97	508 858,46-	247 279 878,51	244 337 221,87
. Chiffre d'affaires	247 788 736,97	508 858,46-	247 279 878,51	244 337 221,87
. Variation de stocks de produits (+-) (1)	7 562 502,16		7 562 502,16	1 410 138,09
. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle- même	12 914 494,68		12 914 494,68	12 950 159,26
. Subventions d'exploitation				
. Autres produits d'exploitation		12 500,00-	12 500,00-	50 000,00
. Reprises d'exploitation; transferts de charges	1 206 141,95		1 206 141,95	105 636,22
Total I	**269 471 875,76**	**521 358,46-**	**268 950 517,30**	**258 853 155,44**
CHARGES D'EXPLOITATION				
. Achats revendus (2) de marchandises				
. Achats consommés (2) de matières et fournitures	63 994 427,48	247 492,29	64 241 919,77	68 810 433,61
. Autres charges externes	27 002 701,43	1 296,96-	27 001 404,47	27 784 538,21
. Impôts et taxes	854 679,69	45 689,39	900 369,08	839 383,76
. Charges de personnel	36 054 267,18	394 986,41-	35 659 280,77	33 397 502,74
. Autres charges d'exploitation	1 200 000,00	150 000,00-	1 050 000,00	1 175 000,00
. Dotations d'exploitation	32 011 473,59		32 011 473,59	33 429 285,68
Total II	**161 117 549,37**	**253 101,69-**	**160 864 447,68**	**165 436 144,00**
RESULTAT D'EXPLOITATION III (I - II)	**108 354 326,39**	**268 256,77-**	**108 086 069,62**	**93 417 011,44**
PRODUITS FINANCIERS				
. Produits des titres de partic. et autres titres immo.	1 449 010,00		1 449 010,00	8 000 327,69
. Gains de change	13 420,71		13 420,71	20 099,21
. Intérêts et autres produits financiers	5 333 045,15	8 571,57	5 341 616,72	3 284 165,69
. Reprises financières; transferts de charges	12 090 434,00		12 090 434,00	
Total IV	**18 885 909,86**	**8 571,57**	**18 894 481,43**	**11 304 592,59**
CHARGES FINANCIERES				
. Charges d'intérêts	1 311 761,27	101 570,18-	1 210 191,09	2 379 014,42
. Pertes de change	732 152,55		732 152,55	42 280,01
. Autres charges financières				
. Dotations financières				
Total V	**2 043 913,82**	**101 570,18-**	**1 942 343,64**	**2 421 294,43**
RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)		**110 141,75**	**16 952 137,79**	**8 883 298,16**
RESULTAT COURANT VII (III + VI)	**125 196 322,43**	**158 115,02-**	**125 038 207,41**	**102 300 309,60**
PRODUITS NON COURANTS				
. Produits des cessions d'immobilisations	38 430 000,00		38 430 000,00	21 799 493,61
. Subventions d'équilibre				
. Reprises sur subventions d'investissement				
. Autres produits non courants				1 481 982,21
. Reprises non courantes; transferts de charges	9 300 000,00		9 300 000,00	1 620 131,58
Total VIII	**47 730 000,00**		**47 730 000,00**	**24 901 607,40**
CHARGES NON COURANTES				
. Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	7 616 809,30		7 616 809,30	21 050 000,00
. Subventions accordées				
. Autres charges non courantes	3 473 243,55	9 135,77	3 482 379,32	2 671 857,58
. Dotations non courantes aux amortis.et provisions	2 156 161,00		2 156 161,00	35 600 000,00
Total IX	**13 246 213,85**	**9 135,77**	**13 255 349,62**	**59 321 857,58**
RESULTAT NON COURANT X (VIII - IX)	**34 483 786,15**	**9 135,77-**	**34 474 650,38**	**34 420 250,18-**
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	**159 680 108,58**	**167 250,79-**	**159 512 857,79**	**67 880 059,42**
IMPOTS SUR LES RESULTATS	**25 958 842,00**		**25 958 842,00**	**9 998 444,00**
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	**133 721 266,58**	**167 250,79-**	**133 554 015,79**	**57 881 615,42**

TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			**335 574 998,73**	**295 059 355,43**
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			**202 020 982,94**	**237 177 740,01**
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)			**133 554 015,79**	**57 881 615,42**

I.3.2.3. Comptes de produits et charges de l'exercice 2006

NATURE	OPERATIONS		Totaux de l'exercice
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent	
	1	2	3= 1 + 2
PRODUITS D'EXPLOITATION			
. Ventes de marchandises (en l'état)			
. Ventes de biens et services produits	236 382 520,64	7 954 701,23	244 337 221,87
. Chiffre d'affaires	236 382 520,64	7 954 701,23	244 337 221,87
. Variation de stocks de produits (+-) (1)	1 410 138,09		1 410 138,09
. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle- même	12 950 159,26		12 950 159,26
. Subventions d'exploitation			
. Autres produits d'exploitation	50 000,00		50 000,00
. Reprises d'exploitation; transferts de charges	105 636,22		105 636,22
Total I	**250 898 454,21**	**7 954 701,23**	**258 853 155,44**
CHARGES D'EXPLOITATION			
. Achats revendus (2) de marchandises			
. Achats consommés (2) de matières et fournitures	68 888 884,83	78 451,22-	68 810 433,61
. Autres charges externes	27 777 640,13	6 898,08	27 784 538,21
. Impôts et taxes	839 383,76		839 383,76
. Charges de personnel	34 135 401,62	737 898,88-	33 397 502,74
. Autres charges d'exploitation	1 200 000,00	25 000,00-	1 175 000,00
. Dotations d'exploitation	33 429 285,68		33 429 285,68
Total II	**166 270 596,02**	**834 452,02-**	**165 436 144,00**
RESULTAT D'EXPLOITATION III (I - II)	**84 627 858,19**	**8 789 153,25**	**93 417 011,44**
PRODUITS FINANCIERS			
. Produits des titres de partic. et autres titres immo.	8 459 926,07		8 459 926,07
. Gains de change	20 099,21		20 099,21
. Intérêts et autres produits financiers	2 823 978,54	588,77	2 824 567,31
. Reprises financières; transferts de charges			
Total IV	**11 304 003,82**	**588,77**	**11 304 592,59**
CHARGES FINANCIERES			
. Charges d'intérêts	2 379 014,42		2 379 014,42
. Pertes de change	40 531,01	1 749,00	42 280,01
. Autres charges financières			
. Dotations financières			
Total V	**2 419 545,43**	**1 749,00**	**2 421 294,43**
RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)		**1 160,23-**	**8 883 298,16**
RESULTAT COURANT VII (III + VI)	**93 512 316,58**	**8 787 993,02**	**102 300 309,60**
PRODUITS NON COURANTS			
. Produits des cessions d'immobilisations	21 799 493,61		21 799 493,61
. Subventions d'équilibre			
. Reprises sur subventions d'investissement			
. Autres produits non courants		1 481 982,21	1 481 982,21
. Reprises non courantes; transferts de charges	1 620 131,58		1 620 131,58
Total VIII	**23 419 625,19**	**1 481 982,21**	**24 901 607,40**
CHARGES NON COURANTES			
. Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	21 050 000,00		21 050 000,00
. Subventions accordées			
. Autres charges non courantes	2 631 857,58	40 000,00	2 671 857,58
. Dotations non courantes aux amortis.et provisions	35 600 000,00		35 600 000,00
Total IX	**59 281 857,58**	**40 000,00**	**59 321 857,58**
RESULTAT NON COURANT X (VIII - IX)	**35 862 232,39-**	**1 441 982,21**	**34 420 250,18-**
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	**57 650 084,19**	**10 229 975,23**	**67 880 059,42**
IMPOTS SUR LES RESULTATS	**9 998 444,00**		**9 998 444,00**
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	**47 651 640,19**	**10 229 975,23**	**57 881 615,42**

TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			**295 059 355,43**
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			**237 177 740,01**
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)			**57 881 615,42**

I.3.3. Etats des soldes de gestion des trois derniers exercices

I.3.3.1. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2008

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)			EXERCICE	EXERCICE PREC.
1		Ventes des marchandises (en l'état)		
2	-	Achats revendus de marchandises		
	=	**Marge brute sur ventes en l'2tat**		
	+	**Production de l'exercice : (3+4+5)**	**298 974 425,73**	**267 756 875,35**
3		. Ventes de biens et services produits	291 415 443,16	247 279 878,51
4		. Variations stock de produits	6 551 277,15-	7 562 502,16
5		. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	14 110 259,72	12 914 494,68
	-	**Consommation de l ' exercice : (6+7)**	**106 895 869,69**	**91 243 324,24**
6		. Achats consommés de matières et fournitures	69 812 591,97	64 241 919,77
7		. Autres charges externes	37 083 277,72	27 001 404,47
	=	**Valeur Ajoutée (I+II-III)**	**192 078 556,04**	**176 513 551,11**
8	+	Subventions d ' exploitation		
9	-	Impôts et taxes	1 347 347,97	900 369,08
10	-	Charges de personnel	36 877 763,86	35 659 280,77
	=	**Excédent brut d'exploitation (EBE)**	**153 853 444,21**	**139 953 901,26**
	=	**ou Insuffisance brute d'exploitation (IBE)**		
11	+	Autres produits d ' exploitation		12 500,00-
12	-	Autres charges d ' exploitation	1 075 000,00	1 050 000,00
13	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	299 951,85	1 206 141,95
14	-	Dotations d'exploitation	33 258 589,26	32 011 473,59
	=	**Résultat d'exploitation (+ ou -)**	**119 819 806,80**	**108 086 069,62**
	+-	**Résultat financier**	**826 467,32**	**16 952 137,79**
	=	**Résultat courant (+ ou -)**	**120 646 274,12**	**125 038 207,41**
	+-	**Résultat non courant**	6 748 014,77-	34 474 650,38
15	-	**Impôts sur les résultats**	20 438 244,00	25 958 842,00
	=	**Résultat Net de l ' Exercice (+ ou -)**	**93 460 015,35**	**133 554 015,79**

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT				
1		Résultat net de l ' exercice :	93 460 015,35	133 554 015,79
		. Bénéfice +	93 460 015,35	**133 554 015,79**
		. Perte -		
2	+	Dotations d'exploitation (1)	32 498 368,82	30 956 988,57
3	+	Dotations financières (1)	3 714 000,00	
4	+	Dotations non courantes (1)	1 091 236,00	2 156 161,00
5	-	Reprises d'exploitation (2)	299 951,85	611 607,05
6	-	Reprises financières (2)		12 090 434,00
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	1 905 247,00	9 300 000,00
8	-	Produits des cessions d'immobilisations	18 000 000,00	38 430 000,00
9	+	Valeurs Nettes d'Amortissement des immobilisations cédées	18 002 864,43	7 616 809,30
		CAPACITE D ' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	**128 561 285,75**	**113 851 933,61**
10	-	Distributions de bénéfices	128 452 500,00	64 350 000,00
		AUTOFINANCEMENT	**108 785,75**	**49 501 933,61**

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

I.3.3.2. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2007

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)			EXERCICE	EXERCICE PREC.
1		Ventes des marchandises (en l'état)		
2	-	Achats revendus de marchandises		
	=	**Marge brute sur ventes en l'2tat**		
	+	**Production de l'exercice : (3+4+5)**	**267 756 875,35**	**258 697 519,22**
3		. Ventes de biens et services produits	247 279 878,51	244 337 221,87
4		. Variations stock de produits	7 562 502,16	1 410 138,09
5		. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	12 914 494,68	12 950 159,26
	-	**Consommation de l'exercice : (6+7)**	**91 243 324,24**	**96 594 971,82**
6		. Achats consommés de matières et fournitures	64 241 919,77	68 810 433,61
7		. Autres charges externes	27 001 404,47	27 784 538,21
	=	**Valeur Ajoutée (I+II-III)**	**176 513 551,11**	**162 102 547,40**
8	+	Subventions d ' exploitation		
9	-	Impôts et taxes	900 369,08	839 383,76
10	-	Charges de personnel	35 659 280,77	33 397 502,74
	=	**Excédent brut d'exploitation (EBE)**	**139 953 901,26**	**127 865 660,90**
	=	**ou Insuffisance brute d'exploitation (IBE)**		
11	+	Autres produits d ' exploitation	12 500,00-	50 000,00
12	-	Autres charges d ' exploitation	1 050 000,00	1 175 000,00
13	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 206 141,95	105 636,22
14	-	Dotations d'exploitation	32 011 473,59	33 429 285,68
	=	**Résultat d'exploitation (+ ou -)**	**108 086 069,62**	**93 417 011,44**
	+-	**Résultat financier**	**16 952 137,79**	**8 883 298,16**
	=	**Résultat courant (+ ou -)**	**125 038 207,41**	**102 300 309,60**
	+-	**Résultat non courant**	34 474 650,38	34 420 250,18-
15	-	**Impôts sur les résultats**	25 958 842,00	9 998 444,00
	=	**Résultat Net de l ' Exercice (+ ou -)**	**133 554 015,79**	**57 881 615,42**

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT				
1		Résultat net de l'exercice :	133 554 015,79	57 881 615,42
		. Bénéfice +	133 554 015,79	**57 881 615,42**
		. Perte -		
2	+	Dotations d'exploitation (1)	30 956 988,57	32 886 771,68
3	+	Dotations financières (1)		
4	+	Dotations non courantes (1)	2 156 161,00	35 600 000,00
5	-	Reprises d'exploitation (2)	611 607,05	105 636,22
6	-	Reprises financières (2)	12 090 434,00	
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	9 300 000,00	1 620 131,58
8	-	Produits des cessions d'immobilisations	38 430 000,00	21 799 493,61
9	+	Valeurs Nettes d'Amortissement des immobilisations cédées	7 616 809,30	21 050 000,00
		CAPACITE D ' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	**113 851 933,61**	**123 893 125,69**
10	-	Distributions de bénéfices	64 350 000,00	11 000 000,00
		AUTOFINANCEMENT	**49 501 933,61**	**112 893 125,69**

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

I.3.3.3. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2006

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)			EXERCICE
1		Ventes des marchandises (en l'état)	
2	-	Achats revendus de marchandises	
	=	**Marge brute sur ventes en l'2tat**	
	+	**Production de l'exercice : (3+4+5)**	**258 697 519,22**
3		. Ventes de biens et services produits	244 337 221,87
4		. Variations stock de produits	1 410 138,09
5		. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	12 950 159,26
	-	**Consommation de l'exercice : (6+7)**	**96 594 971,82**
6		. Achats consommés de matières et fournitures	68 810 433,61
7		. Autres charges externes	27 784 538,21
	=	**Valeur Ajoutée (I+II-III)**	**162 102 547,40**
8	+	Subventions d ' exploitation	
9	-	Impôts et taxes	839 383,76
10	-	Charges de personnel	33 397 502,74
	=	**Excédent brut d'exploitation (EBE)**	**127 865 660,90**
	=	**ou Insuffisance brute d'exploitation (IBE)**	
11	+	Autres produits d ' exploitation	50 000,00
12	-	Autres charges d ' exploitation	1 175 000,00
13	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	105 636,22
14	-	Dotations d'exploitation	33 429 285,68
	=	**Résultat d'exploitation (+ ou -)**	**93 417 011,44**
	+-	**Résultat financier**	**8 883 298,16**
	=	**Résultat courant (+ ou -)**	**102 300 309,60**
	+-	**Résultat non courant**	34 420 250,18-
15	-	**Impôts sur les résultats**	9 998 444,00
	=	**Résultat Net de l ' Exercice (+ ou -)**	**57 881 615,42**

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1		Résultat net de l'exercice : . Bénéfice + . Perte -	57 881 615,42 57 881 615,42
2	+	Dotations d'exploitation (1)	32 886 771,68
3	+	Dotations financières (1)	
4	+	Dotations non courantes (1)	35 600 000,00
5	-	Reprises d'exploitation (2)	105 636,22
6	-	Reprises financières (2)	
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	1 620 131,58
8	-	Produits des cessions d'immobilisations	21 799 493,61
9	+	Valeurs Nettes d'Amortissement des immobilisations cédées	21 050 000,00
		CAPACITE D ' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	**123 893 125,69**
10	-	Distributions de bénéfices	11 000 000,00
		AUTOFINANCEMENT	**112 893 125,69**

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

I.3.4. Tableaux de financement des trois derniers exercices

I.3.4.1. Tableau de financement de l'exercice 2008

I. SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variations (a - b)	
			Emplois	Ressources
1 * Financement Permanent	317 116 807,60	360 575 202,01	43 458 394,41	
2 * moins actif immobilisé	190 381 650,36	149 408 427,27	40 973 223,09	
3 * FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	**126 735 157,24**	**211 166 774,74**	**84 431 617,50**	
4 * Actif circulant	142 616 781,47	250 425 003,20		107 808 221,73
5 * Moins Passif circulant	28 883 787,07	60 145 142,49	31 261 355,42	
6 * BESOIN DE FINANCEMENT (4-5) (B)	**113 732 994,40**	**190 279 860,71**		**76 546 866,31**
7 * TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) (A)-(B)	**13 002 162,84**	**20 886 914,03**		**7 884 751,19**

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		**108 785,75**		**49 501 933,61**
. Capacité d'autofinancement		128 561 285,75		113 851 933,61
. Distributions de bénéfices		128 452 500,00-		64 350 000,00-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		**18 717 351,87**		**39 050 874,98**
. Cessions d'immobilisations incorporelles				450 000,00
. Cessions d'immobilisations corporelles				37 980 000,00
. Cessions d'immobilisations financières		18 000 000,00		
. Récupérations sur créances immobilisées		717 351,87		620 874,98
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (C)				
. Augmentation de capital, apports				
. Subventions d'investissements				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursements)				
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		**18 826 137,62**		**88 552 808,59**
II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	**94 309 531,14**		**44 406 991,18**	
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11 179 767,94		10 768 129,50	
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	28 910 627,90		25 830 859,51	
. Acquisitions d'immobilisations financières	18 964 135,30		6 604 971,10	
. Augmentations des créances immobilisées	35 255 000,00		1 203 031,07	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENTS (G)	**8 293 402,28**		**8 293 402,28**	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	**654 821,70**		**521 750,00**	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	**103 257 755,12**		**53 222 143,46**	
III.VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)		**76 546 866,31**	**52 885 390,00**	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		**7 884 751,19**		**17 554 724,87**
TOTAL GENERAL	**103 257 755,12**	**103 257 755,12**	**106 107 533,46**	**106 107 533,46**

I.3.4.2. Tableau de financement de l'exercice 2007

I. SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variations (a - b)	
			Emplois	Ressources
1 * Financement Permanent	360 575 202,01	306 000 102,55		54 575 099,46
2 * moins actif immobilisé	149 408 427,27	130 163 992,94	19 244 434,33	
3 * FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	211 166 774,74	175 836 109,61		35 330 665,13
4 * Actif circulant	250 425 003,20	192 049 540,94	58 375 462,26	
5 * Moins Passif circulant	60 145 142,49	54 655 070,23		5 490 072,26
6 * BESOIN DE FINANCEMENT (4-5) (B)	190 279 860,71	137 394 470,71	52 885 390,00	
7 * TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) (A)-(B)	20 886 914,03	38 441 638,90		17 554 724,87

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		49 501 933,61		112 893 125,69
. Capacité d'autofinancement		113 851 933,61		123 893 125,69
. Distributions de bénéfices		64 350 000,00-		11 000 000,00-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		39 050 874,98		22 506 621,27
. Cessions d'immobilisations incorporelles		450 000,00		150 000,00
. Cessions d'immobilisations corporelles		37 980 000,00		307 000,00
. Cessions d'immobilisations financières				21 342 493,61
. Récupérations sur créances immobilisées		620 874,98		707 127,66
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (C)				
. Augmentation de capital, apports				
. Subventions d'investissements				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursements)				
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		88 552 808,59		135 399 746,96
II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	44 406 991,18		50 830 918,11	
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10 768 129,50		11 886 720,45	
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	25 830 859,51		26 136 897,55	
. Acquisitions d'immobilisations financières	6 604 971,10		12 204 741,85	
. Augmentations des créances immobilisées	1 203 031,07		602 558,26	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENTS (G)	8 293 402,28		25 388 396,23	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	521 750,00		14 043,00	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	53 222 143,46		76 233 357,34	
III.VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	52 885 390,00		55 957 422,17	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		17 554 724,87	3 208 967,45	
TOTAL GENERAL	106 107 533,46	106 107 533,46	135 399 746,96	135 399 746,96

I.3.4.3. Tableau de financement de l'exercice 2006

I. SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variations (a - b)	
			Emplois	Ressources
1 * Financement Permanent	308 910 913,58	249 171 225,94		59 739 687,64
2 * moins actif immobilisé	130 163 992,94	132 501 505,95		2 337 513,01
3 * FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	178 746 920,64	116 669 719,99		62 077 200,65
4 * Actif circulant	195 541 871,97	118 601 903,00	76 939 968,97	
5 * Moins Passif circulant	55 236 590,23	37 164 854,46		18 071 735,77
6 * BESOIN DE FINANCEMENT (4-5) (B)	140 305 281,74	81 437 048,54	58 868 233,20	
7 * TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) (A)-(B)	38 441 638,90	35 232 671,45	3 208 967,45	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE	
	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		
AUTOFINANCEMENT (A)		112 893 125,69
. Capacité d'autofinancement		123 893 125,69
. Distributions de bénéfices		11 000 000,00-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		22 506 621,27
. Cessions d'immobilisations incorporelles		150 000,00
. Cessions d'immobilisations corporelles		307 000,00
. Cessions d'immobilisations financières		21 342 493,61
. Récupérations sur créances immobilisées		707 127,66
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (C)		
. Augmentation de capital, apports		
. Subventions d'investissements		
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursements)		
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		135 399 746,96
II.EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	50 830 918,11	
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11 886 720,45	
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	26 136 897,55	
. Acquisitions d'immobilisations financières	12 204 741,85	
. Augmentations des créances immobilisées	602 558,26	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)		
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENTS (G)	25 388 396,23	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	14 043,00	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	76 233 357,34	
III.VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	55 957 422,17	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	3 208 967,45	
TOTAL GENERAL	135 399 746,96	135 399 746,96

I.3.5. Etat des dérogations (A2) – Exercice 2008

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

I.3.6. Etat des changements de méthodes (A3) – Exercice 2008

INDICATION DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

I.3.7. Tableau des immobilisations (B2) – Exercice 2008

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	**3 078 414,64**	**545 100,00**	**109 721,70**					**3 733 236,34**
Frais Préliminaires	247 750,00							247 750,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 830 664,64	545 100,00	109 721,70					3 485 486,34
Primes de remboursement des obligations	-	-						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**109 114 845,82**	**6 230 863,41**	**4 948 904,53**					**120 294 613,76**
Immobilisations en recherche & développement	105 775 089,29	5 706 279,50	4 948 904,53					116 430 273,32
Brevets, marques, droits & valeurs assimilées	3 279 756,53	524 583,91						3 804 340,44
Fonds commercial	60 000,00							60 000,00
Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**290 623 268,31**	**19 622 594,41**	**9 288 033,49**			**10 099 024,65**		**309 434 871,56**
Terrains	67 929,00							67 929,00
Constructions	116 589 780,61	5 514 519,30	5 770 892,04					127 875 191,95
Installations techniques, matériel et outillage	99 085 130,01	6 110 746,70	3 280 741,45			4 863 413,05		103 613 205,11
Matériel de transport	70 879 737,90	7 474 892,53				3 178 594,92		75 176 035,51
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	4 000 690,79	522 435,88				2 057 016,68		2 466 109,99
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours			236 400,00					236 400,00

I.3.8. Tableau des immobilisations (B2 bis) – Exercice 2008

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	**2 570 327,53**	**173 175,16**		**2 743 502,69**
Frais Préliminaires	4 129,17	49 550,04		53 679,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 566 198,36	123 625,12		2 689 823,48
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**107 228 458,38**	**10 941 231,49**		**118 169 689,87**
Immobilisations en recherche & développement	105 775 089,29	10 655 184,03		116 430 273,32
Brevets, marques, droits & valeurs assimilées	1 453 369,09	286 047,46		1 739 416,55
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	**182 035 473,42**	**20 442 506,80**	**10 096 160,22**	**192 381 820,00**
Terrains	27 454,88	3 396,48		30 851,36
Constructions	59 626 355,66	7 921 236,05		67 547 591,71
Installations techniques, matériel et outillage	69 909 805,33	6 091 780,36	4 860 548,62	71 141 037,07
Matériel de transport	48 967 274,44	6 190 525,14	3 178 594,92	51 979 204,66
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	3 504 583,11	235 568,77	2 057 016,68	1 683 135,20
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				

I.3.9. Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) – Exercice 2008

Date de cession ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulées	Valeur nette d'amortissement	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/12/08	2332110	33 105,92	33 105,92				
31/07/08	2332120	2 433 300,39	2 433 300,39				
31/07/08	2332130	532 072,53	529 208,10	2 864,43			2 864,43-
31/12/08	2332140	1 853 125,91	1 853 125,91				
31/12/08	2332150	6 629,55	6 629,55				
31/12/08	2332410	5 178,75	5 178,75				
31/12/08	2340100	965 398,93	965 398,93				
31/07/08	2340200	2 213 195,99	2.213.195,99				
31/12/08	2351000	1 692 595,40	1 692 595,40				
31/12/08	2352000	201 264,32	201 264,32				
31/12/08	2355000	47 228,16	47 228,16				
31/12/08	2358210	5 697,56	5 697,56				
31/12/08	2358220	2 902,21	2 902,21				
31/12/08	2358310	96 704,03	96 704,03				
31/12/08	2358320	10 625,00	10 625,00				
TOTAL		**10 099 024,65**	**10 096 160,22**	**2 864,43**			**2 864,43-**

I.3.10. Tableau des titres de participation (B4) des trois derniers exercices

I.3.10.1. Tableau des titres de participation de l'exercice 2008

Raison sociale de la société émettrice 1	Secteur d'activité 2	Capital Social 3	Participation au Capital en % 4	Prix d'acquisition globale 5	Valeur comptable nette 6	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice 10
						Date de clôture 7	Situation nette 8	Résultat net 9	
STE.DES ANCIENS ATELIERS PLA S.A.	Atelier Mécanique	300 000,00	100,00%	100 000,00	-	31/12/2008	-3 359 959,42	-300 430,00	-
STE.AFRIPAR SARL D'ASSOCIE UNIQUE	holding	200 000,00	100,00%	113 000,00	-	31/12/2008	-6 687,95	-27 530,00	-
STE.DE L'AGUEDAL SARL	Sté. Immobilière	100 000,00	40,00%	8 217 560,00	-	31/12/2008	-10 012 730,10	-456 692,00	-
S.I. DAFIR SARL	Sté. Immobilière	4 642 600,00	80,00%	3 714 000,00	-	31/12/2008	-2 952 802,70	-436 585,94	-
FONDERIE P.Z. S.A.	Métallurgie	83 000 000,00	7,49%	12 090 434,00	12 090 434,00	31/12/2007	242 249 777,06	101 627 271,32	932 430,00
STE. DE PORT NEMOURS S.A.	Port	2 000 000,00	7,25%	145 000,00	-	N.C.			-
TOTAL				24 379 994,00	12 090 434,00		225 917 596,89	100 406 033,38	932 430,00

N.B.: Les états de synthèse des 2 dernières sociétés ne sont pas parvenus à CMT à la date de clôture.

I.3.10.2. Tableau des titres de participation de l'exercice 2007

Raison sociale de la société émettrice 1	Secteur d'activité 2	Capital Social 3	Participation au Capital en % 4	Prix d'acquisition globale 5	Valeur comptable nette 6	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice 10
						Date de clôture 7	Situation nette 8	Résultat net 9	
STE.DES ANCIENS ATELIERS PLA S.A.	Atelier Mécanique	300 000,00	100,00%	100 000,00	-	31/12/2007	-3 059 529,42	-832 550,00	-
STE.AFRIPAR SARL D'ASSOCIE UNIQUE	holding	200 000,00	100,00%	113 000,00	-	31/12/2007	20 842,05	-26 163,57	-
STE.DE L'AGUEDAL SARL	Sté. Immobilière	100 000,00	40,00%	8 217 560,00	-	31/12/2007	-9 556 038,10	-10 078 423,00	-
S.I. DAFIR SARL	Sté. Immobilière	4 642 600,00	80,00%	3 714 000,00	-	31/12/2007	-2 516 216,76	-7 197 034,51	1 448 460,00
FONDERIE P.Z. S.A.	Métallurgie	83 000 000,00	7,49%	12 090 434,00	12 090 434,00	31/12/2006	140 593 138,44	38 568 386,83	-
STE. DE PORT NEMOURS S.A.	Port	2 000 000,00	7,25%	145 000,00	-	N.C.			-
TOTAL				24 379 994,00	15 804 434,00		125 482 196,21	20 434 215,75	1 448 460,00

N.B.: Les états de synthèse des 2 dernières sociétés ne sont pas parvenus à CMT à la date de clôture.

I.3.10.3. Tableau des titres de participation de l'exercice 2006

Raison sociale de la société émettrice 1	Secteur d'activité 2	Capital Social 3	Participation au Capital en % 4	Prix d'acquisition globale 5	Valeur comptable nette 6	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice 10
						Date de clôture 7	Situation nette 8	Résultat net 9	
STE.DES ANCIENS ATELIERS PLA S.A.	Atelier Mécanique	300 000,00	100,00%	100 000,00	-	31/12/2006	-2 226 979,42	-1 765,00	-
STE.AFRIPAR SARL D'ASSOCIE UNIQUE	holding	200 000,00	100,00%	113 000,00	-	31/12/2006	47 005,62	-5 369,66	-
STE.DE L'AGUEDAL SARL	Sté. Immobilière	100 000,00	40,00%	8 217 560,00	-	31/12/2006	522 384,90	-4 284,00	-
S.I. DAFIR SARL	Sté. Immobilière	4 642 600,00	80,00%	3 714 000,00	-	31/12/2006	6 491 431,75	57 893,33	7 999 827,69
FONDERIE P.Z. S.A.	Métallurgie	83 000 000,00	7,49%	12 090 434,00	12 090 434,00	N.C.			-
STE. DE PORT NEMOURS S.A.	Port	2 000 000,00	7,25%	145 000,00	-	N.C.			-
TOTAL				24 379 994,00	3 714 000,00		4 833 842,85	15 930 946,85	7 999 827,69

N.B.: Les états de synthèse des 3 dernières sociétés ne sont pas parvenus à la société à la date de clôture.

I.3.11. Tableau des provisions (B5) des trois derniers exercices

I.3.11.1. Tableau des provisions de l'exercice 2008

Nature	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé	-18 219 782,16		3 714 000,00					-21 933 782,16
2. Provisions réglementées	-1 000 000,00						-1 000 000,00	0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	-36 691 127,37	941 455,37		1 091 236,00	-299 951,85		-905 247,00	-37 518 619,89
SOUS TOTAL (A)	**-55 910 909,53**	**941 455,37**	**3 714 000,00**	**1 091 236,00**	**-299 951,85**		**-1 905 247,00**	**-59 452 402,05**
4. Provision pour dépréciation de l'actif Circulant (Hors Trésorerie)	-13 037 484,17	760 220,44						-13 797 704,61
5. Autres Provisions pour risques et charges	0,00		10 557,02					-10 557,02
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	**-13 037 484,17**	**760 220,44**	**10 557,02**					**-13 808 261,63**
TOTAL (A+ B)	**-68 948 393,70**	**1 701 675,81**	**3 724 557,02**	**1 091 236,00**	**-299 951,85**		**-1 905 247,00**	**-73 260 663,68**

I.3.11.2. Tableau des provisions de l'exercice 2007

Nature	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé	30 310 216,16-					12 090 434,00-		18 219 782,16-
2. Provisions réglementées	6 600 000,00-			1 000 000,00			6 600 000,00-	1 000 000,00-
3. Provisions durables pour risques et charges	37 426 641,42-	1 419 932,00		1 156 161,00	611 607,05-		2 700 000,00-	36 691 127,37-
SOUS TOTAL (A)	74 336 857,58-	1 419 932,00		2 156 161,00	611 607,05-	12 090 434,00-	9 300 000,00-	55 910 909,53-
4. Provision pour dépréciation de l'actif Circulant (Hors Trésorerie)	12 577 534,05-	1 054 485,02			594 534,90-			13 037 484,17-
5. Autres Provisions pour risques et charges								
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	12 577 534,05-	1 054 485,02			594 534,90-			13 037 484,17-
TOTAL (A+ B)	86 914 391,63-	2 474 417,02		2 156 161,00	1 206 141,95-	12 090 434,00-	9 300 000,00-	68 948 393,70-

I.3.11.3. Tableau des provisions de l'exercice 2006

Nature	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1 Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé	30 310 216,16-							30 310 216,16-
2 Provisions réglementées				6 600 000,00				6 600 000,00-
3 Provisions durables pour risques et charges	8 690 984,00-	1 461 425,22		29 000 000,00	105 636,22-		1 620 131,58-	37 426 641,42-
SOUS TOTAL (A)	**39 001 200,16-**	**1 461 425,22**		**35 600 000,00**	**105 636,22-**		**1 620 131,58-**	**74 336 857,58-**
4 Provision pour dépréciation de l'actif Circulant (Hors Trésorerie)	12 035 020,05-	542 514,00						12 577 534,05-
5 Autres Provisions pour risques et charges								
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	**12 035 020,05-**	**542 514,00**						**12 577 534,05-**
TOTAL (A+ B)	**51 036 220,21-**	**2 003 939,22**		**35 600 000,00**	**105 636,22-**		**1 620 131,58-**	**87 914 361,63-**

I.3.12. Tableau des créances (B6) des trois derniers exercices

I.3.12.1. Tableau des créances de l'exercice 2008

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	**47 985 581,17**	**2 854 771,91**	**35 466 587,10**	**9 644 222,16**	**0,00**	**1 580 804,32**	**44 644 222,16**	**0,00**
* Prêts immobilisés	36 300 137,27	813 550,17	35 466 587,10			-	35 000 000,00	-
* Autres créances financières	11 685 443,90	2 041 221,74	-	9 644 222,16	-	1 580 804,32	9 644 222,16	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	**26 116 194,29**	**0,00**	**26 116 194,20**	**781 214,26**	**13 513 068,64**	**9 871 277,66**	**-305 393,23**	**0,00**
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	63 084,73	-	63 084,73	-	-		-	
* Clients et comptes rattachés	11 984 693,09	-	11 984 693,00	781 214,26	13 513 068,64		-2 289 680,23	
* Personnel	626 327,23	-	626 327,23	-	-			
* Etat	9 810 347,66	-	9 810 347,66	-	-	9 810 347,66		
* Compte d'associés	-	-	-	-	-	-		
* Autres débiteurs	2 085 339,90	-	2 085 339,90	-	-	60 930,00	1 984 287,00	
* Comptes de régularisation - Actif	1 546 401,68	-	1 546 401,68	-	-			

I.3.12.2. Tableau des créances de l'exercice 2007

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	**13 447 933,04**	**3 375 232,89**	**428 477,99**	**9 644 222,16**	**0,00**	**1 580 804,30**	**9 644 222,16**	**0,00**
* Prêts immobilisés	1 762 489,14	1 334 011,15	428 477,99	-	-	-	-	
* Autres créances financières	11 685 443,90	2 041 221,74	-	9 644 222,16	-	1 580 804,30	9 644 222,16	
DE L'ACTIF CIRCULANT	**46 506 245,73**		**46 506 245,73**	**781 214,26**	**38 263 778,57**	**5 761 271,02**	**112 437,00**	**0,00**
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	555 915,72	-	555 915,72	-	495 915,72	-	-	-
* Clients et comptes rattachés	38 611 103,51	-	38 611 103,51	781 214,26	37 767 862,85	10 000,00	-	-
* Personnel	437 964,58	-	437 964,58	-	-	-	-	-
* Etat	5 721 811,02	-	5 721 811,02	-	-	5 721 811,02	-	-
* Compte d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres débiteurs	224 139,90	-	224 139,90	-	-	29 460,00	112 437,00	-
* Comptes de régularisation - Actif	955 311,00	-	955 311,00	-	-	-	-	-

I.3.12.3. Tableau des créances de l'exercice 2006

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	**12 865 776,95**	**2 738 050,20**	**483 504,59**	**9 644 222,16**	**0,00**	**1 574 804,30**	**9 644 222,16**	**0,00**
* Prêts immobilisés	1 587 373,88	1 103 869,29	483 504,59	-	-	-	-	
* Autres créances financières	11 278 403,07	1 634 180,91	-	9 644 222,16	-	1 574 804,30	9 644 222,16	
DE L'ACTIF CIRCULANT	**42 818 170,91**		**42 818 170,91**	**769 958,50**	**3 065 930,79**	**6 415 516,68**	**29 860 302,62**	**20 000 000,00**
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	166 494,00	-	166 494,00	-	-	-	-	-
* Clients et comptes rattachés	33 733 954,91	-	33 733 954,91	769 958,50	3 065 930,79	10 000,00	29 838 065,62	20 000 000,00
* Personnel	1 899 311,58	-	1 899 311,58	-	-	-	-	-
* Etat	6 376 056,68	-	6 376 056,68	-	-	6 376 056,68	-	-
* Compte d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres débiteurs	79 819,90	-	79 819,90	-	-	29 460,00	22 237,00	-
* Comptes de régularisation - Actif	562 533,84	-	562 533,84	-	-	-	-	-

I.3.13. Tableau des dettes (B7) des trois derniers exercices

I.3.13.1. Tableau des dettes de l'exercice 2008

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	10 366 752,86	2 073 358,58	8 293 402,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	10 366 752,86	2 073 358,58	8 293 402,28					
DU PASSIF CIRCULANT	**28 873 230,05**	**0,00**	**28 873 230,05**	**0,00**	**1 184 730,08**	**4 001 062,99**	**1 231 706,08**	**0,00**
* Fournisseurs et comptes rattachés	18 841 682,25		18 841 682,25		1 184 730,08	1 789 309,96	29 073,86	
* Clients créditeurs, avances et acomptes								
* Personnel	4 589 294,16		4 589 294,16					
* Organismes sociaux	2 582 398,24		2 582 398,24			662 008,96		
* Etat	1 549 744,07		1 549 744,07			1 549 744,07		
* Compte d'associés	1 202 632,22		1 202 632,22				1 202 632,22	
* Autres créanciers	58 381,11		58 381,11					
* Comptes de régularisation - Passif	49 098,00		49 098,00					

I.3.13.2. Tableau des dettes de l'exercice 2007

DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	**18 660 115,14**	**10 366 712,86**	**8 293 402,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
* Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres dettes de financement	18 660 115,14	10 366 712,86	8 293 402,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DU PASSIF CIRCULANT	**60 145 142,49**	**0,00**	**60 145 142,49**	**0,00**	**21 967 977,73**	**17 671 905,44**	**656 706,08**	**0,00**
* Fournisseurs et comptes rattachés	36 223 341,31	-	36 223 341,31	-	21 967 977,73	1 772 195,92	29 073,86	-
* Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-
* Personnel	-	-		-	-	-	-	-
* Organismes sociaux	4 535 109,82	-	4 535 109,82	-	-	-	-	-
* Etat	3 156 120,68	-	3 156 120,68	-	-	698 669,17	-	-
* Compte d'associés	15 201 040,35	-	15 201 040,35	-	-	15 201 040,35	-	-
* Autres créanciers	627 632,22	-	627 632,22	-	-	-	627 632,22	-
* Comptes de régularisation - Passif	58 381,11	-	58 381,11	-	-	-	-	-

I.3.13.3. Tableau des dettes de l'exercice 2006

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	**26 953 557,42**	**16 586 804,57**	**10 366 752,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
* Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres dettes de financement	26 953 557,42	16 586 804,57	10 366 752,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DU PASSIF CIRCULANT	**54 655 070,23**	**0,00**	**54 655 070,23**	**0,00**	**17 905 703,76**	**12 241 960,53**	**1 236 303,27**	**0,00**
* Fournisseurs et comptes rattachés	34 762 149,33	-	34 762 149,33	-	17 905 703,76	1 800 859,82	4 268,55	-
* Clients créditeurs, avances et acomptes	1 000 000,00	-	1 000 000,00	-	-	-	-	-
* Personnel	5 323 110,58	-	5 323 110,58	-	-	-	-	-
* Organismes sociaux	2 049 162,35	-	2 049 162,35	-	-	626 124,57	-	-
* Etat	9 814 976,14	-	9 814 976,14	-	-	9 814 976,14	-	-
* Compte d'associés	1 232 034,72	-	1 232 034,72	-	-	-	1 232 034,72	-
* Autres créanciers	58 381,11	-	58 381,11	-	-	-	-	-
* Comptes de régularisation - Passif	415 256,00	-	415 256,00	-	-	-	-	-

I.3.14. Tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8) – Exercice 2008

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature [1]	Date et lieu d'inscription	Objet [2] [3]	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données : Sûretés reçues :	740 144,22	Hypothèques	Divers C F	Prêt logement au personnel	

[1] – Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)
[2] Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(Entreprises liées, associés, membres du personnel)
[3] Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.3.15. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (B9) – Exercice 2008

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	186 734,36	97 584,36
* engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* autres engagements donnés	(414 101 125,28)	127 383 713,67
	Gain latent	Manque à gagner
TOTAL (1)	**(413 914 390,92)**	**127 481 298,03**
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions BFO		
* Autres Avals et cautions (donnés par M SEFRIOUI au profit de diverses banques)		
* Autres engagements reçus		
TOTAL		

I.3.16. Etat de répartition du capital social (C1) – Exercice 2008

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital		
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
OSEAD MINING MAROC	219 BD Zerktouni Résid EL baradai 1er étage Casablanca	1 484 970	994 935	100,00	99 493 500,00	99 493 500,00	99 493 500,00
Flottant à la Bourse de Casablanca	Bourse de Casablanca	0	490 040	100,00	49 004 000,00	49 004 000,00	49 004 000,00
M FOURT Jean François	22,rue de Tocqueville 75017 Paris	5	0	100,00	0,00	0,00	0,00
M LEDDET Joseph	2, rue Pierre Lescot Paris 1er	0	5	100,00	500,00	500,00	500,00
M MICHEL Dominique	42 ,Rue d'ARTOIS 75008 Paris	5	5	100,00	500,00	500,00	500,00
M MOULARD Henri	35 , Rue Mazarine 75006 Paris	5	0	100,00	0,00	0,00	0,00
MOROCCAN Infrastructure Fund	416, Rue mostapha El Maani casa	0	5	100,00	500,00	500,00	500,00
M SAHIB el houssine	15,Rue SOMPY Casablanca	5	0	100,00	0,00	0,00	0,00
M TONA Frédéric	8, Rue FRIDEVAUX 75014 Paris	5	5	100,00	500,00	500,00	500,00
M DRISS TRAKI	8 Rue LOUKOUSS Hay El HANA	5	5	100,00	500,00	500,00	500,00
TOTAL		**1 485 000**	**1 485 000**	**100**	**148 500 000,00**	**148 500 000,00**	**148 500 000,00**

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante

I.3.17. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices (C2)

I.3.17.1. Tableau d'affectation des résultats de l'exercice 2008

A ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		**B AFFECTATION DES RESULTATS**	
(Décision du PV DE L'A G O du 18 février 2008)		Réserve légale	4 950 000,00
Report à nouveau	129 903,71	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation	133 554 015,79	Tantièmes	
Résultat net de l'exercice		Dividendes	128 452 500,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres réserves		Report à nouveau	281 419,50
TOTAL A	133 683 919,50	**TOTAL B**	133 683 919,50

I.3.17.2. Tableau d'affectation des résultats de l'exercice 2007

A ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		**B AFFECTATION DES RESULTATS**	
(Décision de l'AGM du 19 mars 2007) (Décision de l'AGE du 22 novembre 2007)		Réserve légale	4 950 000,00
Report à nouveau	8 116 744,39	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	57 881 615,42	Dividendes	64 350 000,00
Prélèvements sur les réserves	47 981 543,90	Autres affectations	49 500 000,00
Autres réserves		Report à nouveau	129 903,71
TOTAL A	**113 979 903,71**	**TOTAL B**	**113 979 903,71**

I.3.17.3. Tableau d'affectation des résultats de l'exercice 2006

A ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		**B AFFECTATION DES RESULTATS**	
(Décision de l'AGO du 14 avril 2006)		Réserve légale	4 950 000,00
Report à nouveau	4 138 947,29	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	14 977 797,10	Dividendes	11 000 000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres réserves		Report à nouveau	8 116 744,39
TOTAL A	19 **116 744,39**	**TOTAL B**	**19 116 744,39**

I.3.18. Datation et évènements postérieurs (C5) au dernier exercice clos

I Datation

Date de clôture [1]	**31 décembre 2008**
Date d'établissement des états de synthèse [2]	**23 février 2009**

[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATION DES EVENEMENTS	
	* Favorables	NEANT
	* Défavorables	NEANT

I.4. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DE CMT RELATIFS A L'EXERCICE 2008

I.4.1. Bilan consolidé

ACTIF	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Actif immobilisé	**179 630 512**	**145 315 255**
Ecart d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	2 124 924	1 886 387
Immobilisations corporelles	117 053 052	108 587 795
Immobilisations financières	58 163 507	34 752 158
Actifs d'impôts différés	2 289 029	88 915
Titres mis en équivalence	0	0
Actif circulant	**160 560 672**	**277 141 102**
Stocks en cours	32 271 244	35 792 941
Clients et comptes rattachés	11 215 905	37 842 315
Autres créances et comptes de régularisation	14 219 489	8 829 302
Valeurs mobilières de placement	89 706 078	168 907 031
Disponibilités	13 147 956	25 769 513
Total de l'actif	**340 191 184**	**422 456 357**

PASSIF	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Capitaux propres Part Groupe	**246 541 899**	**290 820 549**
Capital	148 500 000	148 500 000
Primes	0	0
Réserves consolidées	13 868 049	26 566 804
Résultat net part Groupe	84 173 850	115 753 745
Autres	0	0
Intérêts minoritaires	**0**	**0**
Passif d'impôt différé	**2 248 852**	**1 598 902**
Provisions pour risques et charges	**51 913 712**	**50 918 427**
Dettes	**39 486 721**	**79 118 480**
Emprunts et dettes financières	10 366 753	18 660 155
Fournisseurs et comptes rattachés	19 067 912	36 443 831
Autres dettes et comptes de régularisation	10 052 056	24 014 494
Trésorerie - Passif	0	0
Total passif	**340 191 184**	**422 456 357**

I.4.2. Compte de résultat consolidé

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Chiffres d'affaires	**291 357 843**	**247 227 079**
Autres produits d'exploitation	7 858 934	21 670 639
Achats consommés	(69 812 592)	(64 242 064)
Charges externes	(48 396 284)	(37 455 007)
Charges de personnel	(36 877 764)	(35 659 281)
Autres charges d'exploitation	(1 075 000)	(1 050 000)
Impôts et taxes	(1 350 793)	(905 258)
Dotations d'exploitation	(22 430 230)	(21 710 610)
Résultat d'exploitation	**119 274 114**	**107 875 498**
Charges et produits financiers	(7 419 967)	17 061 978
Résultat courant	**111 854 148**	**124 937 476**
Charges et produits non courants	(8 577 015)	20 812 500
Impôts sur les résultats	(18 920 606)	(25 964 862)
Résultat net des entreprises intégrées	**84 356 527**	**119 785 114**
Quote-part dans le résultat des entreprises incluses par mise en équivalence	(182 677)	(4 031 369)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	**84 173 850**	**115 753 745**
Résultat minoritaire	0	0
Résultat net part du groupe	**84 173 850**	**115 753 745**
Nombre d'actions	1 485 000	1 485 000
Résultat net consolidé par action en dirhams	**56,68**	**77,95**

I.4.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Résultat net des sociétés intégrées	84 356 527	119 785 114
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
* Dotations nettes consolidées	33 631 597	16 815 129
* Reprises subventions d'investissements	0	
* Variation des impôts différés	(1 550 164)	(24 002)
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	2 864	(30 813 191)
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	**116 440 824**	**105 763 050**
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		
variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(6 580 436)	(6 250 601)
Flux nette de trésorerie généré par l'activité	**109 860 388**	**99 512 449**
Acquisitions d'immobilisations nettes d'impôt	(29 435 212)	(26 682 720)
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt		38 430 000
Variation immobilisations financières	(35 501 783)	(7 187 127)
Incidence des variations de périmètre		
Flux nette de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**(64 936 995)**	**4 560 153**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(128 452 500)	(66 160 614)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation du capital en numéraire		
Emissions d'emprunts		
Remboursement d'emprunts	(8 293 402)	(8 293 402)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**(136 745 902)**	**(74 454 016)**
Variation de trésorerie	**(91 822 510)**	**29 618 586**
Trésorerie d'ouverture	194 676 544	165 057 958
trésorerie de clôture	102 854 034	194 676 544
Incidence des variations des monnaies étrangères		
Variation de trésorerie	**(91 822 510)**	**29 618 586**

I.4.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves consolidées	résultat de l'exercice	Ecart de conversion	titres de l'entreprise consolidée	Total autres	Total des capitaux propres
Situation au 31-12-06	**99 000 000**		**85 288 252**	**56 939 166**				**241 227 418**
affectation du résultat			56 939 166	(56 939 166)				0
Distribution par l'entreprise consolidante			(66 160 614)					(66 160 614)
résultat consolidé				115 753 745				115 753 745
augmentation du capital	49 500 000		(49 500 000)					0
autres affectations								0
situation au 31-12-07	**148 500 000**		**26 566 804**	**115 753 745**				**290 820 549**
affectation du résultat			115 753 745	(115 753 745)				0
Distribution par l'entreprise consolidante			(128 452 500)					(128 452 500)
résultat consolidé				84 173 850				84 173 850
augmentation du capital								0
Autres affectations			0	0				0
Situation au 31-12-08	**148 500 000**		**13 868 049**	**84 173 850**				**246 541 899**

I.4.5. Evolution des immobilisations

	Valeur brute au 31/12/2007	Accroissement	Virement poste à poste	Cessions et sorties	Valeur brute au 31/12/2008
Ecart d'acquisition					
Immobilisations en Non valeurs	**0**	**0**		**0**	**0**
Immobilisations incorporelles	**3 339 757**	**524 584**	**0**	**0**	**3 864 340**
Immobilisations en recherches et développement	0	0			0
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 279 757	524 584			3 804 340
Fonds commercial	60 000				60 000
Autres immobilisations incorporelles	0	0			0
Immobilisations corporelles	**290 623 268**	**28 910 628**	**0**	**10 099 025**	**309 434 872**
Terrains	67 929				67 929
Constructions	116 589 781	11 285 411			127 875 192
Installations techniques, matériel et outillage	99 085 130	9 391 488		4 863 413	103 613 205
Matériel de transport	70 879 738	7 474 893		3 178 595	75 176 036
Mobilier, matériel de bureau et aménagement divers	4 000 691	522 436		2 057 017	2 466 110
Immobilisations en cours	0	236 400			236 400
Immobilisations financières	**44 096 380**	**55 028 848**	**0**	**19 527 065**	**79 598 163**
Titres de participation non consolidés	12 283 734				12 283 734
Prêts immobilisés	1 762 489	35 255 000		717 352	36 300 137
Autres créances financières	30 050 157	19 773 848		18 809 713	31 014 292
Total	**338 059 405**	**84 464 060**	**0**	**29 626 089**	**392 897 375**

I.4.6. Evolution des amortissements et provisions sur immobilisations

	Montant au 31/12/07	dotations	reprises	cessions et sorties	virements poste à poste	Montant au 31/12/2008
Ecart d'acquisition						
Immobilisations en Non valeurs	**0**	**0**				0
Immobilisations incorporelles	**1 453 369**	**286 047**	**0**	**0**	**0**	**1 739 417**
Immobilisations en recherches et développement	0	0	**0**	**0**	**0**	0
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 453 369	286 047				1 739 417
Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**182 035 473**	**20 442 507**	**0**	**10 096 160**	**0**	**192 381 820**
Terrains	27 455	3 396				30 851
Constructions	59 626 356	7 921 236				67 547 592
Installations techniques, matériel et outillage	69 909 805	6 091 780		4 860 549		71 141 037
Matériel de transport	48 967 274	6 190 525		3 178 595		51 979 205
Mobilier, matériel de bureau et aménagement divers	3 504 583	235 569		2 057 017		1 683 135
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations	**183 488 843**	**20 728 554**	**0**	**10 096 160**	**0**	**194 121 237**
Immobilisations financières	**9 344 222**	**12 090 434**	**0**	**0**	**0**	**21 434 656**
Titres de participation non consolidés	145 000	12 090 434				12 235 434
Prêts immobilisés	9 199 222					9 199 222
Autres créances financières						
Provisions des immobilisations	**9 344 222**	**12 090 434**	**0**	**0**	**0**	**21 434 656**
Total	**192 833 065**	**32 818 988**	**0**	**10 096 160**	**0**	**215 555 893**

I.4.7. Flux de provisions pour risques et charges

	Montant au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2008
Provisions pour risques	14 439 576	10 663 913	9 561 000	15 542 489
Provisions pour charges	36 478 850	1 941 455	2 049 083	36 371 223
Provisions pour impôts				0
Total	**50 918 427**	**12 605 368**	**11 610 083**	**51 913 712**

I.4.8. Tableau des titres de participation non consolidés

Sociétés non consolidées	% de détention du groupe	Capital social	Résultat net au 31/12/2008	Valeur Brute au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007	Variation
SFPZ	7,49%	83 000 000	(268 063 765)	12 090 434	(35 951 553)	249 743 838	-114%
Port de Nemours	7,25%	2 000 000	En liquidation	145 000	NC	NC	-

I.4.9. Tableau des créances

	Valeur brute au 31/12/2008	Moins d'un an	plus d'un an	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007
Clients et comptes rattachés	**11 736 097**	**11 203 479**	**532 618**	**520 192**	**11 215 905**	**37 842 315**
Autres créances de régularisations	**15 138 061**	**14 203 901**	**934 159**	**918 572**	**14 219 489**	**8 829 302**
Fournisseurs débiteurs	63 085	63 085	0	0	63 085	555 916
Personnel	626 327	626 327			626 327	437 965
Etat	9 909 735	9 810 348	99 387		9 909 735	5 821 198
Comptes d'associés		0				0
Autres débiteurs	2 862 512	2 027 740	834 772	918 572	1 943 940	1 058 912
Comptes de régularisation actif	1 676 402	1 676 402	0	0	1 676 402	955 311
Total	**26 874 158**	**25 407 380**	**1 466 777**	**1 438 764**	**25 435 393**	**46 671 617**

I.4.10. Tableau des dettes

	Montant au 31/12/2008	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2007
Emprunts et dettes financières	**10 366 753**	**8 293 402**	**2 073 351**	**0**	**18 660 155**
Emprunts Banque BMCI	10 366 753	8 293 402	2 073 351		18 660 155
Fournisseurs et comptes rattachés	**19 067 912**	**18 841 682**	**226 230**	**0**	**36 443 831**
Autres dettes et comptes de régularisation	**10 052 056**	**10 004 193**	**47 864**	**0**	**24 014 494**
Clients créditeurs, avances et acomptes	0	0	0	0	0
Personnel	4 602 334	4 589 294	13 040		4 548 150
Organismes sociaux	2 583 520	2 582 398	1 122		3 157 243
Etat	1 585 165	1 549 744	35 421		15 233 957
Comptes d'associés	1 173 558	1 233 658	(60 100)		598 558

Autres créanciers	58 381		58 381		133 069
Comptes de régularisation passif	49 098	49 098	0		343 517
Provisions pour risques et charges					
Total	**39 486 721**	**37 139 277**	**2 347 444**	**0**	**79 118 480**

I.4.11. Engagements hors bilan

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Engagements donnés	**(413 914 391)**	**127 481 298**
cautions de garantie	186 734	97 584
Autres engagements donnés		
Contrats de couverture (*)	(414 101 125)	127 383 714
Engagements reçus	**740 144**	**792 032**
Avals et cautions reçues	740 144	792 032
Autres engagements reçus		

(*) Exercice précédent, il s'agit d'un manque à gagner En 2008, c'est un gain latent

II. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes
4, place Maréchal
20 000 Casablanca
Maroc

Deloitte.
Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

Aux actionnaires de la société
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.
5, Rue Ibnou Tofail – Quartier Palmiers
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA PROPOSITION D'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT S.A.** et en exécution de la mission prévue par l'article 319 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'obligations convertibles en actions que vous êtes appelés à autoriser.

Nous avons procédé à la vérification des bases de conversion en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les éléments de calcul retenus pour la fixation de ces bases.

Casablanca, le 6 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

A. Saaïdi & Associés

A. SAAIDI & ASSOCIES
4, Place Maréchal - CASABLANCA
Tél : 022.27.59.16
Fax : 022.22.10.24

Nawfal Amar
Associé

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288 Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA
Tél : 022 22 47 34/35/36
Fax : 022 22 40 78

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

III. BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE
EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (CMT)

Destinataire
Capital Trust Securities
Fax : 212 5 22 49 13 07
Date
[ ]

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Nom, prénom / Dénomination / Raison sociale	.....	**Nom du teneur de compte**	.....
N° de compte	.....	**Dépositaire**	.....
Téléphone	.....	**Fax**	.....
Code d'identité[39]	.....	**Qualité souscripteur**[40]	.....
Nationalité du souscripteur	.....	**Nom et prénom du signataire**	.....
Siège social	.....	**Fonction** *(Personnes morales)*	.....
Adresse (si différente du siège social)	.....	**Mode de paiement**	.....

DOCUMENTS A JOINDRE[41]

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par le chef de file du syndicat de placement
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : • Pour les fonds communs de placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; • Pour les SICAV : le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs institutionnels de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie
Institutionnels de l'investissement agréés de droit étranger	• Photocopie des statuts ou tout document faisant foi dans le pays d'origine ; • Photocopie de la décision d'agrément délivrée par l'autorité compétente

[39] Code d'identité : CIN ou n° de passeport pour les personnes physiques, Registre de commerce pour les personnes morales et N° et date d'agrément pour les OPCVM

[40] Qualité du souscripteur : A Personne physique (A1 Résidente – A2 Non résidente) B Personne morale (B1 Résidente – B2 Non résidente) C OPCVM D Etablissements de crédit E Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance F Fonds d'investissement, fonds de pension G Autres (compagnies financières et CDG) H Institutionnels de l'investissement de droit étranger

[41] Les catégories A, B et H doivent joindre au présent bulletin de souscription une attestation de blocage du montant de leur souscription.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	Compagnie Minière de Touissit (CMT)
Valeur nominale	MAD 1 000
Nombre maximum d'obligations émises	250 000
Jouissance	10 septembre 2009
Echéance	10 septembre 2014
Maturité	5 ans
Taux facial	4,40%
Prime de risque Emetteur	125 pbs
Prime de remboursement en cas de non conversion	MAD 20 par obligation
Période de conversion	Dans les 60 jours précédant le 4ème anniversaire de jouissance des obligations ; Dans les 60 jours précédant l'échéance de l'emprunt obligataire
Prix de conversion	MAD 1 250
Base de conversion	La valeur de conversion desdites obligations est fixée, sous réserve d'éventuels ajustements[42], à MAD 1 250 par obligation, donnant droit aux obligataires qui opteraient pour la conversion à 4 actions de la société pour 5 obligations
Maintien des droits des obligataires	Les opérations suivantes : • Emission d'actions à souscrire contre numéraire ; • Emission de nouvelles obligations convertibles ; • Incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission ; • Distribution des réserves en espèces ou en titres de portefeuilles ; que pourra réaliser la Compagnie Minière de Touissit à compter de la présente émission, ne sont autorisées qu'à la condition de réserver les droits des obligataires qui opteront pour la conversion conformément aux dispositions de l'article 320 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes A cet effet, la Compagnie Minière de Touissit doit permettre aux obligataires optant pour la conversion, selon le cas, soit de souscrire à titre irréductible des actions ou de nouvelles obligations convertibles, soit d'obtenir des actions nouvelles à titre gratuit, soit de recevoir des espèces ou des titres semblables aux titres distribués dans les mêmes quantités ou proportions ainsi qu'aux mêmes conditions, sauf en ce qui concerne la jouissance, que s'ils avaient été actionnaires lors desdites émissions, incorporations ou distributions Toutefois, au lieu des mesures édictées au paragraphe précédent, un ajustement des bases de conversion peut être effectué dans les conditions et selon les modalités de calcul qui seront contrôlées par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, et ce, conformément aux dispositions de l'article 320 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes Egalement en cas de fusion, absorption ou scission, la Compagnie Minière de Touissit devra soumettre le projet à l'Assemblée Générale des Obligataires, et respecter les conditions et modalités édictées à l'article 323 et 236 et suivants de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres demandés	Montant

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations convertibles en actions CMT à hauteur du montant total ci-dessus

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande

Nous autorisons par la présente notre dépositaire, ci dessus désigné, à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations CMT qui nous serons attribuées

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05‰ du montant des souscriptions, plafonnée à MAD 10 000 HT La TVA appliquée est de 10%

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations CMT

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur
Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

[42] Conformément à l'article 320 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes.

IV. BULLETIN DE CONVERSION ET DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE CONVERSION ET DE SOUSCRIPTION
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT

Je soussigné,

Nom, prénom / Dénomination / Raison sociale	……	**Nom du teneur de compte**	……
N° de compte titres	……	**Dépositaire**	……
N° de compte espèces	……	**Mode de paiement**	……
Téléphone	……	**Fax**	……
Code d'identité[43]	……	**Qualité souscripteur**[44]	……
Nationalité du souscripteur	……	**Nom et prénom du signataire**	……
Siège social	……	**Fonction** *(Personnes morales)*	……
Adresse (si différente du siège social)	……		

Déclare être propriétaire de …… obligations convertibles de la société Compagnie Minière de Touissit émises le 10 septembre août 2009, comme en atteste le certificat de propriété délivré par …… , le…… , dont l'original est joint au présent bulletin

Conformément aux termes de la Note d'Information relative à ladite émission, dont un extrait figure au verso, et usant de la faculté qui m'est donnée de convertir en totalité ou partiellement lesdites obligations,

Déclare expressément convertir :

…… Obligations convertibles, à raison de …… obligations de MAD 1 000 de valeur nominale pour …… actions nouvelles de MAD 100 de valeur nominale de la Compagnie Minière de Touissit

En conséquence, déclare souscrire à :

1. …… actions nouvelles entières de la Compagnie Minière de Touissit portant jouissance au …… , émises conformément à la Note d'Information

2. En vertu du rapport d'échange établi ci-dessus, je reste titulaire de…… obligations convertibles ne me permettant pas d'obtenir un nombre entier d'actions et,

   Je déclare donc (cocher la case correspondante) :

   ☐ Vouloir souscrire au nombre entier d'action immédiatement inférieur, et obtenir le remboursement de la fraction d'action formant rompus dans les conditions établies à la Note d'Information, par remboursement sur mon compte espèces dont le numéro est indiqué ci-dessus

   ☐ Vouloir souscrire au nombre entier d'action immédiatement supérieur, et verser la somme nécessaire à l'attribution de la fraction d'action complémentaire dans les conditions établies à la Note d'Information, soit …… Dirhams

3. En conséquence, déclare souscrire en totalité à …… Actions nouvelles entières de la Compagnie Minière de Touissit, qui seront inscrite à mon compte titre au jour de cotation des titres, dont le numéro est indiqué ci-dessus

Fait à Casablanca, le…… en six exemplaires dont l'un est resté en ma possession

Cachet et signature* A LEGALISER :

*** Faire obligatoirement précéder la signature de la mention manuscrite « BON POUR CONVERSION DE …… D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET POUR SOUSCRIPTION A…… ACTIONS NOUVELLES DE LA COMPAGNIE MINIERE DU TOUISSIT» (les quantités sont à mentionner en toutes lettres)**

[43] Code d'identité : CIN ou n° de passeport pour les personnes physiques, Registre de commerce pour les personnes morales et N° et date d'agrément pour les OPCVM

[44] Qualité du souscripteur :

A	Personne physique (A1 Résidente – A2 Non résidente)	B	Personne morale (B1 Résidente – B2 Non résidente)
C	OPCVM	D	Etablissements de crédit
E	Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance	F	Fonds d'investissement, fonds de pension
G	Autres (compagnies financières et CDG)	H	Institutionnels de l'investissement de droit étranger

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
Société anonyme au capital de 148 500 000 dirhams,
Siège social : Casablanca, 5 rue Ibnou Tofail, Quartiers Palmiers,
RC Casablanca n°32 499,

RAPPEL DES PRINCIPALES MODALITES DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS COTEES A LA BOURSE DE CASABLANCA

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2009, nous vous informons que notre société procède à une émission d'obligations convertibles en actions de MAD 250 000 000, divisé en 250 000 obligations convertibles de MAD 1 000 de valeur nominale, émises au pair, à souscrire du 31 août au 02 septembre 2009 inclus et à libérer de la totalité à la souscription, en numéraire par versement d'espèces, par remise de chèque ou par virement bancaire

La souscription aux obligations convertibles est ouverte :

- Aux investisseurs institutionnels marocains tels que définies dans la Note d'Information de la présente émission ;
- Aux investisseurs institutionnels de droit étranger agréés tels que définis dans la Note d'Information de la présente émission ;
- Aux Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ;
- Aux personnes morales de droit marocain ou étranger autres que les investisseurs institutionnels de droit marocain

Le montant de l'emprunt obligataire pourra être limité aux souscriptions effectivement reçues, tel que prévu par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2009

Les obligations convertibles créées porteront jouissance au 10 septembre 2009

La durée de l'emprunt obligataire est de 5 années à compter de la date de jouissance des obligations convertibles en actions Il arrivera donc à échéance au 10 septembre 2014 inclus

Le taux d'intérêt nominal est fixe et établi à 4,40% Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance des obligations convertibles en actions

Les obligations convertibles sont librement négociables à la Bourse de Casablanca

Les obligations convertibles pourront être converties en actions nouvelles de la compagnie minière de Touissit et seront libérées par voie de compensation avec les créances obligataires

Les demandes de conversion seront reçues par le centralisateur et la compagnie minière de Touissit, dans les fenêtres suivantes :

- Durant les 60 jours précédant le 4ème anniversaire de jouissance des obligations, soit jusqu'au 09 septembre 2013 inclus, avant 10 h
- Durant les 60 jours précédent l'échéance finale des obligations convertibles, soit jusqu'au 09 septembre 2014 inclus, avant 10h

La conversion des obligations s'effectuera à raison de 4 actions de MAD 100 de nominal entièrement libérées pour 5 obligations de MAD 1 000 de valeur nominales présentées, sous réserve d'ajustement ultérieur, tels que prévus à l'article 320 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, relative aux sociétés anonymes, dont les conditions et modalités seront contrôlées par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et feront l'objet des publications légales (bulletin de la cote et journal d'annonces légales)

Les actions nouvelles seront créées jouissance rétroactivement au 1er jour de l'exercice social au cours duquel la conversion aura eu lieu, soit le 1er janvier 2013 ou le 1er janvier 2014 selon la fenêtre de conversion choisie par l'obligataire

Lorsque le nombre d'actions correspondant aux obligations détenues par l'obligataire ne constitue pas un nombre entier, l'obligataire pourra demander au choix :

- Soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur Il lui sera alors versé en espèces une somme égale à la valeur de la fraction d'action formant rompu, évaluée sur la base d'un prix égal à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse sur le marché central, précédent le jour du dépôt de la demande de conversion ;
- Soit le nombre d'actions immédiatement supérieur ; à condition de verser une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue au précédent paragraphe

Les actions émises par conversion des obligations seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Compagnie Minière de Touissit et porteront jouissance le 1er janvier de l'année de conversion (2013 ou 2014)
Ces actions nouvelles seront soumises aux mêmes droits et obligations que les actions anciennes
Elles donneront droit au titre de l'exercice commencé à cette date et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant la même jouissance
Ces actions seront par ailleurs soumises à toutes les dispositions statutaires notamment en ce qui concerne la répartition des bénéfices et les Assemblées Générales.
Les actions issues de la conversion seront admises à la Bourse de Casablanca 6 jours de Bourse après la ratification de l'augmentation de capital par le Conseil d'administration, sur la même ligne que les actions anciennes